



SITE NATURA 2000

SUD ARDECHE ET DE LA DENT DE REZ

Zone Spéciale de Conservation de la Basse Ardèche Urgonienne FR820 1654

Zone de Protection Spéciale de la Basse Ardèche FR 821 0114

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES GORGES DE L'ARDECHE

Document Unique de Gestion Document d'Objectifs

Validé le 20 juin 2014 par le comité de pilotage

TOME 2

Objectifs de conservation, programme d'actions Et Charte Natura 2000



SOMMAIRE

		PAGE
2.1 RAPPEL DES ENJEUX HIERARCHISES		5
2.2 LES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN OEUVRE		10
<u>2.2.1 Mise en œuvre de Natura 2000</u>		10
<u>2.2.2 Mise en œuvre des mesures sur l'Espace Naturel Sensible</u>		11
2.3 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION		12
2.4 TABLEAU DE SYNTHESE DES FICHES ACTIONS DU DOCUG		20
2.5 LES FICHES ACTIONS		22
Conventionner avec les Fédérations et professionnels d'activités de pleine nature	FREQ1	22
Associer les acteurs du tourisme et soutenir les labellisations	FREQ2	25
Maintenir la dynamique autour du Label des Gorges de l'Ardèche	FREQ3	28
Partenariat et mise en place d'une démarche avec les loueurs de canoës	FREQ4	30
Organiser les accès aux abords des cours d'eau	FREQ5	32
Sensibiliser les acteurs des sports motorisés	FREQ6	34
Sensibiliser les pratiquants d'activités aériennes	FREQ7	36
Accompagner les porteurs de projets sportifs et culturels pour la réalisation des évaluations d'incidence	FREQ8	38
Mettre en place des schémas d'organisation de la fréquentation	FREQ9	40
Sensibiliser et conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, l'ONF, les communes en faveur de la libre évolution des forêts	FORE1	43
Sensibilisation du grand public à la libre évolution des forêts et à sa biodiversité	FORE2	46
Poursuivre le suivi dendrométrique de la forêt de la Réserve naturelle	FORE3	48
Identification et conventionnement des secteurs à laisser en libre évolution	FORE4	50
Préservation du vieux bois ou d'îlots de sénescence	FORE5	52
Animer l'Association Foncière Pastorale	OUV1	55
Restauration des milieux ouverts	OUV2	58
Entretien des milieux ouverts par le pâturage et les travaux de gestion	OUV3	61
Mise en place d'expérimentations et d'un suivi des milieux ouverts de la Dent de Rez	OUV4	64
Accompagner les éleveurs et réaliser un suivi agropastoral	OUV5	68
Etat des lieux des pratiques agricoles et sensibilisation à la conversion à l'agriculture biologique	OUV6	70
Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT	URBA1	72
Traiter les points noirs et renaturaliser les sites	URBA2	74
Conventionner avec le carrier sur l'aval Ardèche	URBA3	76
Définir et animer une stratégie foncière avec les communes et les Conseils Généraux	URBA4	78
Information, sensibilisation et formation sur le milieu souterrain	ROCH1	81
Définir les modalités de gestion et maîtriser la fréquentation dans les cavités à fortes valeurs patrimoniales	ROCH2	83
Améliorer les connaissances sur les chauves-souris et suivre la fréquentation	ROCH3	86
Améliorer les connaissances sur les cavités (géologie, hydrologie, karstologie, espèces troglobies)	ROCH4	88
Etat des lieux des équipements et de la pratique de l'escalade	ROCH5	91
Etude phytosociologique des falaises et de l'effet de la pratique sur corde	ROCH6	93
Renforcer les actions en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli	RAPA1	95
Suivi et surveillance des couples d'Aigle de Bonelli	RAPA2	98
Suivi et évolution des populations de lapins de garenne	RAPA3	100
Réalisation d'un colloque sur la conservation de l'Aigle de Bonelli	RAPA4	102
Maintien des placettes d'équarrissage naturel en faveur du Vautour Percnoptère et des autres rapaces nécrophages	RAPA5	104
Suivi et surveillance des couples de Vautours Percnoptères	RAPA6	106
Etude sur les risques de collisions entre les rapaces et les câbles, mise en œuvre de mesures de réduction des menaces	RAPA7	108
Informier et sensibiliser les usagers sur la sensibilité des rapaces	RAPA8	110
Recherche des sites de nidification du Circaète Jean-le-blanc et du Busard Cendré	RAPA9	113
Modifier le périmètre du site Natura 2000 (intégration des placettes de nourrissage et sites aménagés)	RAPA10	115
Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés	RIVE1	117

Mieux connaître les menaces présentes sur les cours d'eau intermittents et mettre en œuvre des mesures adaptées	RIVE2	119
Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	RIVE3	121
Gestion et protection des ripisylves	RIVE4	123
Améliorer la franchissabilité des seuils et restaurer le transport solide	RIVE5	127
Sensibiliser les acteurs locaux et les riverains au fonctionnement des cours d'eau	RIVE6	130
Relancer et participer aux réflexions sur l'amélioration du débit du ruisseau du Tiourre	RIVE7	132
Améliorer la connaissance sur la Mulette épaisse	RIVE8	135
Centraliser les données sur les poissons et améliorer les connaissances sur le Barbeau Méridional	RIVE9	137
Favoriser le retour de la Lamproie marine	RIVE10	139
Poursuivre et valoriser le suivi de la Loutre	RIVE11	141
Suivi des populations de Castor	RIVE12	143
Suivi écologique des ripisylves	RIVE13	145
Action de sensibilisation concernant les espèces exotiques envahissantes	RIVE14	147
Travaux d'élimination ou limitation des espèces exotiques envahissantes	RIVE15	149
Projet pédagogique à destination des scolaires	EDUC1	152
Inventaire des outils pédagogiques du Sud Ardèche	EDUC2	153
Concevoir et mettre en place un sentier pédagogique	EDUC3	156
Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site	EDUC4	158
informer et sensibiliser les étudiants et mettre en place des partenariats avec des centres de recherche	EDUC5	160
Réaliser un film sur le patrimoine naturel du site	COMM1	162
Mettre en œuvre le plan de communication	COMM2	164
Améliorer l'appropriation des enjeux Natura 2000 et ENS par les élus	COMM3	167
Améliorer les connaissances sur les insectes d'intérêt communautaire	CONN1	169
Inventaire des reptiles	CONN2	172
Complément d'inventaire des amphibiens	CONN3	174
Synthèse, analyse et capitalisation des connaissances écologiques	CONN4	176
Cartographie des habitats d'espèces	CONN5	177
Création d'un observatoire socio-économique	CONN6	180
Animer le site et mettre en œuvre les actions	ANIM1	182
Acquérir des compétences partagées en Système d'Information Géographique	ANIM2	185
Mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice	ANIM3	187
Mettre en place un programme inter-sites Natura 2000 /ENS (Life)	POLI1	189
Elaboration d'un plan d'urgence des situations de crise	POLI2	191
Développer l'équipe d'Ecogardes	SURV1	193
Etendre les missions des gardes de la Réserve Naturelle	SURV2	195
Travaux et entretien des bâtiments de Gaud et Gournier et réfection des stations d'épuration	ENS 1	197
Création et entretien des supports d'interprétation à destination du grand public sur les bivouacs de Gaud et Gournier	ENS 2	202
Réalisation de petits livrets thématiques	ENS 3	204
Notice de gestion sur les propriétés départementales	ENS 4	206
Actions de préfiguration de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc	ENS 5	208
Mise en œuvre de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc et enfouissement des lignes	ENS 6	210
Etude des orthoptères des milieux ouverts	ENS7	211
Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers	ENS8	212
Cartographie complémentaire des habitats et espèces patrimoniales du site classé du Pont d'Arc et de la RNNGA	ENS9	214
Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	ENS10	216
Suivi des pelouses psammophiles	ENS11	218
Etude de connaissance du milieu souterrain superficiel (MSS) comme interface du milieu souterrain et des habitats épigés	ENS12	220
2.6 TABLEAU FINANCIER		222
2.7 CHARTE NATURA 2000		229
Sigles		259
Bibliographie		262

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs des sites d'intérêt communautaire de la Basse Ardèche Urgonienne FR8201654 et de la Zone de Protection Spéciale de la Basse Ardèche FR8210114, il intègre également le programme de l'Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche. Ce document global est dénommé Document unique de gestion (Docug) par la suite.

Les objectifs de conservation et les actions qui en découlent sont basés sur les diagnostics écologiques et socio-économiques présentés dans le Tome 1. Ils ont été définis en collaboration avec les acteurs locaux lors de réunions de comités de pilotage et de groupes de travail. Ces préconisations présentées sous forme de fiches ont été définies afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire (IC) et les différentes activités humaines pratiquées.

Un certain nombre d'actions préconisées dans ce document notamment la préservation des milieux ouverts, le renforcement des populations d'espèces proies de l'Aigle de Bonelli, le partenariat avec les professionnels du tourisme s'inscrivent dans la continuité des actions en cours depuis 1998 sur le site. Des actions nouvelles ont également émergé lors des discussions avec les acteurs et de l'analyse des enjeux écologiques. Un nombre important d'actions est donc proposé. Natura 2000 ayant comme objectif spécifique la conservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel, certaines actions ne relèvent pas directement du dispositif Natura 2000 mais de la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Ardèche ou du Gard et concernent plus spécifiquement la Réserve Naturelle et le site classé du Pont d'Arc, elles ont été identifiées avec un code couleur particulier.

2.1 RAPPEL DES ENJEUX HIERARCHISES

A l'issu de la rédaction du Tome 1, la hiérarchisation des enjeux pour le site a été établie avec le conseil scientifique afin de mettre en avant les habitats et espèces pour lesquels une attention particulière est à porter, voire des actions de gestion et de préservation à mettre en œuvre. Ci-joint le tableau synthétique qui rappelle les niveaux d'enjeux définis.

Habitats Naturels de la Directive Habitats

Habitats Naturels (Intitulés des Natura 2000)	Code Natura 2000	Menaces de l'habitat sur le site	Niveau d'enjeu
Habitats liés aux eaux douces stagnantes ou courantes			
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140-1	pollution, faucardage, modifications hydrologiques,	2
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250-1	Fréquentation humaine, pollution, aménagements de berges	2
Rivieres intermittentes mediterraneennes du Paspalo-Agrostidion/Rivieres des etages planitiaire a montagnard avec vegetation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260-4	Fréquentation humaine, pollution, eutrophisation, espèces invasives	1
Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280-1	Fréquentation humaine, pollution, aménagements de berges, changements hydrologiques, espèces invasives	1
Rivières méditerranéennes à débit permanent : rideaux boisés à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280-2	aménagement des berges, eutrophisation, pollution, espèces invasives	2
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3290 3260	aménagements, eutrophisation, pollution, espèces invasives	2
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3290	aménagements, eutrophisation, pollution, espèces invasives	2
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430-4	aménagement de berges, eutrophisation, pollution, espèces invasives	2
Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	7220-1*	Modification hydrologique, eutrophisation, pollution piétinement	2
Landes et fruticées			
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	fermeture du milieu, surpâturage,	1
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	5110-3	peu menacé actuellement	3
Formations de genévriers	5210-1	peu menacé, fermeture par la chênaie à terme	3
Formations de genévriers	5210-3	peu menacé, dynamique de fermeture vers reboisement	1 pour le sous type des falaises
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	peu menacé, dynamique de fermeture vers reboisement	3
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	peu menacé, dynamique de fermeture vers reboisement	3
Pelouses et prairies calcaires			
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>*	6220*	Fermeture des milieux, surpâturage	1

	Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Menaces de l'habitat sur le site	Niveau d'enjeu
	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>*	6220*	Fermeture des milieux, surpâturage	1
Rochers, éboulis, sables et grottes				
	Eboulis thermophiles ouest-méditerranéens	8130-22	fermeture du milieu	1
	Falaises calcaires méditerranéennes à végétation chasmophytique éclairée	8210-1	aménagements; fréquentation	1
	Falaises calcaires à végétation chasmophytique sciaphile	8210-26	aménagements, fréquentation	2
	Grottes non exploitées par le tourisme	8310-1	fréquentation	1
Forêts				
	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>*	9180*		1
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-1	peu menacé, coupes, incendies	1 pour les groupements matures,
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-3	incendies	1 pour les groupements matures,
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-4	peu menacé, coupes, incendies	1 pour les groupements matures,
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-5	peu menacé, coupes et incendies	1 pour les groupements matures,
	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-8	peu menacé, coupes et incendies	1 pour les groupements matures,
	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0-6	Aménagement des berges, fréquentation, pollution, invasives	1
	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0-7	Aménagement des berges, fréquentation, pollution, invasives	1
	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0-9	Aménagement des berges, fréquentation, pollution, invasives	1

Espèces de la Directive Habitats

nom vernaculaire	nom scientifique	code N2000	Menace principales sur le site	Niveau d'enjeu
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	fermeture des milieux	3
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	1074	élimination des haies et plante hôte	4
Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>*	1078	Sans enjeux	4
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046	qualité de l'eau et détérioration des berges	1
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1043	baisse de la qualité de l'eau et détérioration des berges	4
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	baisse de la qualité de l'eau et disparition petits cours d'eau	4

nom vernaculaire	nom scientifique	code N2000	Menace principales sur le site	Niveau d'enjeu
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	baisse de la qualité de l'eau et détérioration des berges	2
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	sylviculture intensive et absence de bois mort	3
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	sylviculture intensive et absence de bois mort	3
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	1032	Pollution de l'eau, seuils, recalibrage des cours d'eau	1
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation	2
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation	2
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	insecticides, dérangement dans les cavités, urbanisation	1
Petit murin	<i>Myotis blythi</i>	1307	inaccessibilité des gîtes, insecticides, dérangement, urbanisation	3
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	dérangement dans les cavités, urbanisation, insecticides,	3
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation	3
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316	dérangement dans les cavités, pollution cours d'eau insecticides, , urbanisation	1
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	3
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	3
Minoptère de Shreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	dérangement dans les cavités, urbanisation, insecticides,	2
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	destruction ou atteinte au milieu aquatique, pollution de l'eau, destruction de la ripisylve, dérangement	1
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	destruction ou atteinte au milieu aquatique, pollution de l'eau, destruction de la ripisylve, dérangement	3
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138	pollution de l'eau, altération des cours d'eau intermittents	1
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131	pollution de l'eau, altération des cours d'eau (seuils, endiguement...)	3
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	pollution des cours d'eau	4
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	1126	pollution et baisse qualité de l'eau, compétition/hybridation Hotu	3
Alose feinte et du Rhône	<i>Alosa fallax (rhodanensis)</i>	1103	dégradation de la qualité de l'eau, barrages, seuils,, aménagement des cours d'eau, perturbation des frayères	1
Apron du Rhône	<i>Zingel Asper</i>	1158	pollution de l'eau, seuils et barrages, modification du régime hydrologique (pompages...)	1
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	pollutions et obstacles à la migration, aménagement des cours d'eau	4

nom vernaculaire	nom scientifique	code N2000	Menace principales sur le site	Niveau d'enjeu
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	1099	pollutions et obstacles à la migration, aménagement des cours d'eau	4
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	1095	pollutions et obstacles à la migration, aménagement des cours d'eau	1
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	1163	ralentissement du courant, seuils ou barrages, pollutions de l'eau	2

Oiseaux de la Directive oiseaux

nom vernaculaire	nom scientifique	code N2000	Menace principales sur le site	Niveau d'enjeu
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	<i>travaux forestiers</i>	4
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A0229	<i>destruction de m'habitat dérangement</i>	2
Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>	A093	<i>électrocution-collision, tir, dérangement</i>	1
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094	<i>inconnues</i>	4
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	<i>travaux forestiers dérangement</i>	3
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	<i>évolution de l'agriculture</i>	1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	<i>inconnues</i>	4
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	<i>inconnues</i>	4
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	<i>électrocution- collision- abandon de l'élevage</i>	1
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	<i>travaux forestiers et dérangement</i>	4
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	<i>inconnues</i>	4
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	A077	<i>techniques d'élevages, équarrissage, produit vétérinaire)</i>	1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	<i>dérangement</i>	2
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	<i>évolution de l'agriculture</i>	3
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	<i>évolution de l'agriculture</i>	3
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	<i>évolution vers la forêt et fermeture des milieux</i>	2
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	<i>abandon de l'élevage</i>	3
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	<i>abandon de l'élevage</i>	2
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	<i>abandon de l'élevage</i>	3
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A215	<i>électrocution-collision</i>	2

Les espèces et habitats indiqués en gras avec un * sont classés « prioritaires » dans la Directive européenne

Les enjeux de conservation de niveau 1 identifiés sur le site

Plusieurs espèces sont à rattacher à plusieurs milieux naturels qu'elles exploitent comme terrain de chasse ou gîte/site de nidification. Le détail des habitats utilisés par les espèces est présenté dans les fiches actions.

Enjeux de niveau 1	Menaces
Espèces et milieux aquatiques	
Le Gomphe de Graslin	Qualité de l'eau, détérioration des berges
La Mulette épaisse	Pollutions, seuils, recalibrage des cours d'eau
La Loutre d'Europe	destruction ou atteinte au milieu aquatique, pollution de l'eau, destruction de la ripisylve, dérangement
Le Barbeau méridional	pollution de l'eau, altération des cours d'eau intermittents
L'Alose Feinte	dégradation de la qualité de l'eau, barrages, seuils, aménagement des cours d'eau, perturbation des frayères
L'Arpon du Rhône	pollution de l'eau, seuils et barrages, modification du régime hydrologique (pompages...)
La Lamproie Marine (sp disparue)	pollutions et obstacles à la migration, aménagement des cours d'eau
Rivières intermittentes	Fréquentation humaine, pollution, aménagements de berges
Rivières méditerranéennes	Fréquentation humaine, pollution, aménagements de berges, changements hydrologiques, espèces invasives
Espèces et milieux rocheux	
Le Rhinolophe euryale	insecticides, dérangement dans les cavités, urbanisation
Le Murin de capaccini	dérangement dans les cavités, pollution cours d'eau, insecticides, urbanisation
Formation de genévrier pour les formations en falaises	peu menacée, dynamique de fermeture vers reboisement
Eboulis thermophiles	fermeture du milieu
Falaises calcaires à végétation chasmophytique sciaphile	Aménagements, fréquentation
Grottes	fréquentation
Espèces et milieux forestiers	
Forêts de pentes, éboulis ravins du tilio acerion	inconnues
Groupements matures de forêts de chênes verts	peu menacés, coupes, incendies
Forêts de saule et peuplier blanc des bords de rivières	Aménagement des berges, fréquentation, pollution, invasives
Espèces et milieux ouverts	
Landes oro méditerranéennes endémiques à genêt épineux	fermeture du milieu, surpâturage,
Parcours sub steppiques de graminées et annuelles	Fermeture des milieux, surpâturage
Aigle de Bonelli	électrocution-collision, tir, dérangement
Circaète Jean Le blanc	électrocution- collision- abandon de l'élevage
Vautour Percnoptère	techniques d'élevages, équarrissage, produit vétérinaire
Busard cendré	évolution de l'agriculture

2.2 LES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN OEUVRE

2.2.1 Mise en œuvre de Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du document d'objectifs. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaires du site. Pour l'application du Docug, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec l'Etat représenté par le Préfet, des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 ».

Ces contrats peuvent prendre la forme d'un contrat Natura 2000 « ni agricole, ni forestier », d'un contrat Natura 2000 « forestier » ou de Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAEt) ces Maet sont destinées exclusivement aux exploitants agricoles.

Ces contrats visent à mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité et n'ont pas d'enjeu de production. Ils comportent un ensemble d'engagements conformes aux objectifs de conservation et au programme d'actions défini dans le Docug. Le Docug précise la nature et les modalités des aides de l'Etat ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le tableau de synthèse ci-après récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur les parcelles du site Natura 2000.

Préalablement à la signature des contrats, un diagnostic sera réalisé par la structure animatrice avec l'appui d'experts scientifiques si nécessaire pour préciser la nature des travaux à réaliser et le cahier des charges précis. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre d'identifier les enjeux environnementaux, de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des travaux ainsi que de tenir compte des pratiques existantes et des contraintes liées à l'exploitation (agricoles, forestières).

Tableau récapitulatif de l'éligibilité aux mesures 227, 323B, 214 I1 et 216 du PDRH, relatives aux contrats Natura 2000 forestier, agricole et « non agricole et non forestier »

Type de surface	Bénéficiaires	Mesures du PDRH concernées	Actions concernées	Type de contrat Natura 2000
Milieu forestier	Agriculteurs et non agriculteurs	227 (éventuellement 323B)	Toutes les actions F227 de l'annexe I (Si besoins, les actions A323.P ou R)	Forestier
Surface agricole (contrôle a posteriori : toutes les surfaces déclarées au S2 jaune)	Agriculteurs	214 I1 et 216	Les engagements unitaires agroenvironnementaux présentés à l'annexe 1 du Dispositif 214-I et les actions pouvant correspondre à la mesure 216.	Agricole
		323B	Liste limitée d'actions éligibles, identifiées sur la liste nationale, concourant à des activités environnementales non productives : - aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site ; - opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats.	Non agricole et non forestier
	Non agriculteurs	323B	Liste limitée d'actions éligibles identifiées sur la liste nationale : - actions s'insérant dans une intervention collective d'entretien de cours d'eau ; - actions s'insérant dans une intervention collective d'information aux usagers pour limiter leur impact : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.	Non agricole et non forestier
Surface non agricole (contrôle a posteriori : exclusion de toutes les surfaces déclarées au S2 jaune)	Agriculteurs	323B	Liste limitée d'actions éligibles identifiées sur la liste nationale, concourant à des activités environnementales non productives : - aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site ; - opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats.	Non agricole et non forestier
	Non agriculteurs	323B	Toutes les actions A323..P et R de l'annexe 1	Non agricole et non forestier

Source : circulaire du 30 juillet 2010 relative la gestion contractuelle des sites Natura 2000

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un élément du Document Unique de Gestion. Elle est spécifique au site et constituée d'une liste de recommandations et d'engagements en faveur de la biodiversité. La charte peut permettre l'obtention d'exonérations fiscales.

En dehors de ces outils contractuels spécifiques au programme Natura 2000 des actions inscrites dans le document peuvent être mises en œuvre par le biais d'autres programmes par exemple les LIFE (financements européen pour la préservation de la nature), dans le cadre de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, de l'Espace Naturel Sensible, du SAGE ainsi que sur les financements du ministère de l'écologie. L'animation du site est par ailleurs assurée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et permet de concourir à la mise en œuvre des contrats et du docug.

2.2.2 Mise en œuvre des mesures sur l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Une partie des objectifs et des actions sont communes à Natura 2000 et aux ENS. Certaines actions sont par contre spécifiques à l'ENS notamment concernant les secteurs de la Réserve naturelle et du site classé du Pont d'Arc. La gestion des bivouacs ou la mise en œuvre de l'Opération Grand Site ne sont par exemple pas des mesures finançables dans le cadre de Natura 2000.

Les actions devront s'intégrer au schéma des Espaces Naturels Sensibles qui fixe les grandes lignes de la politique départementale sur les ENS.

2.3 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

D'après les enjeux de conservation identifiés et les menaces qui s'exercent, les objectifs de conservation ont été définis. Ces objectifs répondent aux grands objectifs de Natura 2000 et aux principaux enjeux liés à l'ENS. Ils visent le maintien et la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Les objectifs et les actions spécifiques à l'ENS sont mentionnés dans le dernier item. Ces objectifs ont été établis et validés avec les membres du comité de pilotage et lors des réunions des groupes de travail (cf tome 1 III.1.3 la concertation et la validation du docug).

Gestion et protection des habitats et des espèces

Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs,

Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt,

Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées,

Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux,

Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux (falaises, éboulis),

Objectif 6 : Maintenir et rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces,

Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau.

Communication et sensibilisation

Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques,

Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine.

Amélioration des connaissances

Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces,

Objectif 11 : Améliorer la connaissance sur les aspects socio-économique.

Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob / Docug

Objectif 12 : Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire,

Objectif 13 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants,

Objectif 14 : Renforcer la surveillance et l'information.

Objectifs spécifiques à l'Espace Naturel Sensible

Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud/Gournier),

Objectif ENS 2 Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive Habitats /Oiseaux,

Objectif ENS 3 : Maintien des paysages.

Etant donné le nombre d'espèces et d'habitats important sur le site, le grand nombre d'actions en cours depuis le démarrage de la mise en œuvre de Natura 2000 en 1998 et la mise en place de la politique de l'ENS et de la Réserve naturelle depuis plus de 30 ans, une hiérarchie dans les actions a été établie pour les six années à venir. La priorisation des actions a été établie en fonction des enjeux prioritaires définis dans le diagnostic et de la faisabilité technique.

2.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS DU DOCUG

Objectifs à long terme	Objectif du plan (6 ans)	code	intitulé Fiche Action	priorité
Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs	Poursuivre et renforcer le partenariat avec les acteurs des sports de nature et du tourisme	FREQ1	Conventionner avec les Fédérations et professionnels d'activités de pleine nature	1
		FREQ2	Associer les acteurs du tourisme et soutenir les labellisations	3
	Mise en place d'un partenariat entre les loueurs de canoës et le SGGA	FREQ3	Maintenir la dynamique autour du Label des Gorges de l'Ardèche	1
		FREQ4	Partenariat et mise en place d'une "charte/démarche" avec les loueurs de Canoës	1
		FREQ5	Organiser les accès aux abords des cours d'eau	2
	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives et les organiser	FREQ6	Sensibiliser les acteurs des sports motorisés	3
		FREQ7	Sensibiliser les acteurs des sports aériens	3
		FREQ8	Diminuer l'impact des événementiels	1
		FREQ9	Mettre en place des schémas d'organisation de la fréquentation	1
Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement des forêts	Maintenir la libre évolution de la forêt dans le périmètre de la Réserve et de la RBI	FORE1	Sensibiliser et conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, l'ONF et les communes de la RNINGA en faveur de la libre évolution des forêts	1
		FORE2	Sensibilisation du grand public à la libre évolution des forêts et à sa biodiversité	2
	FORE3	Poursuivre le suivi dendrométrique de la forêt de la Réserve naturelle	1	
	FORE4	Identification et conventionnement des secteurs à laisser en libre évolution	2	
	FORE5	Préservation du vieux bois ou d'îlots de sénescence	1	

Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées	Maintenir voir étendre le pastoralisme sur les secteurs de la Dent de Rez et de Vallon Pont d'arc	OUV1	Animer l'association foncière pastorale	1
		OUV2	Restauration des milieux ouverts	1
		OUV3	Entretien des milieux ouverts par le pâturage et les travaux de gestion	1
		OUV4	Mise en place d'expérimentations et suivi des pelouses de la Dent de Rez	1
		OUV5	Accompagner les éleveurs et réaliser un suivi agropastoral	1
		OUV6	Etat des lieux des pratiques agricoles et proposition d'actions et sensibilisation à la conversion à l'agriculture biologique	3
Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux	Accompagner les communes dans la prise en compte de Natura 2000 dans les Documents d'urbanisme	URBA1	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT	1
		URBA2	Traiter les points noirs et renaturaliser les sites	1
		URBA3	Conventionnement avec le carrier sur l'aval Ardèche	2
		URBA4	Définir et animer une stratégie foncière avec les communes et les Conseils Généraux	1
		ROCH1	Information, sensibilisation et formation sur le milieu souterrain	2
Préserver les milieux souterrain et rocheux (falaises, éboulis)	Organiser la fréquentation dans les grottes	ROCH2	Définir les modalités de gestion et maîtriser la fréquentation dans les cavités à fortes valeurs patrimoniales	1
		ROCH3	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris et suivre la fréquentation	1
		ROCH4	Améliorer les connaissances sur les cavités (géologie, hydrologie, karstologie ...)	2
		ROCH5	Etat des lieux des équipements et de la pratique de l'escalade	2
		ROCH6	Etude phytosociologique des falaises et de l'impact de la pratique sur corde	2
		ROCH6	Etude phytosociologique des falaises et de l'impact de la pratique sur corde	2

Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli et de la petite faune sauvage	RAPA1	Renforcer les actions en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli	1
		RAPA2	Suivi et surveillance des couples d'Aigles de Bonelli	1
		RAPA3	Suivi et évaluation des populations de lapins de garenne	2
		RAPA4	Réalisation d'un colloque sur la conservation de l'Aigle de Bonelli	3
	Maintenir l'attractivité du site pour le vautour Percnoptère	RAPA5	Maintien des placettes d'équipement naturel en faveur du Vautour Percnoptère	1
		RAPA6	Suivi et surveillance des couples de Vautour Percnoptère	1
	Limiter les possibilités de collisions des rapaces	RAPA7	Etude sur les risques de collisions entre les rapaces et les câbles - mise en œuvre de mesures de réduction des menaces	1
		RAPA8	Informier et sensibiliser les usagers sur la sensibilité des rapaces	1
		RAPA9	Suivi et recherche de nidification du Circaète Jean le Blanc et du Busard cendré	3
		RAPA10	Modifier le périmètre du site Natura 2000	1
Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau	Améliorer la qualité de l'eau et des milieux humides	RIVE1	Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés	2
		RIVE2	Mieux connaître les menaces présentes sur les cours d'eau intermittents et mettre en œuvre des mesures adaptées	1
		RIVE3	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
		RIVE4	Gestion et protection des ripisylves	2
		RIVE5	Améliorer la franchissabilité des seuils et restaurer le transport solide	1
		RIVE6	Sensibiliser les acteurs locaux et les riverains au fonctionnement des cours d'eau	2
		RIVE7	Relancer et participer à la réflexion à l'amélioration du débit dans le ruisseau du Tiourre	1
	Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats aquatiques d'enjeu 1	RIVE8	Améliorer la connaissance sur la Mulette épaisse	1
		RIVE9	Centraliser les données sur les poissons et améliorer les connaissances sur le Barbeau méridional	2

Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau	Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats aquatiques d'enjeu 1	RIVE10	Favoriser le retour de la Lamproie marine	3
		RIVE11	Poursuivre et valoriser le suivi des populations de Loutre,	1
		RIVE12	Mise en place du suivi des populations de Castors	3
		RIVE13	Suivi écologique des ripisylves	2
		RIVE14	Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes	2
		RIVE15	Travaux d'élimination ou limitation des espèces exotiques envahissantes	1
Sensibiliser les publics à la conservation de la biodiversité et aux enjeux écologiques		EDUC1	Projet pédagogique à destination des scolaires	1
	Faire découvrir et vivre la nature aux enfants et jeunes	EDUC2	Inventaire des outils pédagogiques du Sud Ardèche	3
		EDUC3	Concevoir et mettre en place un sentier pédagogique	2
		EDUC4	Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site	2
	Participer à la formation des étudiants	EDUC5	Informier et sensibiliser les étudiants et mettre en place des partenariats avec des centres de recherche	2
Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	Réaliser des outils d'information et de sensibilisation pour le grand public	COMM1	Réaliser un film sur le patrimoine naturel du site	1
	Associer et faire connaître les actions Natura 2000 aux acteurs locaux	COMM2	Mettre en œuvre le Plan de communication	1
		COMM3	Améliorer l'appropriation des enjeux Natura 2000 et ENS par les élus	1
Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces		CONN1	Améliorer les connaissances sur les insectes d'intérêt communautaire	2
	Mieux connaître les espèces d'enjeu 1	CONN2	Inventaire reptiles	3
		CONN3	Complément d'inventaire des amphibiens	3
	Synthétiser les données et faire connaître le patrimoine naturel du site	CONN4	Synthèse, analyse et capitalisation des connaissances écologiques	1
	Mieux connaître les habitats d'espèces	CONN5	Cartographie des habitats d'espèces	3
		CONN6	Création d'un observatoire socio-économique	1
Améliorer la connaissance socio-économique				

Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire	Mettre en œuvre les actions et conserver le lien avec les acteurs locaux	ANIM1	Animer le site et mettre en œuvre les actions	1
		ANIM2	Acquérir des compétences partagées en Système d'Information Géographique	1
	Réduire l'impact environnemental de la structure SGGA (déchets/eau/énergie...)	ANIM3	mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice	3
Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existantes	Créer du lien et des actions communes avec les autres sites Natura 2000 et ENS	POL1	Mettre en place un programme inter-sites Natura 2000 / ENS (Life)	1
	Anticiper l'impact des situations de crises	POL2	Elaboration d'un plan d'urgence des situations de crise	3
Renforcer la surveillance et l'information	Instaurer une surveillance régulière en période estivale sur le site	SURV1	Développer l'équipe d'écogardes	2
		SURV2	Renforcer les missions des gardes de la Réserve naturelle	2

Actions spécifiques à l'Espace Naturel Sensible

				priorité
Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud/Gournier)		ENS1	Travaux et entretien des bâtiments de Gaud et Gournier et réfection des stations d'épuration	1
		ENS2	Création et entretien des supports d'interprétation à destination du grand public sur les bivouacs de Gaud et Gournier	2
		ENS3	Réalisation de petits livrets thématiques	3
		ENS4	Notice de gestion sur les propriétés départementales	1
Maintien des paysages	ENS5	Actions de préfiguration de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc	1	
	ENS6	Mise en œuvre des actions de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc	1	
	ENS7	Etude des orthoptères des milieux ouverts	3	
Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux	ENS8	Syrphes : amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation	1	
	ENS9	Cartographie complémentaire des habitats et espèces patrimoniales du site classé du pont d'Arc et de la RNINGA	1	

Mise en œuvre de la politique du Conseil Général sur l'ENS	Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux	ENS10	Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	3
		ENS11	Suivi pelouses psammophiles	3
		ENS12	Etude connaissance du milieu souterrain superficiel	2

2.5 LES FICHES ACTIONS

Les actions de gestion sont présentées sous la forme d'une fiche synthétique, dont le modèle figure ci-dessous qui décrit les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux orientations de gestion et de conservation. Un code couleur est appliqué, les fiches relatives aux actions Natura 2000 sont de couleur bordeaux, les fiches spécifiques aux actions de l'ENS sont vertes.

Fiche action type

Intitulé de la Fiche Action		code de l'action 1
Objectif(s) concerné(s)	Objectifs visés par l'action	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Localisation : Par défaut la localisation de l'action est celle du périmètre le plus étendu qui est le site Natura 2000 incluant l'ENS. Lorsque l'action est plus localisée, le périmètre concerné est précisé selon les secteurs.	Superficie ou linéaire : Superficie concernée par l'action sur le site issue du tableau des surfaces d'habitats calculée à partir de la cartographie des habitats	Priorité Priorité de l'action (de 1 à 3) défini en fonction de la hiérarchie des enjeux et de la faisabilité technique
Contexte et description : Eléments de contexte et d'historique de l'action, rappel de l'objectif.		

Méthodes et moyens techniques

Description de l'action et des phases de travail.

Lorsque les actions sont finançables par les contrats Natura 2000, les principaux éléments de cadrage financiers et de cahier des charges sont mentionnés et issus des documents nationaux (circulaire d'avril 2012) et Régionaux 2012-12-127 et celui du 30/04/2012.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Lorsqu'il s'agit de contrat Natura 2000 ou de Charte Natura 2000, les personnes ou structures susceptibles de contractualiser.

Partenaires privilégiés

Partenaires locaux pouvant s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre.

Calendrier

Calendrier prévisionnel sur 6 ans

Intitulé actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total

Coût estimatif et montage financier

Estimation financière sur les 6 ans à venir pour les actions. Il n'a pas été possible de chiffrer toutes les actions qui sont pour certaines à préciser notamment avec les partenaires locaux.

Le temps d'animation ou les temps passés par le personnel du SGGA pour la mise en œuvre des actions n'ont pas été mentionnés dans le tableau. Ils sont détaillés dans le corps de texte ci-dessus (« méthode et moyen technique ») et présents dans le tableau de synthèse des financements.

Intitulé actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Financeurs susceptibles de participer à la réalisation de l'action

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateur de réalisation : indicateur simple qui permet d'évaluer l'avancée de la réalisation des actions du Document unique de gestion.

Indicateur de résultats : indicateur basé sur des connaissances naturalistes généralement qui permet d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre pour préserver le patrimoine naturel.

Actions ou programmes liés

Actions ou programmes réalisés par des partenaires en lien avec l'action prévue et qu'il faudra prendre en compte lors de la mise en œuvre.

Conventionner avec les Fédérations et professionnels d'activités de pleine nature		FREQ 1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Rhinolophe euryale (1305) Petit murin (1307) Grand murin (1324) Murin à oreilles échanquées (1321) Murin de Capaccini (1316) Minoptère de Schreibers (1310)	A093 Aigle de Bonelli A215 Hibou Grand-Duc A077 Vautour Percnoptère
Localisation :	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Il s'agit d'organiser les pratiques sportives dans le site Natura 2000 qui englobe les périmètres de l'Espace Naturel Sensible et la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. Les activités de pleine nature sont diverses et très présentes sur ce territoire du Sud Ardèche (escalade, spéléologie, randonnée, VTT ...). Le partenariat entre le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et les Fédérations sportives existe depuis de nombreuses années notamment sur le périmètre de la Réserve Naturelle. L'objectif des conventions est d'organiser les pratiques, de faire circuler l'information entre les partenaires et de limiter le dérangement des espèces sur les secteurs où elles sont présentes.</p> <p>Une convention a été signée en 2005 entre le SGGA et le Comité Départemental de la Fédération Française Montagne Escalade (CDDFME). Cette convention spécifique à l'activité escalade concernait uniquement le périmètre de la Réserve naturelle, elle est en cours de renouvellement et le souhait est qu'elle puisse s'appliquer de la même manière sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000, les préconisations et l'organisation de la pratique visant à être cohérents sur ces secteurs à forts enjeux environnementaux.</p> <p>La mise en place d'une convention organisant la pratique de la spéléologie est en cours d'élaboration entre le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et le comité départemental de spéléologie. L'articulation entre les conventions et la charte Natura 2000 est à préciser lors de la concertation.</p> <p>En parallèle, suite à la révision du décret de la Réserve Naturelle, les arrêtés préfectoraux réglementant les pratiques sur le périmètre de la Réserve Naturelle sont en cours d'élaboration. Les partenaires sont associés à cette rédaction.</p>		

Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice animera la mise en place et fera vivre les conventions sur le périmètre du site. Les conventions comportent des engagements spécifiques à chaque pratique sportive et au patrimoine naturel susceptible d'être impacté (rapaces pour l'escalade ou chiroptères pour la spéléologie par exemple). Elles doivent également définir les modalités d'association de la structure animatrice préalablement à l'inscription de nouveaux sites au PDESI.

Finalisation de la convention et du schéma escalade (SGGA-CDDFME) :

Sur la base de la convention existante entre le SGGA et le CD FFME07, la convention est en cours de révision et un schéma des sites et voies d'escalade a été réalisé. Il répertorie les sites et voies existantes et celle en projets sur le périmètre Natura 2000. Il est prévu que la convention soit appliquée sur tout le site. La concertation doit se poursuivre et l'articulation avec les arrêtés spécifiques à la Réserve devra être réalisée. Ce conventionnement prévoit notamment une rencontre annuelle entre les partenaires et une information rapide du CDDFME lorsque les sites de nidifications des oiseaux sont repérés par les agents du SGGA en début de saison. Une signalétique provisoire est alors installée in situ pour prévenir les pratiquants. La délimitation sur le terrain des sites ouverts à la pratique est matérialisée sur le secteur de la Réserve naturelle.

Rédaction et finalisation de la convention spéléologie (SGGA-CDS):

La mesure consiste à étendre la convention en cours de rédaction entre le CDS07 et le SGGA pour la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche à l'ensemble du site et définir des clauses et des modalités de mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires de grottes lorsqu'un enjeu particulier est déterminé.

Convention avec d'autres Fédérations ou pratiquants (VTT, Randonnée ...) :

Ces conventions sont la référence pour tous les pratiquants de l'activité (professionnels ou amateurs). Le SGGA privilégie le conventionnement avec les fédérations qui sont représentatives des pratiquants. Si des conventions plus spécifiques, avec des professionnels, des centres de formation ou pour des activités sportives nouvelles doivent être élaborées, elles pourront faire l'objet d'une seconde phase de travail.

Suivi des conventions

Le suivi des conventions nécessite le maintien d'un lien annuel entre les structures signataires et la surveillance du respect des engagements contractés par chaque contractant.

Chargé de mission : 10 jours /an pour l'escalade et 10 jours / an pour la spéléologie = 20jx210 €= 4200€ /an

Conventionnement sur les grottes à enjeux entre le CDS, le SGGA et les propriétaires :

Ceci concerne plus particulièrement les cavités à forts enjeux pour les chiroptères mais également pour les cavités à enjeux hydrologique, karstologique ou présentant une faune endémique et caractéristique. La signature d'une convention de gestion par le propriétaire d'un gîte à chiroptères ou d'une cavité marque la volonté de celui-ci de protéger la cavité à long terme. La convention permet au propriétaire de déléguer à une ou des structure(s) spécialisée(s) la gestion du site et le suivi scientifique, et facilite les partenariats, par exemple pour la recherche de financements en cas de travaux à mener.

Il s'agit ainsi d'appuyer le travail d'identification des propriétaires de grottes prioritairement sur les deux secteurs du Rimouren et de la basse Vallée de l'Ibie et de rechercher des conventionnements ou la signature de la charte Natura 2000 afin de d'organiser la fréquentation dans les grottes à enjeux :

-Identifier, en collaboration avec le CDS qui réalise déjà ce travail, les propriétaires concernés par des grottes à enjeux chauves-souris (recherche cadastrale).

-Organiser des réunions d'informations pour sensibiliser les propriétaires et autres acteurs du territoire,

-Rencontrer les propriétaires volontaires afin de définir les clauses et les modalités de mise en place de convention.

La convention établira un certain nombre d'engagements auxquels les signataires devront se conformer. Ces engagements pourront être de différents ordres et se baser sur la charte Natura 2000 du site.

Chargé de mission =4jours/ an 4x210€ =840€

Les projets de conventions étant antérieures à l'outil charte Natura 2000, elles sont maintenues et privilégiées. Une attention particulière est portée sur la cohérence entre la charte Natura 2000 et les conventions existantes ou en projets.

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

CREPS de vallon pont d'Arc, CDESI, Comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade 07 et 30, Comité Départemental de spéléologie 07 et 30, des propriétaires.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Finalisation de la convention et du schéma escalade		x				
Rédaction et finalisation de la convention spéléologie		x	x			
Suivi et animation des conventions				x	x	x
Convention avec d'autres fédérations ou associations	A définir					
Conventionnement sur les grottes à enjeux					x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Finalisation de la convention et du schéma escalade	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>				
Rédaction et finalisation de la convention spéléologie	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>				
Suivi et animation des conventions				<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Convention avec d'autres fédérations ou associations	<i>A définir</i>						
Conventionnement sur les grottes à enjeux					<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Cout prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Signature des 2 conventions, mise en ligne des conventions sur les sites internet des contractants,

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Charte Natura 2000, Convention SGGA-CDS, Convention SGGA-FFME, CDESI, Conventions CDS-propriétaires, arrêtés préfectoraux liés au Décret de la Réserve Naturelle.

Associer les acteurs du tourisme et soutenir les labellisations		FREQ 2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : Il s'agit de mettre en place une démarche (système de conventions/chartes/engagements) avec les acteurs du tourisme : offices du tourisme, campings, hébergeurs afin de créer et renforcer le lien entre le gestionnaire du site Natura 2000 et les acteurs du tourisme. Cette action de promotion des comportements respectueux auprès des professionnels du tourisme vise à ce qu'ils deviennent des vecteurs d'information et de communication auprès des visiteurs, des ambassadeurs du respect du territoire et de la biodiversité. Actuellement peu d'actions sont réalisées sur le thème de la préservation du patrimoine naturel avec les acteurs du tourisme sur le périmètre du site, le lien s'établit essentiellement lors de l'Eductour qui permet aux agents des Offices du Tourisme de parcourir un sentier accompagné par les agents du SGGA une fois par an. Cette journée est d'ailleurs à chaque fois un succès et mérite d'être poursuivie et développée. L'outil à mettre en place n'est pas défini, plusieurs cadres sont à imaginer avec les partenaires pour créer une démarche adaptée au territoire et aux professionnels du tourisme (labels touristiques existants, charte Natura 2000, convention, engagements ...).		

Méthodes et moyens techniques

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 et de l'Espace naturel sensible, un contact particulier devra être pris avec les acteurs du tourisme qui sont pour l'instant peu impliqués dans la démarche. Ils pourront être un relais auprès des visiteurs pour mieux faire connaître le patrimoine naturel et pourront sur la base du volontariat s'impliquer dans des pratiques en faveur du patrimoine naturel.

Améliorer les connaissances sur les démarches existantes et les Labels

Mieux connaître et faire connaître les démarches et labels prenant en compte des critères de préservation du patrimoine naturel dans les activités touristiques (accueil, hébergement ...). Ce travail d'inventaire pourra être réalisé par un stagiaire, il sera la base des réflexions à mener avec les acteurs pour élaborer la démarche de partenariat.

6 mois de stage = 3500 € + Temps d'animation global

Créer des démarches partenariales en faveur de la biodiversité avec les acteurs du tourisme

-Elaboration avec les volontaires (Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, offices de tourisme, campings ...) d'engagements unitaires susceptibles de composer une démarche partenariale engageante en faveur de la biodiversité.

Ces engagements unitaires de la part des campings par exemple pourront traiter de :

- la gestion quotidienne de leurs espaces (espaces verts, éclairages, plages...),
- la communication en faveur des espaces naturels (publications, site internet etc.),
- l'intégration des enjeux Natura 2000 dans le cadre de leurs projets,

Les engagements unitaires de la part de la structure animatrice Natura 2000 pourront traiter de :

- l'accompagnement technique dans la gestion quotidienne de leurs espaces de campings (espèces d'ornement, utilisation de produits, dates d'entretien, etc), et dans l'intégration des enjeux Natura 2000 dans le cadre de leurs projets (éventuelle extension, aménagements...),
- la mise à disposition d'outils de communication en faveur des espaces naturels (articles, films, panneaux etc.),
- la mise en relation avec des professionnels des sports de nature ayant bénéficié de formations spécifiques,
- Démarche de co-construction d'un partenariat entre les structures volontaires et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche,
- Communiquer dans les médias locaux,
- Suivre et faire vivre le partenariat dans le temps.

Un travail particulier pourra être engagé avec les principaux hébergeurs que sont les gérants de camping présents dans le site ou en toute proximité.

Sur la démarche camping biodiversité = 35 jours x 210 € + 2000 € d'édition de documents la première année + 14 jours les années suivantes

Poursuite des formations et/ou journée d'échange pour les professionnels du tourisme

Dans la continuité des Eductours proposés chaque année pour les professionnels qui le souhaitent, des journées de formation ou des journées d'échange sur le terrain seront proposées pour mieux connaître le patrimoine naturel du site.

Chargé de mission = 3 j par an + des frais d'experts intervenant lors des formations (500€)

Initier une collaboration avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT)

Cette démarche consistera à mettre en place des rencontres entre les acteurs du tourisme, des sports de nature et de l'environnement, afin de mettre en cohérence les différentes politiques. Ce travail de concertation aura pour objectif d'établir les conditions du développement touristique de ce territoire et de définir les messages qui porteront ce développement. Il ne s'agira pas de construire une communication "Environnement" mais d'intégrer dans les outils de communication de la politique Tourisme de l'ADT, les éléments indispensables à la préservation de la biodiversité. L'ADT est fortement intéressée par cette démarche.

Chargé de mission 5 jours les deux premières années puis 2 jours / an = 14 x 210 = 2940€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Particuliers, campings, hébergeurs ; offices de tourisme, ADT, tout acteur du tourisme souhaitant participer.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Améliorer les connaissances sur les démarches existantes et les Labels			x			
Créer des démarches partenariales en faveur de la biodiversité avec les acteurs du tourisme				x	x	x
Poursuite des formations et/ou journée d'échange pour les professionnels du tourisme	x	x	x	x	x	x
Initier une collaboration avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT)			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Améliorer les connaissances sur les démarches existantes et les Labels			3500+ temps d'animation				3500
Créer des démarches partenariales en faveur de la biodiversité avec les acteurs du tourisme			2000+ temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	200
Poursuite des formations et/ou journée d'échange pour les professionnels du tourisme	500 + temps d'animation	500 + Temps d'animation	500 + Temps d'animation	500 + Temps d'animation	500 + Temps d'animation	500 + Temps d'animation	3000
Initier une collaboration avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT)			Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Cout prévisionnel	500	500	6000	500	500	500	6700

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateur de réalisation :

Nombre de professionnels ayant signé la démarche ou la charte,
Nombre de professionnels engagés dans une démarche de Labélisation intégrant des critères de conservation du patrimoine naturel

Indicateur de résultats : /

Actions ou programmes liés

Projets de l'Agence Départementale du Tourisme,

Maintenir la dynamique autour du Label des Gorges de l'Ardèche		FREQ 3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : Le Label guide nature des Gorges de l'Ardèche a été mis en place en 2000 dans le cadre de la mise en œuvre du premier Docob du site Natura 2000. Ce Label est destiné aux professionnels diplômés de Brevets d'Etat pratiquant une activité dans le périmètre du site Natura 2000. La démarche de labellisation est bien encadrée et 18 professionnels sont labélisés et 6 en cours de labélisation. Les principales activités pratiquées sont le canoë kayak, la randonnée, 2 guides pêches, les accompagnateurs en montagne et la spéléologie. La démarche de labellisation est décrite en annexe		

Méthodes et moyens techniques

Poursuite des démarches de labellisation

Dans le cadre de l'animation, le SGGA poursuivra son partenariat avec les Brevets d'Etat labellisés et coordonnera la démarche pour les nouveaux labellisés. Les actions consistent à :

- Organiser chaque année, une ou 2 journées thématiques de formation à destination de tous les guides labellisés et candidats au label,
- Animer régulièrement les réunions et suivre le partenariat avec les labellisés,
- Renforcer et mieux valoriser le label « gorges de l'Ardèche »,
- Poursuivre les réflexions sur le dispositif et les méthodes de suivi des pratiques des labellisés,
- Animer la démarche auprès des nouveaux labellisés : formation, suivi d'une sortie accompagnée, entretien sur les motivations du candidat ...

Lors des formations et des journées d'échanges le SGGA fait régulièrement appel à des experts ou des spécialistes locaux qu'il fait intervenir afin d'enrichir les apports sur des thématiques pointues.

Renforcer la démarche (stagiaire)

Un travail plus spécifique est à développer avec l'association des Brevets d'Etat labellisés et les institutions touristiques pour valoriser le label et plus généralement renforcer le recours à l'encadrement professionnel dans le cadre des activités de pleine nature notamment pour le canoë-kayak : identifier et mettre en avant la plus-value de l'encadrement pour des questions de sécurité, d'apport de connaissances et favoriser l'émergence d'un « bureau des guides. ».

Chargé de mission = 4jours par an =840 €

En 2017 et 2018 pour renforcer 10j par an pendant 2 ans (chargé de mission) plus un stagiaire = 10x210 € x 2 ans + 3500€ =7700€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

CREPS de Vallon Pont d'Arc, Association des Brevets d'Etat labellisés, tous les encadrants de sports de nature souhaitant s'engager dans une démarche de qualité.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Poursuite des démarches de labellisation	x	x	x	x	x	x
Renforcer la démarche (stagiaire)				x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Poursuite des démarches de labellisation		<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Renforcer la démarche (stagiaire)					3500			3500
Coût prévisionnel					3500			3500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de brevets d'Etat ou professionnels labellisés,
Nombre de participants aux formations,

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle, stratégie de l'ADT,

Partenariat et mise en place d'une démarche avec les loueurs de canoës		FREQ4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1041 : Cordulie à corps fin 1043 : Cordulie splendide 1046 : Gomphe de Graslin 1044 : Agrion de mercure 1032 : Mulette épaisse 3140 : Eau oligotrophe calcaire 3250 : Rivière permanentes méditerranéennes 3280 : Rivière méditerranéenne à débit permanent 92A0 : Forêt galerie	
Localisation :	Superficie ou linéaire :	Priorité
Tout le site	6865 ha	1
Contexte et description :		
<p>Le partenariat avec les loueurs de canoës est peu développé pour l'instant sur le site, l'objectif est de renforcer ce partenariat. Lors des réunions des groupes de travail, le Syndicat des loueurs (FEDELEA) a confirmé sa volonté de mettre en place une charte concernant la pratique du canoë. Cette action permettra avec les loueurs volontaires de définir des bonnes pratiques et des engagements pour prendre part à la conservation du patrimoine naturel des gorges de l'Ardèche.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Elaboration d'une démarche avec les loueurs

La structure animatrice du site organisera des réunions avec le Syndicat et le Comité départemental de canoës afin de définir le contenu de cette démarche et la façon de la faire vivre. Des rencontres avec les loueurs et les professionnels du canoë kayak pourront être organisées, Réaliser un état de lieux des pratiques et des besoins des loueurs et pratiquants (Co-encadrement d'un stagiaire ou organisme spécialisé en démarche qualité éco-touristique), Définir la méthode et les éléments à intégrer dans la démarche et/ou la démarche :

Exemple : messages et informations sur la biodiversité à transmettre aux clients,
 Lieux et conditions d'embarquement/débarquement (cf fiche FREQ 5)
 Echange d'informations, restitution d'observations de terrain (loutre, castor ...) par les loueurs auprès de la structure animatrice ...

Chargé de mission = 25 jours x 210 € la première année=5250 €

Prestataire spécialisé dans les démarches d'accompagnement démarches concertées et tourisme qualité = 15000€

Valorisation de la signature et suivi de la démarche

Faire connaître la démarche auprès des loueurs, des acteurs locaux et du public,
 Mise à disposition d'informations et d'outils sur le patrimoine naturel auprès des loueurs de canoës.
Communication édition de panneaux/plaquette ... = 5000€
10 jours x 210 € de suivi annuel = 2100€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Le FEDELEA, le Comité départemental de Canoë Kayak, les loueurs de canoës, Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Elaboration d'une charte/démarche avec les loueurs		x	X			
Valorisation de la signature et suivi de la démarche /charte			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Elaboration d'une charte/démarche avec les loueurs (prestataire)		15000					15000
Valorisation de la signature de la démarche /charte			5000 + Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	5000
Cout prévisionnel		15000	5000				20000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de personnes engagées dans la démarche, Nombre de participants aux réunions,

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Mise en place du Schéma de Cohérence des sports de Loisirs (SMAC), Charte Natura 2000

Organiser les accès aux abords des cours d'eau		FREQ 5
Objectif(s) concerné(s)	<p>Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs</p> <p>Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau</p> <p>Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants</p>	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	<p>1355 : Loutre</p> <p>1337 : Castor</p> <p>1103 : Alose feinte</p> <p>1126 : Toxostome</p> <p>1131 : Blageon</p> <p>1134 : Bouvière</p> <p>1041 : Cordulie à corps fin</p> <p>1043 : Cordulie splendide</p> <p>1046 : Gomphe de Graslin</p> <p>1044 : Agrion de mercure</p> <p>1032 : Mulette épaisse</p> <p>3140 : Eau oligotrophe calcaire</p> <p>3250 : Rivière permanentes méditerranéennes</p> <p>3280 : Rivière méditerranéenne à débit permanent</p> <p>92A0 : Forêt galerie</p>	
Localisation :	Superficie ou linéaire : 130 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Afin de préserver les habitats des bords de cours d'eau et les nombreuses espèces présentes sur les berges et dans le cours d'eau, la gestion de la fréquentation dans ces milieux est importante. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Ardèche Claire met en place le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs (SCAL) qui intègre la création de plages surveillées et organise les zones d'embarquement et débarquement des canoës. Un travail important de concertation et d'aménagements de sites de baignades et d'accès aux rivières sur le bassin versant de l'Ardèche a été réalisé par le Syndicat Ardèche Claire (SMAC) ces dernières années. Sur la base des études et de la concertation réalisées par le SMAC, cette action est une approche fine à l'échelon local des usages et accès aux cours d'eau du site. Bien que des sites de baignade officiels aient été créés, de nombreux accès et sites de pratiques de baignade ou d'activités de loisirs sont présents et parfois lieux de conflits d'usages et de dégradation du patrimoine naturel.</p> <p>D'autre part, l'évolution des projets territoriaux et les hypothèses d'aménagements sur le secteur du Pont d'Arc à l'étude dans le cadre de l'Opération Grand Site et du classement UNESCO devront être intégrés aux enjeux du SCAL et peut être plus localement faire l'objet d'une réflexion qui intégrera une connaissance fine de la fréquentation. Certains secteurs du bord de l'Ardèche à l'amont et à l'aval des gorges sont très fréquentés. Sur l'aval Ardèche et sur le secteur du Trou de la Lune (vallée de l'Ibie) des véhicules circulent sur les berges, voire dans le lit mineur du cours d'eau. Pour garantir la préservation du milieu naturel et la qualité de l'accueil des visiteurs (baigneurs et canoëistes), il est important de poursuivre les efforts pour améliorer l'organisation des zones qui accueillent du public et conserver des zones de tranquillité naturelles et piétonnes.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivre la mise en place du SCAL

La structure animatrice du site participera aux travaux pilotés par Ardèche Claire dans le cadre de la mise en œuvre du SCAL. En lien étroit avec l'opération grand site du Pont d'Arc, une réflexion aura lieu sur la demande d'installation d'un nouveau débarcadère à canoës à l'aval du Pont d'Arc faite lors des réunions des groupes de travail. Les éléments du diagnostic du SCAL et ses préconisations seront la base du travail plus fin élaboré à l'échelle du site Natura 2000/ENS.

Réaliser l'état des lieux des usages, accès et aménagements

Sur la base des éléments du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCAL par Ardèche Claire, le SGGGA et Ardèche Claire pourront initier, l'état des lieux des pratiques et des aménagements existants concernant la baignade et la pratique du canoë notamment à l'échelle du site. Cela permettra de mettre en évidence les manques, les secteurs à enjeux environnementaux et définir des préconisations avec l'ensemble des partenaires impliqués (public et privé). Cet état des lieux a pour objectif de préciser à l'échelle du site Natura 2000 les usages et accès en partant du schéma élaboré à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche. L'enjeu est bien de préciser à l'échelle locale le schéma d'organisation de la fréquentation pour concilier l'accueil du public et la conservation de la biodiversité exceptionnelle présente sur le site.

Une concertation et la mise en place d'un schéma pour organiser la circulation des véhicules motorisés sur les bords de l'Ardèche et de l'Ibie seront mises en place avec les communes concernées et les acteurs locaux.

- Participation aux réunions du SCAL et déclinaison des enjeux au niveau local,

- Mettre en place une enquête de fréquentation auprès des usagers sur l'organisation et l'accès à la rivière,
- Participer à l'animation de la concertation avec Ardèche Claire et associer tous les partenaires locaux concernés,
- Proposer un plan d'organisation et d'accès à la rivière,
- Mettre en œuvre les préconisations,
- Renforcer la surveillance et l'information.

Cette action devra se mettre en place concernant l'aval Ardèche avec l'Association des amis de l'île de la Platière qui gère le site FR8201677 D4 – « Milieux alluviaux du Rhône aval » qui est limitrophe au site Sud Ardèche et Dent de rez sur la rive droite de l'Ardèche. Elle pourrait également se mettre en œuvre à l'échelle plus vaste du Sud Ardèche en lien avec les autres sites Natura 2000 et ENS.

Un programme commun (programme LIFE) permettrait de mutualiser les moyens et organiser les activités en cohérence entre l'amont et l'aval de l'Ardèche et de certains de ses affluents. Ce travail pourra être élaboré avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.

Réaliser l'état des lieux des usages, la concertation et le plan = 30 jours chargé de mission la première année et 40 jours la seconde = 70 jours x 210 € = 14700 € + participation du SMAC à définir
Le suivi des démarches SCAL est intégré dans l'animation du site.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Le SMAC, le Conseil Général 07, les communes, les communautés de communes, le CDCK, la FEDELEA, les pratiquants et loueurs de canoës, CREPS, les usagers, les riverains, les touristes...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivre la mise en place du SCAL		x	x	x	x	x
Réaliser l'état des lieux des usages, accès et aménagements			x			
Concertation et définition d'un plan				x	x	
Mise en œuvre du plan					x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivre la mise en place du SCAL	Dans les crédits d'animation						
Réaliser l'état des lieux des usages, accès et aménagements		Temps d'animation					
Concertation et définition d'un plan			Temps d'animation				
Mise en œuvre du plan				A préciser	A préciser	A préciser	
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE), Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau.

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateur de réalisation :

Production d'un rapport d'étude et d'une cartographie sur les pratiques, la validation par les partenaires du plan d'actions,

Indicateur de résultat : le % de linéaire de berges sans aménagement

Actions ou programmes liés

Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs (SCAL), Opération grand site du Pont d'Arc (SGGA),

Sensibiliser les acteurs des sports motorisés		FREQ 6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1041 : Cordulie à corps fin 1043 : Cordulie splendide 1046 : Gomphe de Graslin 1044 : Agrion de mercure 1032 : Mulette épaisse 3140 : Eau oligotrophe calcaire 3250 : Rivière permanentes méditerranéennes 3280 : Rivière méditerranéenne à débit permanent 92A0 : Forêt galerie	
Localisation :	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description :		
<p>Le développement de la pratique des sports motorisés (quad, trial) en Sud Ardèche est important. De nombreux pratiquants circulent sur les pistes, traversent les cours d'eau et sentiers ce qui provoque parfois des conflits d'usages. Cette activité concerne à la fois des vacanciers en période estivale et des pratiquants locaux toute l'année. A Larnas et à Gras une charte avait été mise en place à l'initiative des communes entre les usagers il y a une 10^{ème} d'années. Le but était de définir un code de bonne conduite et apaiser les conflits de l'époque. Cette démarche a bien fonctionné mais la dynamique et le partenariat entre les pratiquants, les professionnels et autres usagers des chemins n'ont pas pu se poursuivre. Il est donc nécessaire de reprendre contact avec les acteurs des sports motorisés pour les informer des enjeux environnementaux et s'assurer des messages diffusés sur le patrimoine naturel auprès des pratiquants. Les secteurs concernés par cette activité sont principalement le Rimouren et l'aval Ardèche mais tout le site peut être concerné.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Rencontrer les professionnels des sports motorisés et sites de location et de vente :

La structure animatrice contactera et rencontrera les acteurs des sports motorisés lors de rendez-vous individuels ou de réunions afin de mieux connaître la pratique et de les informer des enjeux environnementaux sur les secteurs concernés. Un code de bonnes pratiques pourra être élaboré si les professionnels le souhaitent afin de valoriser les actions en faveur de la biodiversité. La charte Natura 2000 pourrait être l'outil adapté pour définir les bonnes pratiques.

Chargé de mission = 10jours x 210 € =2100€

Elaborer avec les communes de l'aval Ardèche et le Rimouren un état des lieux des circuits de sports motorisés et un schéma d'organisation :

Sur le secteur aval Ardèche, plusieurs terrains de moto cross existent, l'objectif est de faire un état des lieux avec les communes et les pratiquants et de veiller à ce que les conditions de sécurité et de respect du patrimoine naturel soient respectées. Un rappel sur les enjeux environnementaux pourra être réalisé ainsi que des actions de sensibilisation des pratiquants. Si des préconisations d'aménagements sont proposées (mise aux normes de circuits, protections de zones sensibles ...) elles seront élaborées en étroite concertation avec les acteurs et les services de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Des financements spécifiques devront être recherchés.

Chargé de mission = 40jours x 210 € =8400 €

Renforcer la surveillance :

Lors des réunions de concertation, les acteurs locaux ont proposé de renforcer la surveillance sur les zones sensibles (cours d'eau et berges) et sentiers de randonnées pour faire respecter la réglementation nationale sur la pratique des sports motorisés et de la circulation des véhicules à moteurs. (cf fiche SURV1 et 2)

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

La fédération départementale des sports motorisés, les communes, les pratiquants et professionnels des sports motorisés, la CDESI, Ardèche Claire, SGGA, LPO, FRAPNA, ONF, jeunesse et sports, le CREPS, Loisirs nature Ardèche.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rencontre des professionnels et définition du code de bonne conduite					x	
Etat des lieux des pratiques sur l'aval Ardèche et le Rimouren					x	
Renforcer la surveillance (cf fiche action SURV1 et 2)			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Rencontre des professionnels et définition d'un code de bonne conduite					Temps d'animation		
Etat des lieux des pratiques sur l'aval Ardèche et Rimouren					Temps d'animation		
Renforcer la surveillance	Dans fiche SURV 1 et 2						
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation Production d'un code de bonne conduite
Plan d'organisation de la pratique sur l'aval Ardèche

Indicateurs de résultats 2 cheminements motos renaturés

Actions ou programmes liés

Charte Natura 2000, Plaquette départementale de bonne conduite pour les pratiquants de moto/quads (jeunesse et sports)
"Charte bi-communale de gestion de l'espace et de l'activité sportive en milieu rural" mise en place sur les communes de Gras et de Larnas en 2002.

Sensibiliser les pratiquants d'activités aériennes		FREQ 7
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A077 Vautour Percnoptère A093 Aigle de Bonelli A215 Grand Duc d'Europe	A080 Circaète Jean-le Blanc A073 Milan noir A074 Milan Royal A103 Faucon pèlerin A072 Bondrée apivore A078 Vautour Fauve	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : Les survols aériens sont fréquents au-dessus du site Natura 2000 bien qu'une partie du site soit réglementée pour ces pratiques (Réserve naturelle et APPB). Peu de liens sont créés avec les pratiquants d'activités et sports aériens. Un courrier rappelant la réglementation avait été envoyé à toutes les structures locales de sports aériens en 2009 mais aucune autre action n'a été engagée depuis. Il est important d'informer les acteurs sur les zones sensibles (secteurs de nidifications des rapaces notamment) et à la réglementation existante. Les survols des avions ou hélicoptères de l'armée sont fréquents, si le périmètre de la Réserve naturelle semble bien identifié par les services de l'armée une information spécifique sur les Arrêtés Préfectoraux de Biotopes serait à réaliser. Des survols, dans le cadre d'autorisation spéciale de la Préfecture, sont parfois réalisés pour la sécurité d'événements sportifs (Marathon des gorges), pour la réalisation de travaux (grotte Chauvet notamment), pour la réalisation de film ... les commanditaires des survols doivent prendre en compte les périodes sensibles (nidification des rapaces), les zones à enjeux à éviter ... dans leur plan de vol. Certains partenaires sont d'ores et déjà dans cette démarche mais elle est à poursuivre et renforcer.		

Méthodes et moyens techniques

Sensibiliser les acteurs utilisant des moyens aériens :

Dans le cadre de l'animation du site il sera nécessaire de rencontrer les structures susceptibles de survoler le site : Aéro club, Ecole parapente, Centre Vol à Voile, Aérodrome, commanditaires de survols ...

Une information plus importante de ces structures devra être faite ainsi que leur fournir des cartes rappelant les zones sensibles et réglementées. Ce lien pourra se faire par le biais de rendez-vous individuels ou de réunions.

Renforcer la surveillance

Renforcer la surveillance permettra de veiller au respect de la réglementation sur les APPB et la Réserve Naturelle.

Dans le cadre de la rédaction de la charte Natura 2000, un volet sur ces activités pourra être développé. Chargé de mission = 15 jours x210 € en 2018 et 10 jours x210 € en 2019 soit au total 5250 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Aéro-club, Ecole parapente, Centre Vol à Voile, Aérodrome, LPO, Armée,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sensibiliser les acteurs des activités aériennes					x	x
Renforcer la surveillance (Cf Fiche action SURV 1 et 2)			x			x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Sensibiliser les acteurs des activités aériennes						Temps d'animation	Temps d'animation	
Renforcer la surveillance	dans fiche SURV 1 et 2							
Coût prévisionnel								

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Envoi de courrier et de la carte du site à destination des acteurs des activités aériennes,

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

APPB, Plan de gestion de la Réserve naturelle, Charte Natura 2000

Accompagner les porteurs de projets sportifs et culturels pour la réalisation des évaluations d'incidence		FREQ 8
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux Objectif 5 : Préserver les milieux rocheux falaises, éboulis et cavités Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et habitats du site Principalement les cours d'eau et cours d'eau intermittents	Les sites de nidification des rapaces Les chauves-souris	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : <p>La mise en place des évaluations d'incidence depuis 2010 a fortement impacté le site Natura 2000 puisque les Gorges de l'Ardèche sont un lieu privilégié pour l'organisation d'activités et de manifestations sportives. Chaque année entre 5 et 10 manifestations se déroulent pour tout ou en partie sur le périmètre du site. Les porteurs de projets ont dû se conformer à la formalisation du dossier d'évaluation d'incidence et poursuivre la concertation avec les structures de protection de la nature déjà bien initiée par plusieurs organisateurs locaux pour la définition des parcours. L'accompagnement par la structure animatrice du site Natura 2000 est à poursuivre voire à renforcer afin de faciliter la démarche et améliorer la qualité des dossiers sur le volet habitats et espèces.</p> <p>Au-delà des activités sportives, des aménagements ou événements soumis à évaluation d'incidence sont courants et nécessitent un accompagnement par la structure animatrice. Les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à solliciter le SGGGA pour le montage de leur projet en amont et pour la prise en compte des enjeux environnementaux.</p> <p>Il est important de pouvoir répondre aux sollicitations et disposer du temps nécessaire pour accompagner les porteurs de projets dans ces procédures.</p> <p>La réserve naturelle régit les activités et manifestation, dans le cadre de la révision du Décret de la Réserve qui est en cours, des arrêtés préfectoraux sont en cours d'élaboration afin de préciser le cadre pour la réalisation de manifestation sportives sur le périmètre de la Réserve.</p> <p>Les évaluations d'incidence doivent être menées pour de nombreux autres projets (installation d'une STEP, pose de panneaux photovoltaïques, aménagements de routes forestière à grumiers...). Ces aspects ne sont pas traités dans cette fiche mais dans la fiche ANIM1.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivi et accompagnement des porteurs de projet pour l'élaboration des évaluations d'incidence pour les projets sportifs et culturels

Cette action a pour objectifs :

- de prendre en compte dans les manifestations les enjeux environnementaux par la sensibilisation des membres organisateurs de manifestations sportives et culturelles ou porteurs de projets de l'importance de communiquer les parcours et zones empruntés en amont (trail, raid, course d'orientation, manœuvres, concerts et entraînements divers) pour prendre en compte les objectifs de conservation des habitats naturels et de la faune d'intérêt communautaire du site.
- de réaliser des réunions de préparation et de concertation avec les différentes associations sportives et culturelles pour la mise en place de parcours sportifs optimaux tenant compte de l'environnement et des enjeux de conservation.
- d'accompagner tous les porteurs de projets dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'évaluation d'incidence et de leur transmettre les données environnementales du Docug intégré au montage de leur projet.
- participer aux réunions de concertation et aux sorties de terrain de repérage afin que la prise en compte des enjeux de conservation des Directives européennes soit effective dans le projet et lors du montage du dossier (tranquillité des sites de nidification en période de reproduction des rapaces notamment, absence de traversée de cavités lors de la présence de colonies de chauves-souris ...).

-Suivre la bonne mise en œuvre des préconisations lors des manifestations ou des installations.

Chargé de mission = 20 jours par an pendant 3 ans puis 10 jours par an sur les évaluations d'incidence =
20jx210 € x 3 ans + 10jours x 210 € /an x3 ans =18900€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Associations sportives et culturelles, Pompiers, Offices du tourisme, Conseil général (PDESI), Organismes de raids, LPO, FRAPNA, SGGA,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi et accompagnement des porteurs de projet pour l'élaboration des évaluations d'incidence	X	X	X	X	X	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi et accompagnement des porteurs de projet pour l'élaboration des évaluations d'incidence		Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Cout prévisionnel								

Financeurs potentiels :

Etat, Europe (crédits Natura 2000, Réserve Naturelle, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : Qualité des dossiers évaluation d'incidence,

Indicateurs de résultats : Enquête auprès des porteurs de projets pour évaluer la prise de conscience sur la prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel,

Actions ou programmes liés

CDESI, programmes des offices de tourisme, réglementation des APPB et de la réserve Naturelle.

Mettre en place des schémas d'organisation de la fréquentation		FREQ 9
Objectif(s) concerné(s)		
Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et habitats du site Principalement les cours d'eau et cours d'eau intermittents Les sites de nidification des rapaces et les chauves-souris		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : La question de l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels est récurrente autant de la part des pratiquants que des associations de protection de la nature. Des études ont été menées dans le cadre de Natura 2000 et de la Réserve Naturelle sur ce thème entre 2000 et 2003 sur les cavités, la randonnée et la fréquentation sur les plages de galets. Ces travaux ont apporté des éléments. D'autres sites Natura 2000 travaillent également sur ces thématiques. Il est important de poursuivre les investigations notamment au travers d'une meilleure connaissance des pratiques sur le site Natura 2000 et de la mise en place de travaux plus spécifiques sur certaines activités ou certains secteurs emblématiques. Cette action s'inscrit notamment dans la continuité du partenariat en place avec les acteurs locaux et à la demande de certains partenaires d'améliorer la gestion cohérente des pratiques entre les sites Natura 2000.		

Méthodes et moyens techniques

Améliorer la connaissance et le suivi de l'évolution des activités et de la fréquentation :

Cette action pourra être menée en partenariat avec les sites Natura 2000 limitrophes notamment Moyenne vallée de l'Ardèche et ses affluents, Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac, Cévennes ardéchoises sur les activités : baignade, canoë, kayak, escalade, spéléologie, sports motorisés, canyoning, randonnées et les flux routiers :

Il s'agit de

- Constituer un groupe de travail avec les pratiquants pour piloter le projet et animer la concertation sur ces thématiques,
- Définir une méthodologie pour réaliser un état des lieux de la fréquentation et des activités de sports de nature avec les partenaires locaux et faire la synthèse des données existantes,
- Réaliser un échantillonnage des lieux et activités qui feront l'objet de comptages et enquêtes spécifiques,
- Récolter les données qualitatives et quantitatives via les enquêtes sur le terrain et les données disponibles auprès des socio-professionnels, des comités départementaux ...
- Réaliser des cartographies et croiser les enjeux de pratiques et environnementaux
- Définir avec les partenaires des actions pour améliorer l'organisation de la fréquentation si possible à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000,

80 jours chargé de mission x 210 € + 180 jours de personnel saisonnier pour les comptages et enquêtes = 16800 € + 15000 € = 31800 €
et 8000 € prestataire pour réaliser l'état 0 en 2015. 60 jours x 210 € en 2016 pour poursuivre la concertation = 12 600 €

Mettre en œuvre les actions spécifiques de réduction de l'impact de la fréquentation, identifiées dans le cadre de l'étude qui viseraient à améliorer la prise en compte du patrimoine naturel.

La mise en œuvre des actions proposées ci-dessus sera à programmer, des financements spécifiques seront à mobiliser en fonction de la nature de ces mesures.

L'état des lieux devra être conçu pour être facilement actualisable, l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions devra être prévue. La mise à disposition des données auprès des partenaires sera un point à définir dès le démarrage du projet avec eux (mise en ligne des documents par exemple, document synthétique pour diffuser les résultats...).

25 jours pendant 2 ans pour réaliser la concertation = 25j x 210 € x 2ans = 2100 €
Coût « à définir » pour les travaux, aménagements ou actions particulières à réaliser.

Travaux de recherche sur la capacité d'accueil/de charge des sites

Des travaux de recherche sur la capacité d'accueil et/ou de charge des sites d'un point de vue social, de qualité de l'accueil et d'un point de vue environnemental seraient à mettre en place. Un travail de thèse sur 3 ans pourra être réalisé en partenariat avec les sites Natura 2000 limitrophes ayant des contextes identiques. Un partenariat avec un laboratoire de recherche spécialisé est à prévoir afin de disposer de l'appui de spécialistes sur ces questions à la croisée des questions sociales et environnementales. Cette approche viserait à définir des critères environnementaux, sociaux et économiques pour définir la capacité de charge des espaces naturels dans un bon état de conservation. Une analyse multicritères serait à mettre en place :

- capacité écologique (dégradation d'habitats, dérangement d'espèces ...)
- capacité physique (sécurité, infrastructure d'accueil...)
- capacité psychologique des visiteurs (qualité de la visite, sensation de bien-être ...)
- capacité économique (en termes de coût pour la collectivité).

Les indicateurs seront construits par type de fréquentation et par type d'habitats fréquentés, ils devront être établis avec les principaux acteurs du territoire. Les fédérations sportives délégataires concernées seront associées aux travaux concernant les activités de pleine nature. Elles pourront fournir un encadrement technique pour accéder à certains sites et seront associées à l'analyse de la capacité d'accueil.

Chargé de mission pour l'encadrement et le suivi du projet = 20j par an = 20j x 210€ = 4200 €. Puis 15 jours pour la valorisation l'année suivante la soutenance = 15 jours x 210 € = 3150€
27 000 € de participation aux frais de la thésarde.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les sites Natura 2000 du Sud Ardèche, les fédérations sportives, le CREPS, CG07, CDESI, CERMOSEM, ADT, les pratiquants

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution de la fréquentation		X	x			
Mettre en œuvre les actions spécifiques de réduction de l'impact de la fréquentation, identifiées dans le cadre de l'étude qui viseraient à améliorer la prise en compte du patrimoine naturel				x	x	
Thèse sur la capacité d'accueil/de charge			X	X	X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution de la fréquentation		23000 + Temps d'animation	Temps d'animation				23000
Mise en œuvre des mesures				Temps d'animation + A définir	Temps d'animation +A définir	Temps d'animation +A définir	
Thèse capacité de charge / d'accueil		27000+ Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation		27000
Cout prévisionnel		50000					50000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, Réserve Naturelle, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation

Rendu d'étude et cartographie sur la fréquentation, mise en œuvre du plan d'actions, rendu des travaux de thèse,

Indicateurs de résultats

amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces sur les zones de mise en œuvre du plan d'actions.

Actions ou programmes liés

Programme LIFE Sud Ardèche, Mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve Naturelle,

Sensibiliser et conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, l'ONF, les communes en faveur de la libre évolution des forêts		FORE 1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1323 : Murin de Bechstein et autres chiroptères du site A073 Milan noir A080 Circaète Jean Leblanc 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand-capricorne 92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion	
Localisation :	Superficie ou linéaire : près de 4000ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La forêt représente 57 % des milieux présents sur le périmètre du site, sur des secteurs relativement peu accessibles. Traitée en taillis, elle n'est plus exploitée depuis 30 à 90 ans. Le site, notamment sur le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche a une grande responsabilité au niveau national pour ce type forestier car elle détient plus de 90 % des forêts méditerranéennes du réseau des Réserves naturelles de France. Des processus naturels liés au vieillissement des peuplements comme les chablis et la sélection de brins dominants dans le taillis permettent un retour d'une futaie sur souche, et garantie la résilience de cet écosystème qui retrouve peu à peu un équilibre dynamique caractéristique des forêts à caractère naturel. De plus il y a reconstitution des volumes de bois morts et des micro-habitats forestiers ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil des espèces forestières et d'assurer un habitat pour les espèces inféodées ou liées au bois mort (insectes saproxyliques, pics, chauves-souris arboricoles, amphibiens, mousses, lichens, champignons, etc).</p> <p>Afin d'améliorer l'état de conservation des habitats forestiers, l'objectif est de laisser la forêt évoluer naturellement. Les forêts sont en majorité publiques (communales, départementales ou domaniales) mais de nombreuses parcelles privées sont présentes notamment sur le massif de la Dent de Rez. A priori peu d'exploitation forestière privée est prévue sur le site compte tenu des difficultés d'accès et d'exploitation. Cependant, dans l'éventualité qu'un projet d'exploitation forestière voit le jour notamment avec le développement du bois de chauffage, du bois énergie et d'une centrale de cogénération à proximité du site, cette mesure a pour objectif de rappeler la réglementation en vigueur et de favoriser l'évolution naturelle des habitats forestiers patrimoniaux.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Concertation avec les propriétaires forestiers et gestionnaires et élaboration de conventions ou de la charte Natura 2000 :

Rencontre et visite de terrain avec les partenaires (CRPF, ONF, propriétaires privées, communes) afin de définir les enjeux et méthodes pour mettre en œuvre la libre évolution des forêts sur les secteurs les plus propices. Concertation pour la définition des mesures à inscrire dans la charte Natura 2000 ou dans une convention plus précise si nécessaire.

Gestion de la forêt publique

Compte tenu des surfaces forestières communales présentes dans les Gorges de l'Ardèche, l'information sur les enjeux et moyens de préserver la forêt sera à orienter prioritairement auprès des communes, communautés de communes et de l'ONF. Le partenariat avec l'ONF de l'Ardèche et du Gard est à poursuivre pour favoriser la libre évolution des forêts dans les secteurs les plus favorables notamment dans la Réserve Naturelle et dans la Réserve Biologique Domaniale.

Il conviendra de préciser les engagements de la charte Natura 2000 et d'établir une convention plus précise avec l'ONF et les communes pour garantir la libre évolution des forêts dans les zones à enjeux, ou proposer des modes de gestion qui préservent mieux l'intégrité des écosystèmes forestiers pour les zones qui font l'objet d'une exploitation.

Gestion forestière privée :

La structure animatrice initiera un travail d'information auprès des propriétaires privés en partenariat avec le CRPF. Le cas échéant, participer avec le CRPF à l'élaboration des plans simples de gestion pour la prise en compte des enjeux de biodiversité.

La gestion durable des forêts est inscrite dans la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Elle "garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes." (Art. 1). Dans ce cadre, il convient de rappeler aux propriétaires forestiers de favoriser au maximum des forêts à caractère naturel ou le cas échéant, opter pour des modes d'exploitation qui maintiennent l'intégrité des écosystèmes. Les forêts à caractères naturels, favorisent un grand nombre d'espèces, notamment la faune saproxylophage et les chiroptères. Les propriétaires forestiers ayant un plan simple de gestion validé pourront alors s'engager dans la charte Natura 2000 qui ouvre droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Concernant les bonnes pratiques de gestion des habitats forestiers du site, il s'agit ici de se reporter à la charte Natura 2000 et aux fiches habitats du tome 1 du document unique de gestion.

Le temps d'animation est estimé à : chargé de mission = 40 jours la première année, 30 jours la deuxième et 15 jours la troisième année = (40jx210€)+ (30jx210 €) + (15j x 210 €) = 17 850 €

Elaboration de la charte ou convention = 15 jours pendant 2 ans = 15 jours x 210 € x 2 ans = 3150 €

Elaboration de documents de communication

Réalisation d'une plaquette d'information pour les propriétaires forestiers et les exploitants forestiers (entreprises, affouagistes, etc.), afin de présenter les enjeux de préservation de la forêt, les outils disponibles (charte ou contrat Natura 2000, plan simple de gestion, conventions, labels ...) et leur proposer des éléments à prendre en compte dans les coupes rases (règles de sécurité, préservation des sites archéologiques, maintien des arbres à cavités, des arbres fruitiers, etc.)

Elaboration de documents de communication = 7 jours de conception (7j x210 € = 1450 €) et 3000 € pour l'impression et le graphisme. =4470 €

Organisation de conférences et journées d'échanges techniques

Organisation de journées d'échanges techniques avec les partenaires et les élus pour travailler sur les modes de gestion alternatifs aux coupes rases traditionnelles (îlots de sénescence, îlots de vieillissement, arbres biodiversité, taillis sous futaie, etc.).

Conférence / sorties techniques = 9 jours x210 € = 1890 €

Suivi des aménagements forestiers et plan simples de gestion

Le suivi et la participation à la réactualisation des aménagements forestiers avec les agents de l'ONF seront à réaliser. *Chargé de mission 3 jours par an x 210 € x 6 ans = 3780 €*

Animation et acquisition foncière

Dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible plus particulièrement, une animation foncière et une acquisition des parcelles forestières à enjeu est à prévoir.

10 jours de chargé de mission en 2016 et 2017 = 10j x 210 € x 2 ans =4200€

Suivi des projets d'exploitation

Organiser avec les propriétaires et l'ONF un suivi des aménagements forestiers et des projets d'exploitation avec une visite des parcelles concernées par des travaux pour identifier les enjeux biodiversité de manière plus précise (identification de sites de nidification par exemple) et apprécier les autres enjeux (archéologique, géologique, etc.) qui doivent faire l'objet d'un zonage de protection retiré de la coupe. Cette action sera prioritairement mise en place sur le périmètre de la Réserve naturelle.

5 jours par an à partir de 2016 = 5jx210€ x 4 ans =4200 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

Propriétaires forestiers privés, ONF, communes, CRPF, SGGA, REFORA

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Concertation avec les propriétaires forestiers et gestionnaires et élaboration de la charte ou d'une convention	x	x	x			
Elaboration du document de communication	x					
Conférences sur la forêt /sorties techniques	x		x		x	
Suivi des aménagements forestiers et plan simple de gestion	x	x	x	x	x	x
Animation et acquisition foncière			x	x		
Suivi et accompagnement des projets d'exploitation			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

L'adhésion à la charte Natura 2000 ouvre droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles concernées et permet d'accéder à certaines aides publiques. Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés dans la charte défini pour le site.

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Concertation avec les propriétaires forestiers et gestionnaires et élaboration de la charte ou d'une convention	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>				
Elaboration du document de communication	3000 + <i>Temps d'animation</i>						3000
Conférences sur la forêt / sorties techniques	<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		
Suivi des aménagements forestiers et plan simple de gestion	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Animation et acquisition foncière			<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>			
Suivi et accompagnement des projets d'exploitation			<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Cout prévisionnel	3000						3000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi: % de superficie forestière possédant un document de gestion forestière favorisant l'évolution naturelle des forêts (îlots de sénescence, taillis sous futaie, arbres biodiversité, etc.), nombre de charte Natura 2000 ou convention signée, % de superficie forestière en libre évolution.

Indicateurs d'évaluation: Augmentation de la présence de bois mort, 1000ha de forêt en libre évolution.

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Aménagement de la forêt communale de communes, charte Natura 2000, Plan de gestion de la RNNGA, Protocole de suivi des espaces forestiers (ONF-RNF), Plan de gestion de la Réserve Biologique Domaniale Bois sauvage, Plan d'actions des chiroptères en Rhône-Alpes, Programme d'action par la constitution d'un réseau de forêt à caractère naturelle en Rhône-Alpes (REFORA).

Sensibilisation du grand public à la libre évolution des forêts et à sa biodiversité		FORE 2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion	
	1323 : Murin de Bechstein et autres chiroptères du site A073 Milan noir A080 Circaète Jean Leblanc 1083 Lucane cerf volant 1088 Grand capricorne	
Localisation :	Superficie ou linéaire : 4000 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>La forêt représente 57 % des milieux présents sur le périmètre du site, sur des secteurs relativement peu accessibles. Traitée en taillis, elle n'est plus exploitée depuis 30 à 90 ans. La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche a une grande responsabilité au niveau national pour ce type forestier car elle détient plus de 90 % des forêts méditerranéennes du réseau des Réserves naturelles de France. Des processus naturels liés au vieillissement des peuplements comme les chablis et la sélection de brins dominants dans le taillis permettent un retour d'une futaie sur souche et garantie la résilience de cet écosystème qui retrouve peu à peu un équilibre dynamique caractéristique des forêts à caractère naturel. De plus il y a reconstitution des volumes de bois morts et des micro-habitats forestiers ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil des espèces forestières et d'assurer un habitat pour les espèces inféodées ou liées au bois morts (insectes saproxyliques, pics, chauves-souris arboricoles, amphibiens, mousses, lichens, champignons, etc.).</p> <p>Afin d'améliorer l'état de conservation des habitats forestiers, l'objectif est de laisser la forêt évoluer naturellement. Les forêts sont en majorité publique (communales, départementales ou domaniales) mais de nombreuses parcelles privées sont présentes notamment sur le massif de la Dent de Rez. A priori peu d'exploitation forestière privée est prévue sur le site compte tenu des difficultés d'accès et d'exploitation. Cependant, dans l'éventualité qu'un projet d'exploitation forestière voit le jour notamment avec le développement du bois de chauffage, du bois énergie et d'une centrale de cogénération à proximité du site, cette mesure a pour objectif de rappeler la réglementation en vigueur et de favoriser l'évolution naturelle des habitats forestiers patrimoniaux.</p> <p>Majoritairement l'image des forêts pour le grand public est celle d'une forêt gérée, sans bois mort, régulièrement exploitée. L'enjeu est de faire découvrir une nouvelle façon de gérer les forêts qu'est la libre évolution aux habitants des communes mais plus largement au grand public. La faune et la flore inféodées aux vieilles forêts sont très riches et méconnus (20% des espèces forestières), les inventaires réalisés précédemment sur le site (insectes saproxyliques, suivi dendrométrique, mousses, lichens ...) seront valorisés et permettront de fournir des éléments caractéristiques des forêts locales.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Construire un argumentaire et proposer une présentation synthétique des enjeux de conservation des forêts du site Natura 2000 sur la base de l'histoire et des photographies des forêts locales. Sur cette base réaliser des diaporamas / conférences à destination du grand public dans les communes du site.

Diaporama et conférence dans les communes

Organiser des conférences pour apporter de l'information sur la faune, la flore, le fonctionnement de l'écosystème forestier et rappeler la nécessité de laisser des forêts en libre évolution. *2,5 jours tous les 2 ans = 2,5j x 210 € x 3 ans = 1575 €*

Plaquette d'information grand public

Réalisation d'une plaquette de sensibilisation à destination du grand public afin de présenter les enjeux de préservation de la forêt et les outils disponibles (charte et contrats Natura 2000, plan simple de gestion, conventions, labels ...). *8 j de chargé de mission et 3500 € d'impression conception = 8 j x 210 € + 3500 € = 5180 €*

Journées de sensibilisation

Organisation de journées de découverte de la faune, de la flore, du fonctionnement de l'écosystème forestier et de sensibilisation sur le terrain. 2 jours tous les 2 ans = $2j \times 210 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = 1260\text{€}$

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

ONF, CRPF, communes

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Diaporamas conférences dans les communes	X		X		X	
Réaliser une plaquette grand public	X					
Journées de sensibilisation	X		X		X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Diaporamas conférences dans les communes	<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		
Réaliser une plaquette grand public	3500 + <i>Temps d'animation</i>						3500
Journées de sensibilisation	<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		<i>Temps d'animation</i>		
Coût prévisionnel	3500						3500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi: nombre de conférence/diaporama réalisés, nombre de participants aux journées de sensibilisation,

Indicateurs d'évaluation: /

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

REFORA, Plan de gestion de la Réserve, plans simples de gestion et aménagements forestiers,

Poursuivre le suivi dendrométrique de la forêt de la Réserve naturelle		FORE 3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion	1323 : Murin de Bechstein et autres chiroptères du site A073 Milan noir A080 Circaète Jean Leblanc 1083 Lucane cerf volant 1088 Grand capricorne	
Localisation : Dans la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche Dans la Réserve Biologique Domaniale de Bois sauvage.		Superficie ou linéaire : 1575 ha
		Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le « protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières » est mis en place sur plus de 80 sites en France (Réserves naturelles, Réserves biologiques, Parcs nationaux). L'objectif de ce suivi est de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation initial du milieu forestier étudié et de suivre la dynamique de ces peuplements dans le temps et dans l'espace. L'analyse des données issues de ces suivis peut permettre également de caractériser la résilience des peuplements étudiés dans un contexte de réchauffement climatique.</p> <p>Il a été mis en place en 2013 dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche suite à un travail d'adaptation pour répondre aux contraintes spécifiques des taillis qui sont caractérisés par une faible visibilité en sous-bois et une forte difficulté pour la progression. 268 placettes permanentes ont été installées dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, elles sont matérialisées par une borne géomètre équipée d'un système de verrou et d'un marquage des arbres à longue durée afin de réitérer les mesures et de suivre l'évolution du peuplement tous les 10 ans.</p> <p>Un des principaux objectifs du plan de gestion de la Réserve naturelle vise à maintenir le vieillissement en cours des différents types de chênaies présentes, favorables à la naturalité et à la biodiversité du site. A l'échelle du site Natura 2000 et ENS, le suivi dendrométrique sera cantonné à la réserve naturelle qui servira de référence sur la connaissance et l'évolution des milieux forestiers. Ponctuellement et en fonction des préconisations nationales, d'autres suivis plus légers en terme de protocole pourront être mis en place sur le reste du site.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Poursuite du « Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières » sur le périmètre de la Réserve Naturelle:

Renouvellement du marquage du suivi dendrométrique et étude pédologique

- en 2018 : Entretien des marquages des 268 placettes à la peinture longue durée et étude pédologique des sols forestiers sur un maillage plus lâche (1 placette/5 = 54 placettes). Un encadrement par l'équipe du SGGA sera à prévoir avec l'appui de stagiaires.
L'étude et l'entretien des marquages nécessitera le recrutement d'1 stagiaire BTS et 1 stagiaire master/ 4 à 6 placettes/jour sur 6 mois. Concernant le volet pédologique, un partenariat avec un laboratoire ou une université pourrait être très bénéfique pour mettre en place le protocole.
Le suivi pédologique complètera les données sur l'évolution de la forêt et permettra d'étudier la résilience et l'évolution des sols forestiers. L'évolution des sols étant très lente, le pas de temps du suivi sera sur 50 ans ou plus.
Garde technicien = 20jx175 € = 3500€
Stagiaire 6 mois = 3500 € x 2 stagiaires = 7000 €

Acquisition des données en 2023

- en 2023 : Réitération de l'acquisition des données sur les 268 placettes prévoir 4 stagiaires BTS et 1 stagiaire master (soit deux équipes de deux + 1 personne pour le roulement). L'encadrement des stagiaires sera réalisé par l'équipe du SGGA. *Montant à préciser.*

Cette action relève plus de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle mais contribuera fortement à l'amélioration de la connaissance et de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire de la chênaie verte.

Mise en place de suivi de la forêt sur le reste du site

Cf fiche RIVE4 concernant le suivi des ripisylves une fiche spécifique est réalisée.

Le suivi dendrométrique pourra être mis en place sur la forêt domaniale de Bois sauvage dans le cadre de son plan de gestion. Cette action est à définir avec l'ONF.

Le suivi de l'Etat de conservation des habitats forestier pourra être mis en place sur le reste du site. Ce suivi ne semble pas prioritaire actuellement. Cette action sera précisée en fonction des cadrages nationaux et des propositions de protocoles standardisés pour les sites Natura 2000.

Suivi des bryophytes, des lichens et des coléoptères forestiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle, des suivis plus spécifiques sur des espèces indicatrices forestières seront définis et réalisés.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

REFORA, RNF ; CRPF, ONF, SGGA, institut de recherche

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2023	total
Renouvellement du marquage et suivi pédologique					x			
Acquisition des données dendrométriques							x	
Mise en place de suivi de la forêt sur le reste du site								

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2023	total
Renouvellement du marquage et suivi pédologique					7000 + Temps équipe sgga			7000
Acquisition des données dendrométrique							A préciser	
Mise en place de suivi de la forêt sur le reste du site		A préciser						
					7000			7000

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi: à définir dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle

Indicateurs d'évaluation: à définir dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, Aménagements forestiers,

Identification et conventionnement des secteurs à laisser en libre évolution		FORE 4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	<p>92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion</p> <p>1323 : Murin de Bechstein et autres chiroptères du site A073 Milan noir A080 Circaète Jean Leblanc 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand capricorne</p>	
Localisation : Toutes les forêts du site	Superficie ou linéaire : à définir	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>La forêt représente 57 % des milieux présents sur le périmètre du site, sur des secteurs relativement peu accessibles. Traitée en taillis, elle n'est plus exploitée depuis 30 à 90 ans. Le site a une grande responsabilité au niveau national pour ce type forestier puisque la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche représente plus de 90 % des forêts méditerranéennes du réseau des Réserves naturelles de France. Des processus naturels liés au vieillissement des peuplements comme les chablis et la sélection de brins dominants dans le taillis permettent un retour d'une futaie sur souche et garantie la résilience de cet écosystème qui retrouve peu à peu un équilibre dynamique caractéristique des forêts à caractère naturel. De plus il y a reconstitution des volumes de bois morts et des micro-habitats forestiers ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil des espèces forestières et d'assurer un habitat pour les espèces inféodées ou liées au bois morts (insectes saproxyliques, pics, chauves-souris arboricoles, amphibiens, mousses, lichens, champignons, etc.).</p> <p>Afin d'améliorer l'état de conservation des habitats forestiers, l'objectif est de laisser la forêt évoluer naturellement. Les forêts sont en majorité publique (communales, départementales ou domaniales) mais de nombreuses parcelles privées sont présentes notamment sur le massif de la Dent de Rez. A priori peu d'exploitation forestière privée est prévue sur le site compte tenu des difficultés d'accès et d'exploitation. Cependant, dans l'éventualité qu'un projet d'exploitation forestière voit le jour notamment avec le développement du bois de chauffage, du bois énergie et d'une centrale de cogénération à proximité du site, cette mesure a pour objectif d'identifier les secteurs à enjeux (naturel, archéologique, géologique, etc.) à protéger dans le cas d'un projet d'exploitation.</p> <p>L'objectif cette action est d'identifier les secteurs les plus intéressants à laisser en libre évolution au regard de différents enjeux (préservation d'un habitat forestier déjà vieillissant, volonté du propriétaire de rentrer dans une démarche de valorisation de la biodiversité, préservation d'espèces remarquables, sites de nidification...).</p>		

Méthodes et moyens techniques

Définition de la méthodologie et réalisation de la cartographie

Un groupe de travail sera constitué avec les personnes référentes sur la thématique de la forêt (ONF, CRPF, associations de propriétaires, experts scientifiques, SGGA...) pour définir les critères qui permettront d'identifier à l'échelle du site Natura 2000 les secteurs prioritaires à laisser en libre évolution.

Les critères pourraient être par exemple l'inaccessibilité des parcelles, la volonté du propriétaire, la présence de site de nidification d'espèces tel que l'Aigle de Bonelli, le Vautour Percnoptère, le circaète Jean-le-Blanc, la présence de vieux arbres ...

Chargé de mission = 15 jours pour élaborer la méthodologie = 15j x 210 € = 3150 €

Tester le protocole sur la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche

Un travail test aura lieu en 2014 sur le périmètre de la Réserve naturelle et servira de base aux réflexions, le critère de l'ancienneté de la forêt sur les parcelles communales pourra être pris en compte sur la base des données d'archives ainsi que l'accessibilité, la cartographie des habitats ... La mise en place de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), permettrait également d'apporter des informations et de discriminer les parcelles du site qui présentent les plus forts enjeux en termes de capacité d'accueil pour les espèces et de pré-identifier des secteurs à préserver des coupes.

15 j pour l'appliquer sur le secteur de la Réserve Naturelle et débiter la concertation = 15j x 210 € = 3150 €

Application de la méthodologie à l'échelle du site

La méthodologie définie sera appliquée à l'ensemble du site afin d'élaborer une cartographie de zones à laisser en libre évolution en priorité.

20 jours de chargé de mission = 20j x 210 € = 4200€

Un conventionnement avec les propriétaires sera recherché afin de garantir à long terme la libre évolution des parcelles forestières identifiées. Le conventionnement est décrit dans la Fiche FORE 1.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Propriétaires, communes, syndicats, communautés de communes, ONF, CRPF,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Définition de la méthodologie et réalisation de la cartographie	x					
Tester le protocole sur la RN	x					
Application de la méthodologie à l'échelle du site				x		

Coût Estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Définition de la méthodologie et réalisation de la cartographie	Temps d'animation						
Tester la méthode sur la Réserve Naturelle	Temps d'animation						
Application de la méthodologie à l'échelle du site				Temps d'animation			
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi: % de surface forestière conventionnée,

Indicateurs d'évaluation:

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

REFORA, Plan de gestion de la Réserve, plans simples de gestion et aménagements forestiers

Préservation du vieux bois ou d'îlots de sénescence		FORE 5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 2 : Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1323 : Murin de Bechstein et autres chiroptères du site A073 Milan noir A080 Circaète Jean Leblanc 1083 Lucane cerf volant 1088 Grand capricorne	
92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion		
Localisation :	Superficie ou linéaire : 4000ha	Priorité 1
Localisation : Toutes les forêts du site en priorité sur le périmètre de la Réserve Naturelle et celui de la RBD de Bois sauvage		
Contexte et description : La forêt représente 57 % des milieux présents sur le périmètre du site, sur des secteurs relativement peu accessibles. Traitée en taillis, elle n'est plus exploitée depuis 30 à 90 ans. La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche a une grande responsabilité au niveau national pour ce type forestier car elle détient plus de 90 % des forêts méditerranéennes du réseau des Réserves naturelles de France. Des processus naturels liés au vieillissement des peuplements comme les chablis et la sélection de brins dominants dans le taillis permettent un retour d'une futaie sur souche et garantissent la résilience de cet écosystème qui retrouve peu à peu un équilibre dynamique caractéristique des forêts à caractère naturel. De plus il y a reconstitution des volumes de bois mort et des micro-habitats forestiers ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil des espèces forestières et d'assurer un habitat pour les espèces inféodées ou liées au bois mort (insectes saproxyliques, pics, chauves-souris arboricoles, amphibiens, mousses, lichens, champignons, etc.). Afin d'améliorer l'état de conservation des habitats forestiers, l'objectif est de laisser la forêt évoluer naturellement. Les forêts sont en majorité publiques (communales, départementales ou domaniales) mais de nombreuses parcelles privées sont présentes notamment sur le massif de la Dent de Rez. A priori, peu d'exploitation forestière privée est prévue sur le site compte tenu des difficultés d'accès et d'exploitation. Cependant, il est possible que des projets d'exploitation forestière voient le jour notamment avec le développement du bois de chauffage, du bois énergie et d'une centrale de cogénération à proximité du site. Cette mesure a pour objectif d'identifier des îlots forestiers à préserver dans le cas d'un projet d'exploitation afin de soutenir et favoriser une exploitation plus respectueuse du patrimoine naturel. L'identification de ces îlots forestiers doit être couplée avec l'identification d'arbres isolés dans la parcelle qui présenterait des enjeux (mort sur pieds, mort au sol, gros diamètre, à cavités, sites de nidification etc.) afin de réaliser une trame de vieux bois à l'échelle de la parcelle.		

Méthodes et moyens techniques

Favoriser et contractualiser les îlots de sénescence ou arbres à cavités

Dispositions spécifiques aux milieux forestiers

Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier basé sur le cahier des charges de l'action F22712 « dispositif favorisant le développement de bois sénescents »

Conditions générales d'éligibilité

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Aucune intervention sylvicole ne sera réalisée dans l'îlot pendant 30 ans.

Indemnisation :

L'immobilisation du fond et l'absence d'intervention pendant 30 ans est indemnisé à hauteur de 2000€/ha.

L'immobilisation des tiges sélectionnées est indemnisée sur la base d'un barème forfaitaire régional.

Le contrat a une durée de 30 ans.

Il est interdit d'installer des pierres à sel et de placer des agrainoirs au niveau des îlots. Sur un plan le bénéficiaire indique les accès et sites fréquentés.

Engagements non rémunérés

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe. Le marquage doit être fixe et les îlots sont à géolocaliser.

Engagements rémunérés

Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés ci-dessus pendant 30 ans. En cas d'aléas climatiques sur un arbre réservé, l'arbre ou les parties maintenues au sol valent engagement.

Points de contrôle associés

Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans

Débardage moins impactant pour l'environnement

Le contrat Natura 2000 peut financer à travers la mesure F22716 le surcoût lié à la mise en œuvre de débardages alternatifs. L'indemnisation correspond à la différence entre les montants des devis pour un débardage classique et d'autre part pour un débardage alternatif. (cf annexes à la circulaire d'avril 2012).

Informers les usagers de la forêt

F22714 « investissement visant à informer les usagers de la forêt » :

Mesures visant à informer les usagers et à limiter l'impact des activités sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Cela repose sur la pose de panneaux dans des endroits stratégiques.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités territoriales.

Partenaires privilégiés

Propriétaires privés, CRPF, SGGA, ONF.

Calendrier

En fonction de l'animation foncière et de la volonté des propriétaires forestiers.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Favoriser et contractualiser les îlots de sénescence ou arbres à cavités			x	x		
Débardage moins impactant pour l'environnement			x	x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Le développement des arbres sénescents est une action éligible à un financement. En effet, cette action peut être assimilée, en milieu forestier, à la mesure « dispositif favorisant le développement de bois sénescents » (F22712) présentée en annexe de l'arrêté préfectoral de la région Rhône-Alpes 2011-008 du 10/01/2012.

Aide financière pour la mesure F22712 :

chêne	résineux	hêtre	Autres feuillus
24 à 126 €	54 à 76 €	73 €	32 à 82 €

Le montant de l'aide est plafonné à 2 000 € par hectare.

Coût estimatif de la mesure pour 10 ha sur 6 ans: 20 000 €

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Favoriser et contractualiser les îlots de sénescence ou arbres à cavités				10 000	10 000			20000
Débardage moins impactant pour l'environnement		A définir						
Cout prévisionnel				10000	10000			20000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi: cartographie des îlots (10ha de contractualisés), nombre d'îlots contractualisés Nombre d'arbres retenus pour la mise en place de la mesure, , nombre de contrats signés

Indicateurs d'évaluation: à préciser

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

REFORA, Plan de gestion de la Réserve, plans simples de gestion et aménagements forestiers

Animer l'Association Foncière Pastorale		OUV 1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	6220* Ourlet xérophile à Brachypode rameux 5210 Formations de genévriers 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp. 1074 Laineuse du Prunellier A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-blanc A077 Vautour percnoptère	
Localisation : plateaux de Mezenc et de la Dent de Rez, secteur d'Eyrole	Superficie ou linéaire : 582 ha	Priorité 1
Contexte et description : <p>Le SGGA a initié à partir de 1998 un projet de retour du pâturage sur le massif de la Dent de Rez. En partenariat avec la Chambre d'agriculture, les propriétaires, les chasseurs (ACCA et chasses privées), les communes, les agriculteurs locaux... ce projet a abouti en 2000 à la création de l'Association Foncière pastorale des plateaux de Rez et de Mezenc. 7 propriétaires dont l'ONF et le SGGA se sont associés et ont mis à disposition leurs terrains pour 3 éleveurs. Les financements Natura 2000 et du programme LIFE ont permis depuis lors de gyrobroyer et entretenir près de 70ha, d'installer les clôtures et impluviums pour l'abreuvement des troupeaux et permettre le pâturage des parcelles chaque année d'avril à mi-août.</p> <p>En 2012, les propriétaires ont renouvelé leur adhésion à l'AFP, un nouveau propriétaire a intégré ses parcelles, ce qui porte à 358 ha les surfaces intégrées dans l'AFP plus 224ha de terrain de l'ONF en bail pastoral. Au total 582 ha sont engagés dans la démarche pastorale sur le massif.</p> <p>L'AFP est animée par le chargé de mission Natura 2000 du site en partenariat avec les membres élus de l'AFP (Président, secrétaire et trésorier). Il organise les réunions, assure le suivi des actions et le lien étroit avec les enjeux de conservation au titre de Natura 2000.</p> <p>Les actions de gestion réalisées sur le secteur de la Dent de Rez :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi et coordination du pâturage, (annuel) Réalisation de travaux d'entretien ou d'ouverture des milieux, Suivi agropastoral et accompagnement des éleveurs (annuel), Suivi des papillons de jour (tous les 5 ans), Suivi des oiseaux (protocole STOC), Suivi botanique (stoppé depuis 2010 à reprendre). <p>Le SGGA participe à des actions spécifiquement liées à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes du massif de la Dent de Rez. La signalétique sur l'APPB de la Dent de Rez a, par exemple, été remise en place par le SGGA en 2011. Chaque année le SGGA intègre l'APPB dans le cadre de ses missions sur le massif de la Dent de Rez au niveau notamment de la concertation, de l'information, des travaux de gestion, du respect de la réglementation...</p>		

Méthodes et moyens techniques

Animer l'AFP :

L'animation de l'AFP se rapproche du travail d'animation générale du site (cf fiche ANIM1), cependant des actions sont spécifiques au bon fonctionnement de l'AFP, elles sont détaillées ci-après.

- Organiser les réunions annuelles en partenariat avec le Président, le Trésorier et le Secrétaire : l'Assemblée Générale et les réunions de Bureau,
- Assurer le lien avec les propriétaires et la circulation de l'information entre les différents partenaires de l'action,
- Réaliser des demandes financières pour les actions en cours et à venir (travaux d'ouverture des milieux, suivis scientifiques, suivi agronomique ...),

Elaborer les dossiers : Contrats Natura 2000, Maet ...

Suivre les actions mises en place et les prestataires sur le terrain : lors des travaux, des suivis réalisés par des prestataires...

Réaliser les appels d'offres, les conventions lors de la réalisation d'actions, la relecture des rendus d'études, (suivi agropastoral, suivi des papillons...),

Maintenir le lien avec les éleveurs,

Suivre le bon respect des engagements et des conventions des partenaires (dates de pâturage, de travaux ...),

Préparation des travaux (définition des secteurs à réouvrir, cartographie et concertation entre les éleveurs et les propriétaires...),

Renforcer l'animation foncière et assurer le lien avec les services de la SAFER lors de la vente de terrain sur le massif,

Entretien de la signalétique et l'information sur place,

Organiser des manifestations et la valorisation de cette action emblématique pour le site Natura 2000,

Accueillir les étudiants et professionnels souhaitant découvrir le site et les actions réalisées.

Garantir la cohérence entre les actions Natura 2000 et des actions réalisées spécifiquement par l'AFP,

Chargé de mission = 10j par an = 10j x 210 € x 6 ans = 12600 €

Réactualiser les statuts et les conventions de l'AFP

Un appui juridique et spécialisé sur le fonctionnement des AFP est à solliciter afin de mettre les statuts, le règlement intérieur et les conventions de pâturage en conformité juridique et vérifier les évolutions administratives récentes pouvant avoir une influence sur l'association.

Les membres souhaitent garder la souplesse d'action de l'AFP libre, toutefois un travail plus précis sur les statuts permettra de clarifier certains aspects.

Chargé de mission = 30j x 210 € = 6300 €

Mission juridique = 5000 €

Actions spécifiques à l'APPB

L'articulation et l'information des acteurs et des partenaires sur la réglementation de l'APPB,

Des tournées de surveillance sont réalisées par les gardes du SGGA pour veiller au respect de la réglementation.

Dans l'animation générale du site et concernant la surveillance dans la fiche dédiée (cf fiche SURV 1 et 2).

Participer au développement des projets pastoraux sur le site

Le maintien des milieux ouverts sur les zones déjà gérées est la priorité pour les années à venir, cependant du temps d'animation sera à mobiliser pour identifier les zones favorables au retour du pastoralisme puis réaliser l'animation foncière, la concertation et la recherche d'éleveurs si une extension de l'AFP est envisagée.

D'autre part, est à prévoir la participation au projet en cours de mise en place pour soutenir l'élevage. Ce projet initié par le CEN, la Chambre d'agriculture, le Pays et les autres sites Natura 2000 vise à définir un projet pastoral sur le Sud Ardèche puis mobiliser des financements qui prendront la suite des Maet. Cette action est en lien étroit avec les projets en cours dans la vallée de l'Ibie et le secteur du Pont d'Arc.

Chargé de mission = 15j x 210 € = 3150 € par an pendant 2 ans

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Membres de l'AFP, Eleveurs, Propriétaires, ONF, Communes, Chambre d'agriculture,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Animation AFP	x	x	x	x	x	x
Réactualiser les statuts et les conventions de l'AFP		x				
Actions spécifiques APPB	x	x	x	x	x	x
Participer au développement des projets pastoraux sur le site		x	x			

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Animation AFP		<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Réactualiser les statuts et les conventions de l'AFP			5000 €+ <i>Temps d'animation</i>					
Actions spécifiques APPB		A définir						
Participer au développement des projets pastoraux sur le site		<i>Temps d'animation</i>						
Coût prévisionnel								

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de propriétaires membre de l'AFP /nombre d'ha dans l'AFP

Indicateurs de résultats:

Nombre d'ha pâturés / superficie de milieux ouverts /maintien du cortège de papillons et des oiseaux spécifiques des milieux ouverts

Actions ou programmes liés

Plan pastoraux, projets de la Chambre d'agriculture sur le pastoralisme,

Restauration des milieux ouverts		OUV 2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	6220* Ourlet xérophile à Brachypode rameux 5210 Formations de genévriers 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp. 1074 Laineuse du Prunellier A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-blanc A077 Vautour percnoptère	
	A246 Alouette lulu A379 Bruant ortolan A302 Fauvette pitchou A338 Pie-grièche écorcheur A255 Pipit rousseline A224 Engoulevent d'Europe A215 Grand-duc d'Europe Les espèces de chauves-souris qui chassent en milieux ouverts	
Localisation :	Superficie ou linéaire : 333 ha de pelouses, et 1494 ha de landes et fourrés	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Plus de 70 ha ont été réouverts et environ 131ha sont pâturés dans le cadre de l'AFP sur le massif de la Dent de rez. De nouveaux propriétaires ont adhéré à l'AFP, le SGGA a acquis de nouvelles parcelles sur le massif, il conviendra de poursuivre les efforts de réouverture de milieux sur ces nouvelles parcelles.</p> <p>Sur les secteurs de la basse vallée de l'Ibie, du vallon du Tiourre, de la Combe d'arc, des milieux en déprise agricole se referment ou sont colonisés par le Robinier. La commune de Vallon Pont d'Arc souhaite valoriser les milieux ouverts et agricoles, un projet est à mettre en place sur ce secteur pour réouvrir des milieux puis entretenir par le pâturage ou la fauche. Deux projets en cours sont à prendre en compte pour réaliser une action cohérente : le projet d'Opération Grand site dans la Combe d'Arc qui préconise la réouverture de milieux voire la remise en culture de certaines zones et le projet de protection contre les incendies de la grotte Chauvet qui évoque un entretien de zones ouvertes (coupe-feu).</p> <p>Le contexte morcelé des parcelles potentiellement à réouvrir puis pâturer rend indispensable la mise en place d'un projet global et partenarial sur cette zone.</p> <p>Sur d'autres zones du site des projets de réouvertures des milieux pourraient voir le jour, ils devront se mettre en place en partenariat avec la structure animatrice pour convenir des travaux à réaliser et prévoir l'entretien ultérieur (par le pâturage par exemple) afin de garantir au mieux la pérennité de l'action dans le temps.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cette action vise à maintenir des milieux ouverts (habitats de la Directive européenne) ou des habitats d'espèces, ouverts et/ou en mosaïque. Le cahier des charges des travaux à réaliser sera précisé avec la structure animatrice lors de l'élaboration du projet et/ou du contrat Natura 2000. L'action est complémentaire à l'action d'entretien des milieux ouverts. Cette action nécessite un travail de concertation préalable avec les parties prenantes (communes, propriétaires, éleveurs, chambre d'agriculture, chasseurs...) et un diagnostic pastoral si l'entretien ultérieur est prévu par le pâturage.

La fiche mesure de référence pour l'élaboration des contrats Natura 2000 est :

A32301P = Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Les engagements « types » prévus dans le cadre des contrats Natura 2000 sont les suivants, ils seront précisés au niveau local avec les partenaires lors de l'élaboration du dossier :

Engagements non rémunérés

- Suivre et appliquer l'itinéraire technique défini avec la structure animatrice adapté aux enjeux environnementaux sur les parcelles concernées,
- Respecter les périodes d'autorisation de travaux (automne –hiver défini en fonction de la proximité de sites de nidification et/ou d'espèces/habitats sensibles, de la réglementation existante),

- Mettre en place des modalités de gestion des parcelles concernées,
 - Maintenir de vieux arbres isolés ou de bosquets pouvant servir de gîte,
 - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
 - Tout travaux de reboisement, retournement, mise en culture, fertilisation, amendement des parcelles concernées sont interdits
- **Engagements rémunérés**
- Débroussaillage, gyrobroyage et fauche avec exportation des produits de la coupe,
 - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux,
 - Suppression annuelle des rejets ligneux;
 - Broyage au sol et nettoyage du sol,
 - Exportation des produits et frais de mise en décharge,
 - Etudes et frais d'experts (plafonnés à 12% du montant global de l'action),
 - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Points de contrôles

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos ...),
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante ;

Dans le cadre des Maet (mesures ouv01 – socle H02)

Les contrats qui pourront être proposés sur les parcelles à vocation agricole devront s'intégrer dans le dispositif des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et nécessiteront au préalable, l'établissement d'un projet agro-environnemental (PAE) élaboré et déposé auprès des services de l'Etat par la structure animatrice. Les codes des engagements unitaires et les montants sont définis dans les documents de cadrages nationaux et régionaux qui servent à l'élaboration des dossiers localement.

Chargée de mission = 15 j x 210 € = 3150 €

Estimation du coût des travaux 43500 € en 2016 et 1000 € en 2017

Réouverture des milieux à la Dent de Rez

Dans la continuité des actions menées depuis 1999, les travaux de réouverture de milieux et d'entretien des zones ouvertes et pâturées sont à poursuivre dans le cadre des contrats Natura 2000 et Maet. Les travaux de réouverture sont estimés à 12 ha au minimum sur le secteur de la Dent de rez.

Temps d'animation global du site.

Elaboration d'un projet pastoral sur les zones favorables

Plusieurs zones pourraient présenter un intérêt pastoral (base vallée de l'Ibie, Combe d'Arc, ...), en partenariat avec la commune, la chambre d'agriculture et dans le cadre de la mise en place de l'opération grand site, un diagnostic pastoral serait à réaliser pour initier le retour du pâturage sur les zones les plus favorables. Au-delà du diagnostic agricole, le temps d'animation du projet, de recherche et mobilisation foncière, de définition des modes d'utilisation des terres est à prévoir.

Temps d'animation estimé à 20j + 15000 € d'achat de données ou d'intervention de professionnels agricole.

Réouverture des milieux (15ha)

Des zones du site pourront bénéficier de travaux de réouverture si un projet global et cohérent est proposé pour l'entretien des parcelles ouvertes. *Sur le temps d'animation global du site.*

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires et ayants droits, communes, ONF, Communautés de communes, éleveurs, agriculteurs ...

Partenaires privilégiés

Membres de l'AFP, Eleveurs, Propriétaires, ONF, Communes, Chambre d'agriculture, Direction Départementale des Territoires

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réouverture des milieux à la Dent de Rez (12ha)			X	X		
Elaboration d'un projet pastoral sur les zones favorables				X	X	
Réouverture de milieux	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

La restauration de milieux ouverts sur les parcelles non agricoles, non forestières est une mesure éligible à un contrat Natura 2000. Sur les parcelles agricoles, les travaux peuvent être financés dans le cadre des Mesures agro-environnementales territorialisées (Maet).

La structure animatrice du site Natura 2000 accompagne les porteurs dans le montage du projet et pour solliciter ces dispositifs financiers.

Les montants des travaux à l'hectare sont variables en fonction des travaux à réaliser et des caractéristiques du terrain (travail manuel ou mécanique, accessibilité, densité et hauteur d'arbres, espèces ligneuses à gyrobroyer). Ces montants sont précisés sur la base de devis lors de l'élaboration des contrats Natura 2000 ni agricoles - ni forestiers. Concernant les contrats sur les terrains agricoles des montants à l'ha sont prévus dans les éléments de cadrage nationaux et régionaux.

A titre indicatif les travaux d'ouverture des milieux peuvent être estimés sur le site entre 2000€/ha et 4000€/ha dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers.

On peut estimer sur le massif de la Dent de Rez les travaux d'ouverture des milieux à réaliser à :

6 ha de buis et genêt à 2000€/ha = 6*2000 = 12000€

6 ha de zone très fermée non accessible avec des engins = 6ha*4000€ = 24 000€

L'installation de clôtures, de systèmes d'abreuvement et impluvium sur ces nouvelles parcelles est estimée à 7500€

Au total = 43 500 €

Sur le secteur du Pont d'Arc et de la basse vallée de l'Ïbie, l'estimation précise des travaux n'est pas encore réalisée, on peut évaluer en moyenne à 6000 € par an le coût des travaux.

D'autres dispositifs peuvent financer ces actions notamment au titre des programmes LIFE de l'Union Européenne ou de programmes plus spécifiquement agricoles comme les Plans Pastoraux Territoriaux.

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Réouverture des milieux à la Dent de Rez (travaux)				43500	10000			53500
Elaboration du projet pastoral Vallon Pont d'Arc					15000 €+ Temps d'animation			15000
Réouverture des milieux						6000	6000	12000
Coût prévisionnel				43500	25000	6000	6000	80500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de contrat signés / Surface de milieux ouverts restaurés / Bilan des activités pastorales

Indicateurs de résultats :

Superficie de milieux ouverts /maintien du cortège de papillons et des oiseaux spécifiques des milieux ouverts

Actions ou programmes liés

Plan pastoraux, projets de la Chambre d'agriculture sur le pastoralisme, Opération Grand site du Pont d'Arc, La protection contre les incendies de la Grotte Chauvet.

Entretien des milieux ouverts par le pâturage et les travaux de gestion		Ouv 3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	A246 Alouette lulu A379 Bruant ortolan A302 Fauvette pitchou A338 Pie-grièche écorcheur A255 Pipit rousseline A224 Engoulevent d'Europe A215 Grand-duc d'Europe Les espèces de chauves-souris qui chassent en milieux ouverts	
Localisation :	Superficie ou linéaire : 333 ha de pelouses, et 1494 ha de landes et fourrés	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>70 ha ont déjà été réouverts et sont entretenus par le pâturage et par un entretien mécanique (gyrobroyage) sur le secteur de la Dent de Rez depuis 13 ans. Des secteurs sont en cours d'ouverture sur le secteur de Baravon dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (23ha) qui complète les 16 ha déjà ouverts sur cette zone ces dernières années.</p> <p>D'autres parcelles limitrophes feront l'objet de travaux de restauration afin de conserver les habitats de milieux ouverts et les habitats d'espèces.</p> <p>Pour garantir l'entretien de ces parcelles, le pâturage est souvent le moyen le plus adapté sur les milieux considérés. Un entretien mécanique est néanmoins généralement indispensable pour compléter l'action des troupeaux.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cette action vise à maintenir et consolider l'entretien par le pâturage et l'action mécanique (fauche, gyrobroyage) des parcelles déjà ouvertes sur le site Natura 2000 et à prévoir l'entretien des parcelles qui seront prochainement ouvertes. Cette mesure est en lien étroit avec la fiche action OUV 2.

Le cahier des charges et l'itinéraire technique à mettre en place seront précisés avec la structure animatrice lors de l'élaboration du projet et du dossier financier.

Les actions pastorales menées jusqu'à maintenant sur le site ont mobilisé des crédits uniquement pour les travaux et investissements. Le pâturage est assuré par les éleveurs sans mobilisation de financements spécifiques via les Maet.

Ces mesures peuvent être financées dans le cadre des contrats Natura 2000 et des Maet

Les fiches mesures de référence pour l'élaboration des contrats Natura 2000 sont :

A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32304R : Gestion par la fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Ces mesures peuvent mobiliser les dispositions de l'arrêté régional n) 2012-12-127 du 30/04/2012 notamment les barèmes régionaux.

Les engagements « types » prévus dans le cadre des contrats Natura 2000 sont les suivants, ils seront précisés au niveau local avec les partenaires lors de l'élaboration du dossier :

Engagements non rémunérés

- Suivre et appliquer l'itinéraire technique défini avec la structure animatrice adapté aux enjeux environnementaux sur les parcelles concernées,

- Respecter les périodes d'autorisation de travaux (automne –hiver défini en fonction de la proximité de sites de nidification et/ou d'espèces/habitats sensibles, de la réglementation existante),
- Mettre en place des modalités de gestion des parcelles concernées,
- Maintenir les vieux arbres isolés ou les bosquets pouvant servir de gîte,
- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions ou pratiques pastorales (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire),
- Respecter les périodes de pâturage,
- Tous les travaux de reboisement, retournement, mise en culture, fertilisation, amendement des parcelles, sont interdits.

Engagements rémunérés

32303P :

- Temps de travail pour l'installation des équipements,
- Equipements pastoraux : Clôture, abreuvoirs, bacs, tonne à eau,
- Abris temporaires,
- Installation de passage canadien, de portail et de barrières,
- Système de franchissement pour piétons,

32303 R :

- Gardiennage, déplacement et surveillance des troupeaux,
- Fauche des refus,
- Entretien d'équipements pastoraux,

32304R :

- Fauche manuelle ou mécanique,
- Transport des matériaux évacués,
- Frais de mise en décharge,

32305R :

- Tronçonnage et bûcheronnage légers,
- Enlèvement des souches et grumes hors parcelle,
- Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux,
- Débroussaillage, gyroboilage, fauche avec exportation des produits de la coupe,
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits,
- Etude et frais d'experts,
- Toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Point de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement de pâturage des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante ;

L'achat d'animaux n'est pas éligible.

Les agriculteurs ne sont pas éligibles à la mesure A32304R sauf si les travaux sont réalisés par un prestataire.

Le gyroboilage d'entretien sur le genêt scorpion et le buis est estimé entre 400€ et 650 €/m²

Sur les parcelles agricoles, les Mesures agri-environnementales territorialisées permettent également de financer l'entretien par le pâturage

Les contrats qui pourront être proposés sur les parcelles à vocation agricole devront s'intégrer dans le dispositif des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et nécessiteront au préalable, l'établissement d'un projet agro-environnemental (PAE) élaboré et déposé auprès des services de l'Etat par la structure animatrice. Les codes des engagements unitaires et les montants sont définis dans les documents de cadrages nationaux et régionaux qui servent à l'élaboration des dossiers localement.

A titre indicatif voici le type de mesures pouvant s'appliquer sur le site Natura 2000 :

MAET « Gestion pastorale » (code mesure : RA_07DR_LO1)				
Codes Engagements Unitaires	Obligations	Précisions	Calcul aide	Montant unitaire (€/ha/an)
SOCLE_02	Idem PHAE2	Idem PHAE2 Extensive	Idem PHAE2 Ext	57 €
HERBE_01	Enregistrement pâturage, broyage...	Modèle de cahier papier ou informatique	Forfaitaire	17 €
HERBE_09	Plan de gestion pastorale	Élaboration du plan et suivi par une structure agréée	Pâturage chaque année	53 €
			TOTAL	127 €

Tavaux d'entretien mécanique Dent de Rez

Sur les parcelles réouvertes et pâturées, bien que la pression de pâturage soit adaptée, les ligneux progressent sur certains secteurs (le buis notamment). Des travaux d'entretien sont à réaliser régulièrement pour maintenir le milieu ouvert. Estimation des travaux : 46 ha entretenus à 650 €/m² = 30 000 € en 2015
7,7 ha à 650 €/m² = 5000 € en 2018

Tavaux d'entretien mécanique sur de nouvelles zones pastorales

Si de nouvelles zones sont dédiées au pastoralisme (vallon pont d'arc, Baravon ou autres secteurs) et réouvertes, l'entretien devra être programmé pour maintenir les milieux ouverts si le pâturage seul ne peut empêcher le retour des ligneux.

Assurer l'entretien et l'amélioration des aménagements pastoraux et l'accès à l'eau

L'équipement des zones pastorales est indispensable sur le site natura 2000 ou les usages se côtoient (randonnée, chasse, VTT...). L'accès à l'eau et l'installation et l'entretien des citernes ou impluvium est indispensable pour garantir la présence de troupeaux.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires ou ayants droits, communes, communautés de commune, ONF, éleveur, agriculteur ...

Partenaires privilégiés

Chambre d'agriculture, DDT.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tavaux d'entretien mécanique sur les zones pastorales de la Dent de Rez		x			x	
Tavaux d'entretien mécanique sur de nouvelles zones pastorales						x
Assurer l'entretien et l'amélioration des aménagements pastoraux et l'accès à l'eau	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Tavaux d'entretien mécanique Dent de Rez		30000			5000		35000
Travaux d'entretien sur de nouvelles parcelles						20 000	20000
Assurer l'entretien et l'amélioration des aménagements pastoraux et l'accès à l'eau	A définir						
Coût prévisionnel		30000			5000	20000	55000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Nombre de contrats signés, Surface entretenue, bilan des activités pastorales.

Indicateurs de résultats:

Superficie de milieux ouverts /maintien du cortège de papillons et des oiseaux spécifiques des milieux ouverts

Actions ou programmes liés

Plan pastoraux, projets de la Chambre d'agriculture sur le pastoralisme, Opération Grand site du Pont d'Arc, Protection contre les incendies de la Grotte Chauvet.

Mise en place d'expérimentations et d'un suivi des milieux ouverts de la Dent de Rez		OUV 4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	6220* Ourlet xérophile à Brachypode rameux 5210 Formations de genévriers 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp. 1074 Laineuse du Prunellier A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-blanc A077 Vautour percnoptère	
	A246 Alouette lulu A379 Bruant ortolan A302 Fauvette pitchou A338 Pie-grièche écorcheur A255 Pipit rousseline A224 Engoulevent d'Europe A215 Grand-duc d'Europe Les espèces de chauves-souris qui chassent en milieux ouverts	
Localisation : massif de la Dent de Rez, périmètre de l'AFP	Superficie ou linéaire : 582 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La gestion des milieux sur le massif de la Dent de Rez a été initiée il y a plus de 10 ans. L'évaluation de la gestion a débuté au démarrage des travaux en 2000. Le suivi et l'évaluation des populations et des habitats est à poursuivre et renforcer.</p> <p>Un suivi botanique mis en place en 2000 a permis de suivre l'évolution de la végétation lors des travaux de réouverture des milieux. Suite au bilan après 10 ans de suivi, il a été décidé de suspendre le suivi et mettre en place avec le Conservatoire Botanique du Massif Central un suivi plus simple à réaliser. Actuellement le suivi de la végétation n'est donc plus réalisé.</p> <p>Les 10 ans de gestion montrent que le pâturage bovin ne permet pas de contenir à lui seul le retour du buis. Des interventions mécaniques sont régulièrement nécessaires. Un projet d'expérimentation sur la gestion du buis est à mettre en place afin de définir localement quelle sera la gestion la plus adaptée.</p> <p>Le suivi des milieux ouverts par les papillons de jour (Rhopalocères) a été mis en place en 2000. Bien que les premières années de relevés présentent des lacunes, la poursuite du suivi des papillons comme indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts est à poursuivre et a démontré son intérêt. Des propositions d'adaptation du protocole ont été faites par A. Ladet et Y. Rozier lors des derniers relevés (2009 et 2010) notamment réaliser le suivi tous les 5 ans.</p> <p>Un des enjeux fort du maintien des milieux ouverts sur la Dent de Rez est la conservation des habitats de chasse et de nidification des passereaux inféodés aux pelouses et garrigues ouvertes (pie grièche, pipit rousseline, alouette lulu ...). L'inventaire des populations d'oiseaux réalisé en 2009 par la LPO a mobilisé une méthodologie reproductible et qui permet d'évaluer l'évolution des populations sur ce secteur (protocole STOC).</p> <p>Les 3 suivis ont pour objectif à moyen terme d'évaluer l'efficacité de la gestion et de renseigner les indicateurs d'évaluation du Docug. L'expérimentation sur le buis vise à améliorer les choix de gestion.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Mise en place d'un suivi des pelouses de la Dent de Rez

Sur la base des données précédentes, le protocole de suivi devra être affiné et s'adapter aux objectifs fixés dans le Docug. Le protocole sera élaboré avec le Conservatoire Botanique et s'appuiera sur les démarches en cours concernant le suivi de l'état de conservation des habitats en Rhône-Alpes et au niveau national (programme Rhoméo notamment).

Ce protocole sera mis en place en interne à la structure animatrice ou en faisant appel à des compétences extérieures. Les montants sont à définir.

Mise en place d'une expérimentation sur la gestion du buis

Définition d'un protocole avec le Conservatoire botanique du Massif Central et les éleveurs concernés. L'objectif est de tester plusieurs types de gestion (dates de gyrobroyage, pression de pâturage notamment) et de suivre la réponse du buis en cherchant à le contenir au maximum.

20 j chargé de mission = 20j x 210 € = 4200 €

5000 € matériel, clôtures pour les exclos / piquets...

30 jours x 500 € pour la mise en place du protocole et sa réalisation en 2016 = 15 000 € + 5000 € = 20000 €

10 jours x 500 € pour la réalisation du suivi en 2017 et 2018.

Suivi des populations d'oiseaux par le protocole STOC

Sur la base du suivi réalisé entre 2007 et 2010 par la LPO, les points d'écoute seront à nouveau prospectés conformément au protocole. Des points d'écoutes complémentaires pourront être proposés sur les zones ou des travaux sont programmés. L'objectif étant d'avoir un état 0 avant la réalisation de la réouverture des milieux et le retour du pâturage. Sur les parcelles déjà inventoriées en 2007, le suivi des populations d'oiseaux permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion menée.

Prestataire ou partenaire = 32jx500€ = 16 000€

Temps d'animation globale

Suivi des papillons de jour

Sur la base du protocole de suivi des milieux ouverts par les populations de Rhopalocères défini par RNF, trois transects ont été identifiés sur les zones pâturées (sur le plateau de Mezenc, dans le vallon d'Eyrole et sur la Dent de Rez). Cette action vise à poursuivre le suivi des populations de papillons conformément au protocole défini en intégrant les adaptations proposées par la FRAPNA en 2010 lors des dernières prospections. Le prochain suivi sera à réaliser en 2015.

*Prospections de terrain (visite préalable + 12 passages*500 €) = 7000 euros*

Saisie et exploitation des données, synthèse, rédaction = 3000 euros

Total = 10000 euros

Ce travail de suivi pourrait à terme être réalisé en interne, la réflexion est en cours sur l'organisation du suivi.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Membres de l'AFP, Eleveurs, Propriétaires, ONF, Communes, Chambre d'agriculture, CBNMC, SGGA, LPO, Conservatoire botanique, FRAPNA

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi botanique des milieux ouverts		x				
Expérimentation sur le buis			x	x	x	
Suivi des papillons de jour		x			x	
Suivi des oiseaux (STOC)		x				

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi botanique des milieux ouverts		A définir	A définir				
Expérimentation sur le buis			20000 +Temps d'animation	5000	5000		30000
Suivi des papillons de jour		10 000					10000
Suivi des oiseaux protocole STOC			16000				16000
Cout prévisionnel		10000	36000	5000	5000		56000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'étude sur la définition et réalisation du suivi de la végétation,
Rapport d'étude sur la définition et réalisation d'une expérimentation sur la gestion du buis,

Rapport d'étude sur la réalisation du suivi des papillons de jour,
Rapport d'étude réalisation du suivi des oiseaux (STOC).

Indicateurs de résultats:

Présence et évolution positive des populations d'oiseaux liées aux milieux ouverts,
Présence et évolution positive des populations de papillons liées aux milieux ouverts,
Mise au point d'un itinéraire technique pour la gestion du buis,
Maintien des milieux ouverts et des habitats de la DHFF.

Actions ou programmes liés

Protocoles nationaux de suivi de l'état de conservation des habitats (Rhoméo), plans d'actions nationaux.

Accompagner les éleveurs et réaliser un suivi agropastoral		Ouv 5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	6220* Ourlet xérophile à Brachypode rameux 5210 Formations de genévriers 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp. 1074 Laineuse du Prunellier A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-blanc A077 Vautour percnoptère	
	A246 Alouette lulu A379 Bruant ortolan A302 Fauvette pitchou A338 Pie-grièche écorcheur A255 Pipit rousseline A224 Engoulevent d'Europe A215 Grand-duc d'Europe Les espèces de chauves-souris qui chassent en milieux ouverts	
Localisation : prioritairement le secteur de l'AFP sur la Dent de Rez, le secteur du Pont d'Arc et de la basse vallée de l'Ibie si un projet agricole voit le jour.	Superficie ou linéaire : 582 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Sur la Dent de Rez, les 3 éleveurs qui bénéficient des pâturages depuis 2001 sont accompagnés depuis le démarrage du projet par la Chambre d'agriculture puis Terraterre (bureau d'étude en agronomie). L'objectif était de définir la ressource fourragère, limiter les risques pour l'éleveur et l'organisation de sa production, faire le lien entre les enjeux agricoles et environnementaux. Annuellement, le suivi agropastoral permet d'accompagner les éleveurs, d'organiser le pâturage et prendre en compte les variations climatiques et de ressources.</p> <p>L'élaboration de nouveaux projets pastoraux (basse vallée de l'Ibie, Vallon pont d'Arc) ou la réouverture de nouvelles parcelles sur la Dent de Rez nécessitent un diagnostic agro-pastoral. Il permet de définir si le pâturage est le bon outil pour entretenir les milieux que l'on souhaite réouvrir et précise la durée de pâturage estimée, la taille du troupeau, l'organisation des parcs ... Ces éléments permettent de préciser le cahier des charges et les itinéraires techniques choisis. Plusieurs diagnostics ont ainsi été réalisés ces dernières années notamment sur le secteur de Baravon, du vallon du Tiourre et du Plateau de Mezenc.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cette action est en lien étroit avec l'action OUV 3 pour le financement et le soutien au pâturage et aux travaux d'entretien des milieux ouverts.

Réaliser un accompagnement des éleveurs et le suivi agro-pastoral des secteurs pâturés

Il s'agit ici de réaliser chaque année le suivi agropastoral, ce suivi consiste tout au long de la saison de pâturage (avril à mi août) d'accompagner les éleveurs dans l'organisation du pâturage sur les parcelles de l'AFP.

Cela consiste principalement à :

- Etablir avec les éleveurs le calendrier de pâturage et le chargement,
- Redécouper les parcs si nécessaire,
- Veiller à garantir la meilleur exploitation de la ressource pour le troupeau en respectant les engagements environnementaux (limiter le surpâturage, assurer une pression suffisante pour maintenir le dynamisme des ligneux, ne pas affourager ...).

Ce travail est réalisé par un agronome compétent en matière de pastoralisme extensif sur les zones de garrigue et pelouses méditerranéennes. Il assure le suivi photographique et réalise l'état d'entrée et de sortie des parcs selon la méthode élaborée par le réseau de pastoralistes du Quart sud-est de la France (SIME, CERPAM, réseaux de chambre d'agriculture).

En l'absence de changement d'éleveurs utilisant la zone, une réflexion pour alléger ce suivi sera réalisée. Une méthode de suivi par les éleveurs eux même pourra être définie et testée. L'appui de l'agronome pourrait être plus ponctuel et se concentrer sur les secteurs nouvellement pâturés ou avec de nouveaux éleveurs.

Expert en agro-pastoralisme : 20 j x 500 € = 10000 € par an pour le suivi et l'accompagnement des éleveurs.

Réaliser des diagnostics pastoraux et accompagner des éleveurs souhaitant s'impliquer avec la structure animatrice du site sur un projet de réouverture de milieux.

Pour la mise en place d'un projet agricole ou pastoral sur la commune de Vallon Pont d'Arc, la réalisation d'un diagnostic et l'accompagnement des agriculteurs seront nécessaires. Le montant du diagnostic est très variable en fonction du secteur et des superficies concernés.

Un prestataire expert en agro-pastoralisme ou la chambre d'agriculture peut réaliser ce travail. Estimation sur la base des diagnostics déjà réalisés : 4 j x 500 € = 2000 €

Temps de suivi de l'action compris dans l'animation générale du site.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Membres de l'AFP, Eleveurs, Propriétaires, ONF, Communes, Chambre d'agriculture, Agronomes,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réaliser un accompagnement des éleveurs et le suivi agro-pastoral des secteurs pâturés	X	X	X	X	X	X
Réaliser des diagnostics pastoraux		X			X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Réaliser un accompagnement des éleveurs et le suivi agro-pastoral des secteurs pâturés	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60000
Réaliser des diagnostics pastoraux		2000			2000		4000
Cout prévisionnel	10000	12000	10000	10000	12000	10000	64000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport de suivi agropastoral
Rapport des diagnostics pastoraux

Indicateurs de résultats :

Maintien des superficies de milieux ouverts

Actions ou programmes liés

Plan pastoraux, projets de la Chambre d'agriculture sur le pastoralisme,

Etat des lieux des pratiques agricoles et sensibilisation à la conversion à l'agriculture biologique		OUV 6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	6220* Ourlet xérophile à Brachypode rameux 5210 Formations de genévriers 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp. 1074 Laineuse du Prunellier A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-blanc A077 Vautour percnoptère	
Localisation : secteur aval Ardèche principalement	Superficie ou linéaire : 135 ha	Priorité 3
Contexte et description : <p>Le site est relativement peu agricole, les pratiques et parcelles utilisées à des fins agricoles sont cependant mal connues sur le périmètre du site et notamment sur l'aval Ardèche. Quelques parcelles sont déclarées par les agriculteurs (cf carte 46). La chambre d'agriculture vient de finaliser une étude sur le pastoralisme et dispose des informations qui concernent cette activité. On constate cependant que d'autres terrains sont plantés, utilisés par des troupeaux, cultivés... L'enjeu est de mieux connaître les agriculteurs et les pratiques sur le site. La proximité de parcelles agricoles, de la rivière Ardèche et de la ripisylve rend particulièrement intéressantes les actions à développer sur cette thématique.</p> <p>Sur la base de l'état des lieux, des réunions pourront être organisées avec les agriculteurs qui le souhaitent en lien avec la Chambre d'agriculture pour informer et réfléchir aux possibilités de conversion à l'agriculture biologique ou à la contractualisation de mesures financées dans le cadre de Natura 2000 (plantation de bandes enherbées, création de haies ...).</p>		

Méthodes et moyens techniques

Etat des lieux des pratiques agricoles puis propositions d'actions

Une étude sera réalisée en partenariat avec les acteurs agricoles afin de préciser et localiser les activités sur le site. Ce travail sera l'occasion de rencontrer les agriculteurs et mieux connaître les pratiques sur l'aval Ardèche. Le rendu fera état de la cartographie des parcellaires, du lien entre les productions à l'intérieur du site et le reste de l'exploitation agricole, des problématiques ou besoins exprimés par les agriculteurs.

Une réflexion sera menée avec les agriculteurs volontaires, sur la base de l'état des lieux, pour définir si des actions sont à mettre en place. Selon les conclusions des réflexions, il sera envisagé de mobiliser des outils financiers adéquats et poursuivre ou non des projets sur ce thème.

Temps d'animation du chargé de mission = 15j x 210€ = 3150 €

Expert agro-pastoralisme = 10 j x 500 € = 5000 €

Sensibilisation des agriculteurs

Concertation et sensibilisation des agriculteurs aux enjeux environnementaux et à la conversion à l'agriculture biologique.

Temps d'animation = 10j x 210 € = 2100€

Participation des partenaires agricoles = 10j x 500 € = 5000€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Chambre d'agriculture, bureau d'étude en agronomie

Partenaires privilégiés

Agriculteurs, Eleveurs, Communes, Chambres d'agriculture,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat des lieux des pratiques agricoles et proposition d'actions				X		
Concertation et sensibilisation des agriculteurs					x	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etat des lieux des pratiques agricoles et proposition d'actions				5000 €+Temps d'animation			1000
Concertation et sensibilisation des agriculteurs					5000 +Temps d'animation		5000
Cout prévisionnel				5000	5000		6000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport de l'Etat des lieux des pratiques agricoles

Participation des agriculteurs et de la chambre d'agriculture aux réunions

Indicateurs de résultats :

Nombre d'agriculteur souhaitant s'impliquer dans une démarche avec la structure animatrice

Actions ou programmes liés

Plans pastoraux, projets des Chambres d'agriculture sur le pastoralisme 30 et 07.

Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT		URBA1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : tous les habitats et les espèces du site		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : Les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale conduite au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Lorsqu'ils se trouvent en présence d'un site Natura 2000, cette évaluation est complétée par l'évaluation d'incidence spécifique aux espèces et habitats à conserver au titre de Natura 2000. Actuellement les communes et les bureaux d'études recrutés pour élaborer les documents d'urbanisme ne font pas (ou très marginalement) appel à la structure animatrice lors de l'élaboration des PLU. Le périmètre du site Natura 2000 est peu soumis à l'urbanisation sur sa majeure partie, puisque le décret de la Réserve Naturelle régit l'urbanisation. Le relief, les zones inondables et l'inaccessibilité limitent également les projets d'urbanisation. Toutefois, un travail avec les communes serait à réaliser afin de connaître le classement des parcelles dans le périmètre du site. Le Scot du Gard Rhodanien est bien avancé alors que le Scot côté Ardèche est encore en projet. La structure animatrice du site n'a pour l'instant pas été associée à l'élaboration des SCOT.		

Méthodes et moyens techniques

Accompagner les communes dans l'élaboration des PLU

Rencontrer les communes et analyser le classement des parcelles intégrées dans le périmètre du site, s'assurer que les zones à fort enjeux sont en zone non urbanisable. Diffuser et faire connaître les cartographies des zones à enjeux élaborées dans le cadre de Natura 2000 qui peuvent être utilisées par les communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'autres projets. Mieux connaître les projets des communes et anticiper sur des difficultés possibles d'acceptation des dossiers liées aux enjeux de préservation de la biodiversité. Accompagner les communes lors des révisions ou modifications de leurs documents d'urbanisme sur la partie évaluation d'incidence.

Chargé de mission = 10 jours x 210 € en 2015 puis 7j par an x 210 € = 2100 € + 5880 € = 7980 €

Synthèse et analyse des documents d'urbanisme

Un stagiaire compétent en matière d'urbanisme sera recruté afin de réaliser le travail d'analyse des documents d'urbanisme et de croisement des enjeux.

6 mois de stage Master 2 = 3500 €

Participer à l'élaboration du SCOT

La structure animatrice se rapprochera des structures en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des SCOT. Elle transmettra les données sur le patrimoine naturel dont elle dispose, notamment les cartes des zones à enjeux qui pourraient être intégrées dans ces réflexions.

Temps d'animation global du site

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les communes, communautés de communes, DDT,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accompagnement des communes		x	x	x	x	x
Synthèse et analyse des documents d'urbanisme (stagiaire)		x				
Participation à l'élaboration des SCOT	En fonction de l'avancement des scot					

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Accompagnement des communes		<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Synthèse et analyse des documents d'urbanisme (stagiaire)		3500					3500
Participation à l'élaboration des SCOT		Temps d'animation					
Cout prévisionnel		3500					3500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de communes sollicitant la structure animatrice lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme,

Indicateurs de résultats:

Maintien des superficies non urbanisées dans le périmètre du site.

Actions ou programmes liés

Mise en place des SCOT et des PLU, Périmètre de protection de la Réserve Naturelle.

Traiter les points noirs et renaturaliser les sites		URBA2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : tous les habitats et toutes les espèces du site		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : <p>Dans le cadre de l'organisation de la fréquentation et afin de limiter le squatt, les dépôts de déchets des « points noirs » ont été identifiés sur le site Natura 2000 comme zones de concentration de nuisances pour la biodiversité. Site fréquenté depuis de très nombreuses années, les gorges de l'Ardèche et leurs abords présentent encore quelques zones à renaturer afin d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces et limiter les points qui concentrent une fréquentation source de désagrément pour le patrimoine naturel (bruits, déchets, feu...).</p> <p>L'ancien camping de la châtaigneraie par exemple se situe au cœur des gorges de l'Ardèche, stigmate des nombreux sites qui accueillait des touristes au fond des gorges dans les années 70 et 80. Maintenant à l'abandon, il concentre les déchets, les matériaux inertes et polluants (amiantes, tuiles, charpentes, cloisons...).</p> <p>Plusieurs zones sur le site font l'objet de dépôts d'ordures et de gravats, des restes de bâtiments à l'abandon et délabrés.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Identifier les points noirs sur le site

L'action vise à répertorier et cartographier ces « points noirs » et à hiérarchiser l'urgence d'intervention. En partenariat avec les communes et les propriétaires, la structure animatrice réalisera un inventaire et une description des risques pour le patrimoine naturel. Des experts extérieurs seront associés pour définir et évaluer les travaux à réaliser si cela est nécessaire.

CDD de 4 mois pour identifier et localiser tous les points noirs du site. Chargé d'étude 2600€ par mois = 10400€

Dépollution de l'ancien camping de la châtaigneraie

Des négociations financières sont en cours depuis plusieurs années afin qu'une collectivité territoriale puisse se porter acquéreur de l'ancien camping de la châtaigneraie. Si la parcelle est acquise, l'objectif est de renaturaliser le site et garantir l'intégrité de l'habitat de la forêt de chêne vert et limiter les risques de pollution de la rivière à l'aval du camping. Les bâtiments sont très dégradés et possèdent une toiture en fibro-ciment qui contient de l'amiante qui se disperse au gré du vent. Sur ce secteur peu accessible, ces bâtiments attirent une fréquentation sauvage (squatt) génératrice de dépôts sauvages d'ordures et de risque d'incendie accru. L'ancien treuil servant au transport des objets lourds entre le haut de versant et la plage est équipé d'un câble aérien qui constitue une menace importante pour l'Aigle de Bonelli et le Vautour Percnoptère qui nichent à proximité.

Les travaux consistent à démolir les bâtiments, démonter le treuil et le câble, évacuer de la zone tous les matériaux issus de la démolition et laisser la végétation recoloniser le secteur.

L'étude préalable (Ageron et Yot architectes, 2012) estime à 250 m3 les matériaux (béton armé, toiture, sanitaires, compresseur électrique ...) à sortir du secteur. Les travaux nécessaires à la réhabilitation prennent en compte la difficulté d'accès et la fragilité des milieux naturels environnants. Cette propriété devra être acquise par une collectivité territoriale afin que les travaux de restauration puissent être réalisés.

L'estimation financière et les devis pour la dépollution s'élève à 150 000 €.

Dépolluer d'autres points noirs

Sur la base de l'inventaire, les actions visant à renaturer les autres points noirs seront précisées et des financements recherchés.

Les travaux seront réalisés si la maîtrise foncière des parcelles concernées est assurée ou directement par les propriétaires.

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

Les communes, communautés de communes, DDT, propriétaires

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Identifier les points noirs						x
Dépollution de l'ancien camping de la châtaigneraie				x		
Dépolluer d'autres points noirs	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Identifier les points noirs						10400	10400
Dépollution de l'ancien camping de la châtaigneraie				150 000 <i>Temps d'animation</i>			150000
Dépolluer d'autres points noirs						A définir	
Coût prévisionnel				150000		10400	160400

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Suivi photographique de la dépollution de l'ancien camping de la châtaigneraie
Cartographie des « points noirs »

Indicateurs de résultats :

Recolonisation par la forêt du site dépollué
Evacuation de tous les matériaux

Actions ou programmes liés

Politique d'acquisition du Conseil Général sur l'ENS.

Conventionner avec le carrier sur l'aval Ardèche		URBA3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1041 : Cordulie à corps fin 1043 : Cordulie splendide 1046 : Gomphe de Graslin 1044 : Agrion de mercure 1032 : Mulette épaisse 3140 : Eau oligotrophe calcaire 3250 : Rivière permanentes méditerranéennes 3280 : Rivière méditerranéenne à débit permanent 92A0 : Forêt galerie	
Localisation : Une carrière est dans le site Natura 2000 sur le secteur aval Ardèche en rive droite	Superficie ou linéaire : 5ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Durant la seconde moitié du XXe siècle, la réalisation de grands projets d'équipement a nécessité l'emploi d'énormes quantités de matériaux granulaires : des sables et des graviers utilisés pour le terrassement ou la préparation des mortiers et bétons. Ceux-ci ont été extraits du lit des rivières comme l'Ardèche. Suite à l'observation des impacts de ces extractions sur les rivières (affaissement du lit, érosion des berges, etc...), l'extraction de matériaux dans le lit mineur des cours d'eau a été interdite en 1994 (article 11 de l'Arrêté du 22/09/94). Les carrières n'exploitent donc plus dans les rivières.</p> <p>Sur l'aval Ardèche la plupart des carrières ne sont plus en activité : ancienne carrière sur Pont-Saint-Esprit, ancienne carrière sur Saint-Julien-de-Peyrolas qui est aujourd'hui utilisée comme étang de pêche, et une ancienne carrière aujourd'hui comblée sur Saint-Just-d'Ardèche.</p> <p>L'entreprise Charpentier est la seule entreprise sur le site Natura 2000 encore en exploitation : sur la commune de Saint-Paulet-de-Caisson, elle produit du béton prêt à l'emploi, fournit sables, cailloux et granulats. Cette entreprise est située en bordure immédiate de l'Ardèche, sur la rive droite. Un projet d'extension a été évoqué en 2010 lors de la mission réalisée par le cabinet d'études Biotop.</p> <p>La structure animatrice a peu de lien avec l'exploitant pour l'instant.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Concertation et élaboration d'une convention ou charte natura 2000 avec le carrier sur l'aval Ardèche

La structure animatrice prendra contact avec l'entreprise et la commune afin de mieux connaître l'activité et de transmettre les informations relatives aux enjeux de conservation du patrimoine naturel. Les cartographies et informations utiles pour la réalisation des évaluations d'incidence seront transmises à l'entreprise.

En fonction du souhait du chef d'entreprise et de la commune, une convention ou des engagements pourront être définis dans le cadre de la charte Natura 2000 ou d'une convention plus spécifique.

Un certain nombre d'engagements auxquels les signataires devront se conformer pourront être proposés. Ces engagements peuvent être de différents ordres :

- Engagements généraux qui constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité,
- Engagements relatifs aux grands types de milieux facilement identifiables et à préserver,
- Engagements relatifs à l'activité et aux usages.

La convention vise à travailler avec l'utilisateur pour aller plus loin dans ces actions en faveur du patrimoine naturel.

Chargé de mission 25 jours en 2016x 210 € = 5250 € pour travailler avec le carrier sur la convention. Le suivi de la convention est prévu dans le temps d'animation global.

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

Les communes, la DDT 30, l'exploitant de carrière

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Concertation et élaboration d'une convention ou charte natura 2000 avec le carrier sur l'aval Ardèche			X			

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Concertation et élaboration d'une convention ou charte Natura 2000 avec le carrier sur l'aval Ardèche				Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Coût prévisionnel								

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Signature de la convention/charte par l'entreprise

Indicateurs de résultats :

Mise en œuvre d'une ou plusieurs actions en faveur de la biodiversité par l'entreprise

Actions ou programmes liés

SAGE, contrat Rivière,

Définir et animer une stratégie foncière avec les communes et les Conseils Généraux		URBA4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 4 : Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : tous les habitats et les espèces du site		
Localisation : Tout le site, prioritairement avec les communes volontaires	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La maîtrise foncière est parfois nécessaire pour garantir à long terme la conservation du patrimoine naturel ou pour réaliser des investissements avec des fonds publics. Actuellement, il n'y a pas de stratégie foncière à l'échelle du site qui permettrait de réaliser de l'animation foncière en ciblant des secteurs à enjeux et peu de lien avec la SAFER.</p> <p>Le SGGA est propriétaire de 133 ha sur le massif de la Dent de Rez, des propositions d'achats de parcelles lui sont régulièrement faites mais les moyens pour l'acquisition sont difficilement mobilisables en dehors des ENS. Certaines interventions nécessitant des investissements de fonds publics importants ne peuvent s'effectuer que si la maîtrise foncière publique est assurée (dépollution de site, aménagements liés à la gestion des flux, régulation de la fréquentation ...).</p> <p>Les communes n'ont pas de stratégie pour l'acquisition foncière et ont des difficultés pour mobiliser des fonds lorsque l'acquisition est possible. C'est différents points illustrent la nécessité d'établir avec les partenaires une stratégie cohérente à l'échelle du site et si possible plus largement à l'échelle des différents sites Natura 2000 du Sud Ardèche.</p> <p>Sur le périmètre de l'Espace Naturel Sensible, le Conseil Général de l'Ardèche applique sa politique foncière. Il a défini une zone de préemption et achète généralement à l'amiable les terrains qui sont mis en vente sur ce périmètre. En dehors de la combe d'Arc, les achats ont été réalisés au gré des opportunités. Sur la partie Gard, il n'y a pas de zone de préemption et aucun terrain n'a été acquis.</p>		

Méthodes et moyens techniques

L'acquisition foncière est un des moyens de garantir la conservation de la biodiversité sur les secteurs à forts enjeux.

L'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du site

Les communes, les communautés de communes, les Conseils Généraux, les SAFER (Gard et Ardèche) sont les principaux acteurs à mettre autour de la table pour définir une stratégie foncière cohérente et partagée. Cette stratégie sera définie à l'échelle du site Natura 2000 et ENS et si cela est possible avec les sites Natura 2000 limitrophes. Un bureau d'étude pourra être associé à la démarche pour animer et coordonner la concertation sur ce thème en lien avec la structure animatrice du site.

L'élaboration de la stratégie visera à :

- Identifier les secteurs à enjeux qui seront hiérarchisés par l'analyse des pressions, de l'intérêt patrimonial et fonctionnel, de la connaissance de la nature des propriétés, de leur situation au regard des secteurs déjà acquis, des stratégies des autres acteurs..
- Sur chacun de ces secteurs, les objectifs de l'action foncière seront déclinés et précisés : le niveau de maîtrise foncière recherchée (acquisition, conventionnement...), le choix des modalités d'interventions (veille, enquête foncière, préemption, animation...), le porteur du foncier (CG07, structure animatrice N2000, communes, CEN RA...), le calendrier prévisionnel, le financement mobilisable...

La stratégie foncière opérationnelle en faveur des habitats et des espèces sera construite et validée en synergie avec les acteurs concernés et fera l'objet d'une synthèse imprimée qui sera utilisée dans le cadre de l'animation foncière. Sur les communes du Gard, l'hypothèse de créer une zone de préemption dans le cadre de la politique ENS du département sera étudiée et mise en place si cela est pertinent.

Sur l'Ardèche, le Conseil Général élabore actuellement une convention avec la SAFER pour définir les modalités de partenariat sur les sites ENS. Le Conseil Général est prioritaire pour l'achat des terrains.

Chargé de mission = 30 jours X 210 € = 6300 € + 20000 € d'assistance extérieur (enquêtes, outils fonciers et négociation foncière).

Mise en place d'une animation foncière auprès des propriétaires

Suite à l'élaboration de la stratégie, la mise en œuvre de cette stratégie fera intervenir plusieurs partenaires (Conseil Généraux, SAFER, structure animatrice du site Natura 2000). Une veille foncière pourra être proposée, une animation active auprès des propriétaires dans les secteurs à forts enjeux ...

La structure animatrice participera à la mise en œuvre de cette stratégie et pourra notamment réaliser l'animation auprès des propriétaires sur les secteurs d'ores et déjà identifiés comme prioritaires (les milieux ouverts du massif de la Dent de Rez et le Trou de la lune).

25j prévus pour l'animation foncière = 25 j x 210 € = 5250 €

Communication sur la stratégie

Des outils d'information et de communication seront élaborés, à destination des propriétaires principalement. Ils seront à définir dans le cadre de la première phase de l'action. *Chargé de mission 10 jours x 210 € = 2100€ + 7000€ de conception, diffusion de documents.*

Acquisition de parcelles

Sur les secteurs à enjeux identifiés dans la stratégie, l'objectif est d'acquérir les parcelles. Sur le périmètre de l'ENS, le Conseil Général de l'Ardèche appliquera sa politique d'acquisition. Sur les communes du Gard, le CG 30 pourrait se porter acquéreur en fonction du choix qui sera fait de mettre en place ou non une zone de préemption. En dehors, les collectivités territoriales pourront se porter acquéreuses en fonction des moyens financiers mobilisables. *Montant à définir.*

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les communes, communautés de communes, SAFER, Conseil Général du Gard et de l'Ardèche, propriétaires.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Définition d'une stratégie foncière					x	
Mise en place d'une animation foncière auprès des propriétaires						x
Communication sur la stratégie					x	x
Acquisition de parcelles						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Définition d'une stratégie foncière					20000 + temps d'animation		20000
Mise en place d'une animation foncière auprès des propriétaires						temps d'animation	
Communication					7000 + temps d'animation		7000
Acquisition de parcelles						A définir	
Coût prévisionnel					27 000		27 000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE),

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Publication de la stratégie foncière
Nombre de parcelles acquises ou conventionnées

Indicateurs de résultats : /**Actions ou programmes liés**

Politique foncière des Conseils Généraux, actions des Conservatoires d'Espaces Naturel sur les zones humides.

Information, sensibilisation et formation sur le milieu souterrain		ROCH1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Rhinolophe euryale (1305)	
	Petit murin (1307) Grand murin (1324) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Capaccini (1316) Minoptère de Schreibers (1310)	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Le territoire karstique représente une richesse exceptionnelle en cavités (estimé entre 700 et 2000 cavités présentes) tant sur le plan de la conservation des chauves-souris, de la faune cavernicole qu'au niveau géologique, karstologique, hydrologique et archéologique. Ce patrimoine est d'ailleurs support d'activité et du tourisme (grottes aménagées et touristiques, activité spéléologie encadrée par des professionnels ...). Depuis de nombreuses années la Syndicat des Gorges de l'Ardèche a noué un partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie, la DRAC, les archéologues locaux pour œuvrer vers une amélioration des connaissances et de la préservation des grottes.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Réaliser une exposition itinérante sur le patrimoine souterrain

L'enjeu est de partager les connaissances sur le patrimoine souterrain et diffuser l'information auprès des touristes et visiteurs.

Un groupe de travail sera constitué afin d'élaborer le contenu et convenir de la forme de cette exposition. Les différentes facettes du patrimoine souterrain seront abordées en mettant l'accent sur les enjeux européen de conservation du patrimoine souterrain.

30000 € de conception et fabrication

Chargé de mission = 25 j x 210 € = 5250 €

Stage de sensibilisation des pratiquants de la spéléologie

Faire connaître aux spéléologues, aux salariés des fédérations et aux guides professionnels les différents enjeux d'une pratique spéléologique dans les espaces naturels protégés sur la base de l'expérience acquise dans les Gorges de l'Ardèche (RNNGA, APPB...) afin de proposer une formation à l'échelle nationale. Formation annuelle sur 2 journées : découverte des espaces naturels protégés et in situ des bonnes pratiques liées à l'activité spéléologique dans un espace naturel co-organisé avec le Comité Départemental de spéléologie.

Dans le temps d'animation globale

Intervenant extérieur = 500€

Information et sensibilisation sur les chauves-souris :

Soirée d'animation et nuit européenne de la chauve-souris

Poursuivre la réalisation d'animation pour valoriser les connaissances acquises sur le site et faire découvrir ce patrimoine encore méconnue que sont les chauves-souris. Ces animations sont organisées en partenariat avec la LPO.

Dans le temps d'animation globale

Formation à la reconnaissance des chiroptères

Des journées et soirées sur la thématique des chauves-souris seront organisées à destination des spéléologues du territoire et des professionnels intéressés (professionnels du bâtiment, pompiers ...). Ces journées privilégieront l'approche de terrain et les visites sur site. Les compétences des spécialistes locaux seront mobilisées.

Temps d'animation globale

Intervenant extérieur = 1000 €

Formation sur la faune cavernicole

La faune cavernicole est méconnue, des journées de formation et d'échange seront organisées en partenariat avec le CDS 07, le CDS 30, les membres du conseil scientifique et l'association spéléologique Nîmoise notamment afin de former les gardes du SGGA et les spéléologues locaux à la reconnaissance des principales espèces cavernicoles que l'on rencontre en Sud Ardèche.

2 sessions de 2j sur les 6 années. Intervenant et frais de formations = 2000€. Temps d'organisation prévu sur le temps d'animation globale.

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

CDS 07, Association spéléologique Nîmoise, CREPS de Vallon Pont d'Arc, SGGA, Grottes touristiques, communes, les spéléologues locaux, des spécialistes et experts pourront être mobilisés sur ces actions

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réaliser une exposition itinérante sur le patrimoine souterrain					x	
Stage de sensibilisation des pratiquants de la spéléologie	x		x		x	
Information et sensibilisation sur les chauves-souris		x		x		x
Formation sur la faune cavernicole	x			x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Réaliser une exposition itinérante sur le patrimoine souterrain					30000 Temps d'animation		30000
Stage de sensibilisation des pratiquants de la spéléologie	Temps d'animation +500		Temps d'animation +500		Temps d'animation +500		1500
Information et sensibilisation sur les chauves-souris		Temps d'animation + 1000		Temps d'animation + 1000		Temps d'animation + 1000	3000
Formation sur la faune cavernicole	2000			2000			4000
Cout prévisionnel	2500	1000	500	3000	30500	1000	38500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Réalisation de l'exposition

Nombre de formation et d'animation réalisé

Indicateurs de résultats : /**Actions ou programmes liés**

Plan national d'action en faveur des chiroptères, actions sur les autres sites Natura 2000 et du CEN sur ces thématiques,

Définir les modalités de gestion et maîtriser la fréquentation dans les cavités à fortes valeurs patrimoniales		ROCH2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Rhinolophe euryale (1305)	
	Petit murin (1307) Grand murin (1324) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Capaccini (1316) Minoptère de Schreibers (1310)	
Localisation : Toutes les cavités du site	Superficie ou linéaire : ponctuels (à préciser)	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le territoire karstique représente une richesse exceptionnelle en cavités (estimé entre 700 et 2000 cavités présentes) tant sur le plan de la conservation des chauves-souris, de la faune cavernicole qu'au niveau géologique, karstologique, hydrologique et archéologique. Ce patrimoine est d'ailleurs support d'activités et du tourisme (grottes aménagées et touristiques, activités spéléologie encadrées par des professionnels...). Depuis de nombreuses années la Syndicat des Gorges de l'Ardèche a noué un partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie, la DRAC, les archéologues locaux pour œuvrer vers une amélioration des connaissances, et de la préservation des grottes.</p> <p>Plusieurs cavités sont fermées pour la préservation du patrimoine archéologique et des concrétions. Une cavité est fermée pour la préservation des chiroptères. Des expérimentations sont en cours pour limiter ou réduire la fréquentation sur les cavités qui présentent des populations importantes de chauves-souris sans fermeture physique.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Animer et participer à la concertation pour la gestion des cavités

En lien avec les partenaires impliqués sur ce thème (CDS, CREPS, Pro sport nature, propriétaires, Drac, LPO ...), la structure animatrice poursuivra sa mission d'animation de la concertation concernant les cavités du site.

Cette action consiste à prioriser les cavités à fortes valeurs patrimoniales, définir les modes de gestion avec les partenaires, émettre des avis lors de l'inscription de cavités à la CDESI, assurer le lien avec les propriétaires sur les cavités ...

Sur le temps d'animation, assuré par l'équipe de la Réserve naturelle 10 jours par an = 10j x240 € (conservateur de la RN) = 2400 €

Fermeture ou aménagements des entrées de cavités

La réalisation de travaux peut faire l'objet de financements via les contrats natura 2000 ;

Référentiel contrat Natura 2000 : A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site,

Référentiel contrat Natura 2000 : A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès,

Référentiel contrat Natura 2000 : A32326P : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Elle peut être financée par les contrats Natura 2000 selon les modalités suivantes :

L'élaboration de cette action passe par plusieurs étapes :

- la réalisation de conventions (avec le comité départementales de spéléologie/ SGGA, le propriétaire, par exemple)

- l'élaboration en concertation d'un cahier des charges pour l'aménagement, la mise en défens à mettre en place et donc le choix du type de contrat,
- la réalisation des travaux spécifiques de protection,
- la mise en place d'une signalétique sur le site.

Engagements non rémunérés

- Réaliser les travaux hors de la période d'occupation des gîtes pour ne pas déranger les chiroptères,
- Tenue obligatoire d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire),
- Si des poteaux creux sont utilisés, ils doivent être obturés en haut.

Engagements rémunérés

Contrat A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site :

- Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris (pose de grille, etc.)
- Etude et frais d'expert (plafonnés à 12% du montant global de l'action)
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

- Fourniture de poteaux, grilles, grillages, clôtures,
- Pose, dépose saisonnière ou au terme d'un contrat,
- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures,
- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès,
- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones,
- Entretien des équipements,
- Etude et frais d'expert (plafonnés à 12% du montant global de l'action),
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Contrat Natura 2000 : A32326P

- Conception fabrication de panneaux,
- Pose et dépose saisonnière,
- Entretien des équipements

Points de contrôles

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante.

Plusieurs cavités nécessitent des aménagements:

La grille de l'entrée naturelle de la grotte de St Marcel pourrait faire l'objet d'amélioration pour faciliter le passage des chiroptères. L'ouverture déjà réalisée il y a quelques années a permis à quelques chauves-souris de revenir s'installer dans la cavité. Un projet d'amélioration de l'ouverture (mettre des barreaux horizontaux notamment) a été plusieurs fois discuté avec la commune et les spéléologues, il reste à concrétiser cette action.

Le suivi et l'entretien des grottes ayants fait l'objet d'aménagements est à réaliser : entretien de la grille de la Baume des cloches, suivi de la grotte du Lierre et de la grotte du Dérocs et de Louoï

Les cavités de Chironlong et de la Pascaloune dans le vallon du Rimouren, seront certainement fermées par la Communauté de communes DRAGA afin de préserver le captage d'eau de Gérige de Bourg St Andéol. Le SGGA poursuivra l'accompagnement la Communauté de communes pour la prise en compte des chiroptères lors des travaux. La présence de Minioptère rend impossible la fermeture complète des grottes, des alternatives ont déjà été proposés par le CDS, la LPO et le SGGA.

Estimation financière à préciser, le temps d'animation pour le montage et la mise en œuvre d'un contrat est estimé à 25 jours x210 € = 5250 €

Panneaux d'information et signalétique

La signalétique est très importante, plusieurs grottes ont fait l'objet il y a plus d'une dizaine d'années de la pose de panneaux d'information sur le patrimoine naturel à l'entrée de la cavité. Les panneaux sont anciens et devront être refaits. Des panneaux sur les chemins d'accès aux cavités sont également à réaliser.

Cette action intègre la concertation préalable avec les partenaires et le propriétaire pour définir l'emplacement du panneau et son contenu. La conception graphique, la fabrication et l'installation.

Environ 20 panneaux sont à concevoir et installer.

Conception graphique et réalisation = 4000 € en 2015 et 1000 € en 2016

Améliorer la surveillance

La surveillance est à renforcer pour veiller à la non détérioration des aménagements, pour améliorer le respect des périodes d'interdiction d'entrée dans la grotte du Dérocs et informer un maximum de visiteurs sur la sensibilité des cavités. (cf fiche n° SURV1 et 2)

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires, communes, Conseil général, SGGA

Partenaires privilégiés

CDS 07, Association spéléologique Nîmoise, CREPS de Vallon Pont d'Arc, SGGA, Grottes touristiques, communes, CDESI, Pro sport nature, LPO, ONCFS, ONF, ONEMA.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Animer et participer à la concertation pour la gestion des cavités	x	x	x	x	x	x
Fermeture ou aménagements des entrées de cavités		x		x		
Panneaux d'information et signalétique		x	x			
Améliorer la surveillance	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Animer et participer à la concertation pour la gestion des cavités	temps animation	temps animation	temps animation	temps animation	temps animation	temps animation	
Fermeture ou aménagements des entrées de cavités (St marcel + entretien des aménagements)		A préciser sur devis + temps animation		A préciser sur devis			
Panneaux d'information et signalétique		4000	1000				5000
Améliorer la surveillance	Cf fiche SURV 1 et 2						
Cout prévisionnel		4000	1000				5000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'aménagements en faveur du patrimoine souterrain réalisé,

Nombre de tournées de surveillance organisées spécifiquement sur l'enjeu cavités (cf fiche spécifique n° SURV1 et 2)

Indicateurs de résultats :

Maintien des effectifs des colonies de chauves-souris suivis (8 cavités),

Baisse de la fréquentation humaine sur les zones aménagées (suivi par éco-compteurs).

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, Natura 2000, ENS).

Actions ou programmes liés

Plan national d'action en faveur des chiroptères, déclinaison Rhône-Alpes, Plan de gestion de la RNNGA
Convention LPO-SGGA

Améliorer les connaissances sur les chauves-souris et suivre la fréquentation		ROCH3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : 8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Rhinolophe euryale (1305)	Petit murin (1307) Grand murin (1324) Murin à oreilles échanquées (1321) Murin de Capaccini (1316) Minoptère de Schreibers (1310)	
Localisation : Toutes les cavités du site	Superficie ou linéaire : ponctuels (à préciser)	Priorité 1
Contexte et description : Le territoire karstique représente une richesse exceptionnelle en cavités (estimé entre 700 et 2000 cavités présentes) sur le plan de la conservation des chauves-souris, 23 espèces de chiroptères dont 10 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 sont répertoriées sur le site. Le partenariat avec la LPO et les spéléologues a permis d'améliorer les connaissances ces dernières années sur les chiroptères. Plusieurs études et des prospections dans les gîtes en hivers ont permis la découverte de nouvelles colonies. Le suivi depuis plus de 10 ans de 8 cavités permet de bien connaître l'évolution des populations et leur diversité sur ces grottes. Cette action participera à l'évaluation de l'efficacité des actions de gestions réalisées et à la caractérisation de l'état de conservation des chiroptères.		

Méthodes et moyens techniques

Suivi et amélioration des connaissances sur la fréquentation dans les cavités à fortes valeurs patrimoniales :

Il s'agit ici, d'évaluer la fréquentation humaine réelle des gîtes occupés par les chiroptères ou de cavités à fortes valeurs patrimoniales afin d'identifier le dérangement des espèces et les risques pour le patrimoine souterrain. En fonction des résultats, un mode de gestion pour la conservation pourra être nécessaire. Cette action consiste également à entretenir et analyser les 3 éco-compteurs déjà présents dans des cavités. La découverte de nouvelles colonies de chauves-souris impliquera l'installation de nouveaux éco-compteurs. D'autres moyens de rendre compte de la fréquentation des sites sont à imaginer pour compléter l'utilisation des éco-compteurs, par le biais d'enquêtes ou par toute autre opération concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action. L'analyse des données des éco-compteurs est réalisée avec le CDS, les données restent approximatives mais permettent de tirer des enseignements intéressants.

Chargé de mission 4j par an pour le suivi et relevé des éco-compteurs + achat de 2 éco-compteurs (prix à définir) = 4j x 210 € x 6 ans = 5040 € + achat de 2 écocompteurs = 5000€

Suivi des populations de chiroptères dans les cavités :

Poursuivre le suivi annuel des populations de chauves-souris sur les grottes à enjeux chauves-souris, actuellement 8 grottes sont suivies annuellement. Il est important de maintenir ce suivi et prévoir une valorisation des résultats auprès des partenaires locaux (article de presse, document d'information par exemple). La découverte de nouvelles colonies impliquera de compléter la liste des cavités suivies.

Réaliser un comptage simultané au printemps sur les cavités de la Dragonnière et de la grotte du cirque pour préciser le fonctionnement de la colonie de reproduction qui fréquente les 2 grottes.

Réaliser des comptages en sortie de gîtes au printemps pour estimer les populations sur les cavités de reproduction. Cette action est menée en partenariat avec le CDS 07 notamment pour l'accès aux cavités.

Convention de partenariat avec les chiroptérologues 7000 € par an pendant 3 ans puis 7500 € en 2017 et 2018 et 8000 € en 2019 à adapter en fonction de l'évolution des connaissances sur le site.

Améliorer les connaissances

Répondre aux sollicitations des partenaires lorsque des chauves-souris sont découvertes ou présentes dans des cavités ou autres milieux. Effectuer un suivi mensuel sur les cavités quand la présence de chauves-souris est avérée afin de mieux cerner l'utilisation de la grotte.

Réaliser des compléments d'inventaires ciblés au regard des enjeux sur des cavités, des espèces ou groupes d'espèces. Ces études complémentaires seront définies avec la LPO et au regard des nouvelles connaissances ou méthodes d'étude (l'analyse génétique du guano, recherche sur les chauves-souris forestière méconnues sur le site, recherche des sites d'accouplement ...).

Réaliser un inventaire et à minima une visite sur site des grottes proposées à l'inscription au PDESI, si elles ne sont pas connues. Cette action est menée en partenariat avec le CDS 07 notamment pour l'accès aux sites.

15 000 € en 2018 pour approfondir les connaissances via de nouvelles techniques (analyse génétique du guano et radiotraking).

Valoriser les résultats des connaissances

L'édition d'un document et la rédaction d'articles dans la presse et la « newsletter » du SGGA permettra de faire connaître les résultats et valoriser des informations collectées.

1500€ de conception d'outils de communication pour valoriser les résultats en 2015 et en 2019.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO, CDS 07, Pro sport nature, FRAPNA, bureaux d'études spécialisés, CREPS, SGGA,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi et amélioration des connaissances sur la fréquentation humaine	x	x	x	x	x	x
Suivi des populations de chiroptères dans les cavités	x	x	x	x	x	x
Améliorer les connaissances					x	
Valoriser les résultats des connaissances		x				x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi et amélioration des connaissances sur la fréquentation humaine	temps animation	temps animation +5000	temps animation	temps animation	temps animation	temps animation	
Suivi des populations de chiroptères dans les cavités	7000	7000	7000	7500	7500	8000	44000
Améliorer les connaissances					15000		15000
Valoriser les résultats des connaissances		1500				1500	3000
Coût prévisionnel	7000	13500	7000	7500	22500	9500	62000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Bilan annuel du suivi des cavités, rendu d'étude sur les compléments d'inventaires, publication de documents de communication sur les résultats d'étude.

Indicateurs de résultats :

Evolution des populations de chauves-souris dans les cavités suivies,

Baisse de la fréquentation humaine dans les grottes à enjeux.

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNINGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan National d'Actions chiroptères, plan de gestion de la Réserve naturelle, actions sur les autres sites Natura 2000 Sud Ardèche,

Améliorer les connaissances sur les cavités (géologie, hydrologie, karstologie, espèces troglobies)		ROCH4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : 8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303) Rhinolophe euryale (1305)	Petit murin (1307) Grand murin (1324) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Capaccini (1316) Minoptère de Schreibers (1310)	
Localisation : Toutes les cavités du site	Superficie ou linéaire : ponctuels (à préciser)	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Le territoire karstique représente une richesse exceptionnelle en cavités (estimé entre 700 et 2000 cavités présentes) tant sur le plan de la conservation des chauves-souris, de la faune cavernicole qu'au niveau géologique, karstologique, hydrologique et archéologique. L'importance de l'activité spéléologique a permis d'acquérir des connaissances fines de leur fonctionnement grâce aux explorations, la documentation et les différentes études. Ce patrimoine est d'ailleurs support d'activités et du tourisme (grottes aménagées et touristiques, activité spéléologie encadrée par des professionnels ...). Depuis de nombreuses années la Syndicat des Gorges de l'Ardèche a noué un partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie, la DRAC, les archéologues locaux pour œuvrer vers une amélioration des connaissances et la préservation des grottes.</p> <p>La richesse de ce patrimoine naturel a contribué à la fréquentation importante des cavités, ce depuis le début des années 1950, posant ponctuellement des problèmes de sur-fréquentation et de préservation du milieu souterrain. Cette action a pour objectifs de poursuivre l'amélioration des connaissances et l'étude scientifique du milieu souterrain (particulièrement en ce qui concerne l'hydrologie), mais aussi de mettre en place des actions de conservation des sites et de sensibilisation des pratiquants pour installer des comportements responsables vis-à-vis de ce milieu sensible.</p> <p>Un groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » initié et animé par le Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche pilote les actions sur ce thème dans la Réserve Naturelle.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Synthèse bibliographique et cartographie des cavités correspondant aux habitats de la Directive habitats

En partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie, les clubs locaux, le CREPS et sur la base de la bibliographie et des connaissances actuelles, identifier les cavités relevant des enjeux de la DHFF. Cartographier et lister les enjeux pour ces cavités.

Ce travail sera complémentaire du suivi des 28 cavités de la Réserve naturelle et suivi par le groupe « inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » de la réserve qui regroupe des personnes compétentes sur le milieu souterrain. Sur cette base des préconisations de gestion pourront être réalisées.

Travail de synthèse et de cartographie = 10 000€

Expertise et extension des actions sur d'autres cavités du site = 2000€ par an

Temps de coordination conservateur de la Réserve naturelle = 10j par an x 240 € = 2400€

Balisage de protection dans les cavités

Protéger le patrimoine minéralogique en canalisant la fréquentation spéléologique sur des secteurs de cavités comportant un patrimoine minéralogique avéré et remarquable. Entretien des balisages de protection déjà mis en place. Le Comité départemental de Spéléologie et les clubs locaux sont compétents pour cette action.

Inventaire de la faune cavernicole

Un premier travail de synthèse des connaissances est à réaliser.

Le protocole d'inventaire est à définir avec les partenaires (groupes à étudier, protocole, experts à mobiliser, cavités à inventorier). Les études pressenties dans le cadre de la Réserve naturelle sont un travail d'inventaire de la faune troglobie particulièrement sur les amphipodes (nyphargus), et sur la faune terrestre sur les coléoptères troglobies terrestres.

Des week-ends biospéléologie pourront être organisés en partenariat avec le CDS 07 afin de rassembler des compétences et prospecter les cavités.

Montant à définir

Temps d'animation coordination sur le temps d'animation

Repérage et inventaire des pollutions

En partenariat avec les spéléologues locaux, poursuivre le repérage des pollutions, déchets présents dans les avens, grottes et zones karstiques susceptibles de provoquer des pollutions ou altérations de l'habitat et de la ressource en eau. Des campagnes de nettoyage pourront être organisées en fonction des repérages réalisés.

Montant à définir

Valoriser les résultats des connaissances

Mise en ligne des résultats des études,

Articles sur la « news letter » du SGGA

Temps d'animation globale

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

CDS, groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA », DRAC Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Scientifique de la RNNGA, spéléologues, archéologues, CREPS, LPO bio spéléologues, SGGA ...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Synthèse bibliographique et cartographie des cavités correspondant aux habitats de la Directive habitats				x		
Balises de protection dans les cavités	A définir					
Inventaire de la faune cavernicole					x	x
Repérage et inventaire des pollutions				x		
Valoriser les résultats des connaissances						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Synthèse bibliographique et cartographie des cavités correspondant aux habitats de la Directive habitats				12000 + temps animatio n	temps animation	temps animation	12000
Balises de protection dans les cavités	A définir						
Inventaire de la faune cavernicole					A définir	A définir	
Repérage et inventaire des pollutions				A définir			
Valoriser les résultats des connaissances						temps d'animation	
Coût prévisionnel				12000			12000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Cartographie des cavités de la DHFF, rapport d'inventaire de la faune troglobie

Indicateurs de résultats : /

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve naturelle, actions sur les autres sites Natura 2000 Sud Ardèche, actions du CDS,

Etat des lieux des équipements et de la pratique de l'escalade		ROCH5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	8210 Falaises calcaires méditerranéennes à végétation chasmophytique A093 Aigle de Bonelli A215 Hibou Grand-Duc	
	A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve Les chiroptères fissuricoles,	
Localisation : Toutes les falaises du site	Superficie ou linéaire : 135 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Les falaises, remarquables dans les gorges de l'Ardèche, sont également bien représentées sur le reste du site, le vallon du Rimouren, le secteur de la Dent de Rez et le vallon du Tiourre.</p> <p>L'escalade est pratiquée depuis les années 70, plusieurs sites sont présents dans les Gorges de l'Ardèche, dans le vallon du Rimouren et le site classé du Pont d'Arc. Le partenariat entre le comité départemental FFME et le SGGA a permis de définir un mode de gestion concerté de la pratique et de cibler les zones équipées. L'évolution de la pratique et le souhait émis d'équiper de nouveaux sites et de déséquiper certains secteurs ont relancé les discussions sur l'impact de la pratique de l'escalade sur les falaises. Le schéma d'escalade décrit les sites d'escalade et le nombre de voies existantes ou pouvant être créées, au-delà de ce document, un travail partenarial avec le CD FFME pourrait permettre de décrire plus précisément les sites et connaître la fréquentation de ces zones équipées.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Etat des lieux des équipements et de la pratique

Les principaux sites d'escalade sont bien connus et répertoriés notamment sur le secteur de la Réserve naturelle, toutefois des voies anciennes ou des projets d'équipements existent et sont parfois méconnus. Cette action consistera en partenariat avec le CDFFME à cartographier les zones de pratiques sur le site Natura 2000 qui intégrera un descriptif rapide de l'usage (estimation de la fréquentation, utilisation pour la formation, par les professionnels, les clubs ...) et réaliser un suivi régulier de l'évolution de l'usage des sites.
Synthèse, vérification de terrain et cartographie réalisés par des spécialistes de l'activité = 7000€ + Temps d'animation globale

Travail concerté sur l'installation de nouveaux sites

Poursuite du travail partenarial et concerté lors de la création de nouveaux sites d'escalade afin de garantir une pratique et des équipements respectueux du patrimoine naturel et permettant d'accueillir une pratique de qualité.: réalisation de diagnostic écologique sur les secteurs visés, réflexion sur les accès, les parkings, sur la publicité faite concernant le site, sur la maîtrise foncière ...
Temps d'animation globale du conservateur de la Réserve naturelle 15 jours par an 15jx240 € = 3600€
Expertise extérieure (lichens, oiseaux, chauves-souris) = 3000€ tous les 2 ans

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un diagnostic et du suivi des nouveaux sites équipés

Dans le cadre des arrêtés préfectoraux qui régissent les sports de nature dans la Réserve naturelle, un protocole d'étude et de suivi des sites d'escalade est en cours d'élaboration. L'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble du site.
Garde technicien ou chargé d'étude = 5 jours par an x175 = 875 €
Expertise extérieure (lichens, oiseaux, chauves-souris) = 3000€ tous les 2 ans

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Comité départemental FFME, SGGA, CG07, Conseil Scientifique, CREPS

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat des lieux des équipements et de la pratique		x				
Travail concerté sur l'installation de nouveaux sites		x	x	x	x	x
Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un diagnostic et du suivi des nouveaux sites équipés			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etat des lieux des équipements et de la pratique		7000+ temps animation					7000
Travail concerté sur l'installation de nouveaux sites		temps agent sgga + 3000	temps agent sgga	temps agent sgga +3000	temps agent sgga	temps agent sgga+3000	9000
Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un diagnostic et du suivi des nouveaux sites équipés			temps agent sgga + 3000	temps agent sgga	temps agent sgga+3000	temps agent sgga	6000
Cout prévisionnel		10000	3000	3000	3000	3000	22000

Financiers potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Etat des lieux et cartographie

Indicateurs de résultats : à définir

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNINGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

PDESI, Plan de gestion de la Réserve, Elaboration des décrets relatifs aux activités dans la Réserve naturelle,

Etude phytosociologique des falaises et de l'effet de la pratique sur corde		ROCH6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 5 : Préserver les milieux souterrain et rocheux Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	8210 Falaises calcaires méditerranéennes à végétation chasmophytique A093 Aigle de Bonelli A215 Hibou Grand-Duc	A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve Les chiroptères fissuricoles,
Localisation : Toutes les falaises du site	Superficie ou linéaire : 135 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Les falaises, remarquables dans les gorges de l'Ardèche, sont également bien représentées sur le reste du site, le vallon du Rimouren, le secteur de la Dent de Rez et le vallon du Tiourre. On désigne par falaises les parois rocheuses et milieux rupestres. Ces milieux ont souvent été préservés des modifications anthropiques au cours du temps de par leur inaccessibilité et représentent ainsi des zones refuges pour de nombreuses espèces.</p> <p>Si des études pointues sont réalisées depuis de nombreuses années sur le Genévrier de Phénicie dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle, la caractérisation phytosociologique des falaises du Sud Ardèche n'est pas encore bien définie. La difficulté d'accès rend peu accessible pour les botanistes ces milieux et les inventaires sont encore lacunaires.</p> <p>L'escalade est pratiquée depuis les années 70, plusieurs sites sont présents dans les Gorges de l'Ardèche, dans le vallon du Rimouren et le site classé du Pont d'Arc. Le partenariat entre le comité départemental FFME et le SGGA a permis de définir un mode de gestion concerté de la pratique et de cibler les zones équipées. L'évolution de la pratique et le souhait émis d'équiper de nouveaux sites et de déséquiper certains secteurs ont relancé les discussions sur l'impact de la pratique de l'escalade sur les falaises.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Etude phytosociologique des falaises du Sud Ardèche

En lien avec le Conservatoire Botanique du Massif Central, un protocole d'étude sera défini et mis en place à partir de 2016.

Création d'un groupe de travail avec la FFME et des phytosociologues,
 Définition du protocole et des techniques d'échantillonnage,
 Réalisation des relevés sur les différentes falaises du site,
 La réalisation des relevés en falaises nécessitera de faire appel aux techniques de corde,
 Pour plus d'exhaustivité cette étude pourrait s'étendre aux autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.
 Etude réalisée avec le Conservatoire Botanique du Massif Central.
Cette étude est estimée à 25 000 € + temps d'animation global

Dans la réserve naturelle une étude plus spécifique sur le genévrier de Phénicie est menée depuis de nombreuses années et se poursuivra sur des crédits spécifiques.

Etude sur les effets de la pratique sur corde sur les falaises

Une étude sera mise en place et un comité de pilotage de l'étude constitué notamment du CDFME, de spécialistes de la biodiversité des falaises, des membres du conseil scientifique de la Réserve Naturelle et du site Natura 2000. La question des effets d'une pratique est toujours complexe, il pourra être fait appel à un prestataire extérieur compétent sur ces questions. Ce comité de pilotage aura pour mission :

- D'élaborer et de valider un protocole et une méthode d'étude (réalisation d'un état 0 avant équipement d'une falaise, comparaison de la biodiversité d'une falaise équipée / non équipée, définition des groupes à étudier ...).
- De suivre la mise en œuvre, valider et diffuser les résultats.

Le suivi de l'impact de la pratique sur les falaises nouvellement équipées pourra être nécessaire sur plusieurs années après l'installation des nouveaux équipements. Les lichens et les bryophytes pourront être des espèces indicatrices.

Coût estimé : 30000 € en 2017 puis 5000 € en 2018 et 2019. Ce travail sera confié à des experts naturalistes et de la pratique sur corde. Chargé de mission = 15 j x210 € = 3150 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conservatoire Botanique du massif Central, Comité départemental FFME, SGGA, CG07, FRAPNA, Conseil Scientifique, CREPS.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etude phytosociologique des falaises			x			
Evaluation de l'impact de la pratique de l'escalade sur les falaises				x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etude phytosociologique des falaises			25000				25000
Evaluation de l'impact de la pratique sur corde sur les falaises				30000	5000	5000	40000
Cout prévisionnel			25000	30000	5000	5000	65000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'étude sur la phytosociologie des falaises.

Rendu d'étude sur l'impact de la pratique de l'escalade sur les falaises.

Indicateurs de résultats : à définir

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

PDESI, Plan de gestion de la Réserve, élaboration des décrets relatifs aux activités dans la Réserve naturelle,

Renforcer les actions en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli		RAPA1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 3 : Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées	
Localisation : les 16 sites aménagés en faveur des espèces proies et la périphérie du site (St Remèze/Bidon/Saint-Marcel d'Ardèche/Saint-Just d'Ardèche/ Aiguèze / Lagorce/ le Laoul...).	Superficie ou linéaire : 6059 ha + à la périphérie les sites aménagés et zones de chasse	Priorité 1
Contexte et description : <p>La fermeture des milieux et la disparition des petites proies (lapins notamment) en Sud Ardèche, limite la ressource alimentaire disponible pour les 2 couples d'Aigle de Bonelli présents dans les Gorges de l'Ardèche. Pour renforcer la présence de proies localement, 16 sites ont été aménagés en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli à partir de 2000 par le SGGA et ses partenaires. Ces sites situés sur les communes de Bidon, Saint-Remèze, Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche, Aiguèze, Le Garn et Lagorce ont fait l'objet d'aménagements : installation de garennes artificielles, culture à gibiers, panneaux d'information. Réalisés en partenariat avec les ACCA, les sociétés de chasse, la LPO, l'ONF et la fédération des chasseurs de l'Ardèche, ils nécessitent aujourd'hui des travaux d'entretien.</p> <p>L'introduction de lapins a été réalisée à plusieurs reprises sur ces garennes artificielles, le dernier lâcher date de 2008. Les ACCA et les Fédérations de chasse ont également mené de nombreuses actions en faveur du renforcement des populations de petit gibier ces dernières années sur les plateaux alentours du site (Bois du Laoul, plateau de St Remèze ...). L'objectif est de renforcer le lien entre les acteurs et mettre en cohérence les actions réalisées.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Réaliser un état des lieux des sites aménagés et relancer le partenariat avec les Fédérations de chasse, les ACCA et sociétés de chasse

Le SGGA réalisera en partenariat avec les ACCA, les Sociétés de chasse, les Fédérations de chasse et les communes, la LPO, l'ONF, l'ONCFS, le diagnostic du programme de gestion des espèces proies des sites aménagés dans le cadre de Natura 2000. Certains sites ont été entretenus par les ACCA locales, d'autres sont à l'abandon. Il convient de faire un diagnostic et définir avec les ACCA, les sociétés de chasse un programme pérenne de gestion des espèces proies: débroussaillage des garennes, renforcement des grillages, signalétique, démontage des parties dégradées etc...

Une convention pourra être établie entre le SGGA et les ACCA et les communes pour l'entretien et le suivi des sites aménagés. Le SGGA propose de recruter un salarié pour une mission de 6 mois pour réaliser cette action.

Au-delà des 16 sites aménagés dans le cadre de Natura 2000, le choix de maintenir, réaliser de nouveaux sites pourra se faire au regard des sites récemment aménagés par les ACCA. Le lien avec les Fédérations de chasse, les ACCA, les sociétés de chasse et les chasses privées sera renforcé afin d'avoir une vision globale sur les sites aménagés en faveur de la petite faune aux alentours du site Natura 2000. Sur cette base de nouveaux aménagements pourront être proposés. L'objectif est de valider un schéma global cohérent et pérenne de renforcement des espèces proies du Bonelli.

Sur ces deux opérations qui sont réalisées conjointement, le travail est estimé à 60 j*210 €= 12 600 €
L'intervention de prestataires ou partenaires est estimée à 10 000 €.

Création de nouveaux sites aménagés

A l'issue des discussions, si le choix est fait de réaliser de nouveaux aménagements, des financements spécifiques seront mobilisés.

Les contrats Natura 2000 permettent de financer ces aménagements :
Mesure A32323P : Aménagement artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Engagements non rémunérés :

- Période d'autorisation de travaux,
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Suivre et mettre en place les aménagements tels que convenu avec la structure animatrice.

Engagements rémunérés :

- Réhabilitation et entretien de muret
- Aménagements de garennes artificielles, placette de nourrissage ...

Etudes et frais d'experts,

Toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action éligible sur avis du service instructeur.

Points de contrôle :

Tenue du cahier d'enregistrement des interventions,

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés,

Vérification de la cohérence des factures ou pièces de valeur probante équivalente.

La périodicité et les lieux de lâcher des lapins de garenne (plan de repeuplement) seront programmés au regard des avancées scientifiques récentes sur l'efficacité de l'installation des populations. Après avoir été validée par les partenaires, elle sera mise en œuvre et pourra s'échelonner sur plusieurs années.

Remise en état du site aménagé de Bidon et remplacement panneau d'information

La garenne artificielle de Bidon est très dégradée et après avoir contacté le propriétaire et l'ACCA son démontage sera proposé. *Coût estimé est de 5000 € + temps d'animation*

Suivi annuel de l'action

Un suivi annuel devra être prévu (programme de gestion des espèces proies) pour maintenir le lien avec les partenaires et veiller au bon fonctionnement des sites aménagés. Il est estimé à 5 j par an = 5j*210 = 1050€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

ACCA, Communes, Fédérations de chasses, syndicats intercommunaux, communautés de communes, LPO, SGGA, ONCFS

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réaliser un état des lieux des sites aménagés et relancer le partenariat avec les Fédérations de chasse, ACCA et sociétés de chasse	x					
Création de nouveaux sites aménagés et lâcher de lapins		x		x		
Suivi annuel de l'action	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Diagnostic du programme de gestion des espèces proies des sites aménagés Partenariat avec les Fédérations de chasse, ACCA, sociétés de chasse, la LPO et l'ONF pour mettre en cohérence et coordonner les actions en faveur de la petite faune sauvage	10000 + <i>Temps d'animation</i>						10000
Remise en état du site aménagé de Bidon et remplacement panneau d'information	5000 €						5000
Création de nouveaux sites aménagés et lâcher de lapins		A préciser		A préciser			
Suivi annuel de l'action	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	<i>Temps d'animation</i>	
Coût prévisionnel	15000						15000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Diagnostic des 16 sites aménagés
Validation par les partenaires d'un programme d'actions
Remise en état du site aménagé de Bidon

Indicateurs de résultats :

Maintien des 2 couples d'Aigle de Bonelli sur le site / ou succès reproducteur
Évolution des populations de lapin dans les secteurs aménagés (à préciser en fonction du PNNGA)

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Fédérations de chasses 07 et 30, ACCA, Sociétés de chasse, ONF, communes, ONCFS, LPO, Plan National d'Actions Bonelli

Suivi et surveillance des couples d'Aigle de Bonelli		RAPA2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve	
Localisation : Tout le site principalement dans le secteur des Gorges	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le programme Natura2000 a débuté en 1996 sur ce site, de nombreuses actions de gestion et de suivis d'espèces et des milieux ont été mises en place depuis cette date.</p> <p>La population d'Aigle de Bonelli est de 30 couples en France (31 en 2012). Le sud de l'Ardèche compte 2 sites occupés (ZPS 09 de la Basse Ardèche) et 8 sites vacants.</p> <p>Le suivi des sites et des oiseaux (SGGA – LPO RA) a permis de noter l'absence de recrutement de nouveaux partenaires dans les 2 couples, ce qui témoigne d'une relative stabilité ces dernières années (depuis 2007 pour le site 15 et 2005 pour le site 16). Ce qui explique peut-être, en partie, les bons résultats de la reproduction des 2 couples ces dernières années (3 jeunes en 2008 et 2009, 4 en 2010, 3 en 2011, 4 jeunes en 2012 et 2 jeunes en 2013).</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivi et surveillance annuel des 2 couples d'Aigle de Bonelli

La préservation de la population française d'Aigle de Bonelli passe par la connaissance de l'espèce et le suivi des individus mais aussi par la surveillance des aires de nidification en concordance avec les objectifs du Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli :

- favoriser la productivité de la population par la stabilisation des couples,
- réduire les causes de mortalité des adultes cantonnés sur leurs domaines vitaux et des jeunes erratiques sur les zones de concentration,
- développer la population d'autres individus (survie) tout en leur offrant la possibilité de trouver des sites vacants aptes à les accueillir pour former de nouveaux couples,
- maintenir l'attractivité des sites vacants.

Le suivi scientifique et la surveillance des deux couples seront effectués durant la période de reproduction par les deux structures : Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) et SGGA. Un partage du suivi des deux couples d'Aigle de Bonelli présents sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche est en place entre la LPO RA et le SGGA :

- le suivi du couple 15 (numérotation nationale ou "couple amont des gorges de l'Ardèche), réalisé principalement par la LPO RA;
- le suivi du couple 16 (numérotation nationale ou "couple aval des gorges de l'Ardèche), réalisé principalement par le SGGA ;

Ce suivi permet de connaître l'occupation des sites, de définir les périodes de disparition et de recrutements d'oiseaux, de récapituler les périodes de présence d'immatures erratiques et de suivre la reproduction des oiseaux. Des prospections sur des sites abandonnés ou potentiels complètent les données recueillies.

Le suivi visuel des aires de nidification et des couples de Bonelli est réalisé du début de la reproduction jusqu'à l'envol du ou des aiglons. Les sites de nidification seront recherchés et l'occupation des sites sera vérifiée régulièrement. Les données collectées par les observateurs sont :

- quantitatives : nombre de visites par sites, temps mensuel d'observation, temps de baguage...
- qualitatives : présence/absence d'adultes, de juvéniles de l'année ou d'immatures et données sur la reproduction.

Si le suivi des deux couples d'Aigle de Bonelli est réalisé durant toute l'année, c'est plus particulièrement à partir du mois de janvier et jusqu'à la fin du mois d'août que les agents du SGGA et la LPO RA sont mobilisés lors de la période de reproduction.

Baguage des jeunes aiglons

Chaque année les aiglons sont bagués. Le programme de baguage de l'Aigle de Bonelli a débuté en 1990 en France, avec pour objectif de connaître les mouvements des juvéniles et d'obtenir des données sur leur mortalité. Il permet également de recueillir des données sur le recrutement des oiseaux et le renouvellement des couples cantonnés.

La surveillance permet de veiller à ce que tout dérangement des couples en période sensible soit évité et de réagir au plus vite si des perturbations sont constatés (aménagements de voies, circulation de personnes, photographes, survols ...).

Suivi et surveillance équipe SGGA : 27 jours de suivi plus les frais de déplacement = 6600 €

Suivi et surveillance équipe LPO = 9j x 500 € = 4500€

Valorisation des résultats

Les informations disponibles depuis le début du suivi seront analysées et un outil de communication à destination des acteurs locaux sera produit pour valoriser les connaissances sur cette espèce emblématique. Le moyen de valorisation des résultats est encore à définir (livret d'information, articles de presse, affiche, conférence...). *Estimation pour la conception et réalisation+ achat de photos: 3000 €*

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO, SGGA, CDFMME, CREPS, ONF

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi et surveillance annuel des 2 couples d'Aigle de Bonelli	x	x	x	x	x	x
Valorisation des résultats					x	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation exceptés pour les temps agents technique du SGGA qui sont intégrés au coût de l'action.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi et surveillance du Bonelli	4500+ 6600	4500+ 6600	4500+ 6600	4500+ 6600	4500+ 6600	4500+ 6600	
Valorisation des résultats					3000		3000
Cout prévisionnel	11100	11100	11100	11100	14100	11100	69600

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport annuel du suivi des deux couples d'Aigles de Bonelli

Production d'un outil de communication

Indicateurs de résultats :

Maintien des 2 couples d'Aigles de Bonelli sur le site / ou succès reproducteur (à préciser en fonction du PNNGA)

Succès reproducteur / Occupation sites vacants (à préciser en fonction du PNNGA)

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan National d'Actions Aigle de Bonelli, les actions de la LPO sur l'espèce, le Plan de gestion de la RN

Suivi et évolution des populations de lapins de garenne		RAPA3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
A093 Aigle de Bonelli		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>La population d'Aigle de Bonelli est de 30 couples en France (31 en 2012). Le sud de l'Ardèche compte 2 sites occupés (ZPS 09 de la Basse Ardèche) et 8 sites vacants. La fermeture des milieux et la disparition des petites proies (lapins notamment) en Sud Ardèche, limite la ressource alimentaire disponible pour les 2 couples d'Aigle de Bonelli présents dans les Gorges de l'Ardèche. Pour renforcer la présence de proies localement, 16 sites ont été aménagés en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli en 2000 par le SGGA et ses partenaires. Ces sites situés sur les communes de Bidon, Saint-Remèze, Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche, Aiguèze, Le Garn et Lagorce ont fait l'objet d'aménagements : installation de garennes artificielles, culture à gibiers, panneaux d'informations. Réalisés en partenariat avec les ACCA et les communes, ils nécessitent aujourd'hui des travaux d'entretien. L'introduction de lapins a été réalisée à plusieurs reprises sur ces garennes artificielles, le dernier lâcher date de 2008. Les ACCA et les Fédération de chasse ont également mené de nombreuses actions en faveur du renforcement des populations de petit gibier ces dernières années sur les plateaux alentours du site (Bois du Laoul, plateau de St Remèze ...).</p> <p>Seize sites aménagés (garennes artificielles, cultures, gyrobroyage) ont été réalisés en partenariat avec les associations et sociétés de chasse (07 et 30), l'Office National des Forêts 07, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Départementales des Chasseurs 07 et 30 sur les zones favorables du territoire de l'Aigle de Bonelli. Le suivi des populations de lapin est réalisé par un comptage des traces et indices. Le SGGA et la LPO réalisent ce suivi depuis 5 années.</p> <p>Les Fédérations de chasse du Gard et de l'Ardèche ont mis en place des actions en faveur des lapins de Garenne depuis plusieurs années. Dans le Gard un protocole a été élaboré (« Aide action Lapins de Garenne ») et dans les 2 départements les ACCA installent des garennes et favorisent le retour du lapin.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivi de l'évolution des populations de lapins autour des sites aménagés

Le suivi des lapins de garenne a été réalisé en continuité au programme LIFE *Habitats et espèces des gorges de l'Ardèche et de leurs plateaux*, piloté par le SGGA de 2000 à 2003. Il constituait un des volets du programme de conservation de l'Aigle de Bonelli et ses espèces proies (convention SGGA-LPO) du LIFE et fait partie également du Plan National d'Action en faveur de l'Aigle de Bonelli.

A partir de 2000, suite aux premiers lâchers de renforcements de populations, deux méthodes de suivi des lapins de garenne ont été appliquées.

- de 2000 à 2003 : suivi par une méthode indirecte de relevé d'indice de présence,
- de 2002 à 2007 : suivi par comptage nocturne au phare.

En 2008, d'un commun accord entre les partenaires techniques (SGGA et LPO), il a été décidé, à l'expérience des 7 années d'utilisation des deux méthodes, d'appliquer à partir de 2009 la méthode indirecte (indices de présence) à la place des comptages nocturnes.

Depuis 2009, 6 parcours sont suivis, tous liés à des renforcements de population de lapins de garenne réalisés entre 2001 et 2008. Cinq concernent des secteurs déjà étudiés depuis le LIFE « Habitats et espèces des Gorges

de l'Ardèche et leurs plateaux » et un secteur correspond à un nouveau site aménagé où aucun lâcher et aucun comptage de lapins n'avait eu lieu jusqu'en 2008. Il s'agit du secteur de la Grange de Meisselle à Aiguèze. Les parcours s'étendent sur une distance de 1,5 à 3,8 km. Le protocole prévoyant une placette tous les 100m, chaque parcours en compte de 15 à 39. Les secteurs recensés dans la présente étude couvrent de 20 à 50 ha. Les parcours utilisés durant le LIFE ayant été abandonnés depuis 2003 peu de repères sont encore détectables sur le terrain (repérage des placettes de relevé). De plus, l'acquisition de matériel nous a permis en 2008-2009 de déterminer de nouveaux parcours avec des moyens plus fiables (repérage par GPS).

Temps des agents du SGGG (3j) et de la LPO (2,5j x 500 € = 1250 €) pour la réalisation des suivis des traces et indices, la rédaction du rapport plus les frais de déplacements = 4500 € en 2014 et 2015 puis 4600 €, 2016 et 2017 et 4700 en 2018 et 2019.

Cette action devra tenir compte du résultat de l'action RAPA 1 : « Etat des lieux des sites aménagés et partenariat avec les Fédérations de chasse » et intégrer les suivis et actions réalisées par les ACCA, Fédérations et Sociétés de chasse.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO, SGGG, Fédérations de chasse, ACCA, Sociétés de chasse, communes.

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi des populations de lapins autour des sites aménagés	x	x	x	x	x	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi de l'évolution des populations de lapins autour des sites aménagés	4500	4500	4600	4600	4700	4700	27600
Coût prévisionnel	4500	4500	4600	4600	4700	4700	27600

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport annuel du suivi des lapins

Indicateurs de résultats :

2 noyaux de population de lapins supplémentaires dans les secteurs aménagés (à préciser en fonction du PNNGA)

Maintien des 2 couples d'Aigles de Bonelli sur le site / ou succès reproducteur (à préciser en fonction du PNNGA)

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan National d'actions Aigle de Bonelli, les actions de la LPO sur l'espèce, le Plan de gestion de la RN

Réalisation d'un colloque sur la conservation de l'Aigle de Bonelli		RAPA4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A093 Aigle de Bonelli		
Localisation : le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description :		
<p>L'Aigle de Bonelli est une espèce emblématique pour les Gorges de l'Ardèche. De nombreuses actions et moyens sont déployés chaque année pour permettre sa protection et l'amélioration de son habitat. Peu de retour sont réalisés auprès des acteurs locaux et de la population sur les résultats de ces travaux. L'enjeu est donc de valoriser auprès de la population locale et des partenaires les connaissances acquises dans les Gorges de l'Ardèche et sur les territoires alentours concernant cette espèce.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Réaliser un colloque sur Bonelli et petite faune sauvage

Un colloque sera organisé avec les partenaires locaux, l'enjeu est de valoriser toutes les actions réalisées localement en faveur de l'espèce. Le programme sera organisé en partenariat avec le coordonnateur du Plan National d'actions Aigle de Bonelli afin de s'inscrire dans la démarche nationale voir européenne.

Il pourra être fait appel à un prestataire extérieur pour l'organisation de la logistique selon l'ampleur qui sera souhaitée pour cette manifestation. *Estimation du coût de réalisation de la manifestation = 60000 € + temps d'animation = 20 j x 210 € = 4200 €*

Réaliser une publication sur la préservation du Bonelli en Sud Ardèche

Un document de communication sera élaboré et diffusé à l'occasion du colloque pour valoriser les études et connaissances locales sur l'espèce. *Estimation coût de coordination conception réalisation = 5000 €*

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, Fédérations de Chasses du Gard et de l'Ardèche, LPO, ACCA, Sociétés de chasse, ONF, communes, chasses privées, la population locale et les acteurs locaux....

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réaliser un colloque sur Bonelli et petite faune sauvage				x		
Réaliser une publication sur la préservation du Bonelli en Sud Ardèche			x			

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Organisation du colloque Aigle de Bonelli				60 000 + temps d'animation			60000
Réaliser une publication sur la préservation du Bonelli en Sud Ardèche			5000				5000
Cout prévisionnel			5000	60000			65000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Actes du colloque

Nombre d'intervenants et de participants

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Plan National d'Actions Aigle de Bonelli, les actions de la LPO sur l'espèce, le Plan de gestion de la RN,

Maintien des placettes d'équarrissage naturel en faveur du Vautour Percnoptère et des autres rapaces nécrophages		RAPA5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces,	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve	A073 Milan noir A079 Vautour Moine A074 Milan royal	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La population française de Vautour percnoptère compte en 2013, 92 couples avec 70 couples dans les Pyrénées et 22 dans le Sud-est de la France ((Provence, Alpes, Massif-Central). La région Rhône-Alpes abrite en 2011, 4 à 5 couples dont 2 en Ardèche et 3 certains et 1 soupçonné dans la Drôme.</p> <p>En Ardèche, la LPO Ardèche (LPO 07) et la LPO Rhône-Alpes (LPO RA) gèrent avec l'ONF, 1 placette structure (RBD Bois sauvage) et 7 placettes éleveur. Le SGGA a en charge 3 placettes structure « d'équarrissage naturel ». L'approvisionnement des placettes en Ardèche a été fortement développé avec un doublement entre 2003 et 2004, puis un maintien élevé (4300 à 5800 kg de nourriture) jusqu'en 2007, puis une diminution (3500 kg) en 2008 et 2009. L'effort consenti par le SGGA et la LPO RA/LPO07 en 2011 a persisté en 2012 comme en 2013. Le suivi des oiseaux mené depuis plusieurs années en Ardèche (SGGA, LPO 07, LPO RA) met en évidence la présence chaque année d'un couple depuis 2003. En 2013, trois couples étaient présents sur le territoire des Gorges de l'Ardèche mais aucun jeune à l'envol. Actuellement un couple est nicheur sur la Dent de Rez, les sites d'alimentation visent à fournir un point de fixation pour ces oiseaux. L'objectif est d'éviter que leurs territoires de chasse s'étendent vers la vallée du Rhône où ils sont menacés notamment par les lignes électriques moyennes tension. Un couple fréquente les Gorges depuis deux ans ce qui porte actuellement à 2 couples sur le périmètre du site.</p> <p>Il existe 4 placettes de nourrissage sur le territoire dont 3 gérées par le SGGA, sur les communes de Saint Remèze, Bidon et Aiguèze. La placette située sur l'APPB de la Dent de Rez sur la commune de Lagorce au lieu-dit Pas Chabrol est gérée par l'ONF et la LPO RA.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Entretien et alimentation des 4 placettes d'équarrissage naturel :

Ces placettes doivent être entretenues et alimentées 1 à 2 fois par semaine selon les saisons par de la viande (abats et viscères) achetée et ramenée de l'abattoir d'Aubenas. L'approvisionnement de ces placettes est réalisé toute l'année en faveur du Vautour Percnoptère et du Vautour Fauve de plus en plus présent sur le site.

Un suivi visuel et par système photo piège régulier des placettes permet d'évaluer leur efficacité, de déterminer la présence du couple et/ou d'autres individus, par l'observation ou non des bagues des oiseaux photographiés. Ce suivi nous renseigne sur la fréquentation des placettes d'équarrissage naturel par les vautours (percnoptère et fauve) et complète le suivi scientifique réalisé par les agents du SGGA et de la LPO RA.

Ces suivis sont également l'occasion d'exercer une surveillance pour assurer la tranquillité du couple nicheur.

L'action consiste à :

- Débroussailler l'enclos et élaguer du chemin d'accès,
- Réparer le grillage,
- Réaliser le suivi scientifique de la placette (suivi visuel, suivi photographique, analyse des clichés) ;
- Approvisionnement de la placette d'équarrissage naturel avec de la viande ;
- Réalisation d'un rapport de synthèse annuel.

Estimation financière entretien placette de Baravon (ONF LPO) = 6100€

Entretien des 3 autres placettes Bidon, St Remèze, Aiguèze (SGGA) = 33jx175 € + 1750 (achat de viande et déplacement) = 7525 €

Coût= 6100 € suivi placette Baravon (LPO / ONF) + 1750 € (achat de viande et déplacement)= 13625 €

Soutenir et accompagner l'installation de placettes chez des éleveurs

Dans la cadre du Plan National d'Actions « Vautour Percnoptère », l'objectif est de favoriser l'installation de placettes d'équarrissage naturel chez les éleveurs. Bien que généralement éloignées du périmètre du site, le développement de ces placettes (7 actuellement dans le sud de l'Ardèche) est indispensable pour favoriser à moyen terme la ressource alimentaire des Vautours. Le suivi annuel des placettes et le maintien du lien avec les éleveurs pour s'assurer du bon fonctionnement est indispensable. Cette action est menée par la LPO. Cette action est financée dans le cadre du plan national d'action.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO, SGGA, éleveurs, Fédérations de Chasses du Gard et de l'Ardèche, ACCA, communes, Sociétés de chasse, chassés privés DDCSPP...

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Alimentation, suivi et entretien des 4 placettes suivi	x	x	x	x	x	x
Soutenir et accompagner l'installation de placette chez des éleveurs	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation global exceptés pour les temps agents technique du SGGA qui sont intégrés au coût de l'action.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Alimentation, suivi et entretien des placettes (ONF, LPO, SGGA)	13625	13625	13625	13625	13625	13625	81750
Soutenir et accompagner l'installation de placette chez des éleveurs	<i>Financé dans le cadre du plan national d'action Vautour Percnoptère</i>						
Coût prévisionnel	13625	13625	13625	13625	13625	13625	81750

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport annuel sur le suivi des placettes et du Vautour Percnoptère, Alimentation régulière des 4 placettes et nombre de kg de viande par an.

Indicateurs de résultats :

Présence des 2 couples de Vautour Percnoptère sur le site (à préciser en fonction du PNINGA)
Succès reproducteur (à préciser en fonction du PNINGA)

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNINGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan National d'Actions Vautour Percnoptère, les actions de la LPO sur l'espèce, le Plan de gestion de la RN,

Suivi et surveillance des couples de Vautours Percnoptères		RAPA6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve		
Localisation : tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La population française de Vautour percnoptère compte en 2013, 92 couples avec 70 couples dans les Pyrénées et 22 dans le Sud-est de la France. La région Rhône-Alpes abrite en 2011 4 à 5 couples dont 2 en Ardèche et 3 certains et 1 soupçonné dans la Drôme.</p> <p>En partenariat avec la LPO, le SGGA assure le suivi et la surveillance des 2 couples de Vautour Percnoptère présents sur le site Natura 2000 et ENS.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivi et surveillance des couples de Vautour Percnoptères et baguage des jeunes

L'objectif est de connaître le déroulement de la reproduction (arrivée des oiseaux, dates de ponte, d'éclosion...). Pour ce faire, le ou les observateurs restent sur des postes fixes afin de vérifier les phases importantes de la reproduction. Les observateurs prennent soin de s'installer sur un poste suffisamment éloigné du site de reproduction et gardent une grande discrétion envers les oiseaux et les usagers. Selon la configuration du site et les objectifs recherchés, de 1 à plusieurs observateurs peuvent être nécessaires (surtout en début de reproduction pour vérifier le lieu et la date de ponte). Le suivi est réalisé durant toute la période de présence de l'espèce soit de mars à septembre.

Ce suivi visuel au niveau des nids est souvent complexe et les animaux en période de reproduction difficiles à observer. Ce suivi est donc complété par l'analyse des photos sur les placettes de nourrissage (cf fiche RAPA5) qui permet d'identifier les bagues des oiseaux à partir des clichés.

La présence régulière des agents du SGGA et de la LPO permet de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérangement effectué à proximité des aires de nidification.

Baguage des jeunes

Un programme de baguage personnel est mené depuis 1997. Cette opération est réalisée chaque année et sur chacun des sites de Rhône-Alpes selon les résultats de la reproduction. Elle est assurée grâce à la participation du responsable du programme et d'un ensemble de partenaires de la Drôme (Vautours en Baronnies, LPO 26, PNR Vercors...) et de l'Ardèche (LPO 07, SGGA, CDFME 07).

De 2000 à 2012, 3 jeunes ont été bagués

Le suivi et le baguage des jeunes représente environ 27 jours de suivi de l'équipe du SGGA = 27j x 175 € + 1250 € déplacement = 5975 € par an

LPO pour le suivi des couples notamment de Baravon = 4000 € par an.

Coût estimé = 4000 € LPO + 1250 € déplacement SGGA = 5250 €

Suivi des anciens sites de nidification (repérage de nouveaux couples)

Cette action est complémentaire du suivi des sites et des oiseaux. Elle vise plus particulièrement à assurer dans la mesure du possible un certain niveau de pression d'observation sur les anciens sites connus dans le but de repérer la présence de nouveaux couples. Cette action est majoritairement réalisée à l'occasion des autres actions de terrain du Plan National d'Actions (suivi des oiseaux, prospections simultanées,...).

Assez discret, il est souvent difficile de repérer les nids utilisés par les oiseaux. Certaines aires de nidification sont connues mais ces dernières années les oiseaux ont changé de site (retour d'un couple dans les Gorges) et les recherches des nids en début de saison sont parfois difficiles. Des journées spécifiques sont organisées et parfois les secteurs fréquentés par les oiseaux sont particulièrement difficiles à observer.

Si cela est nécessaire, organiser des journées communes LPO / SGGA si les aires ne sont pas repérées en début de saison.

Temps d'animation globale et Plan d'action national.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, Fédérations de Chasses du Gard et de l'Ardèche, LPO, ACCA, communes, chasses privées ...

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi et surveillance des couples de Vautour Percnoptère	x	x	x	x	x	x
Suivi des anciens sites de nidification	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation, exceptés pour les temps agents technique du SGGA qui sont intégrés au coût de l'action.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi et surveillance des couples de Vautour Percnoptère (LPO, SGGA)	9975	9975	9975	9975	9975	9975	59850
Suivi des anciens sites de nidification	Temps d'animation globale						
Coût prévisionnel	9975	9975	9975	9975	9975	9975	59850

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport annuel sur le suivi du Vautour Percnoptère,

Indicateurs de résultats :

Présence des 2 couples de Vautour Percnoptère sur le site (à préciser en fonction du PNNGA)

Succès reproducteur (à préciser en fonction du PNNGA)

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan National d'Actions Vautour Percnoptère, les actions de la LPO sur l'espèce, le Plan de gestion de la RN,

Etude sur les risques de collisions entre les rapaces et les câbles, mise en œuvre de mesures de réduction des menaces		RAPA7
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve		A215 Hibou Grand-Duc A072 Bondrée Apivore A080 Circaète Jean-le-blanc A073 Milan noir A074 Milan royal
Localisation : Vallon du Rimouren et canyon des gorges de l'Ardèche		Superficie ou linéaire : 310 ha Rimouren, 1475 ha Gorges de l'Ardèche Priorité 2
Contexte et description : <p>Les risques de collision des rapaces avec les lignes électriques et câbles sont connus. Selon les espèces et la configuration des lieux ces risques sont plus ou moins importants. La LPO travaille depuis de nombreuses années sur la neutralisation des câbles électriques avec ERDF notamment sur le périmètre du site Natura 2000 et ENS. Deux câbles sur le site étant susceptibles d'avoir un impact sur les populations d'oiseaux ont été évoqués lors des réunions des groupes de travail pour l'élaboration du Docug. Nous ne disposons pas pour l'instant de données sur les risques ou les percussions avérées sur ces 2 secteurs.</p> <p>Dans le cadre des prestations d'une entreprise qui propose des activités de pleine nature, diverses activités sur falaise sont organisées (escalade, descente en rappel,...) et notamment la traversée du vallon du Rimouren au moyen d'une tyrolienne sur câble installée à demeure.</p> <p>Dans le secteur des Gorges de l'Ardèche, il s'agit des lignes électriques qui traversent la vallée de l'Ardèche pour alimenter le bivouac de Gaud.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Etude sur les risques de collision des rapaces sur les câbles

Un prestataire spécialisé sur l'évaluation des risques et sur l'impact de ce type d'aménagements sur les rapaces sera recruté afin d'apporter un soutien technique dans la détermination du protocole d'étude.

L'étude intégrera les étapes suivantes :

- prise de contact avec les partenaires,
- visite sur site (propriétaires /pratiquants/LPO/SGGA/communes...),
- définition d'un protocole d'étude,
- analyse de l'impact de l'installation et estimation du risque pour la faune,
- identification de mesures de réduction d'impact en proposant des solutions non préjudiciables à l'avifaune concernée et adaptés aux besoins des usagers,
- élaboration du protocole de mise en place et de suivi de l'opération choisie.

Ce travail devra être réalisé en concertation avec les partenaires, les acteurs locaux et les associations de protection de la nature. L'étude portera sur la tyrolienne du Vallon du Rimouren et sur les câbles électriques de Gaud. La réflexion sera menée conjointement pour l'élaboration du protocole, des adaptations seront proposées pour que chaque étude soit conforme à chacun des contextes.

Cout estimé : 25000 € en 2016 et 15 000 € en 2017

Mise en œuvre des mesures de réductions des menaces

Sur la base de l'étude préalable, les préconisations seront mises en œuvre et un suivi de l'efficacité des mesures proposées.

La prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact de la tyrolienne entre dans le cadre du contrat Natura 2000 A32325P. En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22709. Cette mesure intervient suite à une étude et une concertation préalable.

Engagements non rémunérés

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

Engagements rémunérés

Mise en place de dispositif d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques,

Pose de tiges avifaune dissuasives ;

Etude et frais d'expert (plafonnés à 12% du montant global de l'action)

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures et pour les opérations rendues obligatoires réglementairement, c'est le cas pour la ligne très haute tension qui traverse le secteur du Rimouren. La neutralisation des effets des pylônes de la ligne Très Haute Tension n'est donc pas éligible sur cette mesure.

Points de contrôle associés

Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante ;

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

LPO, Pro-sport nature, communes, propriétaires, ayants droits, ERDF, SGGA, ONF, SGGA

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etude d'évaluation des risques de collision sur 2 câbles			x	x		
Mise en œuvre des mesures de réduction des menaces					x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Le type de neutralisation des effets de la tyrolienne sur l'avifaune dépend des conclusions de l'étude et par la même le coût. En Rhône-Alpes, la mesure F 22709 est plafonnée à 1000 euros d'aide « par obstacle mis en place ».

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etude d'évaluation des risques de collision sur les câbles			25 000	15 000			40000
Mise en œuvre des mesures de réduction des menaces	A définir selon les résultats de l'étude						
Coût prévisionnel			25000	15000			40000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Rapport d'étude sur les risques de collision

Mise en place de mesures de réduction des effets des câbles

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Convention d'escalade SGGA-FFME,

Informier et sensibiliser les usagers sur la sensibilité des rapaces		RAPA8
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques, Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve	A215 Hibou Grand-Duc A072 Bondrée Apivore A080 Circaète Jean-le-blanc A073 Milan noir A074 Milan royal	
Localisation : Toute la ZPS + les 4 placettes de nourrissage du Vautour Percnoptères	Superficie ou linéaire : 6059 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Des zones de quiétude ont été mises en place en 1998 dans le cadre de la mise en œuvre du premier document d'objectifs. Ces zones situées autour des sites de nidification ont été définies avec les partenaires concernés (Fédération de chasse, ACCA, LPO, DDT, CDS, CDFFME ...). Les sites retenus sont les sites de nidification de l'Aigle de Bonelli, du Vautour percnoptère et du Faucon pèlerin. Les partenaires se sont engagés via un document dénommé « règlement intérieur de la ZPS » à ne pas fréquenter ces zones en période sensible pour les espèces (période de reproduction, accouplement, recherche du nid et d'élevage des jeunes).</p> <p>Dans le cadre de la réactualisation du Docug, le SGGA a proposé que ces engagements fassent partie du Docug et donc de les intégrer à la charte Natura 2000. Chaque partenaire pourra s'engager sur la base du volontariat en signant la charte. La Fédération de chasse du Gard attire l'attention sur le fait que la pression de chasse sur le sanglier doit être forte au regard des effectifs et dégâts et que cela est à prendre en compte. Les sites de nidification ayant évolués, une cartographie actualisée et des dates plus précises en fonction des espèces d'oiseaux concernées ont été définies avec les partenaires lors des réunions de concertation. La partie de la charte Natura 2000 concernant les zones de quiétude doit faire l'objet d'une attention particulière vu les enjeux de conservation que cela représente.</p> <p>Les placettes de nourrissage sont des zones particulièrement sensibles compte tenu qu'elles concentrent parfois un grand nombre d'oiseaux. Avec l'objectif d'observer les oiseaux ou de développer des produits touristiques d'observation de la faune, des dérangements répétés pourraient être provoqués par mégarde ou méconnaissance des lieux. Certaines personnes stationnent à proximité des placettes sans le savoir et provoquent l'envol et le dérangement des oiseaux qui ne reviendront qu'après que la placette ait retrouvé son calme.</p> <p>Afin de prévenir tout dérangement et informer les usagers des secteurs sensibles, un code de bonne conduite sera élaboré avec les partenaires concernés. L'objectif principal est de sensibiliser les personnes susceptibles de circuler à proximité des placettes des précautions à prendre pour limiter le dérangement.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Communiquer sur la charte Natura 2000 et les zones de quiétude autour des sites de nidification

Faire vivre la charte Natura 2000 et actualiser régulièrement les données sur les sites de nidification occupés, informer les partenaires signataires en début de saison des sites occupés, Veiller au respect des engagements et de la quiétude des sites de nidification.
 10j d'animation et communication spécifiques sont prévus en 2014 et 2015 puis 6j par an = 10jx210€ + 6 j x210 € = 3360 €

Informier et sensibiliser les éleveurs de volaille/gibier en plein air, piégeurs... de la présence des rapaces

Définition et mise en œuvre d'une action de sensibilisation à destination des éleveurs ou agriculteurs dont la production est particulièrement sensible à la prédation par les rapaces. L'enjeu est de mieux connaître les

difficultés potentiellement rencontrées par les agriculteurs sur leur élevage et mieux faire connaître les enjeux de préservation des espèces protégées présentes.

20j x 210 € = 4200 € d'animation, contact avec les partenaires et identification des publics,
Prestation de 4000 € pour des interventions de spécialistes lors de réunions (ornithologues/monde agricole) ou d'édition.

Définir dans la charte Natura 2000 le code de bonne conduite adapté aux 4 placettes de nourrissages et le faire connaître.

Mise en place d'un groupe de pilotage,
Réunion de concertation par secteur afin de regrouper les usagers concernés par les placettes,
Définition du code de bonne conduite,
Sortie sur site et sensibilisation des personnes concernées (Agents ONF, Accompagnateurs en montagne, éleveurs, ACCA ...),
Création d'outils de diffusion du code de bonne conduite (dépliants/panneau ... à définir),
Suivi et surveillance de la bonne application du code de bonne conduite.
10j d'animation = 2100 €
Prestation pour un appui extérieur = 7j x 500€ = 3500 €

Suivi de la bonne application de la charte

Suivre régulièrement le respect des engagements.
Suivi de la mise en œuvre de la charte sur le temps d'animation.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

ACCA, Sociétés de chasse, Fédération de chasse, propriétaires privés, CDS, CDFME, ONF ...

Partenaires privilégiés

LPO, Fédération de chasse 07 et 30, ACCA, Sociétés de chasse, Communes, Chambre d'agriculture, SGGA, ONF, éleveurs, agriculteurs, Accompagnateurs en montagne, propriétaires,

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communiquer et faire vivre la charte Natura 2000 concernant les zones de quiétude	x	x	x	x	x	x
Informier et sensibiliser les éleveurs de volaille/petit gibier ...						x
Définition du code de bonne conduite et sensibilisation			x			
Suivi de la bonne application de la charte				x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Communiquer et faire vivre la charte Natura 2000 concernant les zones de quiétude	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Informier et sensibiliser les éleveurs de volaille/petit gibier						4000 + Temps d'animation	4000
Définition du code de bonne conduite et sensibilisation			3500 + Temps d'animation				3500
Suivi de la bonne application de la charte	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	
Coût prévisionnel			3500			4000	7500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de signataires de la charte
Nombre d'agriculteurs et d'éleveurs rencontrés

Indicateurs de résultats :

Maintien de l'occupation des 2 sites de nidification du Bonelli et d'un site de nidification du Vautour Percnoptère (à préciser en fonction du PNNGA).

Les indicateurs du plan de gestion de la Réserve naturelle sont en cours d'élaboration, ils seront intégrés au Docug afin de garder une cohérence sur les actions croisées (RNNGA, ENS, Natura 2000).

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la réserve naturelle, Plans Nationaux d'Actions Aigle de Bonelli et Vautour Percnoptère,

Recherche des sites de nidification du Circaète Jean-le-blanc et du Busard Cendré		RAPA9
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces, Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A080 Circaète Jean-le-blanc A084 Busard cendré		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6059 ha	Priorité 3
Contexte et description :		
<p>L'inventaire des oiseaux de la Directive oiseaux a été réalisé entre 2007 et 2010 par le CORA. Les seules espèces qui font l'objet d'un suivi régulier actuellement sont l'Aigle de Bonelli et le Vautour Percnoptère. Sur les 22 espèces d'oiseaux de la DO mentionnés sur le site 13 espèces sont nicheuses ou ont une reproduction possible.</p> <p>Le Circaète Jean le blanc et le Busard cendré sont deux espèces classées en priorité 1 dans la hiérarchisation des enjeux du site. Une attention particulière doit être portée sur ces espèces.</p> <p>Le Circaète est une espèce discrète à proximité de son aire de nidification, qui niche dans les arbres et possède de grands territoires de chasse. Il est difficile de localiser précisément les nids, toutefois 6 sites de nidification ont été localisés dans le site Natura 2000 et 4 en limite extérieur.</p> <p>Le Busard Cendré est une espèce considérée comme vulnérable (UICN France 2008) en France. L'espèce n'est pas cantonnée pour l'instant sur le périmètre, une attention particulière doit être portée sur les habitats favorables au retour de l'espèce.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Suivi et surveillance des sites de nidification du Circaète Jean le blanc

Plusieurs sites ou secteurs de nidification du Circaète Jean le blanc sont connus. L'action consiste à vérifier la présence et l'occupation des secteurs ou des nids tous les 3 ans. Des prospections spécifiques afin de rechercher des nouveaux sites seront organisées pour améliorer les connaissances sur cette espèce. Ces prospections auront lieu sur l'ensemble du site.

20j de prospection, saisie des données et rédaction du rapport = 20*500 €= 10 000 € deux campagnes de prospection sont proposées.

Identification des habitats favorables au Busard Cendré

Sur le site et sa proche périphérie une attention particulière devra être portée dans les années à venir sur les habitats favorables au retour du Busard cendré. L'analyse de la bibliographie sera réalisée pour mieux définir les habitats utilisés sur le secteur Sud Ardèche, puis la cartographie et une description des secteurs les plus favorables seront élaborées. Des prospections dans les milieux les plus favorables seront réalisées et des préconisations de gestion des milieux proposées.

Une veille sur la présence de l'espèce sera réalisée sur les secteurs les plus propices.

20 j de prospection, saisie des données et rédaction du rapport = 20*500 €= 10 000 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO, SGGA, ONF du Gard, ONF de l'Ardèche

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi et surveillance des sites de nidification du Circaète Jean le Blanc		X			X	
identification des habitats et veille sur la présence du Busard Cendré				X		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi et surveillance des sites de nidification du Circaète Jean le blanc		10000			10000		20000
Identification des habitats et veille sur la présence du Busard Cendré				10000			10000
Coût prévisionnel		10000		10000	10000		30000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Cartographie des habitats favorable au Busard Cendré
Rapport d'étude sur le suivi et la surveillance du Circaète Jean-Le Blanc

Indicateurs de résultats :

6 secteurs de nidification du Circaète Jean le blanc maintenus dans la ZPS

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche

Modifier le périmètre du site Natura 2000 (intégration des placettes de nourrissage et sites aménagés)		RAPA10
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 6 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : A093 Aigle de Bonelli A077 Vautour Percnoptère A103 Faucon pèlerin A078 Vautour Fauve	A215 Hibou Grand-Duc A072 Bondrée Apivore A080 Circaète Jean-le-blanc A073 Milan noir A074 Milan royal	
Localisation : périmètre ponctuel à définir autour des trois placettes de nourrissages et des 16 sites aménagés hors site	Superficie ou linéaire : ponctuelle à préciser	Priorité 1
Contexte et description : Le périmètre du site Natura 2000 a été transmis à l'Europe sans intégrer les zones ponctuelles où sont installées les trois placettes de nourrissage du Vautour Percnoptères et les sites aménagés en faveur de l'Aigle de Bonelli. La régularisation du périmètre a pour but d'intégrer ces secteurs au périmètre officiel. Cela est nécessaire si l'on souhaite pouvoir mobiliser des financements sur ces zones pour pérenniser les actions et est obligatoire pour respecter les engagements liés au programme LIFE qui a eu lieu jusqu'en 2003. Concernant les sites aménagés en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli, la Fédération de chasse du Gard attire l'attention sur le fait que la régularisation du périmètre ne devra pas instaurer des mesures qui ne permettraient plus la chasse dans ces zones.		

Méthodes et moyens techniques

La première phase de cette action consistera à définir les secteurs qui pourront être proposés à l'intégration au périmètre Natura 2000. Il s'agit d'intégrer ponctuellement les quelques ha concernés par les aménagements en faveur de l'Aigle de Bonelli et du Vautour Percnoptère qui se trouvent en limite du site (placette de nourrissage, sites aménagés en faveur des espèces proies du Bonelli). Une réflexion pourra être menée dans ce cadre sur le calage des limites du site Natura 2000 avec le nouveau périmètre de la Réserve Naturelle et du site classé du Pont d'Arc. Un dossier devra être élaboré et la concertation préalable réalisée auprès des communes, membres du comité de pilotage et principaux acteurs concernés sur ces zones. La procédure administrative et la consultation officielle des communes seront ensuite conduites par les services de la DDT07.

Chargé de mission = 40jx210 € = 8400 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Communes, ACCA, Fédération de chasse, LPO, propriétaires, SGGA, Brevets d'Etats, professionnels des sports de nature, CREPS, Offices du tourisme, Fédérations sportives membres du comité de pilotage Natura 2000 / ENS.

Calendrier

intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Modifier le périmètre du site Natura 2000				x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Modifier le périmètre du site Natura 2000				Temps d'animation			
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Intégration des placettes de nourrissage et des sites aménagés au périmètre du site
Carte officielle mise à jour

Indicateurs de résultats : publication au JO UE et JO FR

Actions ou programmes liés

Nouveau décret de la Réserve : révision du périmètre de la RN et création d'un périmètre périphérique

Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés		RIVE1
Objectif(s) concerné(s)		
Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1046 Gomphe de Graslins 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026 Aigrette garzette A0229 Martin-pêcheur d'Europe A073 Milan noir	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte 1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun
7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*		
3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>		
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		
3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>		
3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau et leur mise en œuvre, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA.</p> <p>Le SMAC concentre ses actions sur les zones humides majeures identifiées à l'échelle du bassin versant dans le SAGE. La vallée de l'Ibie, le vallon du Tiourre, la confluence Ardèche-Rhône et l'aval Ardèche sont identifiées comme zones humides majeures.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Sur la base de l'inventaire régional des zones humides, des zones humides majeures qui ont été identifiées dans le SAGE et des zones humides d'intérêt environnemental particulier (art.L211-1 à 3 du code de l'environnement) à définir par le Préfet, cette action vise à décliner au niveau local les enjeux et les orientations et préciser le cas échéant les menaces et points de pressions sur les habitats d'intérêt communautaire liés aux milieux aquatiques et humides.

Identifier et cartographier les menaces sur les zones humides du site :

Identifier, cartographier et hiérarchiser les menaces sur les milieux humides d'intérêt communautaire :

A l'aide des données déjà disponibles (bibliographie, connaissance des acteurs ...) et d'un travail d'inventaire de terrain complémentaire, la cartographie et la caractérisation des menaces et dégradations des zones humides du site seront réalisées.

Pour chaque zone sur lesquelles des menaces sont identifiées, des propositions seront faites pour réduire ou faire disparaître la menace ou le facteur de dégradation.

Les acteurs concernés seront étroitement associés à l'élaboration des préconisations afin que celles-ci soient compatibles avec les usages présents et puissent être réalistes dans leur faisabilité.

Ce travail sera réalisé sur l'ensemble du site.

Bibliographie et consultation des acteurs locaux : 3 jx500 = 1500 €

Journées de terrain, cartographie et identification des menaces : 10j x500= 5000 €

Rédaction du rapport et réalisation des cartes : 3jx500 = 1500 €

Concertation et propositions de mesures de gestion : 6jx500 = 3000 €

Temps chargé de mission = 10 jours x 210 € = 2100€

Capitaliser la connaissance sur la qualité de l'eau dans la Réserve Naturelle

Capitaliser les données de qualité de l'eau des stations présentes à l'amont et à l'aval de la Réserve Naturelle qui sont téléchargeables sur le site <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>.

Temps d'animation 2j par an = 2j x 210 € = 420 € par an

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

Ardèche Claire, Communes, Communautés de communes, Fédération de pêches et AAPPMA, ONEMA, ONF, SGGa, CEN Rhône Alpes, FRAPNA, LPO.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés			X			
Capitaliser la connaissance sur la qualité de l'eau dans la Réserve Naturelle			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés			11000 + temps d'animation				11000
Capitaliser la connaissance sur la qualité de l'eau dans la Réserve Naturelle			Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Coût prévisionnel							11000

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : Carte et rapport d'étude

Indicateurs de résultat : Amélioration de l'état de conservation d'une zone humide

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, actions du CEN Rhône Alpes

Mieux connaître les menaces présentes sur les cours d'eau intermittents et mettre en œuvre des mesures adaptées			RIVE2
Crédit d'animation			
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1355 Loutre d'Europe	1138 Barbeau méridional 1163 Chabot commun	
7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>			
Localisation : Vallon du Tiourre, vallée de l'Ibie (dont le Trou de la Lune), Rimouren, Rieussec,	Superficie ou linéaire : 119 ha	Priorité 2	
Contexte et description :			
<p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA. Cette action se situe à une échelle d'intervention plus fine que les études menées par le SMAC sur l'ensemble du bassin versant, elle complétera les connaissances à l'échelle des cours d'eau intermittents des communes du site, les échanges de données entre le SGGA et le SMAC sur ces thèmes sera un atout pour préserver la ressource et les habitats naturels.</p> <p>Les cours d'eau intermittents sont caractéristiques des zones méditerranéennes. Nombreux sur le site, ils représentent environ 70 ha (Vallon du Rimouren, du Tiourre, du Rieussec, vallée de l'Ibie notamment). Ces cours d'eau sont pour la plupart des affluents de l'Ardèche et participent à son alimentation en eau. Ils présentent pour certains des zones de tufs qui dépendent directement de l'alimentation en eau. Etroitement liés au réseau karstique et aux nappes phréatiques, les cours d'eau intermittents et la biodiversité qu'ils abritent sont particulièrement sensibles aux pollutions, aux modifications climatiques et hydriques. De nombreuses pressions s'exercent sur ces milieux fragiles, ils peuvent être lieux de rejets des stations d'épuration, de vidange des piscines, de captages d'eau potable, de fréquentation pour la baignade ... autant d'usages dont on connaît mal les conséquences à moyen terme sur la ressource en eau, les habitats et les espèces.</p>			

Méthodes et moyens techniques

Etat des lieux et analyse des menaces

Sur la base des données et études dont disposent Ardèche Claire et le SGGA notamment, un travail expérimental et fin sera proposé sur les cours d'eau intermittents. Un laboratoire ou centre de recherche pourra être associé au projet.

L'opération consistera donc à :

- répertorier, qualifier et cartographier les menaces ou pressions qui s'exercent sur ces vallons (zone de piétinement, passage de véhicules, dépôts de déchets, captages et rejets d'eau...).
- mieux connaître les caractéristiques de l'habitat,
- caractériser les menaces et les pressions (suivi de la qualité/quantité d'eau : analyse physico-chimique de l'eau en laboratoire ou analyse des diatomées et/ou macro invertébrés),
- rencontrer les partenaires et acteurs concernés,
- proposer des mesures et des aménagements qui viseront à améliorer l'état de conservation des habitats et de la ressource en eau.

30j chargé de mission = 30j*210 € = 6300€

Prestation SIG = 10j*500 € = 5000 €

Prestataire spécialisés dans les analyses physico-chimique, invertébrés et diatomées = 25 000 €

Mise en place de mesures de gestion en faveur des ruisseaux intermittents

Sur la base de l'état des lieux et des recherches, les préconisations seront mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages compétents. Les mesures identifiées pourront être de différents ordres et seront précisées grâce à l'état des lieux et en concertation avec les partenaires. Certaines mesures pourront bénéficier de financements via les contrats Natura 2000 notamment les mesures A32327P « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » ou A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès » ou par le biais de l'Agence de l'eau (programme de mise en œuvre du SAGE notamment). Les mesures et financements à mobiliser seront détaillés suite à la première phase de l'action.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Communes, communautés de communes, SGGA, propriétaires

Partenaires privilégiés

Ardèche Claire, SGGA, Agence de l'eau, Laboratoires en écologie des eaux continentales ou d'hydro science, FRAPNA, LPO.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat des lieux et analyse des menaces		X	X			
Mise en place de mesures de gestion en faveur des ruisseaux intermittents				X	X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etat des lieux et analyse des menaces		15000 + temps animation	15000 + temps animation				
Mise en place de mesures de gestion en faveur des ruisseaux intermittents				A définir	A définir		
Coût prévisionnel							

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE), Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : Rapport et cartographie des menaces

Indicateurs de résultat : Indicateur à définir (IBGN ou diatomées)

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle,

Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides		RIVE3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026Aigrette garzette A0229Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126Toxostome 1103Alose feinte 1158Apron du Rhône 1096Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095Lamproie marine 1163Chabot commun
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		
Localisation :	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description : En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints. Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau et leur mise en œuvre, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA. Suite au travail d'identification des menaces sur les habitats humides d'intérêt communautaire, des actions de gestion pourront être réalisées. Elles seront portées par le SGGA ou le SMAC selon la nature des mesures proposées. Le partenariat entre les deux structures permettra une cohérence indispensable pour améliorer l'état de conservation des milieux humides et de la faune et flore associées.		

Méthodes et moyens techniques

Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE et de son programme de mise en œuvre :

Il s'agit de décliner localement et participer aux côtés du Syndicat de rivière à la mise en place des actions du SAGE en faveur de la qualité de l'eau, de la conservation de la biodiversité aquatique et des zones humides. De nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Ardèche Claire concernent directement le site (entretien des berges et de la ripisylve, aménagements de plages dans le cadre du SCAL (épuration et adduction d'eau...). Cette action qui relève en partie de l'animation générale du site consiste à favoriser le travail partenarial et la cohérence des actions mises en œuvre. Des rencontres régulières (dont les modalités sont à définir) seront organisées pour assurer l'articulation des actions.

Estimé à 5j par an comptabilisé dans l'animation général= 5jx210 €=1050€

Mise en œuvre des actions en faveur des zones humides et des cours d'eau

Sur la base des résultats de l'action RIVE 1, des actions en faveur des habitats humides seront proposées et mises en œuvre. Les mesures des contrats Natura 2000 correspondant à ces actions pourront être mobilisées.

Il conviendra au préalable de définir précisément l'action, réaliser l'animation foncière, préciser le cahier des charges, identifier le maître d'ouvrage ou le contractant...

Le cahier des charges sera donc précisé ultérieurement lors de la préparation de la mesure et le cas échéant du contrat Natura 2000.

Les mesures susceptibles d'être mobilisées sont notamment :

A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

A32326P : Opérations visant à informer les usagers pour limiter leur impact,

A32324P : Mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès,

A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

A32316P Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et sa dynamique.

Les actions proposées devront être cohérentes avec les préconisations du SAGE et du programme de mise en œuvre du SAGE et favoriseront la naturalité et la continuité écologique de la rivière Ardèche, de ses affluents et des ripisylves.

Lors d'intervention, réaliser un état 0 de la zone humide et mettre en place un suivi de l'état de conservation

Pour les actions qui seront proposées et mises en œuvre, un état 0 caractérisant l'habitat et les espèces faisant l'objet de mesures de gestion sera réalisé. Sur cette base un protocole de suivi simple sera conçu afin d'évaluer l'effet de la gestion.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SMAC, ONEMA, AAPPMA, propriétaires, CG07, communes, communautés de commune, SGGA, ONF, CEN Rhône Alpes.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE	X	X	X	X	X	X
Mise en œuvre des actions en faveur des zones humides et des cours d'eau	A définir					
Réaliser un état 0 de la zone humide et mettre en place un suivi de l'état de conservation	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE	animation générale du site						
Mise en œuvre des actions en faveur des zones humides et des cours d'eau	A définir						
Réaliser un état 0 de la zone humide et mettre en place un suivi de l'état de conservation	A définir						
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE) Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau,

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : Mise en œuvre d'une action en faveur des zones humides

Indicateurs de résultat : Amélioration de l'état de conservation d'une zone humide

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, CEN Rhône Alpes.

Gestion et protection des ripisylves		RIVE4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026Aigrette garzette A0229Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126Toxostome 1103Alose feinte 1158Apron du Rhône 1096Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095Lamproie marine 1163Chabot commun
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Localisation : Le long du tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site et ses affluents	Superficie ou linéaire : 177 ha
		Priorité 1
Contexte et description :		
<p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA.</p> <p>Suite au travail d'identification des menaces sur les habitats humides d'intérêt communautaire, des actions de gestion pourront être réalisées. Elles seront portées par le SGGA ou le SMAC selon la nature des mesures proposées. Le partenariat entre les deux structures permettra une cohérence indispensable pour améliorer l'état de conservation des milieux humide et de la faune et flore associés.</p> <p>Cette mesure vise à maintenir la ripisylve dans un bon état de conservation. En effet, cette forêt de bord de cours d'eau constitue un corridor écologique pour de nombreuses espèces qui recherchent un couvert forestier et la proximité de l'eau, zone appréciée de la faune piscicole, elle joue un rôle de protection contre le ruissellement et l'érosion.</p>		

Méthodes et moyens techniques

La priorité sur le site est la non intervention sur les ripisylves afin de favoriser le vieillissement des peuplements. Toutefois des interventions ont parfois lieu pour des raisons de sécurité, de restauration de ripisylves sur des zones érodées ou aménagées ... sur des secteurs spécifiques et prioritairement dans le cadre de démarches collectives, des mesures de gestion pourront être préconisées :

Promouvoir les bonnes pratiques

Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ripisylves par le biais de la charte Natura 2000, des préconisation et cahiers des charges, dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien ... Préalablement à la mise en œuvre de contrats éligibles, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être appliquées par les propriétaires ou gestionnaires :

- Eviter le déversement d'huile de vidange ou de tout autre produit polluant (conformément à la réglementation) ;
- Conserver la diversité des strates (notamment arbustives et herbacées) ;

- Conserver les lianes (Lierre, Houblon, vigne sauvage...) sur les arbres;
- Conserver les essences remarquables : peuplier noir, saule ...
- Encourager l'élimination des espèces exotiques notamment les peupliers hybrides,
- Conserver les arbres têtards et certains vieux arbres (vieux peupliers noirs notamment) ;
- Proscrire les coupes rases qui favorisent certaines espèces envahissantes comme le Robinier faux-acacia ;
- Eviter le remaniement des sols qui encourage le développement d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon, Ailante, Ambroisie ...
- Favoriser la diversité des essences (orme et érable autochtone, Aulne glutineux, Peuplier noir...), notamment lors des éclaircies ;
- Favoriser la stratification verticale en privilégiant des actions ponctuelles par pieds isolés ou petits bouquets ;
- Eviter d'intervenir sur la parcelle entre le 1^{er} mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des espèces ;
- Privilégier un mode de débardage peu impactant sur la qualité globale des sols du boisement (débardage par câble depuis les chemins d'exploitation ou débardage à cheval) ;
- Ne pas planter d'espèces exotiques ou cultivées (peupliers de culture, noyer américain, chêne exotique, érable negundo) ;
- Lors de plantations d'espèces autochtones, être particulièrement vigilant quant à la provenance des semis ;
- Aucun nouveau travail d'assainissement ou de drainage ne sera entrepris ;
- Les engins seront équipés autant que possible de pneus basse-pression ;
- Les temps secs seront privilégiés pour toute intervention.

L'ensemble de ces recommandations est soumis aux exigences du Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Ces préconisations sont également prises en compte dans le plan d'entretien de la végétation de l'Ardèche défini par Ardèche Claire dans le cadre du marché d'entretien passé avec les entreprises.

Mettre en place des actions de gestion des ripisylves respectueuses des enjeux environnementaux

Dispositions spécifiques aux parcelles agricoles : contrat Natura 2000 agricole faisant appel aux MAEt

Dispositions préalables à la mise en place de la mesure :

- Définir, pour chaque territoire, les ripisylves éligibles par rapport à leur localisation pertinente, suivant le diagnostic CORPEN (enjeux eau et érosion) ou le diagnostic écologique et paysager (enjeux biodiversité et paysage) et par rapport aux essences qui les composent et à la taille de la végétation (haute ou basse) en fonction de l'enjeu visé sur le territoire. Pour les territoires à enjeu « biodiversité », seules les ripisylves composées uniquement d'espèces locales peuvent être rendues éligibles : la liste des essences éligibles devra dans ce cas être définie, notamment à partir de la liste de l'inventaire départemental forestier de la zone concernée. Pour les territoires à enjeu « eau », il est également recommandé de ne rendre éligible que les ripisylves composées uniquement d'espèces locales.
- Etablir, pour chaque territoire, le plan de gestion des ripisylves, qui précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation des ripisylves engagées : nombre de tailles, d'élagages doux ou de dégagement mécanique au pied des jeunes arbres, modalités d'élimination par coupe des arbres morts du côté du cours d'eau, etc.

Des préconisations d'entretien sont présentées ci-dessus,

Pour cette mesure, il convient de **privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau** et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Le contrat de rivière Ardèche, porté par le **Syndicat Mixte Ardèche Claire**, met en œuvre, d'ores et déjà un plan d'entretien de la ripisylve avec un principe de non-intervention lorsque cela s'avère possible.

Obligations techniques à respecter par le contractant pour obtenir l'aide financière :

- Sélection du plan de gestion correspondant effectivement à la ripisylve engagée,
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, si les travaux sont réalisés par l'agriculteur lui-même,
- Mise en œuvre du plan de gestion : respect des interventions requises d'entretien des arbres, du côté de la parcelle et du côté du cours d'eau, enlèvement des embâcles,
- Réalisation des interventions pendant la période définie,
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles,
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches.

Les obligations portent sur les 2 côtés de la ripisylve (côté de la parcelle et côté du cours d'eau).

Engagements sur les parcelles ni agricoles ni forestières : relevant du cahier des charges de l'action A32311R et A32311 P et devant donner lieu à un contrat Natura 2000 ni agricole et ni forestier

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux,

- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches,
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles,
- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir),
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Interdiction de paillage plastique.

Engagements rémunérés

A32311R

- Taille des arbres constituant la ripisylve,
- Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe,
- Broyage au sol et nettoyage du sol,

Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :

- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat,

A32311P

- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits,
- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau (plantation, bouturage, dégagement, protection individuelle).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
- Etude et frais d'expert,

En cas de plantation, la liste des essences sera définie avec la structure animatrice et en fonction du contexte de la ripisylve et sur la base d'essences locales et adaptées au contexte de bord de cours d'eau.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions,
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec état des surfaces,
- Vérification de la cohérence des factures ou pièces de valeurs probantes équivalentes.

Le détail des mesures est consultable dans les annexes de la circulaire Natura 2000 d'avril 2012.

Ardèche Claire associera le SGGA lors de l'élaboration des plans d'entretien des ripisylves sur les secteurs qui concernent le site Natura 2000 et l'ENS.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires, agriculteurs, communes, communautés de communes, SGGA, SMAC, Ayants droit sur les parcelles,

Partenaires privilégiés

ONF, CRPF, Fédération de pêche, AAPPMA, propriétaires privés, Syndicat Mixte Ardèche Claire, Agences de l'eau, DDT Ardèche, DDT Gard, Chambre d'agriculture de l'Ardèche et Chambre d'agriculture du Gard. SGGA, CEN Rhône Alpes.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Promouvoir les bonnes pratiques	A définir					
Mettre en place des actions de gestion des ripisylves respectueuses des enjeux environnementaux	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

L'entretien des ripisylves est une action éligible à un financement Natura 2000.

- Sur les parcelles agricoles (déclarées à la PAC) : engagement LINEA_03 « Entretien des ripisylves » (MAEt) de la mesure 214 du PDRH ;
- Sur les parcelles ni agricoles ni forestières : action A32311R « Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » de la mesure 323B du PDRH.
- Sur les parcelles forestières : action F22706 « Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.

Détail des montants d'aide financière pour les Maet (engagement LINEA 03):

Type de couvert	Montant annuel maximal par mètre linéaire	Adaptation locale du montant annuel par mètre linéaire
Linéaire de ripisylves	1,46 € / ml / an	0,68 + 0,78 x p3 / 5

Variable		Source	Valeur minimale	Valeur maximale
p3	Nombre d'années sur lesquelles un entretien des ripisylves est requis	Diagnostic de territoire, selon le niveau moyen des besoins sur les ripisylves éligibles du territoire de mise en œuvre	1	5

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Promouvoir les bonnes pratiques	A définir						
Mettre en place des actions de gestion des ripisylves respectueuses des enjeux environnementaux	A définir						
Cout prévisionnel							

Estimation financière plus précise à définir.

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Nombre de contrats signés,
Surface concernée par ces contrats.

Indicateurs de résultat :

Nombre de km linéaires de forêt alluviales ou berge en libre évolution par rapport aux km linéaires faisant l'objet de travaux. (état 0 à réaliser).

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle,

Améliorer la franchissabilité des seuils et restaurer le transport solide		RIVE5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces visés : 1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte	d'intérêt communautaire 1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun	
Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site	Superficie ou linéaire : ponctuelle	Priorité 1
Contexte et description : <p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau et leur mise en œuvre, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA. La rivière Ardèche fait partie du Domaine Public Fluvial à partir du Pont d'Arc et jusqu'à la confluence avec le Rhône.</p> <p>Cette mesure proposant des actions destinées à améliorer la libre circulation des poissons migrateurs au niveau des différents seuils a pour objectif de leur permettre d'accéder plus facilement aux zones de reproduction situées en amont et dans les gorges. En effet, les poissons grands migrateurs doivent atteindre en nombre suffisant et assez rapidement leurs frayères pour que la reproduction soit un succès. Il s'agit donc d'assurer à ces poissons la possibilité de circuler librement le long des corridors fluviaux en améliorant la franchissabilité ou en supprimant les obstacles qui se dressent sur leur route. Selon le SDAGE, les 3 ouvrages sont jugés franchissables, les observations et informations transmises lors de la concertation par certains acteurs laissent penser que certains ouvrages ne sont pas toujours franchissables en période d'étiage sévère.</p> <p>Cette mesure a également pour but de restaurer le transport solide, et donc à la rivière de retrouver une dynamique fluviale plus naturelle favorable à toutes les espèces.</p> <p>Notons que de grandes quantités de graviers/galets sont actuellement stockées en amont des seuils du moulin et du Peyrolais, alors qu'il en manque sur le tronçon à l'aval de ce dernier seuil. Par ailleurs le banc de gravier à l'embouchure du site peut poser des soucis lors des crues sur le secteur en aval (problème soulevé par la CNR).</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure dépasse le cadre de la gestion du site et doit être envisagée à une échelle plus large sur l'ensemble de la vallée dans le cadre du SAGE. Dans ce contexte une étude sur la géomorphologie, l'hydraulique et le foncier est à envisager. Elle est à mettre en relation avec le programme d'entretien du Syndicat Ardèche Claire qui intervient sur la végétation pour limiter la stabilisation des bancs et permettre leur reprise par la rivière.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Deux seuils ont été identifiés sur le site comme pouvant altérer le fonctionnement naturel de la rivière ce sont les seuils du moulin à St Martin et le seuil du Peyrolais, ils sont néanmoins équipés d'ouvrages de franchissement mais la question de l'efficacité pour la libre circulation piscicole se pose en fonction des débits et des espèces cibles. Le seuil de la confluence Ardèche-Rhône est en dehors du site mais conditionne la remontée des poissons migrateurs dans l'Ardèche. Bien qu'il soit identifié comme franchissable par conception dans le SDAGE, son efficacité lors d'étiages importants serait à confirmer.

Concertation et études préalables

Dans la continuité des actions d'Ardèche Claire, poursuivre le travail de concertation et mettre en place le cas échéant des études préalables pour définir l'urgence d'intervention et les méthodes nécessaires à l'amélioration de la franchissabilité des seuils. Dans le cas du seuil du Moulin la DDT mène actuellement les discussions avec le propriétaire et la commune notamment.

Des études seront à mener pour préciser le fonctionnement actuel des seuils et confirmer l'existence de difficultés de franchissement. Ardèche Claire et le SGGA préciseront la démarche à mettre en place et les études à réaliser notamment sur les scénarios d'évolution du profile en long de la rivière en cas de travaux.

Travaux d'amélioration de la franchissabilité d'un seuil

Pour améliorer la franchissabilité de ces seuils et retrouver un fonctionnement plus naturel de la rivière, un travail de concertation et de réflexion est à réaliser pour proposer des travaux et des aménagements. Les actions évoquées nécessitent d'être définies très précisément, lors d'une étude mêlant génie civil, hydraulique, géomorphologie, paysage et socio-économie, tout en intégrant les problématiques environnementales et en particulier celles liées à Natura 2000. Le Syndicat Ardèche Claire est la structure référent sur ce type d'action, il coordonne les démarches dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Hypothèses techniques pour l'amélioration de la franchissabilité et la restauration du transport solide

- Création d'échancures dans les seuils, et/ou abaissement des niveaux de ceux-ci afin de retrouver un profil en long plus naturel Lorsque l'arasement est impossible, la création d'échancures et/ou l'abaissement des niveaux des seuils est un compromis qui permet de rendre plus perméable le seuil sans pour autant le supprimer totalement.
- Arasement du seuil lorsque cela s'avère possible :
Face aux inconvénients constatés de certains seuils, obstacles au libre écoulement des eaux, au transit sédimentaire, à la navigation, à la circulation des organismes aquatiques et favorisant la prolifération végétales, le développement d'algues et au regard des conséquences pour les activités présentes (baignade notamment), l'arasement d'ouvrage pourrait être proposé notamment s'il représente un danger pour les baigneurs et navigants et afin de rétablir la dynamique naturelle de l'Ardèche.
- Travaux d'amélioration de l'efficacité des ouvrages de franchissement piscicole et de création de vannes de dégrèvement pour restituer les matériaux solides à l'aval.

Cette action est éligible à un financement au titre de l'engagement A32317P « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières » de la mesure 323B du PDRH si l'ouvrage n'est pas soumis à l'application de l'article L432.6 du code de l'environnement.

Engagement non rémunéré :

La tenue du cahier d'enregistrement des interventions

Engagement rémunéré

- Effacement des ouvrages ;
- Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancures dans le mur du seuil/barrage ;
- Installation de passes à poissons ;
- Etude et frais d'expert ;
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Réflexion globale sur la qualité physique de l'Ardèche

L'amélioration de la qualité « physique » du lit de l'Ardèche passe aussi par la suppression de digues, de protections de berges non absolument nécessaires et par une réflexion plus globale sur l'espace de liberté que l'on peut/veut laisser à la rivière (terrains que l'on peut laisser éroder, éventuellement moyennant compensation... etc.). Ce travail est réalisé par Ardèche Claire à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche, la réalisation d'actions localement sur le site sera à définir notamment sur l'aval Ardèche, zone importante d'expansion des crues.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Syndicat Ardèche Claire, communes.

Partenaires privilégiés

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, Syndicat Ardèche Claire, ONEMA, Association MRM, Fédérations départementales de pêche de l'Ardèche et du Gard, AAPPMA locales, communes, agriculteurs (les pertes éventuelles de SAU sont à évaluer).

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Concertation et études préalables		X				
Travaux d'amélioration de la franchissabilité des seuils	A définir					
Travail global sur la qualité physique du cours d'eau	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Concertation et études préalables		A préciser					
Travaux d'amélioration de la franchissabilité d'un seuil	A définir						
Travail global sur la qualité physique du cours d'eau	A définir						
Coût prévisionnel							

Les études préalables et les travaux sont finançables dans le cadre des programmes de mise en œuvre du SAGE et de l'Agence de l'eau. Les contrats Natura 2000 peuvent intervenir financièrement sur ces actions au titre de la mesure A 32317P.

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, LIFE), Agence de l'eau,

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Concertation et études préalables réalisées sur un des seuils et obtention d'un accord sur l'effacement, l'abaissement ou la création d'échancrures.

Indicateurs de résultat : /

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, Plan de gestion des poissons migrateurs de Rhône-Méditerranée Corse, « Schéma de gestion du transport solide et des espaces de mobilité des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche », réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ardèche.

Sensibiliser les acteurs locaux et les riverains au fonctionnement des cours d'eau		RIVE6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	1046 Gomphe de Graslín 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026 Aigrette garzette A0229 Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte 1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun
Localisation : Tout le site Natura 2000	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description : En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints. Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA. Les propriétaires et les agriculteurs riverains mais également les communes sont les usagers directs des terrains du bord de l'Ardèche et de ses affluents. Le fonctionnement de la rivière est souvent méconnu notamment concernant le transport des matériaux, les conséquences des prélèvements anciens dans la rivière qui sur-cruise l'aval de l'Ardèche, le rôle des ripisylves, les zones d'expansion des crues ... afin que le fonctionnement de la rivière soit mieux intégré dans les politiques et usages locaux, des actions d'information et de sensibilisation seront proposées.		

Méthodes et moyens techniques

Ardèche Claire mène des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche via des chroniques radio avec 3 stations (Fréquence 7, RCF et info RC), réalise et met à disposition des vidéos sur les actions réalisées (passes à poissons, entretien de ripisylve, transport solide...) édite un bulletin d'information et des articles de presse pour informer la population des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, sur la gestion des milieux aquatiques ...

Sur le site, l'enjeu est de sensibiliser la population à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques grâce aux actions de communication d'Ardèche Claire. A l'échelle locale des actions plus spécifiques pourraient être réalisées conjointement entre le SGGA et le SMAC afin de s'adresser plus spécifiquement aux communes et à la population du site sur ces thématiques. Les actions seront à préciser dans le cadre du programme d'actions de mise en œuvre du SAGE qui sera établi en 2015.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SMAC, ONEMA, AAPPMA, propriétaires, CG07, communes, MRM, communautés de commune, SGGA,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sensibilisation et communication sur la rivière et les milieux humides	A définir					

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Sensibilisation et communication sur la rivière et les milieux humides	A définir						
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : à définir

Indicateurs de résultat : à définir

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, calendrier des animations,

Relancer et participer aux réflexions sur l'amélioration du débit du ruisseau du Tiourre		RIVE7
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	7220* Sources pétifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe 1138 Barbeau méridional
Localisation : Le vallon du Tiourre	Superficie ou linéaire : XXXha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGG. La gestion quantitative de la ressource en eau est encadrée par le SDAGE et le SAGE et le Schéma Départemental Alimentation en Eau Potable. L'AEP est un thème majeur porté par la Commission Locale de l'Eau, plusieurs études sur les volumes prélevables et celle des ressources majeures alimentent les choix sur la gestion de la ressource en eau potable en Sud Ardèche.</p> <p>Les tufs sont des habitats prioritaires, ils sont présents sous différents types de formation : cascade de tuf riche en mousses assez bien connue mais également sous forme de précipitation calcaire dans les cours d'eau intermittents avec une faible présence de végétation. Le ruisseau méditerranéen intermittent du Tiourre est intéressant à plusieurs titres, notamment la présence de tuf mais aussi du Barbeau méridional. Le cours d'eau alimente l'Ardèche et constitue un apport d'eau juste à l'amont de la Réserve naturelle.</p> <p>La source du Tiourre est captée pour alimenter le hameau de Châmes. En 2000 dans le cadre de la mise en œuvre du premier docob, avait été évoqué la possibilité de restituer plus d'eau dans le Tiourre et rechercher des alternatives pour l'alimentation du hameau de Châmes. Ce projet n'avait pas abouti. La canalisation entre Vallon pont d'Arc et Châmes a été refaite en 2013 et permet d'améliorer l'alimentation en eau depuis Vallon.</p> <p>Le déficit en eau du Vallon du Tiourre est un thème proposé dans les actions du prochain programme de mesures du SDAGE. Ce secteur est visé par l'étude des ressources souterraines majeures qui apportera sans doute des éléments qui contribueront à l'amélioration de la gestion de la ressource sur ce cours d'eau.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Participer aux réflexions sur l'amélioration du débit du vallon du Tiourre

Les enjeux de qualité de l'eau de l'Ardèche et les enjeux environnementaux sont forts sur le vallon du Tiourre. La réflexion sur l'alimentation en eau du hameau de châmes et sur les débits restitués au cours d'eau pourrait se poursuivre compte tenu des éléments récents :

- la restauration de la canalisation entre Vallon et Châmes,
- son identification dans le SDAGE,
- des enjeux biodiversité toujours importants sur ce cours d'eau,.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) porte le travail de concertation sur cette thématique. En partenariat étroit avec Ardèche Claire et la Mairie de Vallon Pont d'Arc, une réflexion sur la base des études qui avaient été

réalisées en 2000, celles à venir sur les ressources souterraines majeures la possibilité de mettre en place des actions en faveur de l'amélioration du débit du Tiourre pourra être discutée et mises en œuvre dans le cadre de la CLE.

Cette action consistera donc à faire le point sur les données disponibles concernant le vallon du Tiourre (données du Syndicat de Rivière, du SGGA, de la commune de Vallon Pont d'Arc et de la Fédération de pêche, Veolia...). Sur cette base une réflexion pourra être relancée pour évoquer la faisabilité de remettre quantitativement plus d'eau dans le cours d'eau. Le SGGA participera aux coté au SMAC et de la CLE à la réflexion et à la concertation et apportera les éléments liées à la préservation de la biodiversité dont il dispose.

6 mois de stagiaire = 3500€

10j chargé de mission = 2100 €

Réaliser des études complémentaires

Sur la base des conclusions à venir de l'étude sur les ressources souterraines majeures menée par Ardèche Claire et selon les conclusions souhaits de la Commission Locale de l'eau, des études complémentaires seront peut-être à réaliser et les opérations concrètes à mener seront détaillées.

Un stagiaire de 6 mois sera recruté pour réaliser la synthèse des données et sur cette base proposer des compléments d'études et des propositions de gestion.

Coût à définir

Mise en œuvre des alternatives

Si des alternatives pertinentes sont trouvées, la mise en œuvre sera proposée avec les partenaires concernés.

Suivi du débit d'eau

Le suivi du débit d'eau dans le ruisseau sera à mettre en place si une action se concrétise afin d'évaluer l'efficacité des mesures. Ce suivi pourrait être réalisé par le CDS07 par 3 sondes Reefnet sur le linéaire du ruisseau de la source à la confluence. La mise en place des sondes devra être accompagnée d'une série de jaugeage afin d'obtenir une courbe de tarage et les débits. Cette action est à préciser (montant estimé 2500€).

Suivi piscicole du Tiourre (cf Fiche RIVE 9)

Le suivi du Barbeau méridional permettra d'évaluer l'efficacité de l'action.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SMAC, ONEMA, AAPPMA, propriétaires, CG07, communes, SGGA, Veolia

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Initier et participer aux réflexions sur l'amélioration du débit du vallon du Tiourre				X		
Réaliser des études complémentaires					X	
Mise en œuvre des alternatives						X
Suivi du débit d'eau					X	
Suivi piscicole du Tiourre (cf Fiche RIVE 9)					X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Initier et participer aux réflexions sur l'amélioration du débit du vallon du Tiourre				3500 +temps d'animation			3500
Réaliser des études complémentaires					A définir		
Mise en œuvre des alternatives						A définir	
Suivi du débit d'eau					A définir	A définir	
Suivi piscicole du Tiourre (cf Fiche RIVE 9)					A définir	A définir	
Cout prévisionnel				3500			3500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE)
Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport de compilation des informations
Organisation d'une réunion entre les structures concernées

Indicateurs résultat :

Débit d'eau dans le vallon du Tiourre
Augmentation des populations piscicoles

Actions ou programmes liés

SDAGE, SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, Schéma départemental AEP,

Améliorer la connaissance sur la Mulette épaisse		RIVE8
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces visés : 1032 Mulette épaisse	d'intérêt communautaire	
Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site	Superficie ou linéaire : 40 km	Priorité 1
Contexte et description : <p>Dans le cadre de l'élaboration du docob, le cabinet d'étude Biotope a réalisé en 2008 des prospections sur le secteur aval Ardèche (Sauze au Rhône) pour déterminer l'état des populations de Mulette épaisse. Très peu d'individus ont été trouvés, soit la population est sénescente, soit les individus proviennent d'une population implantée plus à l'amont et dont quelques individus sont présents sur l'aval Ardèche par dévalaisons.</p> <p>Il s'agit d'approfondir les connaissances sur la population de Mulette épaisse afin de gérer au mieux celle-ci, en particulier, de déterminer si la Mulette épaisse est également présente en amont dans le secteur des Gorges de l'Ardèche.</p>		

Méthodes et moyens techniques

La partie aval du site B1 « Basse Ardèche Urgonienne » constitue l'unique station connue de Mulette épaisse de Rhône-Alpes, et potentiellement du bassin Rhône-Méditerranée. L'amélioration des connaissances sur cette espèce passera donc par la réalisation d'inventaires complémentaires sur la zone étudiée en 2008 mais également, et surtout, sur l'amont du site.

Modalités d'intervention pour les inventaires

Des inventaires pourront être réalisés sur environ 40 km de cours d'eau, par des experts, qui devront au préalable cibler les zones les plus favorables à la Mulette épaisse (en fonction des connaissances disponibles). Etant donnée la difficulté d'observation de cette espèce et la taille de la zone d'étude, les inventaires consisteront d'abord à localiser les éventuelles zones de présence, puis ensuite, à tenter d'estimer la taille de la population (si d'autres noyaux de population sont découverts). Les prospections se dérouleront en masque et tuba et bouteilles pour les zones les plus profondes.

Rendu de l'étude

L'étude rendra compte des inventaires de terrain. Elle localisera les individus observés et définira les zones de présence et d'absence de l'espèce. Les habitats potentiels ou favorables pour l'espèce seront cartographiés. La taille de la population devra être estimée.

Le bureau d'étude devra proposer des mesures de gestion afin de préserver l'espèce si cela est encore possible.

Peu de spécialistes des mollusques d'eau douce existent en France. La structure animatrice confiera l'inventaire à une structure disposant des compétences.

Inventaires et cartographie (500 € x 20 jours) = 10 000€

Rédaction des bilans (500 € x 5 jours) = 2500€

Chargé de mission = 6j x 210 € = 1260 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Bureau d'étude spécialisés ou experts

Partenaires privilégiés

Syndicat Mixte Ardèche Claire, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, FRAPNA Ardèche, LPO Ardèche, DDT Ardèche, DREAL Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, ONEMA.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Améliorer la connaissance sur la mulette épaisse		X				

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Améliorer la connaissance sur la mulette épaisse		12500 + temps animation					12500
Coût prévisionnel		12500					12500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE), Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport et cartographie liés aux inventaires.

Indicateurs de résultat : /

Actions ou programmes liés

SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle.

Centraliser les données sur les poissons et améliorer les connaissances sur le Barbeau Méridional		RIVE9
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte	
	1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun	
Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site et ses affluents	Superficie ou linéaire : 111 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Le site Natura 2000 / ENS présente un nombre d'espèces piscicoles important dont de nombreuses espèces de la Directive Habitats. Quatre d'entre elles ont été classées parmi les espèces de priorités 1 du site : le Barbeau méridional, l'Alose, l'Apron et la Lamproie marine (cette dernière ayant disparu).</p> <p>Actuellement le SGGGA travaille ponctuellement sur la faune piscicole en partenariat avec les structures plus spécialisées tel que MRM, l'ONEMA, la Fédération de pêche, le CEN Ardèche qui coordonne le plan national Apron du Rhône.</p> <p>Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant les poissons d'intérêt communautaire, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution des populations.</p> <p>Cette action prend également en compte le suivi des zones de frayères pour l'Alose, en particulier avant et après les éventuels travaux d'amélioration de la franchissabilité des seuils et de restauration du transport solide.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Centraliser les données sur les poissons à l'échelle du site

Cette action consiste à récolter et assurer un suivi des différentes études menées par des organismes divers sur les peuplements piscicoles :

Pêches électriques et suivis réalisés par l'ONEMA, les fédérations de pêche, des scientifiques,

Participer à la préparation des campagnes de suivi de la reproduction de l'Alose,

Suivi des frayères d'Alose feinte réalisé par l'association MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée)...

Un mode de fonctionnement et un mode d'échange de données devra être trouvé avec chaque structure. Ces données permettront d'évaluer l'efficacité des mesures prises dans le cadre de ce Docug en faveur des peuplements piscicoles et des mesures entreprises dans le contrat de rivière ou d'autres plans.

Synthèse annuelle des différents suivis et intégration des données dans serena : 10j la première année et 4j les années suivantes.

10jx210 € = 2100 €

4jx210 € = 840 €

Améliorer la connaissance sur le Barbeau méridional

Plusieurs inventaires ont eu lieu dans le cadre de la Réserve Naturelle et lors des inventaires réalisés régulièrement par la Fédération de pêche de l'Ardèche. Toutefois le dernier inventaire des populations de Barbeau méridional date de 1997, il serait utile de réitérer l'inventaire pour évaluer l'évolution des populations. Les ruisseaux qui ont alors fait l'objet d'inventaire sont : Rieussec, Briange, Tiourre, la Nègue, Font culas ; 10 sites de pêche électrique avaient été prospectés sur ces cours d'eau.

L'action consiste à réaliser une pêche électrique dans les cours d'eau intermittents pour dénombrer les populations de Barbeau méridional. Le protocole et les points d'échantillonnages seront identiques au protocole appliqué en 1997. Des stations de pêche électrique supplémentaires seront réalisées notamment dans l'Ibie, le Rimouren.

Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

ONEMA, Association MRM, Fédérations départementales de pêche de l'Ardèche et du Gard, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, CEN RA, MRM, SGGA, DDT, DREAL...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Centralisation des données sur les poissons					X	X
Améliorer la connaissance sur le Barbeau méridional		X				

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Centralisation les données sur les poissons à l'échelle du site					Temps d'animation	Temps d'animation	
Améliorer la connaissance sur le Barbeau méridional		10 000					10000
Coût prévisionnel		10000					10000

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation : Intégration dans serena des données poissons annuellement à partir de 2018.

Indicateurs de résultat : Nombre de Barbeau méridional présent sur les stations de pêche électrique
Evolution du nombre de bull d'Alose

Actions ou programmes liés

Ensemble des programmes portés par l'ONEMA, MRM, Fédérations départementales de pêche, SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, le plan de gestion de la Réserve Naturelle, le CEN dans le cadre du plan national d'action Apron.

Favoriser le retour de la Lamproie marine		RIVE10
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte	
	1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun	
Localisation :	Superficie ou linéaire :	Priorité 3
Tout le site Natura 2000		40km linéaire
Contexte et description :		
<p>Le site Natura 2000 / ENS présente un nombre d'espèces piscicoles important dont de nombreuses espèces de la Directive Habitats. Quatre d'entre elles ont été classées parmi les espèces de priorités 1 du site : le Barbeau méridional, l'Alose, l'Apron et la Lamproie marine.</p> <p>Actuellement le SGGA travaille ponctuellement sur la faune piscicole en partenariat avec les structures plus spécialisées tel que MRM, l'ONEMA, la Fédération de pêche, le CEN Ardèche qui coordonne le plan national Apron du Rhône.</p> <p>La lamproie marine n'est plus présente en Ardèche, sa remontée est bloquée par les barrages sur le Rhône. Le succès du retour de cette espèce sur la côte atlantique suite à l'effacement de certains barrages, et à l'équipement en passes à poissons laisse présager la possibilité d'un retour sur le bassin méditerranéen.</p> <p>Historiquement la Lamproie marine était connue sur les Gorges de l'Ardèche (communication personnelle G. Cochet), le cycle de la lamproie passe des cours d'eau aux milieux marins. Les larves passent plusieurs années dans les sédiments des rivières avant de rejoindre les fonds marins et océaniques. Les individus reviennent pondre dans les cours d'eau au niveau des radiers puis meurent sur place fournissant alors une biomasse importante utilisée comme ressource alimentaire par les Milans et Vautours percnoptère notamment.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Bien que le site Natura 2000/ENS représente qu'un petit maillon de l'écosystème de la lamproie marine et que son retour sur le site dépend de mesures prises à l'aval sur le Rhône, cette fiche action a pour but d'inciter les actions en faveur de cette espèce dans le site mais aussi au-delà.

Favoriser la fonctionnalité de l'écosystème et son décloisonnement

En lien étroit avec la fiche RIVE5 « améliorer la franchissabilité des seuils et restaurer le transport solide », ces actions sont indispensables à terme au retour de la Lamproie marine sur le secteur des Gorges de l'Ardèche. Cette espèce qui est en voie de disparition sur le bassin méditerranéen est un enjeu important, son retour est conditionné à l'amélioration globale de la fonctionnalité des cours d'eau. Pour préparer le secteur des gorges de l'Ardèche au retour potentiel de cette espèce, le décloisonnement de la rivière (échancre ou effacement des seuils ou équipement en passe à poissons) est prioritaire.

Mise en œuvre en fonction des programmes mis en place par les partenaires (cf fiche RIVE5)

Programme de recherche et de réintroduction de la Lamproie marine

La mise en place d'un programme d'envergure pour cette espèce dans le bassin méditerranéen serait un atout majeur pour sauvegarder cette espèce. Les structures compétentes sur ces questions notamment MRM et Syndicats de Rivières (Ardèche Claire), Agence de l'eau ... pourraient initier un travail dans ce sens. Le SGGA autant que ses compétences lui permettent soutiendra une démarche dans ce sens. Une étude génétique pourrait être proposée pour connaître la différence entre les populations de lamproies méditerranéennes et celles du bassin Atlantique. La réintroduction des lamproies pourrait être préconisée pour sauvegarder l'espèce. Ces programmes sont toujours d'envergures et nécessitent un investissement important pour les structures.

Mise en œuvre en fonction des programmes par les partenaires.

Réaliser une enquête auprès des pêcheurs

Localement, un travail d'enquête auprès des pêcheurs sera réalisé par un stagiaire et permettra de conserver les quelques informations encore dans les mémoires sur cette espèce qui a quasiment disparue du bassin. La localisation des anciennes zones de frayères serait par exemple une donnée très intéressante à retrouver.

Stagiaire 6 mois = 3500 €

Temps d'animation sur l'animation globale du programme.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

ONEMA, Association MRM, Fédérations départementales de pêche de l'Ardèche et du Gard, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques ; Agence de l'eau, Ardèche Claire...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Favoriser la fonctionnalité de l'écosystème et son décloisonnement	A définir avec les partenaires					
Programme de recherche et de réintroduction de la Lamproie marine	A définir avec les partenaires					
Réaliser une enquête auprès des pêcheurs						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Favoriser la fonctionnalité de l'écosystème et son décloisonnement	A définir						
Programme de recherche et de réintroduction de la Lamproie marine	A définir						
Réaliser une enquête auprès des pêcheurs						3500	3500
Coût prévisionnel						3500	3500

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'enquête auprès des pêcheurs

Indicateurs de résultat : retour de la lamproie marine sur le site

Actions ou programmes liés

Ensemble des programmes portés par l'ONEMA, MRM, Fédérations départementales de pêche, SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, le plan de gestion de la Réserve Naturelle, le CEN dans le cadre du plan national d'action Apron.

Poursuivre et valoriser le suivi de la Loutre		RIVE11
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1355 Loutre d'Europe	
Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site	Superficie ou linéaire : 40 km linéaire	Priorité 1
Contexte et description : <p>La Loutre, espèce de la Directive Habitats, protégée au niveau national est de retour dans les Gorges de l'Ardèche depuis le début des années 2000. Elle fait l'objet de prospections et de suivis réalisés par les agents du SGGA, dans la Réserve Naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA), la Confrérie des Bateliers de l'Ardèche et les Brevets d'Etat labellisés. Plus d'une soixantaine de sites de marquage (épreintes) ont pu être identifiés. Deux opérations particulières ont été menées en 2009 et 2011 dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche par la LPO RA, la LPO 07, coordonnateur Rhône-Alpes et départemental du projet de programme génétique Loutre (réseau Loutre Rhône-Alpes), et le SGGA avec pour objectif d'utiliser des indices de présence de la Loutre (poils ou épreintes) comme source d'ADN pour identifier les individus selon leur génotype.</p> <p>Compte tenu des premiers résultats très encourageants qui montrent que la rivière Ardèche abrite une densité de population élevée de loutres, le suivi et les analyses génétiques sur les sites de marquages identifiés depuis 2009 est à poursuivre. Il devrait permettre d'observer les mouvements d'individus déjà présents et de détecter l'arrivée de nouveaux individus (immigrants ou jeunes) nés dans le secteur.</p> <p>L'analyse complète des résultats, est actuellement en cours de traitement par la LPO et devrait répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier des individus selon leur génotype et réaliser des tests de parenté, - étudier les mouvements individuels et préciser les limites de territoire, - estimer la taille de la population, suivre la recolonisation de bassins versants et mettre en évidence des introgressions entre populations... - assigner un individu à une population existante... 		

Méthodes et moyens techniques

L'action consiste à poursuivre la recherche d'épreintes de Loutre (nouveaux sites de marquage), le suivi des sites de marquage connus et les analyses génétiques. De plus à partir de 2014, mettre en place des pièges photographiques afin de compléter le suivi. Les objectifs visés sont :

- d'améliorer les connaissances sur la présence de la Loutre dans le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez, en particulier dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de compléter la cartographie des sites de marquage de la Loutre,
- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation de la loutre sur le territoire des Gorges de l'Ardèche,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la Loutre et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000,
- d'améliorer la communication sur la Loutre auprès des partenaires et du grand public.

Prospection et suivi des sites de marquage

Le SGGA, en partenariat avec la LPO07, poursuivra les prospections sur le linéaire de l'Ardèche pour suivre les sites de marquage et collecter les épreintes selon le protocole de prospection dont la méthodologie standard est préconisée par le Groupe Loutre International de l'UICN (Reuther et al, 2000). Les prospections ont lieu à pied, en canoë ou en barque, sur les deux rives avec prospection des confluences, au minimum 2 passages par an à 2 périodes différentes de l'année.

L'adaptation du protocole aux enjeux du site est en cours de finalisation notamment concernant la périodicité du suivi et la pression d'observation. Le protocole sera finalisé en 2014.

Agent du SGGA garde technicien= 15j x 175 €= 2625 €

Analyse génétique des épreintes

S'il y a possibilité de collecte d'épreintes très fraîches, des analyses génétiques sont réalisées. Le protocole utilisé est celui de récolte de matériel génétique pour lequel les techniques de biologie moléculaire permettent d'utiliser des indices de présence (épreintes, poils...) comme source d'ADN (cartographie, géolocalisation des épreintes, photographie). Cette action est préconisée par le Plan National d'Action.

Suivi épreintes – sites prélèvements ADN = 3000€ par campagne d'analyse génétique

Suivi photographique

Le suivi photographique des sites de marquage sera réalisé à l'aide de deux pièges photographiques dont le SGGA fera l'acquisition en tout début d'année 2014. L'objectif est de faire des clichés de loutre qui est très exceptionnellement observée.

Agent du SGGA garde technicien = 10j x 175 €= 1750 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

LPO 07, LPO Rhône alpes, ONEMA, ONCFS, Fédérations de pêche, SGGA,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prospection et suivi des sites de marquage	X					
Analyse génétique des épreintes	X					
Suivi photographique						

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Prospection et suivi des sites de marquage	Temps agent ssga	Temps agent ssga	A définir	A définir	A définir	A définir	
Analyse génétique des épreintes	3000	3000	A définir	A définir	A définir	A définir	6000
Suivi photographique	Temps agent ssga	Temps agent ssga	A définir	A définir	A définir	A définir	
Coût prévisionnel	3000	3000					6000

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Rapport d'étude annuel sur la loutre ou bilan d'activité

Indicateurs de résultats :

Augmentation du nombre de sites de marquage

Reproduction confirmée

Evolution du nombre d'individus

Actions ou programmes liés

Plan d'action national Loutre, Plan de gestion de la Réserve Naturelle, actions de la LPO.

Suivi des populations de Castor		RIVE12
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces visés : 1337 Castor d'Europe	d'intérêt communautaire	
Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site, le Trou de la Lune (vallée de l'Ibie)	Superficie ou linéaire : 40 km linéaire	Priorité 3
Contexte et description : Le Castor d'Europe figure à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore. Depuis, la création de la Réserve Naturelle, le Castor d'Europe est observé chaque année et en toutes saisons, directement ou indirectement (arbres et arbustes rongés, castoréum, traces dans le sable...). Le Castor a fait l'objet de plusieurs études (1994, 1998 et 2001) dans la Réserve Naturelle, confiées à des stagiaires, qui ont permis de réaliser une cartographie partielle de la présence du Castor : localisation des gîtes, réfectoraires, coulées, dépôts de castoréum... et d'estimer sa population à environ 40 individus répartis dans 6 à 7 familles. Les prospections du cabinet d'étude Biotope ont également confirmé la présence du Castor sur le secteur aval de l'Ardèche. Sa population est jugée comme stable, mais l'absence de suivi de cette espèce sur le long terme, depuis 2001, ne facilite pas l'analyse de son évolution naturelle et des facteurs limitant dans les gorges de l'Ardèche. Les menaces sur l'espèce et l'évolution de sa population sur le site ne sont donc pas bien identifiées. En 2012-2013, le SGGA a donc souhaité mettre en place le suivi du Castor d'Europe sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche en demandant, dans un premier temps, aux étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature (Lycée Agricole d'Aubenas) dans le cadre de leur exercice « Bureau d'études », d'initier un complément d'inventaire de la population de castors sur le site et de réfléchir à la mise en place d'un protocole de suivi périodique de l'espèce. En 2014, un stagiaire sera en charge de mettre en place et réaliser le suivi sur le secteur de l'ENS.		

Méthodes et moyens techniques

Le Syndicat souhaite que l'inventaire de la population de Castor présent dans le site soit finalisé et que soit mis en place le suivi de cette population sur la base du travail élaboré par les étudiants de BTS GPN en 2012-2013.

Le complément d'inventaire et la mise en place du suivi de la population de Castor ont pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la présence et le comportement du Castor,
- de compléter la cartographie de l'espèce présente sur le site,
- de permettre la mise en place d'un suivi de l'espèce, reconductible dans le temps,
- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du Castor,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur du Castor et de ses habitats,

La première phase de l'étude en 2014 se concentre sur le périmètre de l'ENS, il serait intéressant d'étendre le suivi sur le secteur aval Ardèche dans les années à venir.

Mise en place d'un protocole de suivi des populations de castors

- Sur la base des travaux antérieurs, reprendre le protocole d'inventaire du Castor mis en place par les BTS GPN du lycée agricole d'Aubenas et l'ONCFS en évaluant sa pertinence compte tenu des contraintes du site et le finaliser,

- Mettre en place un suivi y compris photographique, reconductible à long terme par les gardes techniciens,
 - Contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du Castor,
- Les prospections auront lieu à pied, en canoë et/ ou en barque, sur les deux rives avec prospection des confluences.

Un stagiaire sera recruté pour la mise en place du protocole la première année, 6 mois = 3500 €

Garde technicien : 25 j x 175€=4375€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

ONCFS, ONEMA, LPO, SGGA, association Castors et hommes,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mise en place du suivi des populations de castors	X	X	X	X	X	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Mise en place du suivi des populations de castors	3500 + temps animation	A préciser					3500
Coût prévisionnel	3500						3500

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Validation d'un protocole et mise en œuvre annuel

Cartographie des populations de castors

Indicateurs de résultats :

Maintien du nombre de familles de castors sur le site

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle, programme de la LPO

Suivi écologique des ripisylves		RIVE13
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026 Aigrette garzette A0229 Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte et du Rhône 1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun
3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Localisation : Le tronçon de la rivière Ardèche concerné par le site	Superficie ou linéaire : 177 ha
Priorité 2		
Contexte et description :		
<p>En zone méditerranéenne karstique, les milieux humides, dont les cours d'eau, représentent des secteurs de biodiversité particulièrement riches. De nombreux habitats et nombreuses espèces des Directives européennes sont présents sur ces milieux. Les cours d'eau du site sont l'objet d'une fréquentation importante et sont lieux de pratiques sportives et de détente en période estivale. La conciliation des enjeux socio-économiques et environnementaux sont forts sur ces espaces souvent restreints.</p> <p>Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est le syndicat de rivière compétent sur la majeure partie du site (excepté le Rimouren). Il porte et anime le Contrat rivière et le SAGE, met en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs et pilote les travaux d'entretien des berges et des ripisylves. Pour toutes les actions liées à l'eau, le Syndicat Ardèche Claire sera un acteur privilégié aux côtés du SGGA. Cette action pourra alimenter l'évaluation du contrat rivière et s'intégrer à l'élaboration des nouveaux programmes opérationnels du SMAC.</p> <p>Les ripisylves jouent un rôle majeur pour le maintien des berges et des sols, pour la protection de la qualité de l'eau grâce au son rôle de filtre mais aussi pour les espèces qui s'y abritent comme le martin pêcheur, le castor, la loutre et nombreuses espèces de poisson qui profitent de l'ombre et de la matière organique apportée par les arbres. Morcelée le long de la rivière Ardèche, la ripisylve est souvent caractérisée par la présence de saules et de peupliers, elle est mentionnée comme habitat de niveau d'enjeu 1. Sa préservation est un objectif important sur le site. Les ripisylves sont fortement colonisées par des espèces invasives (Robinier, Ailante, Ambroisie ...) sur tout le linéaire de l'Ardèche.</p> <p>L'inventaire et la cartographie des espèces invasives ont été réalisés sur le périmètre de la Réserve naturelle en 2010 et 2011. Le suivi des peupliers noirs dans le cadre d'un programme de l'INRA est également en cours depuis plus de 10 ans. La cartographie des habitats naturels apporte des informations sur la localisation des tronçons de cours d'eau qui présentent une ripisylve. Ces éléments contribuent à fournir des indicateurs pour l'évaluation de l'état de conservation de la forêt riveraine du cours d'eau mais concernent une partie du site uniquement et ne sont pour l'instant pas structurés et analysés pour constituer un Etat 0 de l'état de conservation de la ripisylve.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Etat des lieux et proposition d'une méthodologie

Cette action consistera à définir des indicateurs et un protocole simple et peu coûteux permettant de connaître à l'échelle de tout le site l'évolution de l'état de conservation des ripisylves de bois tendre. Ces habitats sont soumis à certains endroits à de fortes pressions (plantes invasives, fréquentation, aménagements). Leur préservation voire leur restauration est un enjeu important que ce suivi permettra d'évaluer. Il sera mis en lien avec les éléments de l'évaluation du Contrat rivière qui arrive à son terme en 2014 et pourra s'inscrire dans le cadre des nouveaux programmes opérationnels de mise en œuvre du SAGE.

Le travail consistera dans un premier temps à réaliser la synthèse et l'analyse des données existantes issues des différentes études qui ont pu être réalisées en partie sur la ripisylve permettant ainsi d'alimenter des indicateurs.

Il s'agira ensuite d'établir les indicateurs à renseigner sur la base du travail réalisé par Réserves Naturelles de France sur le suivi de l'état de conservation des habitats et des éco-complexes alluviaux et de Rhoméo notamment puis de proposer des indicateurs et des protocoles de suivi simples qui permettront d'évaluer régulièrement l'état de conservation de la ripisylve.

Un stagiaire sera recruté pour 6 mois afin de réaliser l'analyse des données existantes, approfondir la bibliographie sur les indicateurs potentiellement adaptés et proposer une méthodologie de suivi.

6 mois de stagiaire = 3500 €

Chargé de mission ou garde technicien = 25jx210 € = 5250 €

Réalisation du suivi

Selon le protocole défini le suivi sera réalisé régulièrement au pas de temps proposé dans la méthodologie.

Suivi des bryophytes et du peuplier noir

Dans le cadre de la Réserve Naturelle, un suivi plus spécifique sur les bryophytes et le peuplier noir est mis en place et se poursuivra.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Ardèche Claire, RNF, ONEMA, Fédération de pêche,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat des lieux et proposition d'une méthodologie			X			
Réalisation du suivi				x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etat des lieux et proposition d'une méthodologie			3500 + temps animation				3500
Réalisation du suivi				A définir			
Coût prévisionnel			3500				3500

Financeurs potentiels :

Etat, Agence de l'eau, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Rapport de stage et proposition d'un protocole de suivi

Rapport d'étude présentant l'état de conservation de la ripisylve

Indicateurs résultats : /

Actions ou programmes liés

SDAGE, SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, programme de conservation du peuplier noir, étude sur les plantes invasives dans la Réserve Naturelle, protocoles nationaux (Rhoméo)

Action de sensibilisation concernant les espèces exotiques envahissantes		RIVE14
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026Aigrette garzette A0229Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126Toxostome 1103Alose feinte et du Rhône 1158Apron du Rhône 1096Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095Lamproie marine 1163Chabot commun
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin 7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		
Localisation :	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Dans le cadre de la Réserve naturelle un travail important de cartographie des plantes et des espèces animales exotiques envahissantes a été réalisé sur les milieux proches de la rivière Ardèche. Le reste du site n'a pas fait l'objet d'inventaire précis, quelques stations ont été localisées lors de la réalisation de la cartographie habitats.</p> <p>A l'heure actuelle, l'une des principales voies d'introduction de plantes exotiques envahissantes dans les milieux naturels s'avère être leur plantation à des fins ornementales dans les jardins et espaces verts. La commercialisation d'espèces à caractère invasif étant toujours d'actualité, l'information et la sensibilisation s'avère être un facteur primordial dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. A cette fin, une plaquette de sensibilisation intitulée « Dangereuses ... Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! » a été réalisée. Ce document à destination des acteurs des espaces verts, de l'horticulture, des collectivités et gestionnaires de milieux naturels, a pour but de les renseigner sur les risques que représente l'introduction de plantes exotiques sur notre territoire, pour la santé, mais également l'environnement. Elle aborde les clés nécessaires pour éviter l'introduction et la dissémination des espèces exotiques. Elle propose notamment une liste d'espèces indigènes de substitution pouvant être valorisées dans les jardins.</p> <p>L'objectif est de continuer à sensibiliser les professionnels horticoles et les jardinerie à la problématique d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Recensement des plantes exotiques envahissantes vendues dans les jardinerie,
 Elaboration d'un volet « Charte Natura 2000 Jardinerie » comme cela existe dans d'autres régions en partenariat avec les professionnels afin de promouvoir des actions en faveur de l'environnement qui limitent l'introduction d'espèces exotiques. Cette charte pourra renvoyer à une incitation des jardinerie à retirer de la vente les plantes les plus problématiques et de distribuer des fiches techniques de bonne utilisation aux clients lorsque des plantes à risque sont vendues.

Construire un module d'information sur les plantes exotiques envahissantes et les moyens de lutte :
 Organiser des sessions de formation pour les professionnels et les vendeurs en partie sur le terrain pour illustrer les conséquences des invasives et les méthodes de lutte efficaces et respectueuses de l'environnement. Les services techniques des communes ou communautés de communes seront également sensibilisés lors des journées spécifiques.

Un stagiaire sera recruté pour réaliser le travail auprès des jardinerie :

- recensement des espèces vendues
- conception de la « Charte Natura 2000 Jardinerie »
- conception du ou des modules d'information en fonction du public visé.

- organisation des sessions d'information.

Stagiaire pour 6 mois = 3500 €

Impression et édition de documents = 1500 €

Chargé de mission ou garde technicien = 30j x 210 = 6300 €

Cette action pourrait être mutualisée avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Jardineries, équipes techniques des communes et communautés de communes, tout autre agent technique amené à intervenir sur les milieux naturels dans ou à proximité du site,

Partenaires privilégiés

CBN, SGGA, communes, communautés de communes, jardineries, CG07, Agence Régionale de Santé pour l'ambroisie,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes					X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes					5000+ temps animation		5000
Coût prévisionnel					5000		5000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE) Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Signature de la charte « Natura 2000 jardinerie » par au moins 2 entreprises
25 professionnels sont sensibilisés lors des sessions d'information

Indicateurs de résultats :

Retrait des ventes d'une espèce exotique envahissante

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle, SAGE, programme de mise en œuvre du SAGE, ARS

Travaux d'élimination ou limitation des espèces exotiques envahissantes		RIVE15	
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 7 : Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	1046 Gomphe de Graslin 1043 Cordulie splendide 1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1032 Mulette épaisse 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe A026 Aigrette garzette A0229 Martin-pêcheur d'Europe	1138 Barbeau méridional 1131 Blageon 1134 Bouvière 1126 Toxostome 1103 Alose feinte et du Rhône 1158 Apron du Rhône 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie de rivière 1095 Lamproie marine 1163 Chabot commun	
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7220* Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)* 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3280 Rivières méditerranéennes à débit permanent : <i>Paspalo-Agrostidion</i> et rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>			
Localisation : Tout le site Natura 2000	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1	
Contexte et description :			
<p>Cette mesure consiste à éliminer ou limiter la présence d'espèces indésirables en deçà d'un seuil acceptable à leur expansion. Cela concerne pour le site plusieurs espèces telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'Ambrosie qui peut par ailleurs causer des problèmes de santé publique (allergies au pollen), elle est à surveiller mais ne pose pas de problème à ce jour. -le Robinier qui supprime les espèces caractéristiques des bois tendres et bois durs du fait de l'enfoncement du lit de la rivière et de la déconnexion des berges avec le cours d'eau. Pour ce dernier, les interventions devront être localisées afin d'éviter des actions coûteuses et inefficaces du fait de sa forte dynamique. -La Renouée du Japon, elle est aujourd'hui très localisée mais tend à se développer tout le long de l'Ardèche. -La Jussie n'est pas observée localement. -certaines espèces animales liées au milieu aquatique sont à surveiller car elles peuvent poser des soucis pour les espèces locales : Hotu poisson qui s'hybride avec le Toxostome, Tortues de Floride, écrevisses américaines, poissons chats, silures sont observés. Les préconisations seront faites prochainement par la Fédération de pêche. <p>Un inventaire précis et une cartographie des espèces invasives liées à la rivière et ses abords ont été réalisés sur la Réserve naturelle en 2010-2011. Des chantiers d'insertion et de bénévoles sont également mobilisés pour réaliser des travaux ponctuels d'éliminations d'espèces végétales envahissantes.</p> <p>Sur le reste du périmètre des espèces ont ponctuellement été mentionnées et localisées lors de la réalisation de la cartographie des habitats. Les espèces envahissantes se concentrent en diversité et densité principalement sur les bords des cours d'eau notamment de l'Ardèche.</p>			

Méthodes et moyens techniques

Identification des secteurs ou des espèces à enjeux sur le site. Actuellement les actions sont ciblées sur les dunes de sable et les zones d'accueil du public dans la Réserve Naturelle. D'autres zones notamment sur l'aval Ardèche pourraient bénéficier d'une action de gestion car fortement colonisées par les plantes exotiques. La structure animatrice devra dans un premier temps identifier les secteurs à enjeux et élaborer une stratégie d'action avec les partenaires et les communes puis répondre aux sollicitations des communes ou riverains volontaires pour agir et mettre en place des actions de gestion des espèces invasives.

Travaux d'élimination d'espèces exotiques envahissantes

Par le biais de contrats Natura 2000 :

F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

A32320P et R: Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Engagements non rémunérés

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à tenir un cahier d'enregistrement des interventions et à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement d'espèces indésirables.

Lutte chimique interdite pour les espèces animales,

La lutte chimique pour les espèces végétales doit présenter un caractère exceptionnel et sur une surface restreinte.

Conditions d'éligibilité et engagements rémunérés

La mesure est envisageable si l'état de l'habitat ou de l'espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable animale ou végétale.

- spécifiques aux espèces animales :
Acquisition de cages pièges / suivi et collecte des pièges
- spécifique aux espèces végétales :
Broyage mécanique des régénérations et taillis
Arrachage et coupe d'arbres manuels
Enlèvement et transfère des produits de coupe
Dévitalisation par annellation

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. Cette action est inéligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre de l'environnement et du code rural ou si l'espèce à éliminer ou limiter est située sur la majeure partie du site ou/et en dehors du site.

L'aide financière s'applique :

- aux études et frais d'expert ;
- à la rémunération du temps de travail ;
- à toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur.

Point de contrôle

Tenu d'un cahier d'enregistrement

Etat initial et poste travaux des surfaces

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation

Vérification des factures.

Limitation de la Renouée du Japon

Une action de limitation de la Renouée du Japon sur le linéaire de l'Ardèche est en réflexion. L'espèce encore peu présente, tend à se développer rapidement sur le secteur de l'ENS. Cette action sera précisée au cours de l'année 2014. Concernant les espèces animales, les préconisations de la Fédération de pêche nous permettrons en 2014 de définir le type d'action à mener.

Chantier d'insertion ou de volontaires

Poursuivre les chantiers d'insertion et développer des actions sur des secteurs en dehors de la Réserve. 3j de garde technicien SGGA = 3j x175 € = 525 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Propriétaires privés, le Syndicat Ardèche Claire, la structure animatrice du site Natura 2000, communes, communautés de communes.

Partenaires privilégiés

Syndicat Ardèche Claire, ONEMA, ECATE, SGGA, ARS

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travaux d'élimination ou limitation des espèces invasives	A définir					
Limitation de la Renouée du Japon	A définir					
Chantier d'insertion ou de volontaires	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Travaux d'élimination ou limitation des espèces invasives	A définir						
Limitation de la Renouée du Japon	A définir						
Chantier d'insertion ou de volontaires							
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, (crédits Natura 2000, crédits Réserves Naturelle Nationale, FEADER, LIFE) Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation: un chantier réalisé par an

Indicateurs de résultats : la renouée du japon stop sa progression dans les gorges

Actions ou programmes liés

SDAGE, SAGE, Contrat Rivière et programme de mise en œuvre du SAGE, plan de gestion de la Réserve Naturelle, ARS.

Projet pédagogique à destination des scolaires		EDUC1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	Tous les habitats et toutes les espèces du site	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Parmi les compétences du SGGA, l'éducation au patrimoine naturel et à la biodiversité est prioritaire. Depuis de nombreuses années le syndicat mène des actions en direction des scolaires. Le SGGA reçoit notamment des classes en mini séjours au château de Gaud. Ce lieu a d'ailleurs été aménagé avec comme vocation première l'accueil de scolaires et de groupes. La volonté actuelle est que ces séjours s'inscrivent dans un projet à l'année créé et porté par les enseignants fortement accompagnés par les animateurs du SGGA en partenariat avec l'inspection académique de l'Ardèche.</p> <p>En 2013 le SGGA a mis en place un projet de ce type avec 6 classes. D'autres sites Natura 2000 sont dans inscrits dans une démarche similaire, notamment avec le programme « Ecole Verte » sur le site Cévennes ardéchoises partie rivière et Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac. Le projet pédagogique du SGGA s'inscrit dans une démarche d'éducation à la biodiversité dans la nature. Natura 2000 cofinance le projet pédagogique du SGGA aux côtés notamment du Pays de l'Ardèche méridionale, du SGGA, des écoles, du Conseil Général 07, des communautés de communes et d'agglomérations concernées. Le Conseil Général de l'Ardèche organise dans son nouveau schéma ENS (2014-2020) un appel à projet vers les collèges et un autre avec les écoles.</p>		

Méthodes et moyens techniques

La réalisation d'animations pédagogiques

Des animations pédagogiques à destination des scolaires seront réalisées. L'objectif est de faire découvrir aux enfants du territoire leur environnement naturel de proximité, la biodiversité locale, le site Natura 2000 et ENS proches de chez eux. Cela permettra de sensibiliser les enfants à la richesse et aux enjeux de conservation de la biodiversité.

Les animateurs utiliseront la pédagogie de projet, peu de classes seront associées chaque année, l'objectif étant de permettre aux enfants et aux professeurs d'approfondir tout au long de l'année un projet sur le patrimoine naturel.

Les 7 phases de la pédagogie de projet (exprimer ses représentations, s'éveiller, définir ensemble le projet, mettre en œuvre le projet, agir et participer, transmettre, évaluer) permettent aux enfants d'être acteurs de leur découverte. Cette méthode a fait ses preuves et est appliquée par de nombreux réseaux nationaux d'éducation à l'environnement (réseau école et nature par exemple).

L'opération consistera en :

- chaque année construire avec les inspecteurs de l'éducation nationale et les enseignants motivés, le projet annuel et le calendrier spécifique à chaque classe,
- encadrer les animations sur le terrain (principalement pour les phases d'immersion et de restitution) et réaliser un accompagnement et des animations en classe tout au long de l'année, pour aider les enfants et les enseignants à faire avancer leur projet en apportant des informations sur le patrimoine naturel grâce à des outils pédagogiques ou un apport de connaissances thématiques et méthodologiques,
- Organiser la phase de restitution (transmettre) avec les classes et les enseignants afin que chacun puisse valoriser auprès d'autres classes, des élus et acteurs locaux le travail et la découverte qu'ils auront menés toute l'année. C'est lors de cette phase que des échanges avec d'autres sites Natura 2000 pourront être envisagés.

Travail préparatoire avec les classes, immersion, accompagnement tout au long de l'année par l'animateur, organisation du séjour à Gaud avec la classe et d'une journée thématique avec un scientifique. Le budget

comprend le temps d'animation et la participation ponctuelle d'intervenants extérieurs plus les coûts des séjours à Gaud.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

L'inspection d'académie, les établissements scolaires du site, les enseignants, Pétales 07, le SGGA, les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Projet pédagogique à destination des scolaires	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Projet pédagogique pour 6 classes	15750	15750	15750	15750	15750	15750	94500
Cout prévisionnel	15750	15750	15750	15750	15750	15750	94500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional communauté de communes (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

6 classes impliquées chaque année

Une journée de restitution interclasses réalisée par an

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme écoles vertes, Passerelles Patrimoines, Pétales 07, collèges,

Inventaire des outils pédagogiques du Sud Ardèche		EDUC2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	Tous les habitats et toutes les espèces du site	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : Parmi les compétences du SGGA, l'éducation au patrimoine naturel et à la biodiversité est prioritaire. Depuis de nombreuses années le syndicat mène des actions en direction des scolaires. Le SGGA reçoit notamment des classes en mini séjours au château de Gaud. Ce lieu a d'ailleurs été aménagé avec comme vocation première l'accueil de scolaires et de groupes. La volonté actuelle est que ces séjours s'inscrivent dans un projet à l'année créé et porté par les enseignants fortement accompagnés par les animateurs du SGGA en partenariat avec l'inspection académique de l'Ardèche. Plusieurs outils pédagogiques sont utilisés régulièrement ou plus ponctuellement par les animateurs du SGGA (mallette Apron, pagaies couleurs ...). Nombreuses autres structures du Sud Ardèche disposent d'outils pédagogiques également. L'enjeu est la mise en commun de ces outils pour améliorer et diversifier les interventions auprès du public scolaire notamment.		

Méthodes et moyens techniques

Réaliser l'inventaire et partager les outils pédagogiques disponibles en sud Ardèche.

Le SGGA souhaite recenser les outils pédagogiques liés à la protection du patrimoine naturel disponibles en sud Ardèche, plutôt que d'en produire de nouveaux. L'enjeu est de créer du lien avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche. De nombreuses structures disposent en effet de matériel qui pourrait être mieux valorisé et partagé (structures animatrices de sites N2000, collectif Pétale 07 ...).

La démarche consistera à :

- prendre contact avec les structures d'éducation à l'environnement du sud Ardèche,
- définir un mode de fonctionnement et d'échange des outils entre les structures,
- définir le contenu d'une fiche type qui permettra de répertorier les outils pédagogiques ; la fiche type permettra de capitaliser les informations telles que : structure détentrice de l'outil et conditions de prêt, thématique traitée, contenu, nature (exposition, jeu, film, etc.), public visé, déroulement de son utilisation (extérieur/intérieur, durée, saison, ...), type d'accompagnement requis, ...
- établir la liste du matériel pédagogique et renseigner les fiches descriptives,
- mettre à disposition via le site internet du SGGA et ceux des bénéficiaires associés la liste du matériel pédagogique,
- faire vivre et assurer le suivi des échanges de matériel entre les structures.

Ce sont essentiellement les outils permettant de réaliser une animation pédagogique sur le patrimoine naturel pour un jeune public qui seront inventoriés. Cette action sera réalisée en étroite partenariat avec le collectif pétale 07 qui rassemble un grand nombre d'acteurs de l'Education à la nature d'Ardèche et Passerelles patrimoines.

10 jours chargé de missions 210 € = 2100 €*

5000€ de prestation pour mobiliser les partenaires via le collectif Pétale 07.

Création de nouveaux outils

De nouveaux outils pédagogiques pourront être proposés et conçus à l'issue de la première phase si des besoins sont identifiés.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Pétale 07, Passerelles Patrimoines, l'Inspection d'académie, les écoles du site, les enseignants, le SGGA, les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche, les brevets d'état labellisés,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réaliser l'inventaire et partager les outils pédagogiques disponibles en sud Ardèche		x				
Création de nouveaux outils				x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Réaliser l'inventaire et partager les outils pédagogiques disponibles en sud Ardèche		5000 +temps d'animation					5000
Création de nouveaux outils			A définir				
Coût prévisionnel		5000					5000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Mise en ligne de la liste des outils pédagogiques et des fiches techniques.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme écoles vertes et collèges, Passerelles Patrimoines, Pétale 07,

Concevoir et mettre en place un sentier pédagogique		EDUC3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Tous les habitats et toutes les espèces du site		
Localisation : A préciser lieu pressenti : Bivouac de Gaud / aval Ardèche	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Le secteur des Gorges de l'Ardèche reçoit 1,5 millions de visiteurs sur la saison estivale. Le bivouac de Gaud est un lieu d'éducation à l'environnement qui reçoit environ 7500 personnes chaque année. Un projet de « jeu » en autonomie est en cours de conception pour un public jeunes et adolescents en groupe. La sensibilisation et l'information des visiteurs est un enjeu majeur pour préserver le patrimoine naturel.</p> <p>La présente action vise à faire découvrir autrement le patrimoine naturel au grand public individuel ou familial. Ce projet pourrait être réalisé en cohérence avec les sites Natura 2000 limitrophes pour proposer des thématiques complémentaires.</p>		

Méthodes et moyens techniques

L'objectif est de réaliser un sentier d'interprétation sur un lieu déjà fréquenté afin de sensibiliser le public présent dans le site Natura 2000 et ENS aux questions de préservation du patrimoine naturel. Ce sentier permettra de fournir des infrastructures pédagogiques, tout au long de l'année, afin de délivrer les messages adaptés aux enjeux écologiques des territoires. L'aspect sensoriel et artistique de la nature, pourrait être développé le long d'un cheminement au bivouac de Gaud, ou sur le secteur aval Ardèche.

Une attention particulière sera portée à l'utilisation de matériaux les plus respectueux sur le plan environnemental et le respect de l'aspect minimaliste des aménagements pour favoriser une approche sensible. Les supports seront disposés de manière à s'intégrer dans l'environnement paysager le long de sentiers existants. L'adaptation du sentier ou d'une partie du sentier au handicap sera un objectif recherché, en fonction du choix de localisation, cet aspect pourra ou non être proposé.

La valorisation du sentier passera notamment par le réseau Passerelles Patrimoines.

*35 jours de chargé de mission pour la conception du projet, la concertation, la définition des contenus, la recherche d'un prestataire, le conventionnement ... = 35*210 € = 7350 €*

Stagiaire 6 mois = 3500 €

50 000 € de prestation pour la conception du sentier et la réalisation des œuvres

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les communes, le Conseil Général 07, les communautés de communes, le SGGA, les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche, Passerelles patrimoines

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conception et création d'un sentier pédagogique					x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Conception et création du sentier					3500 +temps d'animati on	50000 +temps d'anima tion	53500
Cout prévisionnel					3500	50000	53500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Réalisation d'un sentier d'interprétation.
3750 personnes ont visité le sentier la première année

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme écoles vertes et Collèges, Passerelles Patrimoines, Pétale 07, sentiers sur les autres communes et autre sites Natura 2000.

Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site		EDUC4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07(Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Tous les habitats et toutes les espèces du site		
Localisation : Tout le site et les sites limitrophes	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
<p>Au-delà des publics scolaires (primaires et collèges) à destination desquels un programme pédagogique est mis en place par le SGGA, il est important d'éduquer à la nature dans le cadre du champ des loisirs pour enfants et adolescents. Parmi les accueils collectifs de mineurs (ACM), les séjours de vacances sont particulièrement intéressants car ils permettent une découverte de la nature dans la durée, une véritable immersion dans le milieu, gage d'une meilleure sensibilisation que des sorties à la journée dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement.</p> <p>L'action vise donc à développer le soutien aux projets de camps de vacances nature organisés sur le site. Le SGGA pourra s'appuyer sur l'expérience menée depuis 4 ans dans le cadre d'un camp itinérant pour adolescents du Tanargue aux Gorges de l'Ardèche (« l'échappée belle »). Piloté par l'association le Mat au Viel Audon, le SGGA participe et soutient cette action de découverte et de sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel du sud Ardèche (16 jours d'itinérance). Cette action permet de faire découvrir aux adolescents (14-17 ans) 4 sites Natura 2000/ENS de la montagne Ardéchoise aux Gorges de l'Ardèche. L'approche pédagogique est l'occasion à la fois de faire découvrir aux adolescents d'Ardèche et des autres départements, les espèces et milieux naturels mais aussi les activités humaines présentes sur les différents sites (pastoralisme, sports de nature, chantier, agriculture, camping ...). Cette action permet de créer du lien entre les sites Natura 2000 et ENS.</p> <p>Un test est réalisé en 2014 par le SGGA pour inciter les centres de loisirs à amener les enfants en mini camps à Gaud afin de leur faire découvrir la Réserve naturelle. Cette action pourra être poursuivie et renforcée à l'avenir.</p>		

Méthodes et moyens techniques

L'objectif est de faire connaître les enjeux de préservation du patrimoine et les milieux sensibles aux jeunes d'Ardèche notamment. L'action vise à soutenir et renforcer la mise en place de séjours itinérants pour les jeunes dans les sites Natura 2000.

Cette action consiste :

- à poursuivre et développer l'intervention et l'accompagnement des animateurs du SGGA lors des camps de vacances de l'échappée belle et lors de nouveaux camps de vacances nature organisés par d'autres partenaires,
- à apporter aux jeunes des connaissances spécifiques sur les espèces et milieux présents,
- à consolider l'appui technique et logistique pour l'accueil des jeunes sur les bivouacs,
- à mettre à disposition des outils pédagogiques au bivouac de Gaud,
- à promouvoir et participer au financement de l'intervention de guides labellisés,
- à permettre une réduction de 15% du coût du séjour aux jeunes issus des communes du SGGA.

Estimation financière 200€ nuitée bivouacs + 3j x 175 € (intervention animateurs SGGA) + 1000 € intervention BA labellisés = 1725 € par camp. A partir de 2016 estimation de l'organisation de 2 camps.

Favoriser les mini-camps pour les centres de loisirs locaux dans le site Natura 2000 ainsi faciliter la découverte par les enfants du patrimoine naturel par le biais de courts séjours au bivouac de Gaud.

Estimation financière est de 840€ par séjour, 3 séjours pourraient être organisés par an.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

L'association le Mat, d'autres organisateurs de séjours de vacances, les autres sites Natura 2000, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, Pétale 07, le SGGA, Passerelles Patrimoines, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, guides labellisés canoë.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site (camps long)	x	x	x	x	x	x
Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site (mini camps)	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Participation du SGGA aux camps itinérants longs séjour	1750	1750	3450	3450	3450	3450	17300
Soutien aux mini camps au bivouac de Gaud		2520	2520	2520	2520	2520	15120
Cout prévisionnel	1750	4270	5970	5970	5970	5970	32420

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Un camp de vacance est organisé chaque année,
15 jeunes participent au séjour.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme écoles vertes et collèges, Passerelles Patrimoines, Pétale 07,

informer et sensibiliser les étudiants et mettre en place des partenariats avec des centres de recherche		EDUC5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	Tous les habitats et toutes les espèces du site	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 2
Contexte et description :		
Des actions sont réalisées sur le site Natura 2000 et l'ENS depuis 17 ans, elles peuvent servir de support aux étudiants pour l'apprentissage des métiers de l'environnement, des sports de nature et de l'agriculture. Au-delà de l'accueil ponctuel de stagiaire, des partenariats sont à développer avec des centres de recherche afin de travailler sur le moyen terme et approfondir certaines thématiques avec les chercheurs eux même ou des promotions d'étudiants régulièrement présente sur le territoire.		

Méthodes et moyens techniques

Accueillir et sensibiliser les étudiants

Le SGGA accueille régulièrement des classes d'étudiants qui souhaitent découvrir les outils de protection de la nature et les mesures de gestion. Les cursus agricoles sont particulièrement intéressés par les actions menées sur le secteur de la Dent de Rez. L'accueil d'étudiants et la mise en place de partenariats avec les écoles ou universités pourront être renforcées. L'implication de groupe d'étudiants sur le territoire pour la réalisation de travaux d'études (diagnostic, inventaire, méthode de concertation ...) pourra être favorisée. Il bénéficierait autant au territoire qu'aux étudiants.

Temps d'animation global du site.

Mettre en place un partenariat avec des centres de formation et de recherche

L'action consiste à nouer un partenariat avec un centre de formation et de recherche pour que le territoire soit terrain d'étude pour le centre de recherche et que les résultats des recherches menées puissent alimenter les réflexions et les choix de gestion. Un premier contact a été pris avec AgroParis Tech à Montpellier, d'autres centres de recherche pourront être sollicités. Les thématiques à traiter prioritairement doivent être définies.

Chargé de mission = 6j la première année puis à définir en fonction du partenariat défini.

6jx210 € = 1260 €

Participer à la formation les professionnels de l'encadrement sportif

L'équipe du SGGA participe régulièrement aux sessions de formation organisées par le CREPS de Vallon Pont d'Arc. Ces formations à destination des futurs brevets d'Etats escalade, canoë, spéléologie ... intègrent de plus en plus les aspects environnementaux et territoriaux. Le SGGA intervient donc chaque année pour le CREPS dans le cadre d'un partenariat entre les 2 structures dans ces formations sur les aspects gestion des aires protégées et prise en compte du patrimoine naturel dans les pratiques.

Temps d'animation global.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les communes, le CREPS de Vallon pont d'Arc, les écoles d'ingénieurs et universités, fédération sportives.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accueillir et sensibiliser les étudiants			x	x	x	x
Mettre en place un partenariat avec des centres de formation et de recherche				x	x	x
Participation à la formation des professionnels de l'encadrement sportif						

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Accueillir et sensibiliser les étudiants	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	
Mettre en place un partenariat avec des centres de formation et de recherche		Temps d'animation	A définir	A définir	A définir	A définir	
Former les professionnels de l'encadrement sportif	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	
Cout prévisionnel							

Financiers potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Au moins 2 groupes d'étudiants sont accueillis chaque année,

Un partenariat est mis en place avec une école pour des travaux d'étudiants,

Indicateurs de résultats : Néant

Actions ou programmes liés

/

Réaliser un film sur le patrimoine naturel du site		COMM1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	Tous les habitats et toutes les espèces du site	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha et au-delà du site	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le plan de communication du SGGA a mis en évidence un manque de connaissance du programme Natura 2000 et ENS et une image négative des programmes qui sont assimilés à des contraintes réglementaires. Afin de mieux faire connaître le patrimoine et mettre en avant les aspects positifs de Natura 2000 et des ENS, un film grand public sera conçu.</p> <p>L'objectif de cette action est de faire connaître le site Natura 2000 et ENS et de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation de la nature ainsi contribuer à une meilleure prise en compte de la biodiversité en sud Ardèche.</p> <p>Cet outil pourra être élaboré en commun avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche et être diffusé sur les sites Internet, lors des réunions, à la maison de la Réserve Naturelle ...</p>		

Méthodes et moyens techniques

Création d'un film grand public

Le film cible prioritairement la population locale, les élus et les acteurs locaux. Les touristes pourront également bénéficier de projections. Le contenu s'attachera à faire connaître la biodiversité, les enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, et à promouvoir les comportements respectueux. Le réseau Natura 2000 et ENS et sa contribution au développement durable des territoires seront également explicités.

Le film sur la biodiversité du sud Ardèche, permettra de découvrir le patrimoine naturel souvent difficile à observer (loutre, castor, libellule ...). Le film, véritable documentaire grand public sur le patrimoine naturel, n'a pas vocation à attirer plus de touristes en sud Ardèche, mais à apporter des éléments concrets de connaissance et de sensibilisation sur les espèces et les habitats des directives européennes, leur fragilité et les comportements à adopter pour mieux les respecter. Néanmoins, une esthétique de grande qualité sera recherchée.

Coordonnée par le SGGA pendant 2 ans (2015-2016), une équipe de professionnels (assistance extérieure) élaborera le scénario, réalisera les images sur le terrain puis montera un film d'une vingtaine de minutes.

Projection et diffusion

La diffusion de ce film passera par :

- le téléchargement sur le site web
- la projection lors de réunions avec les élus locaux, lors des conseils municipaux ou de séances ouvertes au public sur les communes, de comités de pilotage locaux,
- sa projection dans des lieux stratégiques du sud Ardèche (dans les aires de bivouac du Gaud et Gournier, les offices du tourisme, les campings ...).

Ce film pourra être réalisé en partenariat avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.

*35 j sur 2 ans pour la coordination du projet, recherche de prestataire, définition des messages
accompagnement de l'équipe de tournage = 35*210*2 = 14700 €*

*6j par an de diffusion du film = 6*210 = 1260 €*

60 000 € de prestation pour l'équipe de tournage

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche, le CEN, les communes et communauté de communes, Fédérations sportives...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Création d'un film grand public		x	x			
Projection et diffusion				x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Création du film		30000 + temps animation	30000 + temps animation				60 000
Projection et diffusion				temps animation	temps animation	temps animation	
Cout prévisionnel		30000	30000				60000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Mise en ligne du film sur les sites internet des sites Natura 2000/ENS du Sud Ardèche
10 projections du film en année 1 puis 5 en années 2 et 3.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme d'animation de l'ENS et du SGGA,

Mettre en œuvre le plan de communication		COMM2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif ENS 1 : Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général 07 (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Tous les habitats et toutes les espèces du site		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le SGGA dispose d'un plan de communication réalisé par un bureau d'étude (BDD communication) en 2010. Ce travail a mis en évidence le manque de connaissance de Natura 2000 et de l'ENS et la nécessité de communiquer auprès des acteurs locaux et de la population sur les actions positives liées à Natura 2000 (préservation de l'Aigle de Bonelli, BE Labellisés...).</p> <p>Plusieurs propositions ont été faites qui devront être réalisées et s'articuler avec la communication de l'ENS à définir avec le Conseil Général.</p> <p>L'objectif de cette action est de faire connaître le réseau Natura 2000/ENS et de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation des sites Natura 2000/ENS afin de contribuer à une meilleure prise en compte de la biodiversité en sud Ardèche. Une partie de la population locale méconnaît les enjeux de préservation et les actions réalisées sur le site. Il est important que l'appropriation locale des enjeux soit effective pour garantir à long terme la préservation des Gorges de l'Ardèche et de la Dent de rez.</p> <p>Les outils de communication ciblent prioritairement la population locale. Leurs contenus s'attacheront à faire connaître la biodiversité, les enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, et à promouvoir les comportements respectueux. Le réseau Natura 2000 et sa contribution au développement durable des territoires seront également explicités.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Mise en œuvre des préconisations du plan de communication

Les principales actions prévues devront être affinées et complétées :

- Alimenter le site internet du SGGA sur les aspects Natura 2000 et ENS,
- Alimenter la news letter et la diffuser toute l'année auprès des acteurs locaux,
- Réaliser un dossier de presse ou une partie de dossier de presse sur Natura 2000/ENS et diffuser régulièrement des articles dans la presse,
- Vulgariser et diffuser les bilans annuels aux membres du copil et aux partenaires locaux,
- Compléter l'exposition du SGGA avec les aspects Natura 2000 /ENS,
- Faire s'approprier le Docug aux acteurs locaux et aux communes, intervention auprès des conseils municipaux
- Création d'une banque de données et achat de photos sur les espèces et milieux naturels d'intérêt communautaire,
- Participer à l'édition de la lettre Natura 2000/ENS des sites du Sud Ardèche.

Chargé de mission ou chargé de communication = 10j par an = 10j x 210€ =2100 €

Estimation d'une enveloppe par an (édition, conception graphique) = 3000 € à préciser en fonction de l'avancé des projets.

Réaliser des animations grand public pour les habitants du territoire

Dans le cadre du programme d'animation du SGGA notamment, cette action consiste à proposer à la population locale dans les communes du site Natura 2000 des animations grand public sur des thèmes liées aux enjeux de préservation des espèces ou des habitats. Au minimum une action sera proposée chaque année sur les enjeux de préservation au titre de Natura 2000, par exemple des animations sur les chauves-souris, des sorties sur la rivière et son fonctionnement, des journées de découverte des libellules ...

Ces animations sur le terrain permettent de faire connaître le patrimoine et les actions réalisées pour sa préservation. Il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs sur certains thèmes (fonctionnement des cours d'eau, karst, chauves-souris...).

Des animations particulières seront réalisées sur la Dent de Rez pour valoriser les actions pastorales tous les 2 ou 3 ans.

*Chargé de mission = 3jx210 € = 630 € et tous les 2 ou 3 ans, 6j pour animation Dent de rez = 1260 €
Intervenant spécialisé = 500 €*

Créer des actions de communication positives sur Natura 2000

Toutes les actions de communication seront intégrées à celles réalisées par le SGGA de façon plus globale. Les actions financées dans le cadre de Natura 2000 seront mises en avant lors de la communication du SGGA notamment concernant les actions sur l'Aigle de Bonelli, sur le Vautour Percnoptère, l'Éducation à l'environnement, les écogardes, le pastoralisme sur la Dent de Rez... Les suivis scientifiques et les connaissances naturalistes seront également vulgarisés et mis à disposition de la population locale.

-Edition de livrets thématiques pour valoriser les connaissances naturalistes et les résultats d'études scientifiques. *5000€ par livret*

- Synthèse annuelle des résultats des suivis scientifiques (fiche synthétique des suivis scientifiques/ tableau de bord), la mise en place de cet outil est à préciser et à articuler avec les autres actions du SGGA. *Estimation à préciser.*

Des actions de communications particulières pourront être mises en œuvre tout au long du programme pour s'adapter à l'actualité et aux opportunités. Estimé à 1500 € tous les 2 ans.

Evaluation de la communication

Réalisation d'une enquête auprès des acteurs locaux en 2019 pour évaluer l'évolution de la perception de Natura 2000 sur le territoire. La méthodologie sera celle utilisée par le bureau d'étude BDD en 2010.

Mission de bureau d'étude 15jx500€ = 7500 €

Certaines actions pourront être mises en œuvre en partenariat avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche. La valorisation des actions à destination des enfants pourra être réalisée notamment par Passerelles Patrimoines.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Le Conseil Général de l'Ardèche, le SGGA, partenaires scientifique.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mise en œuvre des préconisations du plan de communication	x	x	x	x	x	x
Réaliser des animations grand public pour les habitants du territoire	x	x	x	x	x	x
Créer des actions de communication positives sur Natura 2000	x	x	x	x	x	x
Evaluation de la communication						X

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Mise en œuvre du plan de communication		3000 + temps animation	3000 + temps animation	3000 + temps animation	3000 + temps animation	3000 + temps animation	15000
Réaliser des animations grand public pour les habitants du territoire	500+ temps animation	500+ temps animation	500+ temps animation	500+ temps animation	500+ temps animation	500+ temps animation	3000
Créer des actions de communication positives sur Natura 2000		1500			1500		3000
Evaluation de la communication						7500	7500
Cout prévisionnel	500	5000	3500	3500	5000	11000	28500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

7 articles par an dans la presse,
Diffusion chaque année du bilan annuel aux partenaires,
Compléter et faire vivre la partie Natura 2000 du site internet

Indicateurs de résultats :

Nombre de visites du site internet
Enquête renouvelée sur la perception des acteurs de Natura 2000

Actions ou programmes liés

Politique de communication du CG07, communication globale du SGGA,

Améliorer l'appropriation des enjeux Natura 2000 et ENS par les élus		COMM3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :	Tous les habitats et toutes les espèces du site	
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le plan de communication du SGGA a mis en évidence un manque de connaissance du programme Natura 2000 et ENS et une image négative des programmes qui sont assimilés à des contraintes réglementaires. Afin de mieux faire connaître le patrimoine et mettre en avant les aspects positifs de Natura 2000 et des ENS, un travail particulier est à mener avec les élus locaux sur ce thème. Des outils adaptés doivent être réalisés afin de répondre aux attentes des élus.</p> <p>Cette action pourra être élaborée en commun avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Co-construction de la démarche et des outils avec les élus

L'objectif de cette action est de mettre en place une démarche et des outils d'information à destination des élus afin de les tenir informés des actions réalisées sur le site et de faire connaître les enjeux à prendre en compte lors des projets menés localement.

Cette démarche devra s'appuyer sur un groupe de réflexion associant les élus qui souhaitent s'investir sur ce thème.

Estimation du temps du chargé de mission 15j x210€ =3150 €

Création d'outils ou d'actions à destination des élus

La première phase devra aboutir à la proposition d'actions ou d'outils à concevoir : des réunions par commune ou intercommunalité, des journées d'échanges entre élus, des journées terrain, des articles dans les journaux des communes, des dossiers thématiques ou toutes autres actions pourront être retenues.

Estimation de la conception d'outils = 5000€ et 10j d'animation = 10jx210 € + 5000€ = 7100 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Les élus des communes et des communautés de communes, le SGGA, les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche, tous les élus intéressés par la démarche...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Co-construction de la démarche et des outils avec les élus			x			
Création d'outils ou d'actions à destination des élus				x		

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Co-construction de la démarche et des outils avec les élus			Temps d'animation				
Création d'outils ou d'actions à destination des élus				5000 + temps d'animation			5000
Cout prévisionnel				5000			5000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation: nombre d'élus impliqués dans le groupe de travail / production d'un outil

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Programme d'animation de l'ENS et du SGGA,

Améliorer les connaissances sur les insectes d'intérêt communautaire		CONN1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Damier de la succise 1065 Laineuse du prunellier 1074 Gomphe de Graslin 1046 Cordulie à corps fin 1041 Cordulie splendide 1043 Agrion de Mercure 1044		
Localisation : Tout le site Natura 2000	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : Il s'agit de compléter les connaissances actuelles sur le site en menant des inventaires sur certains peuplements d'insectes dont les odonates et les lépidoptères afin de confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles. Des suivis existants ou à mettre en place participeront à l'évaluation de l'état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire sur le site. Le suivi des milieux ouverts par les rhopalocères est réalisé depuis 2000 sur les secteurs pâturés de la Dent de Rez. Le protocole utilisé est celui conseillé par Réserves Naturelles de France. La poursuite de ce suivi permet de capitaliser des informations sur l'évolution des populations de lépidoptères sur 3 secteurs du massif de la Dent de Rez. Le Damier de la succise a été observé plusieurs fois lors du suivi. Les populations de Gomphe de Graslin et de Cordulie à corps fin sont particulièrement bien représentées dans les Gorges de l'Ardèche. Un suivi de l'état des populations permettrait de mieux connaître ces espèces et de suivre leur évolution.		

Méthodes et moyens techniques

Complément d'inventaires des libellules d'intérêt communautaire

Les prospections de terrain consisteront en :

- Une description du milieu (localisation, conformation, longueur relative, nature des rives ou des berges, appréciations sur le courant, granulométrie...) associée à un reportage photographique ;
- Un inventaire de l'ensemble des espèces présentes au stade imaginal (capture au filet suivi de relaxe après détermination, observations aux jumelles) ;
- Une récolte des exuvies ;
- Un relevé de tout comportement territorial de la part d'adultes de gomphidés ou de corduliidées ;
- Une observation des émergences en cours ;

Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.

Ces compléments d'inventaires seront réalisés prioritairement sur le secteur du Rimouren et de la basse vallée de l'Ibie et l'aval Ardèche.

En 2014 stagiaire pour 6 mois = 3500 €

10j prospection par un prestataire x 500 € = 5000€

Mise en place d'une étude sur les populations de Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin

Définition d'un protocole de suivi de l'état de conservation des populations et mise en œuvre. Cette action pourra être menée en interne par l'équipe du SGGA. L'enjeu est de suivre l'état des populations de ces espèces. Le suivi sera réalisé sur la zone de présence des 2 espèces, le secteur des Gorges de l'Ardèche.

Temps et protocole à définir ainsi que le coût.

Inventaire du Damier de la succise et de la Laineuse du prunellier

Les prospections de terrain consisteront en (prospections à différentes saisons) :

- Une description du milieu (localisation, conformation, proximité des éléments boisés, de secteurs riches en fleurs, présence des plantes-hôtes) associée à un reportage photographique ;
- Un inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (captures aux filets suivis de relaxe après détermination, observations aux jumelles) ;
- Une recherche des chenilles sur les plantes-hôtes ;
- Un relevé de tout comportement territorial de la part d'adultes ;
- Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.
- Les prospections seront orientées pour faire l'état des lieux des populations de Damier de la succise et de la Laineuse du prunellier en priorité.

10j de prospections * 500 € = 6000 €

4j de rédaction de rapport et réalisation des cartes = 4*500=2000 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

SGGA, LPO Ardèche, FRAPNA Ardèche, Conseil scientifique.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Complément d'inventaires des libellules d'intérêt communautaire	x				x	
Mise en place du suivi du Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin	x	x				
Inventaire du Damier de la succise et de la Laineuse du prunellier						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Complément d'inventaires des libellules d'intérêt communautaire	3500				5000		8500
Mise en place du suivi du Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin							
Inventaire du Damier de la succise et de la Laineuse du prunellier						8000	8000
Cout prévisionnel	3500				5000	8000	16500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'étude.

Indicateurs de résultats :

Etat 0 des populations de Damier de la succise et de laineuse du prunellier

Etat 0 et suivi des populations Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin

Actions ou programmes liés

Plan de Gestion de la RNNGA, Sympetrum, RNF

Inventaire des reptiles		CONN2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Couleuvre verte et jaune Lézard vert Lézard des murailles		
Localisation :	Superficie ou linéaire :	Priorité
Tout le site Natura 2000 hors Réserve naturelle	5290 ha	3
Contexte et description :		
Des prospections ont eu lieu sur le secteur de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. L'inventaire des reptiles est relativement bien connu sur ce secteur. Des inventaires complémentaires sont cependant à mener sur les autres secteurs du site (Rimouren, Basse vallée de l'Ibie, aval Ardèche et Pont d'Arc). Cela permettra de compléter la liste des espèces de la Directive Habitats- Faune-Flore présentes.		

Méthodes et moyens techniques

Cette mesure a pour but de réaliser un inventaire des populations de reptiles présentes sur le site. Sur les secteurs hors Réserve naturelle, des prospections « à vue » seront réalisées et des « plaques refuges » installées.

L'action s'organisera selon les étapes suivantes :

- Visite préalable du site et repérages des zones favorables,
- Recherche des espèces et pose des plaques,
- Passage régulier pour vérifier les plaques en juillet et août,
- Saisie des données sous « serena », exploitation, cartographie, rédaction de bilan.

Prospection de terrain 10 j 500 € = 5000 €*

Rédaction du rapport et cartographie : 2j 500 € = 1000 €*

Garde technicien : 7j X175 = 1225 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, FRAPNA Ardèche, LPO Ardèche, Université, bureau d'étude spécialisé...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire des reptiles						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Inventaire des reptiles						6000 + temps d'animation	6000
Cout prévisionnel						6000	6000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE). Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques sont finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'inventaire des reptiles,
Cartographie de répartition des espèces.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle, inventaires sur les sites Natura 2000 limitrophes, évaluation d'incidence et études d'impacts.

Complément d'inventaire des amphibiens		CONN3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Alyte Rainette méridionale Crapaud calamite Couleuvre d'esculape		
Localisation :	Superficie ou linéaire : 5290 ha	Priorité 3
Localisation : Tout le site hors Réserve Naturelle		
Contexte et description :		
Des prospections ont eu lieu sur le secteur de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. L'inventaire des amphibiens est relativement bien connu sur ce secteur. Quelques journées de prospection se sont déroulées dans le cadre des études préalables à la rédaction du docug sur l'aval Ardèche, le Rimouren et la basse vallée de l'Ibie. Compte tenu du peu de journées réalisées, des compléments d'inventaires sont à envisager. Cela permettra de compléter la liste des espèces de la Directive Habitats- Faune-Flore présentes.		

Méthodes et moyens techniques

Cette mesure a pour but de réaliser des compléments d'inventaires des populations d'amphibiens présentes sur les secteurs hors Réserve.

L'action consiste à :

- Faire la synthèse bibliographique,
- Réaliser une visite préalable et identifier les secteurs favorables,
- Rechercher les espèces d'amphibiens :
 - 8 jours de terrain en soirée et nocturne
 - 4 jours de terrain en journée
- Environ 5 jours de saisie des données, exploitation, cartographie, rédaction de bilan.

Les inventaires permettront de localiser et décrire les zones humides et milieux de présence des amphibiens ainsi qu'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude.

Ces données seront saisies sous « serena » et pourront être utilisées dans le cadre des évaluations d'incidence.

Prestataire = 17jx500 € = 8500 €

Garde technicien = 10j x175 = 1750 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, FRAPNA Ardèche, LPO Ardèche, Université, bureau d'étude spécialisé...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Complément d'inventaire des amphibiens					X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Complément d'inventaire des amphibiens					8500+ temps d'animation		8500
Cout prévisionnel en euros					8500		8500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport d'étude,
Cartographie des amphibiens.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve Naturelle, inventaires sur les sites Natura 2000 limitrophes, évaluation d'incidence et études d'impacts.

Synthèse, analyse et capitalisation des connaissances écologiques		CONN4
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et habitats		
Localisation : Tout le site Natura 2000	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description : <p>Le site des Gorges de l'Ardèche fait l'objet depuis les années 80 de nombreuses études et inventaires naturalistes et scientifiques. La plupart des données naturalistes sont stockées dans la base de données serena dans le cadre des actions de la Réserve naturelle mais également de Natura 2000 et de l'ENS. Les données cartographiques sont organisées sous Map info, les données disponibles concernant les espèces et les habitats naturels de l'annexe 1 de la directive habitats et celles de la directive oiseaux, ont été regroupées sous Excel puis transférées dans map info pour la réalisation du docug en 2012.</p> <p>Les données concernant les espèces hors directive habitats ou oiseaux concernant l'ENS n'ont pas été prises en compte dans le docug.</p> <p>L'analyse et la synthèse des données permettront d'alimenter l'évaluation de la mise en œuvre de Natura 2000 et de l'ENS et à renseigner les indicateurs d'évaluation du docug.</p> <p>L'état de la biodiversité locale est méconnu sur le territoire. Pour permettre son appropriation, la valorisation des études et inventaires réalisés dans le cadre de la gestion de Natura 2000 et de l'ENS, il est important de créer des médias pour informer la population.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Synthèse, analyse et capitalisation des données écologiques (observatoire de la biodiversité)

Cette action vise à créer et alimenter un outil (tableau de bord) de suivi de l'état des connaissances et des protocoles mis en place sur le site. L'outil devra également prendre en compte les éléments du plan de gestion de la Réserve naturelle. Il permettra de capitaliser et renseigner facilement les indicateurs utiles à l'évaluation du docug et du plan de gestion de la Réserve naturelle sur la base des données serena, des rapports d'inventaires ou d'étude ou des rapports d'activités. L'état 0 sera renseigné notamment sur la base des données écologiques, de l'atlas cartographique du docug et du plan de gestion de la Réserve Naturelle. L'outil sera par la suite renseigné chaque année pour les suivis annuels et pluri-annuellement pour les autres. Tous les 3 ans une synthèse sera produite et tous les 6 ans une analyse plus fine permettra d'éditer un document du type baromètre pour la nature. Ces données mises en forme et synthétiques seront diffusées auprès des élus et acteurs locaux afin de faire connaître le patrimoine du site, et fournir des indications utiles aux prises de décisions locales.

Le SGGG fera appel à un appui technique pour élaborer le ou les outils informatiques nécessaires (tableau de bord, requêtes, analyse des données serena ...) et produire la mise en forme de l'état 0.

15 jours chargé de mission pour la définition du cahier des charges, le suivi du prestataire, = 15jx210€ = 3150€

15 j conservateur de la RN = 15jx240€ = 3600 €

Un prestataire sera sollicité, l'estimation du budget est à préciser environ 7000 €

Suivi des démarches pour l'élaboration des protocoles de suivi de l'état de conservation

La définition des protocoles de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces est en cours d'évolution au niveau national et régional. Le programme Rhoméo a participé à la définition de protocoles standardisés, le Muséum National d'Histoire Naturel propose également des protocoles. La structure animatrice suivra les travaux en cours sur ce thème et le cas échéant mettra en œuvre les protocoles standards proposés dans le cadre du suivi de l'état de conservation sur les sites Natura 2000.

Temps intégré dans la fiche action ANIM 1. La mise en œuvre des protocoles n'est pas prévue dans cette action.

Publication d'un baromètre de la nature

En partenariat avec Terre Sauvage ou sur un principe similaire, des indicateurs seront sélectionnés et renseignés sur la base des travaux précédemment décrits. Un document sera publié et diffusé auprès des acteurs locaux et de la population locale pour valoriser l'état des connaissances sur la faune, la flore et les milieux naturels. La publication régulière de ce document permettra de suivre l'évolution de la biodiversité du territoire.

20 jours chargé de mission pour la mise en place du partenariat, synthèse des données et participation à la rédaction du document = 20 j x 210 € = 4200€ édition publication = 4000 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels**Partenaires privilégiés**

CEN Rhône-Alpes, CERMOSEM, RNF, Région Rhône alpes, Conseils Généraux 07 et 30, DDT, Les élus et acteurs locaux, la population locale, les autres sites Natura 2000.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Analyse, synthèse et capitalisation des données			X			
Suivi de la mise en œuvre des protocoles de suivi de l'état de conservation	x	x	x	x	x	x
Publication d'un baromètre de la nature						x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Analyse, synthèse et capitalisation des données			7000 + temps agent sgga				7000
Suivi des démarches pour l'élaboration des protocoles de suivi de l'état de conservation	temps d'animation global	temps d'animation global	temps d'animation global	temps d'animation global	temps d'animation global	temps d'animation global	
Publication d'un baromètre de la nature						4000 + temps d'animation	
Coût prévisionnel			7000			4000	10000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure**Indicateurs de réalisation :**

Mise en place des outils et de la méthode d'analyse,
Renseignement régulier des indicateurs,
Edition d'une synthèse triennale

Indicateurs de résultats : /**Actions ou programmes liés**

Plan de gestion de la Réserve naturelle, pôle faune et flore Rhône-Alpes, Serena,

Cartographie des habitats d'espèces		CONN5
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et de l'annexe 2 de la Directive habitats		
Localisation : Tout le site Natura 2000	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : Dans le cadre des inventaires des espèces des directives européennes pour l'élaboration du docug, la cartographie des habitats d'espèces n'a pas été réalisée. Afin de répondre au cahier des charges des docob et de préciser les aires potentielles de répartition des espèces, une étude spécifique devra être réalisée. La cartographie des habitats naturels étant récente, c'est sur cette base que les habitats d'espèces seront identifiés.		

Méthodes et moyens techniques

Sur la base des connaissances bibliographiques sur la biologie des espèces, de la cartographie des habitats du site et celle de la répartition des espèces, une analyse par espèce sera réalisée afin de définir et cartographier les habitats de chaque espèce. Ce travail permettra également d'identifier les habitats potentiels pour chaque espèce.

Une carte sera réalisée par espèce ou groupe d'espèces utilisant les mêmes milieux. Aucune prospection de terrain ne sera prévue.

Une structure extérieur disposant de compétences sur l'écologie des diverses espèces de la directive oiseaux et habitats et en matière de Systèmes d'Information Géographique sera mobilisée.

22 espèces d'oiseaux et 32 espèces de la directive habitats sont répertoriées sur le site, le temps estimé pour réaliser cette action est :

*20j * 500€ = 10 000€ de prestation*

*7j * 210€ = 1470 € jours de chargé de mission*

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SGGA, FRAPNA Ardèche, LPO Ardèche, Université, bureau d'étude spécialisé, élus, porteurs de projets, services de l'Etat,

...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartographie des habitats d'espèces					X	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Cartographie des habitats d'espèces					10000 + temps d'animation		10000
Cout prévisionnel					10000		10000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Production de l'atlas cartographique des habitats d'espèces

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Plan de gestion de la Réserve naturelle,

Création d'un observatoire socio-économique		CONN6
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces Objectif 12 : Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 et la capacité d'accueil du site.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats et toutes les espèces		
Localisation :	Superficie ou linéaire :	Priorité
Tout le site	6865 ha	1
Contexte et description :		
<p>De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans le tome 1 et dans l'Atlas cartographique du docug. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser. L'objectif est de disposer d'un outil qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cette action vise à concevoir un outil bâti pour les acteurs locaux et principalement les membres du copil Natura 2000 et ENS afin de capitaliser et mettre à disposition les informations socio-économiques sur le site. Cet observatoire servira à faire de la « veille d'information », il permettra de suivre régulièrement l'évolution d'un sujet (une tendance sociale, un secteur d'activité économique, ...) afin d'informer et d'orienter les choix des décideurs et acteurs concernés (élus, acteurs locaux, responsables techniques...).

L'outil devra répondre notamment aux missions suivantes :

- Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées et des utilisateurs d'informations socio-économiques,
- Capitaliser l'information socio-économique au sein d'un dispositif dédié,
- Analyser l'évolution des pratiques,
- Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi,
- Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences.

Les indicateurs à capitaliser seront définis avec les acteurs locaux (surfaces agricoles, nombre de parcelles forestières exploitées, nombre de site d'escalade ...).

Ce projet pourra s'inspirer du centre de ressource numérique des Pyrénées et des systèmes d'informations territoriales. Cette phase de travail consistera à définir précisément les contours de l'outil, les données déjà disponibles et celles à rechercher ainsi qu'à concevoir l'outil. Des études, enquêtes, synthèses cartographiques ... seront sans doute à réaliser ultérieurement pour alimenter la base de données afin de répondre aux besoins des acteurs locaux et du SGGA.

Le suivi et l'alimentation des données annuellement devront être prévus pour faire vivre l'outil dans le temps.

Stagiaire 6 mois en 2016 = 3500€

17 j chargé de mission pour la rédaction du cahier des charges, la définition de l'outil, l'animation du projet avec le copil, les choix stratégiques et l'accompagnement du prestataire = 17j x 210 € = 3570 €

Le montant de la prestation pour la compilation des données, la conception et la mise en œuvre de l'outil informatique est à définir.

Ce projet pourra être réalisé en partenariat avec les autres sites Natura 2000 du sud Ardèche.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Les acteurs locaux, les élus, le SGGA, les services de l'état et des conseils généraux, les autres sites Natura 2000 et ENS

Partenaires privilégiés

SGGA, CDFME, ONF, SMAC, CDS, Chambre d'agriculture, ADT, DDT, FDC,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Création d'un observatoire socio-économique			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Création d'un observatoire socio-économique			3500 + temps animation				3500
Coût prévisionnel			3500				3500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Mise en ligne de l'outil

Nombre de consultation du site

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

/

Animer le site et mettre en œuvre les actions		ANIM1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 13 : Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le SGGA est la structure animatrice du site Natura 2000 depuis 1996 et met en œuvre les actions de gestion sur le site ENS depuis 1995. La première élection de la structure animatrice par les élus du comité de pilotage a eu lieu en 2008 puis a été renouvelée en 2011. La convention trisannuelle avec l'Etat est calée sur cette périodicité.</p> <p>Le travail d'animation est indispensable pour la mise en œuvre des actions de gestion et la prise en compte des enjeux des Directives Habitats et Oiseaux dans les projets du territoire.</p> <p>Au-delà des contrats Natura 2000 de très nombreuses actions en cours sur le site nécessitent du temps d'animation et des financements spécifiques car non éligibles aux contrats.</p> <p>La notoriété des gorges de l'Ardèche, l'historique et la forte fréquentation du site en font un site particulier qui demande une vigilance accrue sur les projets qui se développent et l'impact potentiel sur le patrimoine naturel. Les sollicitations sont très nombreuses sur l'appui aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidence notamment concernant les manifestations sportives et le développement des sports de nature. L'ancienneté de la gestion engendre un grand nombre d'actions récurrentes même si les suivis scientifiques ont été allégés, voire pour certains suspendus depuis 2010 pour répondre aux préoccupations de réduction des budgets.</p> <p>L'animation qui était spécifique à Natura 2000 jusqu'à 2013 est commune sur l'ENS à partir de 2014. Bien que certaines actions soient communes, d'autres sont spécifiques au site ENS.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Animer le site Natura 2000 :

- Coordonner la mise en œuvre des actions du Docob, rédaction et édition d'un bilan annuel;
- Promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ;
- Assurer la concertation entre les acteurs locaux
- Etablir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou MAEt), des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, réaliser le suivi des aménagements et des travaux réalisés ;
- Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;
- Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le Docob avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion),
- Faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du Docob ;
- Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ;
- Aider les porteurs de projet dans la rédaction des évaluations d'incidence ;
- Evaluer et réviser le Docob en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;
- Assurer le lien avec les autres sites Natura 2000 du Sud Ardèche ;
- Assurer la cohérence des actions avec la Réserve Naturelle, l'Opération Grand site et l'ENS.

La coordination des différentes actions et politiques sur le site est un axe important qui doit être encore amélioré. Les différents documents de gestion doivent être cohérents et complémentaires :

- plan de gestion de la Réserve Naturelle,
- plan de gestion de la Réserve Biologique Domaniale de bois sauvage,
- plans nationaux d'actions sur les espèces (Bonelli, Chauves-souris, Percnoptère...),
- aménagements forestiers,
- contrat rivière et le POE,
- plan de gestion UNESCO,
- plan de gestion de l'Opération Grand site du Pont d'Arc,

Concernant les documents d'urbanismes (PLU, SCOT) un travail d'analyse et d'accompagnement des communes est à mettre en place (cf fiche Action : URBA1).

L'animation des sites ZPS et ZSC représente au minimum un plein temps pour assurer les actions en cours et les actions annuelles (recherche de financements, bilan annuel, lien avec les acteurs du territoire, accompagnement des porteurs de projet ...). Les estimations en temps d'animation pour mener les actions prévues dans le Docug vont au-delà d'un temps plein. Soit des moyens humains supplémentaires pourront être mobilisés grâce aux crédits ENS ou liés au programme LIFE par exemple, soit des actions devront être supprimées et non mises en œuvre. Les programmes d'actions annuels devront être affinés et adaptés au temps d'animation disponible. Le temps d'animation pour chaque action a été estimé dans les fiches actions afin d'évaluer la possibilité de lancer les nouvelles actions au regard des moyens humains disponibles. Ce temps estimé a pu être parfois sous-estimé compte tenu de l'importance du temps à consacrer à la concertation pour chaque action.

Plusieurs personnes de l'équipe du SGGa participent chaque année à la mise en œuvre des actions Natura 2000 :

La secrétaire : 10 jours = 10jx170 € = 1700 €

L'administratrice : 10 jours = 10jx170 € = 1700 €

La directrice et le conservateur de la RN = 20 jours = 20jx240 € = 4800 €

Le budget de fonctionnement de la structure (frais informatique, téléphone, assurance...) sur la base de la comptabilité analytique est estimé à 7300 € par an sur le volet Natura 2000. Une estimation d'augmentation de 200 € par an est appliquée.

Animer le site ENS :

Sur le secteur classé en l'ENS (Réserve naturelle et site classé), l'animation consiste à mettre en cohérence les documents de gestion comme cela a été le cas dans le cadre de la rédaction du DOCUG et des programmes d'actions.

Certaines actions sont clairement identifiées comme relevant d'un enjeu Natura 2000 et ENS, le montage du projet et l'animation commune sont alors clairement identifiés. Le Conseil Général et l'Etat (crédit Natura 2000) pourront cofinancer l'action afin d'apporter de la cohérence et porter une animation et mise en œuvre conjointe des actions.

Certaines actions sont plus spécifiques à la Réserve naturelle et seront alors animées et portées par l'équipe de la Réserve naturelle et pourront être financées par le CG 07 et les crédits RN.

Si des actions sont spécifiques à l'ENS, le financement (dont la part de cofinancement) et l'animation devront être définis spécifiquement. Le Schéma départemental des ENS, prévoit une participation à l'animation globale des ENS de 10 000 € /an. Les actions qui ne sont pas liées aux espèces et habitats des Directives européennes, mais éligibles à la politique ENS, sont décrites dans des fiches dédiées (fiches ENS).

La gestion commune et la mise en cohérence des actions entre l'ENS et Natura 2000 est à poursuivre et renforcer. La mise en œuvre du comité de pilotage commun, la coordination des actions, le lien entre le Conseil Général, la DDT et le SGGa seront affinés et à évaluer dans les années à venir.

Evaluation de la mise en œuvre du Docug

En 2019, bilan de mise en œuvre et réalisation d'un rapport sur l'état de conservation de la biodiversité.

Temps d'animation dédié important, chargé de mission = 70 jours x 210 € = 14700€

Intervention d'un prestataire pour réaliser une évaluation extérieure = 20 000€

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

DDT07, CG07

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Animer le site Natura 2000	x	x	x	x	x	x
Animer le site ENS	x	x	x	x	x	x
Evaluation de la mise en œuvre du Docug						x

Coût estimatif et montage financier en euros

La poursuite de l'animation pour les sites ZPS et ZSC de la Basse Ardèche Urgonienne passe par le maintien d'un poste d'animateur à temps plein pour le site Natura 2000. Cette mesure peut faire l'objet d'un financement par la mesure 323A axe 3 du PDRH. La structure animatrice devra régulièrement renouveler la convention avec l'Etat (instructeur DDT 07) pour mettre en œuvre les actions du Docug.

La convention Ardèche Nature fixe le programme d'actions sur la base du Docug pour 3 ans. Elle lie le SGGA et le Conseil Général de l'Ardèche sur un programme d'actions triennal. Jusqu'en 2014, le CG07 n'intervenait pas sur l'animation des actions Natura 2000 en tant que tel. La participation statutaire au fonctionnement du SGGA participe globalement au financement des postes du SGGA liés à la Réserve Naturelle, à la gestion des bivouacs, et au pôle animation. A partir de 2015 le CG financera 20% du poste d'animation du site Natura 2000/ENS.

Le Conseil Général du Gard participe également statutairement au fonctionnement du SGGA ainsi qu'au financement d'un certain nombre d'actions sur le site (Bonelli, Vautour Percnoptère notamment).

Postes participant à N2000	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total jours
	Nombre de jours par poste						
Chargé de mission	162	406	436	382	451	357	2194 j
Directrice	10	10	10	10	10	10	60 j
Secrétaire	10	10	10	10	10	10	60j
Administratrice/comptable	10	10	10	10	10	10	60j
Conservateur de la RN	10	10	10	10	10	10	60j
Autres agents et renfort pour les actions spécifiques	279	165	171	127	151	73	966 j
Frais de fonctionnement de la structure	7300	7500	7700	7900	8100	8300	46800
Evaluation de la mise en œuvre Docug						20000	20000
Total €	7300	7500	7700	7900	8100	28300	66800

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Bilan annuel des réalisations (Nombre de réunions techniques, Nombre de comités de pilotage, Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés, Surfaces sous contrat...)

Maintien ou développement des budgets,
Evaluation de la mise en œuvre du Docug.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle, actions du SGGA, Opération Grand Site.

Acquérir des compétences partagées en Système d'Information Géographique		ANIM2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 13 : Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le SGGA est la structure animatrice du site Natura 2000 depuis 1996 et met en œuvre les actions de gestion sur le site ENS depuis 1995. La première élection de la structure animatrice par les élus du comité de pilotage a eu lieu en 2008 puis a été renouvelée en 2011. La convention trisannuelle avec l'Etat est calée sur cette périodicité.</p> <p>Le travail d'animation est indispensable pour la mise en œuvre des actions de gestion et la prise en compte des enjeux des Directives Habitats et Oiseaux dans les projets du territoire. Les aspects bases de données et SIG sont primordiales pour répondre aux demandes des porteurs de projet dans le cadre des études d'impacts et des évaluations d'incidence mais aussi pour réaliser l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces et de la mise en œuvre du Docug.</p> <p>Le SGGA comme les autres structures animatrices du Sud Ardèche ne dispose pas de compétences spécifiques dans ce domaine. La mise en commun des données permettrait d'avoir une vision globale et évolutive des territoires sur les aspects tant écologiques que socio-économiques.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cette action vise à mobiliser des compétences en Système d'Information Géographique, en conception et traitement de bases de données. Pour cela on recherchera à mutualiser les compétences entre les sites Natura 2000 car chaque site ne nécessite pas un temps plein sur cette mission. Cette action pourrait se développer dans le cadre d'un programme LIFE ou de financements transversaux dédiés.

Concertation et définition des besoins

Ce projet nécessite un travail de concertation et de conventionnement entre les structures potentiellement concernées (Syndicat Beaume-Drobie, SIDET, SGGA, SMAC).

La préparation de l'action et la concertation sont prévues dans le temps d'animation globale du site.

Recrutement ou conventionnement pour mobiliser les compétences

Le choix de l'embauche d'une personne dédiée par l'une des structures ou de conventionner avec une tierce structure (CERMOSEM, CEN ...) sur ces aspects est à étudier en fonction des attentes et besoins de chacun.

Le coût de l'action sera à définir en fonction des options choisies par les partenaires.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Syndicat Beaume-Drobie, SIDET, SGGA, SMAC, Cermosem, CEN, Conseil Général, DDT

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Concertation et définition des besoins		x				
Recrutement ou conventionnement pour mobiliser les compétences			x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Concertation et définition des besoins	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	Temps d'animation global	
Recrutement ou conventionnement pour mobiliser les compétences	A définir						
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Conventionnement ou recrutement sur les aspects SIG et bases de données.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Docug des autres sites Natura 2000, Schéma des ENS.

Mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice		ANIM3
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 13 : Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description :		
<p>Le SGGA est la structure animatrice du site Natura 2000 depuis 1996 et met en œuvre les actions de gestion sur le site ENS depuis 1995. La première élection de la structure animatrice par les élus du comité de pilotage a eu lieu en 2008 puis a été renouvelée en 2011. La convention trisannuelle avec l'Etat est calée sur cette périodicité.</p> <p>La structure SGGA fonctionne grâce à une équipe de 20 salariés permanents et une dizaine de saisonniers en période estivale pour la gestion des bivouacs notamment. Le fonctionnement de la structure doit être le moins impactant possible sur l'environnement afin d'être en cohérence avec ses missions de gestion d'aires protégées et de préservation de la biodiversité. Au-delà de ces enjeux, les démarches éco-responsables permettent de réduire certains coûts (économie d'eau, d'électricité, chauffage ...). Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre dans la structure (achat d'un moteur électrique pour la barque, achats locaux et biologiques ...). Afin de valoriser et améliorer cette démarche, il est nécessaire de la structurer et de la faire connaître. De nombreux financements commencent à s'orienter vers l'éco-conditionalité des aides et dépendront de la mise en place de ce type de démarche.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Les démarches éco-responsables sont de plus en plus courantes dans de nombreuses structures et entreprises (démarches Iso, EMAS...). Les méthodes sont bien établies dans ce domaine, le principe fondamental est l'amélioration continue, il existe des méthodes certifiées par l'Europe (EMAS notamment). Cette action vise donc à mettre en place une démarche éco-responsable au SGGA.

La démarche globale est la suivante mais varie en fonction du choix de la certification ou non :

- Un diagnostic de la structure réalisé par une personne habilitée (analyse de la consommation d'eau, chauffage, électricité, déplacement, consommable ...),
- Un travail d'équipe impulsé par la direction sur les champs possibles d'amélioration et choix d'actions à mettre en œuvre (acheter des produits d'entretien biologiques, utiliser du papier recyclé, réduire les éditions papiers ...), les actions doivent être réalistes et progressives,
- Mise en œuvre par l'équipe avec des référents tout au long de l'année,
- Evaluation interne et/ou par un expert extérieur.

Cette démarche devra faire appel à des compétences extérieures pour réaliser un diagnostic de la structure et de son fonctionnement (consommation d'eau, d'énergie, déplacement, choix des achats).

Pour une démarche non certifiée :

Initier et animer la démarche = temps chargé de mission = 10 j la première année = 2100 €

Expertise extérieure pour le diagnostic et l'appui à la définition des actions = 7000€

Les années suivantes toute l'équipe sera impliquée dans la mise en œuvre, le temps coordination de l'action sera précisé dans la phase de diagnostic.

Pour une démarche certifiée = budget à définir

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

RNF, LPO, service eco-responsabilité,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice		x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice		7000 + temps d'animation	Temps animation équipe	Temps animation équipe	Temps animation équipe	Temps animation équipe	7000
Coût prévisionnel		7000					7000

Financeurs potentiels :

Etat, ADEME, Conseil Général, Conseil Régional.

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Rapport du diagnostic et plan d'actions Eco-responsable

Indicateurs de résultats :

A définir dans le cadre du diagnostic écoresponsable (réduction de la consommation d'eau, des déplacements ...).

Actions ou programmes liés

REGEN (réseau des gestionnaires d'espaces naturels éco-responsables), programme de RNF d'appui aux gestionnaires dans les démarches éco-responsable, plan de gestion de la Réserve Naturelle, programme d'actions général SGGA, gestion des bivouacs.

Mettre en place un programme inter-sites Natura 2000 /ENS (Life)		POLI1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 13 : Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants Tous les objectifs du Docug	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Les sites Natura 2000 et ENS du Sud Ardèche sont liés par les enjeux naturels parfois communs notamment via les cours d'eaux (Ardèche et ses affluents) ainsi que par les espèces inféodées à ces milieux (loutre, castor, gestion des espèces envahissantes, maintien des milieux ouverts...). La fréquentation et les activités sportives sont également présentes sur ces différents sites et en interactions.</p> <p>Si l'animation à l'échelle du site est indispensable pour connaître les acteurs locaux, suivre les projets et les évaluations d'incidences, mettre en œuvre les contrats et les chartes, certaines actions gagnent à être réalisées de façon commune à la fois pour faire des économies d'échelle mais également pour améliorer la gestion globale de ces espaces naturels.</p> <p>En 2013, les structures animatrices de quatre sites Natura 2000/ENS, (SMAC, SIDET, Syndicat Beaume Drobie, le SGGA) et le Conseil Général de l'Ardèche se sont regroupés autour du CEN pour déposer un dossier de candidature au programme LIFE. Un travail important de mise en lien, de définition d'axes de travail en commun a été réalisé par les élus Présidents de copil et par les techniciens. Le dossier, axé principalement sur la connaissance et l'organisation de la fréquentation et des sports de nature, comportait également un volet important sur l'éducation à l'environnement, la communication-sensibilisation. Des actions en faveur de la réouverture des milieux, de la résorption de points noirs ... étaient également prévues. Le dossier n'a pas été accepté par l'Europe en 2013.</p> <p>Toutefois le travail en commun a fait émerger des actions à poursuivre et des habitudes de travail.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Poursuivre le travail en commun

Le travail en commun et l'échange d'expérience initiés dans le cadre du LIFE doit être poursuivi. Des actions communes sont imaginées pour 2014 et sont à reconduire :

- publication d'une lettre d'information commune aux sites,
- réunion d'échange d'information entre animateurs,
- tendre vers un visuel identique pour les équipes d'écogardes et brigades vertes.

Le travail en commun sur la connaissance et la gestion de la fréquentation est à initier, certaines structures animatrices souhaitent débiter rapidement la réflexion bien que le dossier LIFE ne soit pour l'instant pas accepté. La définition commune de protocoles pour réaliser l'état des lieux de la fréquentation sur les sites pourrait débiter en 2014.

Temps d'animation estimé à 7 jours selon l'évolution du projet (dans l'animation globale du site) = 7j x 210 € = 1470 €

Redéposer un programme LIFE

Le programme LIFE, compte tenu des apports financiers importants, permet de financer la mise en œuvre des actions du Docug. En effet, les actions ambitieuses et indispensables à la conservation des habitats et des espèces de la directive oiseaux et habitats ne pourront être réalisées qu'avec des moyens financiers adéquats. La possibilité de redéposer un dossier de candidature au programme LIFE est une des hypothèses pour atteindre les objectifs de gestion sur les sites Natura 2000 et ENS du sud Ardèche.

Le dépôt d'un nouveau dossier pourrait être en 2014 ou 2015.

Temps du chargé de mission 30 jours x 210 € = 6300 €

Mettre en place des actions en commun grâce à d'autres sources de financements

D'autres sources de financements pourront être recherchées pour mettre en œuvre des actions communes entre les sites.

Selon le type de dossier, le temps de montage est plus ou moins important (temps d'animation globale).

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

SIDET, Syndicat Beaume Drobie, Conseil Générale 07, CEN RA, SMAC, SGGA, DREAL

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Poursuivre le travail en commun	x	x	x	x	x	x
Redéposer un programme LIFE	x	x				
Mettre en place des actions en commun grâce à d'autres sources de financements		x	x	x	x	x

Calendrier

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Poursuivre le travail en commun	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	
Redéposer un programme LIFE	Temps d'animation						
Mettre en place des actions en commun grâce à d'autres sources de financements	Temps d'animation						
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Edition d'une lettre commune,
Nombre d'actions réalisées en commun entre les sites.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Docug des autres sites, Schéma départemental des ENS

Elaboration d'un plan d'urgence des situations de crise		POLI2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : <p>Dans le sud Ardèche, une crise environnementale peut être une sécheresse majeure, une pollution grave, des travaux d'urgence irréversibles pour les habitats ou les espèces...Un « plan d'urgence des situations de crise » pourrait être élaboré dans un cadre collectif avec les autres sites Natura 2000/ENS du Sud Ardèche. Des espèces sont particulièrement sensibles aux modifications brutales du milieu : écrevisse à pattes blanches, les poissons (alose, apron...), la mulette épaisse notamment.</p> <p>Depuis 2012 le SGGA travaille d'ors et déjà avec la DDT de l'Ardèche à la mise en place d'un dispositif « Crise et biodiversité » à l'échelle de la Réserve Naturelle. Ceci s'est traduit par la réalisation d'une fiche réflexe élaborée par le SGGA et diffusée auprès des services de la DDT, notamment à destination des cadres de permanence de la DDT susceptibles d'être mobilisés d'urgence en cas de crise.</p> <p>La DDT a par ailleurs réalisé des fiches thématiques par type de crises identifiées (pollution, incendie, rassemblements, ...) et par territoire, notamment pour les espaces protégés.</p> <p>L'objectif de ces documents est de permettre en cas de crise d'identifier dans les meilleurs délais à la fois l'importance de l'impact sur le milieu du phénomène mais aussi l'impact éventuel des moyens de lutte mis en œuvre, ainsi que les enjeux immédiats et différés pour la biodiversité afin de prendre les décisions d'intervention les plus adaptées.</p> <p>Le « plan d'urgence des situations de crise » pourrait être étendu à des thématiques et partenaires plus large pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte, anticiper et gérer toute atteinte grave des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, - intégrer la prévention des risques dans la planification en amont, - appréhender les méthodes d'analyse des risques et les différentes mesures à prendre lors de situations de crise. 		

Méthodes et moyens techniques

Création des fiches réflexes et sensibilisation des services concernés

Poursuivre le travail entamé au SGGA sur la production de fiches réflexes.
Création des fiches = 13 j x 210 € = 2730 €

Plan de gestion de crise des sites du Sud Ardèche

Il s'agira de s'appuyer sur le travail déjà réalisé à l'échelle de la RNNGA, en travaillant en particulier la partie cartographique à partir des cartes d'enjeux de l'atlas du Docug. Cette action sera menée à l'échelle des sites Natura 2000 du Sud Ardèche et sera élaboré en

- constituant un groupe de travail et d'intervention « cellule de crise »,
- élaborant une typologie des crises (sécheresse majeure / pollution grave / travaux d'urgence pour sécurité public / etc) et des enjeux espèces ou habitats exposés (cartographie des secteurs sensibles),
- identifiant les principales parties prenantes en jeu par « catégorie de crise » ou zonages (gestionnaires des stations d'épurations, équipes travaux pour ouvrages d'art, responsables de la sécurité civile...) et les acteurs mobilisables (associations, services de l'état, fédération de pêche...),
- définissant, pour chaque situation de crise, des seuils d'alerte et des modalités d'intervention collectives,
- diffusant et informant les parties prenantes de la localisation des enjeux forts (habitats / espèces / exposition aux risques) et des contacts à prendre.

Les résultats des améliorations de connaissance des espèces aquatiques ci-dessus pourront contribuer à alimenter, préciser ou localiser les modalités d'intervention du plan d'urgence.

Cette action consiste à élaborer des démarches à l'échelle des sites Natura 2000 en fonction des différents types de crises pouvant potentiellement affecter le site et à les communiquer aux services concernés, dont la DDT mais également les services de secours, gendarmerie, etc.

Elaboration du plan de gestion = 45 j x 210 € = 9450 €

Appui technique et expertise = 5550 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

DDT07, SDIS, Sites Natura 2000 du Sud Ardèche, CG07,...

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Création des fiches réflexes et sensibilisation des services concernés			x			
Plan de gestion de crise des sites du Sud Ardèche					x	

Coût estimatif et montage financier

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Création des fiches réflexes et sensibilisation des services concernés			Temps d'animation				
Plan de gestion de crise des sites du Sud Ardèche					5500 +temps animation		5500
Coût prévisionnel					5500		5500

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation:

Plan de gestion de crise réalisé, nombre de fiches rédigées.

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle, actions du SGGA, sécurité incendie Grotte Chauvet, PAPI Ardèche,

Développer l'équipe d'Ecogardes		SURV1
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 8 : Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>La gestion de la fréquentation et la sensibilisation des visiteurs est un enjeu fort en période estivale. Les gardes de la Réserve naturelle concentrent leur activité sur le périmètre de la Réserve or plusieurs autres secteurs du site Natura 2000 sont fortement fréquentés, il est constaté des comportements qui peuvent nuire aux enjeux de préservation du patrimoine naturel (stationnement anarchique, dépôts de déchets, sports motorisés, bivouac sauvage, feu, ...). La mise en place d'une équipe d'écogardes sur le terrain permettra de limiter ces comportements par le biais de la sensibilisation des usagers, en leur rappelant la réglementation et en les informant des enjeux du site et de sa vulnérabilité.</p>		

Méthodes et moyens techniques

La présence d'écogardes sur les sites très fréquentés pour sensibiliser et faire respecter la réglementation est un moyen efficace pour améliorer la protection du site. Testé avec succès sur d'autres sites Natura 2000 (bois de Païolive et basse vallée du Chassezac), dans la Vallée de l'Ibie et le secteur du Pont d'Arc, l'enjeu est d'étendre et de renforcer l'équipe des écogardes afin qu'ils puissent agir sur les différents secteurs très fréquentés du site Natura 2000. Leur action sera principalement concentrée sur les secteurs des APPB de la Basse vallée de l'Ibie et de la Dent de Rez, l'aval Ardèche et des journées de surveillance seront organisées sur d'autres secteurs du site moins fréquentés mais tout autant exposés aux effets de l'activité estivale.

Plusieurs zones sont identifiées comme pouvant bénéficier de la présence d'écogardes : Le Trou de la Lune, la Basse Vallée de l'Ibie (Grotte du Dérocs), l'aval Ardèche, le Vallon du Rimouren. Cette action est complémentaire au maraudage (technique d'animation visant à attirer l'attention du public de manière détournée) réalisé sur le secteur du Pont d'Arc et la surveillance par les gardes dans la Réserve Naturelle.

Les écogardes ont à la fois un rôle de sensibilisation et d'information sur le patrimoine naturel mais aussi de surveillance, ramassage des déchets, rappel de la réglementation.

Cette action comprend :

L'embauche de trois agents techniques à mi-temps sur une période de 2 mois :

1250€ x 3 personnes x 2 mois = 7500 €

800 € déplacements

Équipement et petit matériel 700 €

Les écogardes devront être en binôme lors de leurs tournées, ils seront mobiles et non pas statiques en un lieu du site. Les actions de nettoyage seront réalisées à des moments différents des actions de surveillance et de sensibilisation du public afin de ne pas conforter le dépôt de déchets par les usagers. L'approche des personnes devra toujours se faire de manière conviviale notamment en suscitant la curiosité du public par la découverte de la faune et de la flore du site (observation aux jumelles, longue-vue, boîte-loupe, etc...).

Même si les écogardes ne sont pas assermentés, leur rôle premier est de s'assurer que la réglementation sur le site est respectée. Une formation des agents est donc à prévoir en ce qui concerne la manière d'aborder les gens et de réagir en cas de problème. Dans le cas d'une infraction (camping sauvage, feu, ...) si la personne persiste après le rappel de la réglementation, le relais sera fait avec la gendarmerie.

Des opérations de polices complémentaires à cette action de sensibilisation pourront être organisées en fonction des comportements observés par les écogardes en faisant appel aux gardes de la Réserve Naturelle, à l'ONEMA, à l'ONCFS ou à la gendarmerie.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Communes, communautés de communes, CG07, Réserve Naturelle, SIDET, Syndicat Beaume Drobie, ONCFS, ONEMA, Gendarmerie.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Développer l'équipe d'écogardes	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Développer l'équipe d'écogardes	9000	9000	9000	9000	9000	9000	54000
Coût prévisionnel	9000	9000	9000	9000	9000	9000	54000

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de journées d'écogardes mobilisés sur le site Natura 2000,

Indicateurs de résultats : /

Actions ou programmes liés

Tournées des gardes de la Réserve Naturelle, Brigades vertes des autres sites Natura 2000/ENS, projet de la vallée de l'Ibie, Opération Grand site du Pont d'Arc

Etendre les missions des gardes de la Réserve Naturelle		SURV2
Objectif(s) concerné(s)	Objectif 1 : Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs Objectif 9 : Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine Objectif 14 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Tout le site	Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Le SGGGA a pour première mission la gestion de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. Dans ce cadre, 4 gardes assermentés font partie de l'équipe permanente pour assurer l'information et le respect de la réglementation dans le périmètre de la Réserve Naturelle. Les gardes ont pour missions le suivi et la surveillance de la Réserve à laquelle s'ajoute la réalisation de suivis scientifiques, une présence sur les bivouacs en saison estivale, la sensibilisation du public et de travaux techniques notamment.</p> <p>Les APPB de la Dent de Rez et de la Basse vallée de l'Ibie disposent comme pour la Réserve Naturelle d'une réglementation particulière contrairement au reste du site Natura 2000. Aucun moyen spécifique n'est pour l'instant dédié à la surveillance de ces zones. Sur le reste du site Natura 2000, bien qu'il n'y ait pas de réglementation spécifique, la réglementation nationale s'applique, elle n'est pas toujours respectée et certains comportements peuvent nuire au patrimoine naturel notamment à proximité d'aires de nidification, ou de milieux humides comme les tufs (feu, circulation en véhicule à moteur hors-piste ...).</p> <p>Dans le cadre des activités du SGGGA quelques tournées de surveillance sont réalisées par les gardes mais très occasionnellement compte tenu des missions déjà importantes sur la Réserve Naturelle, du champ de compétence de police limité en dehors du périmètre la Réserve naturelle (réforme de la police de l'environnement ordonnance du 11 janvier 2012) et du manque de moyens financiers dédiés à ces opérations.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Poursuivre et renforcer les tournées de surveillance des gardes sur le site.

Les gardes réalisent quelques missions de surveillance sur la Dent de Rez ou la Basse vallée de l'Ibie chaque année mais très ponctuellement. Le renforcement de ces actions participerait à faire connaître et respecter la réglementation et sensibiliser les acteurs et les visiteurs aux enjeux de préservation de la nature. 10 journées par an à 2 gardes pourraient être réalisées. Il serait également bénéfique d'organiser des missions coup de poing en partenariat avec les autres services de police sur des secteurs ciblés. Cela est déjà en place dans le cadre de la Réserve naturelle, certains autres secteurs mériteraient le même type de démarche.

Temps du garde coordonnateur pour organiser le partenariat 2 j x 175 € = 350 €

Temps des gardes sur des missions hors Réserve Naturelle = 8x2x175 € = 2800 €

Temps gardes de la Réserve pour 2 polices conjointes par an = 2 gardes x 2j x 175 € = 700 €

Etendre les missions des gardes hors Réserve Naturelle.

Pour être cohérent dans la gestion des espaces naturels qui relèvent du SGGGA, il conviendrait d'étendre les missions des gardes aux autres périmètres (site classé du Pont d'Arc et APPB). Cette possibilité dépend directement des moyens financiers et humains disponibles dans la structure (disponibilité des gardes au-delà des missions liées à la Réserve) mais également à l'évolution des missions et à l'organisation des polices de l'environnement à l'échelon national. Ce travail s'inscrit dans le moyen terme et relève du niveau national, RNF est actuellement l'interlocuteur sur ces questions et un travail sera à mener pour étudier les possibilités d'évolution dans ce domaine. Le procureur de la république sera également un interlocuteur privilégié sur ces questions.

Temps de concertation du conservateur 2 j par an = 2x240 = 480 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Gardes de la Réserve Naturelle, ONCFS, ONEMA, ONF, police municipale et rurale, RNF, gendarmerie, écocardes, agents de maraudage.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Poursuivre et renforcer les tournées de surveillance des gardes sur le site	x	x	x	x	x	x
Etendre les missions des gardes hors Réserve Naturelle.					x	

Coût estimatif et montage financier en euros

Les coûts d'animation ne sont pas précisés, se reporter au tableau des coûts et temps d'animation.

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Poursuivre et renforcer les tournées de surveillance des gardes sur le site		3850	3850	3850	3850	3850	19250
Etendre les missions des gardes hors Réserve Naturelle.		Temps agents SGGA	Temps agents SGGA	Temps agents SGGA			
Coût prévisionnel		3850	3850	3850	3850	3850	19250

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Régional (crédits Natura 2000, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de réalisation :

Nombre de polices organisées sur le périmètre du site,
Nombre de polices conjointes réalisées.

Indicateurs de résultats: Réduction des infractions

Actions ou programmes liés

Tournées de surveillance des gardes de la Réserve Naturelle, des agents de l'ONCFS, de l'ONEMA, de la police, Ecogardes.

ENS 1	Travaux et entretien des bâtiments de Gaud et Gournier et réfection des stations d'épuration	
Objectif(s) concerné(s)	Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :		
Localisation : ENS des Gorges de l'Ardèche – propriétés départementales de Gaud et Gournier	Superficie ou linéaire : 100 ha	Priorité 1
Contexte et description :		
<p>Par convention en date du 11 mars 2013 faisant suite à une précédente convention (1999-2013), le Conseil Général de l'Ardèche a confié la gestion des domaines de Gaud et Gournier dont il est propriétaire au SGGA. Ces domaines ont pour vocation d'accueillir le public fréquentant les Gorges de l'Ardèche pour des séjours de courte durée (conformément à la réglementation de la Réserve Naturelle qui interdit le bivouac sauvage), les services de secours aux personnes en difficulté ainsi que l'accueil d'actions éducatives axées sur la valorisation du patrimoine naturel. L'accueil de scientifiques pour les besoins de gestion de la Réserve est également possible mais de manière encadrée sur les bivouacs.</p> <p>La convention dont la durée est établie à 15 ans porte notamment sur les modalités d'entretien et de gestion des différents bâtiments présents sur ces propriétés (bâtiments d'accueil, de service, blocs sanitaires). Un programme prévisionnel de travaux d'investissements que le Conseil Général serait susceptible d'entreprendre durant la période de 15 ans est annexé à la convention. Il résulte d'un travail conjoint entre le SGGA et le CG07 d'identification des enjeux, des besoins et de différents niveaux de priorité, entre travaux de maintien du patrimoine et travaux d'amélioration.</p> <p>L'objectif est d'une part de renforcer la vocation d'accueil de scolaires-jeune public sur le bivouac de Gaud et d'autre part de maintenir sur les deux bivouacs un niveau minimum de confort pour les visiteurs ainsi que des conditions de sécurité adéquates, tout en conservant la spécificité d'un accueil au coeur d'une Réserve Naturelle Nationale (écocorresponsabilité, éducation à l'environnement pour tous les publics, ...).</p> <p>Ce programme de travaux prévoit notamment l'éventualité d'importants chantiers de réfection des stations d'épuration de Gaud (250 éq habitant) et de Gournier (300 éq habitant). En fonction des bilans annuels réalisés et d'une étude à engager, les stations pourront être rénovées ou remplacées éventuellement par des systèmes écologiques.</p> <p>Le SGGA a pour sa part en charge les travaux d'entretien et de gestion courante des sites.</p>		

Méthodes et moyens techniques

Cf tableau prévisionnel de travaux.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

CG07

Calendrier

Le tableau prévisionnel des travaux définit des ordres de priorité mais pas des années de réalisation. Ceci sera établi annuellement en accord entre le CG07 et le SGGA.

Coût estimatif et montage financier

Cf tableau prévisionnel

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Travaux et entretien des bâtiments de Gaud et Gournier								
Cout prévisionnel								

Financeurs potentiels :

Les travaux à réaliser par le CG07 mobiliseront des fonds propres du CG07 (notamment à travers la redevance versée annuellement par le SGGA, hors convention Ardèche Nature) ainsi que d'éventuelles subventions.

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : Réalisation des travaux prévus

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle, projet éducatif du SGGA, ...

GORGES DE L'ARDECHE

PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX SUR LES BIVOUACS DE GAUD ET GOURNIER SUITE A LA VISITE DU 15/10/12

Classement par ordre de priorité

Préalable : les travaux sont classés en 2 catégories :

P : travaux de maintien du **PATRIMOINE**

A : travaux d'**AMELIORATION**

L'ordre de priorité est déterminée par le chiffre : ex : A1 = travaux d'amélioration priorité n°1

BIVOUAC DE GAUD (accueil maxi 500 personnes)

bâtiment	Surface utile globale du bâtiment	Description travaux à prévoir	PRIORITES	Estimation des travaux en € HT
N°1 CHATEAU - les sanitaires ont été réalisés en 1993 - le château a été restauré en 2004	160 m ² environ	Réfection complète de la toiture et reprise du faux-plafond	P1	soit 63 000 € HT
N°2 BATIMENT AVEC GARAGE	51 m ² dont 19 m ² de garage	Augmentation de la capacité d'accueil des sanitaires par la création de 2 cabines WC « classiques » + 2 cabines « PMR* »	A1	25 000 € HT
N°3 ACCUEIL (ex logement gardien)	197 m ²	Réfection complète de la toiture	P3	23 000 € HT
N°4 LOCAL POMPIERS (ex-gendarmerie)	80 m ²	Réfection complète de la toiture la plus haute et réparation sur velux	P2	67 000 € HT
		Révision de toiture	P3	8 500 € HT

		Rénovation intérieure complète	A3	59 000 € HT
N°5 ANCIEN ACCUEIL	71.20 m ²	Réfection complète de la toiture	P2	27 000 € HT
		Rénovation du bâtiment pour exposition et stockage	A2	31 500 € HT

bâtiment	Surface utile globale du bâtiment	Description travaux à prévoir	PRIORITES	Estimation des travaux en € HT
N°6 SANITAIRES	122.50 m ²	Réaménagement des sanitaires existants par la création de : - 1 cabine WC-douche PMR - 4 douches classiques+ déplacement bacs vaisselle et bacs lessive	A4	25 000 € HT
		Installation d'un chauffe-eau solaire (1000l)	A5	12 500 € HT
Station épuration	250 équiv/hab	Etude + travaux	P4	150 000 € HT
TOTAL TRAVAUX « P » (avec STEP)				338 500 € HT
TOTAL TRAVAUX « A »				153 000 € HT

* PMR : personnes à mobilité réduite

Actualisé le 03/09/2013

BIVOUAC DE GOURNIER (accueil maxi 500 personnes)

bâtiment	Surface utile globale du bâtiment	Description travaux à prévoir	PRIORITES	Estimation des travaux en € HT
ACCUEIL	80 m ²			
<i>Réfection complète de la toiture en 2008</i>				
EXPOSITION EN RDC ET PIECE MEZZANINE A L'ETAGE		Reprise ponctuelle des plaques ondulées non jointives	P1	4 200 € HT
		Réfection complète de la toiture	P5	71 000 € HT
SANITAIRE	120m ² environ	Réaménagement des sanitaires existants par le remplacement des 4 WC turcs par 4 douches	A2	17 000 € HT
		Installation d'un chauffe-eau solaire	A5	12 500 € HT
Station épuration				
	300 équiv/hab	Etude + travaux	P4	180 000 € HT
TOTAL TRAVAUX « P » (avec STEP)			255 200 € HT	
TOTAL TRAVAUX « A »			29 500 € HT	

Actualisé le 03/09/2013

ENS 2	Création et entretien des supports d'interprétation à destination du grand public sur les bivouacs de Gaud et Gournier	
Objectif(s) concerné(s)	Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : ENS des Gorges de l'Ardèche – propriétés départementales de Gaud et Gournier	Superficie ou linéaire : 100 ha	Priorité 2
Contexte et description : Depuis plusieurs années le SGGA veille à apporter sur les deux bivouacs de Gaud et Gournier des éléments d'information à destination du grand public sur la faune et la flore, les milieux naturels et le patrimoine culturel des Gorges de l'Ardèche. Ainsi, en 2012 et 2013 une exposition a été installée dans un petit local sur le bivouac de Gournier à proximité du bâtiment d'accueil, ainsi que des panneaux extérieurs. Il est prévu de compléter en 2014 cette exposition par un panneau spécifique sur Natura 2000 et la démarche Espaces Naturels Sensibles. Dans le cadre de la réflexion conduite par le SGGA en lien avec le Conseil Général de l'Ardèche sur le devenir des bivouacs, le bivouac de Gaud a clairement été identifié comme prioritaire pour l'accueil du public scolaire et jeune public, mais également pour apporter à tous les visiteurs des éléments de compréhension du milieu naturel exceptionnel dans lequel ils séjournent. Le bivouac de Gaud est d'ores et déjà équipé d'un sentier d'interprétation scolaire « le sentier de Nestor ». Il devrait accueillir en 2014 un circuit de jeu destiné au public 10-17 ans accueilli en autonomie (hors intervention des animateurs SGGA) durant les vacances scolaires dans le cadre de centres de loisirs. Il pourrait faire l'objet à l'avenir à la fois d'un nouveau projet de sentier d'interprétation et de l'installation d'une exposition permanente grand public dans un local à réhabiliter (l'ancien accueil). La question de l'accessibilité devra être posée à cette occasion. Dans le même temps, il conviendra de veiller à ce que les équipements en place soient entretenus, voire remplacés en cas de dégradation ou d'usure.		

Méthodes et moyens techniques

Cette action consiste à finaliser le projet d'interprétation des bivouacs de Gaud et Gournier en identifiant les équipements existants et les différents projets, à les affiner puis à les mettre en œuvre en lien avec le Conseil Général de l'Ardèche.

L'un des points majeurs de cette action concerne la création d'une exposition permanente à Gaud. Le calendrier de réalisation est soumis au calendrier de rénovation du bâtiment prévu pour l'accueillir. Les supports à prévoir devront être simples, robustes, adaptés à l'ambiance du lieu et à l'absence de surveillance.

Un programme de maintenance / remplacement des équipements sera également à prévoir.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Général de l'Ardèche,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Finalisation du jeu Tam's	x					
Complément expo Gournier N2000 et ENS	x					
Finalisation du projet d'interprétation		x				
Exposition Gaud			x			
Maintenance – entretien - remplacement		x		x		x

Coût estimatif et montage financier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
<i>Finalisation du jeu Tam's</i>	3000						3000
<i>Complément exposition Gournier N2000 et ENS</i>	3000						3000
<i>Finalisation du projet d'interprétation (stagiaire)</i>		3500					3500
<i>Exposition Gaud</i>			10 000				10000
<i>Renouvellement d'équipements</i>		1000		1000		1000	3000
Cout prévisionnel	6000	4500	10000	1000		1000	22500

Financeurs potentiels :

Complément expo Gournier N2000 et ENS

Finalisation du projet d'interprétation : mission interne (sans coût) ou stagiaire

Exposition Gaud : 10 000 € (à affiner)

Renouvellement d'équipements : 1000 € une fois tous les 2 ans

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : Equipements réalisés

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Travaux et entretien des bâtiments des bivouacs, sentier d'interprétation [préciser n° fiche docug], ...

ENS 3		Réalisation de petits livrets thématiques	
Objectif(s) concerné(s)		Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud/Gournier)	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats			
Localisation : Tout le site		Superficie ou linéaire : 6865 ha	Priorité 3
Contexte et description : Depuis de nombreuses années, dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle mais également dans le cadre de projets inscrits dans le programme ENS des Gorges de l'Ardèche, le SGGA réalise des études et suivis sur plusieurs espèces emblématiques du territoire : loutre, castor, Genévrier de Phénicie, L'idée est de constituer petit à petit une collection d'ouvrages avec une cohérence de contenus et une cohérence graphique. Afin de veiller à ce que les connaissances scientifiques ainsi acquises puissent bénéficier au plus grand nombre, l'idée de réaliser des petits livrets grand public a été émise. Ces livrets pourraient notamment être diffusés auprès du jeune public accueilli sur les bivouacs dans le cadre des projets pédagogiques, et auprès du grand public participant aux animations proposées par le SGGA à destination principalement du public local.			

Méthodes et moyens techniques

Cette action consiste à réaliser une collection de petits livrets thématiques.

Les contenus seront préparés par l'équipe du SGGA avec l'appui de la chargée de communication afin de veiller à une bonne vulgarisation des informations.

Les thèmes sont à définir en lien avec le patrimoine naturel du site (faune, flore, patrimoine souterrain...).

Leur réalisation sera confiée à un illustrateur et/ou un graphiste.

Des connexions pourraient être établies avec des territoires voisins, comme par exemple le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui a déjà réalisé un livret sur la loutre et sur la Genette.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Général de l'Ardèche, structures gestionnaires d'espaces naturels (PNR, SMAC, Beaume-Drobie, ...).

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 ou 2 premiers petits livrets		x				
Poursuite de la collection			x	x	x	

Coût estimatif et montage financier

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Première série de livrets				5000				5000
Deuxième et troisième série					5000		5000	1000
Coût prévisionnel				5000	5000		5000	15000

Illustrations (si nécessaire) : 1000 € par livret

Création graphique : 1000 € par livret

Impression (en fonction du nombre d'exemplaires) : 1500 €

Financeurs potentiels

Conseil Général de l'Ardèche, DREAL

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : Nombre de livrets réalisés

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Autres fiches Education du Docug

ENS 4	Notice de gestion sur les propriétés départementales		
Objectif(s) concerné(s)			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats			
Localisation : ENS des Gorges de l'Ardèche	Superficie ou linéaire :	Priorité 1	
Contexte et description : Le Conseil Général de l'Ardèche au titre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles du Département a acquis depuis plusieurs années plusieurs ha dans la Réserve Naturelle et le site classé du Pont d'Arc. En 2012, un stagiaire a réalisé une étude complète des propriétés du Conseil Général en identifiant pour chaque propriété les éléments patrimoniaux présents, les éventuels équipements ou aménagements, les enjeux en termes de biodiversité. En fonction d'un croisement de critères, il a également défini des zones à enjeux sur l'ensemble du territoire ENS, certaines de ces zones étant situées dans la continuité des actuelles propriétés du Conseil Général, dans la perspective de futures acquisitions. L'idée est de proposer au Conseil Général des éléments de stratégie pour cibler de futures éventuelles acquisitions dans le cadre du droit de préemption au titre des ENS. Dans le prolongement de ce travail, il convient désormais, de proposer des notices de gestion de ces propriétés départementales. Sur le territoire de la Réserve, ces notices devront être conçues comme des déclinaisons opérationnelles du futur nouveau plan de gestion de la Réserve. Il conviendra de les envisager en regroupant éventuellement plusieurs parcelles dans un objectif de cohérence et d'économies d'échelle. Sur le territoire du site classé du Pont d'Arc, ces notices seront fortement impactées par le projet d'Opération Grand Site actuellement en cours de rédaction.			

Méthodes et moyens techniques

Les notices de gestion pourront être réalisées par un stagiaire, en lien étroit avec le conservateur de la Réserve pour la conformité avec le plan de gestion de la Réserve.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Général de l'Ardèche, conseil scientifique de la Réserve

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Notices de gestion		x				

Coût estimatif et montage financier

Notices de gestion : recrutement d'un stagiaire + rapport

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
<i>Notices de gestion</i>			6000					6000
Cout prévisionnel			6000					6000

Financeurs potentiels

Conseil Général de l'Ardèche, DREAL

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : Nombre de notices réalisées

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Plan de Gestion de la Réserve, Opération Grand Site du Pont d'Arc, ...

ENS 5		Actions de préfiguration de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc		
Objectif(s) concerné(s)	Maintien des paysages			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats				
Localisation : Site classé du Pont d'Arc		Superficie ou linéaire : 1362 ha	Priorité 1	
Contexte et description : Engagé dans la démarche de préfiguration d'une Opération Grand Site depuis 2010, le SGGA est en charge de l'animation et de son élaboration. Il assure le portage de cette mission en étroite collaboration avec les services du Conseil Général. Cette OGS porte sur le territoire ENS du site classé du Pont d'Arc, zone tampon de la caverne du Pont d'Arc dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. Les actions réalisées à ce jour ont permis de définir les objectifs de requalification de la Combe d'Arc suite à la rédaction d'une note d'intention commune au SGGA, Conseil Général de l'Ardèche et à la commune de Vallon Pont d'Arc. Cette note a été validée par le Ministère de l'environnement en 2012. Depuis cette date, plusieurs actions de préfiguration ont été engagées, à la fois pour avancer dans la définition du projet de requalification (étude Folléa), assurer la concertation et l'appropriation locale, réunir des éléments chiffrés utiles à la finalisation du projet (étude de mobilité touristique 2013 et 2014), mettre en place les outils de suivi sur le long terme du projet (création de l'observatoire photographique du paysage) et communiquer sur le projet et les enjeux de préservation/valorisation du site auprès du public touristique (actions de « maraudage »). A compter de 2014 le projet entre dans une phase pré-opérationnelle avec des études préalables à investissement confiées par le Conseil Général au SGGA par délégation de Maitrise d'ouvrage (étude falaises), la réalisation d'un cahier de recommandation architecturales, mais également le renouvellement des actions de préfiguration et d'accompagnement comme par exemple le maraudage. Certaines de ces opérations font l'objet d'un conventionnement spécifique « OGS » entre le CG07 et le SGGA. D'autres relèvent plus spécifiquement de la politique ENS. Dans la suite du projet, les actions d'investissement seront réalisées directement par le CG07, le SGGA continuant à assurer une fonction d'animation générale et de concertation locale, voire de gestion. Plus spécifiquement ce sont les actions liées à l'Observatoire Photographique du Paysage, ainsi que les actions de maraudage et d'animation potentiellement élargies qui sont susceptibles de figurer dans la programmation au titre des ENS dans le présent docug.				

Méthodes et moyens techniques

- Poursuite de l'Observatoire Photographique du Paysage (acquisition de matériel pour la reconduite en interne des prises de vues)
- Poursuite des actions de maraudage sur les belvédères et lieux d'accueil du site classé, avec extension possible à des actions de surveillance sur les plateaux situés au-dessus de la caverne - Pont d'Arc (Cf étude pour la protection incendie de la Grotte portée par la DDT).

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Général de l'Ardèche,

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Observatoire Photographique du Paysage	x	x	x	x	x	x
Maraudage - surveillance	x	x	x	x	x	x

Coût estimatif et montage financier

Intitulé actions		2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
<i>Observatoire photographique du Paysage</i>		3000						3000
<i>Maraudage - surveillance</i>		6700	10000	10000	10000	10000	10000	56700
Cout prévisionnel		9700	10000	10000	10000	10000	10000	59700

Financeurs potentiels

Conseil Général de l'Ardèche, DREAL, Région

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi :

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de prises de vue OPP

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Opération Grand Site du Pont d'Arc, Plan de Gestion de la Réserve, ...

ENS 6	Mise en œuvre de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc et enfouissement des lignes	
Objectif(s) concerné(s)	Maintien des paysages	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Toutes les espèces et tous les habitats		
Localisation : Site classé du Pont d'Arc	Superficie ou linéaire : 1362 ha	Priorité 1
Contexte et description : Engagé dans la démarche de préfiguration d'une Opération Grand Site depuis 2010, le SGGA est en charge de l'animation et de son élaboration. Il assure le portage de cette mission en étroite collaboration avec les services du Conseil Général. Cette OGS porte sur le territoire ENS du site classé du Pont d'Arc, zone tampon de la grotte Chauvet Pont d'Arc dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. Les actions réalisées à ce jour ont permis de définir les objectifs de requalification de la Combe d'Arc suite à la rédaction d'une note d'intention commune au SGGA, Conseil Général de l'Ardèche et commune de Vallon Pont d'Arc. Cette note a été validée par le Ministère de l'environnement en 2012. Depuis cette date, plusieurs actions de préfiguration ont été engagées, à la fois pour avancer dans la définition du projet de requalification (étude Folléa), assurer la concertation et l'appropriation locale, réunir des éléments chiffrés utiles à la finalisation du projet (étude de mobilité touristique 2013 et 2014), mettre en place les outils de suivi sur le long terme du projet (création de l'observatoire photographique du paysage) et communiquer sur le projet et les enjeux de préservation/valorisation du site auprès du public touristique (actions de « maraudage »). A compter de 2014 le projet entre dans une phase pré-opérationnelle avec des études préalables à investissement confiées par le Conseil Général au SGGA par délégation de MO (étude falaises), la réalisation d'un cahier de recommandation architecturales, mais également le renouvellement des actions de préfiguration et d'accompagnement comme par exemple le maraudage ou le suivi de l'OPP. Certaines de ces opérations font l'objet d'un conventionnement spécifique « OGS » entre le CG07 et le SGGA. D'autres relèvent plus spécifiquement de la politique ENS. Dans la suite du projet, les actions d'investissement seront réalisées directement par le CG07, le SGGA continuant à assurer une fonction d'animation générale et de concertation locale, voire de gestion.		

Méthodes et moyens techniques

- Voir dossier OGS
- Enfouissement des lignes

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Général de l'Ardèche,

Calendrier

Coût estimatif et montage financier

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

ENS7	Etude des orthoptères des milieux ouverts		
Objectif(s) concerné(s)	Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :			
Localisation : Tout le site Natura2000, en particulier : massif de la Dent de Rez et RNNGA	Superficie ou linéaire : 333 ha	Priorité 3	
Contexte et description :			
<p>Connaissances très incomplètes des orthoptères des milieux ouverts du site N2000, en particulier dans la RNNGA</p> <p>Les Orthoptères, contrairement à d'autres groupes d'insectes (comme les Lépidoptères ou les Hétéroptères...) ne sont pas directement sensibles à la composition floristique, mais plutôt à la structure de la couverture végétale. Les Orthoptères apparaissent comme de bons indicateurs des modes de gestion d'un espace naturel (fauche, pâturage, brûlis...) ou de son évolution spontanée (exemple : fermeture d'une pelouse après abandon des activités agro-pastorales).</p>			

Méthodes et moyens techniques

Etude des orthoptères des milieux ouverts (pelouses sèches, dunes de sable,...) du site par méthode d'échantillonnage (bioévaluation)
 Liste d'espèces bioindicatrices des milieux ouverts
 Rapport d'étude
 Mesures de gestion

Contractants ou bénéficiaires potentiels

OPIE, Experts scientifiques et naturalistes, FRAPNA, SGGA

Partenaires privilégiés

CS RNNGA, ONF, naturalistes, RNF

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etude des orthoptères des milieux ouverts			X			

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Etude des orthoptères des milieux ouverts			6 000				6000
Cout prévisionnel			6000				6000

Financeurs potentiels

Conseil Général de l'Ardèche (30 %)

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : Liste d'espèces bioindicatrices des milieux ouverts

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

ENS8	Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers		
Objectif(s) concerné(s)	Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : forêt et milieux ouverts (dunes de sable, en particulier)			
Localisation : Site classé du pont d'Arc et RNNGA	Superficie ou linéaire : 3119 ha	Priorité 1	
Contexte et description :			
<p>Les syrphes appartiennent à l'ordre des diptères (comme les taons, les moustiques, les mouches...). Près de 850 espèces de syrphes sont connues en Europe dont un peu plus de 510 en France.</p> <p>Les différentes espèces de syrphes peuvent fournir des informations sur toutes les strates verticales des milieux, de la zone racinaire des graminées jusqu'à la canopée des arbres dominants en forêt. Il existe des espèces caractéristiques de presque tous les habitats présents en France, excepté les habitats aquatiques des lacs et rivières, les falaises et les grottes.</p> <p>La majorité des espèces peut être aujourd'hui identifiée avec certitude et de nombreuses informations sont disponibles sur les habitats, microhabitats et traits de vie de plus de 95% des espèces françaises de syrphes. Leur codage dans une base de données "Syrph-the-Net" (StN) rend toutes ces informations disponibles et utilisables pour des non spécialistes.</p> <p>Ainsi, les syrphes peuvent être collectés de manière standardisée et représentative de la syrphidofaune d'une forêt, par exemple, en utilisant des pièges « Malaise ».</p> <p>Cette méthode scientifique d'évaluation de l'état de conservation des habitats a été testée ces dernières années dans plusieurs espaces naturels protégés. Le diagnostic de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (deuxième plan de gestion/2008-2012) fait état d'un déficit important de connaissances sur les Invertébrés et aucune étude Syrphes n'a été réalisée à ce jour y compris sur l'ensemble du site N2000.</p> <p>L'étude « Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation » (RNNGA et Site Classé du Pont d'Arc), prévue sur 3 ans, a pour objectifs, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser l'inventaire des syrphes présents sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche (forêt méditerranéenne et pelouses psammophiles), - de mettre en place, si nécessaire, un suivi reproductible dans le temps, - de compléter la cartographie des habitats et des espèces de l'ENS, - de compléter le diagnostic écologique de la forêt méditerranéenne et des pelouses psammophiles de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, - de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, 			

Méthodes et moyens techniques

- Mise en place du protocole standardisé d'étude des syrphes (2014 -2015-2016),
- Formation agent(s) du SGGA au tri et à la détermination,
- Achat de tentes « Malaise » et du matériel de stockage des espèces collectées,
- Organisation accueil groupe Syrphes RNF dans la RNNGA,
- Appui technique et scientifique (RNF – groupe Syrphes) avec un premier diagnostic du site et recherche de positionnement de tente Malaise,
- Inventaire et détermination des espèces de syrphes et création de la liste de référence d'espèces,
- Cartographie des sites échantillonnés,
- Mise en place suivi reproductible,
- Diagnostic écologique de la forêt méditerranéenne et des pelouses psammophiles de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- Détermination de la valeur patrimoniale du site et ses enjeux de conservation,
- Mesures de gestion conservatoires de la biodiversité du site,
- Saisie des données sur SERENA (SGGA),
- Rapport de synthèse et cartographie.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

SGGA, CG07, communes, RNF,

Partenaires privilégiés

Conseil scientifique de la RNNGA, groupe syrphes RNF, experts syrphes

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation	X	X	X	X		

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Syrphes : Amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation	5 000	10 000	10 000				
Coût prévisionnel	5 000	10 000	10 000				25000

Financeurs potentiels

En 2104 : 5000 € Achat matériel (sur la fiche programmation 2014 : DREAL : 5 000 € mais sur la convention CG07 : CG07= 3 000 sur 10 00 €, donc 30%
 2015 : inventaire = 10 000 avec CG07 = 50%
 2016 : inventaire = 10 000 avec CG07 = 50%

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : rapport synthèse, cartographie, liste de référence espèces syrphes

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Plan de gestion RNNGA, protocole commun RNF syrphes.

ENS9	Cartographie complémentaire des habitats et espèces patrimoniales du site classé du Pont d'Arc et de la RNNGA		
Objectif(s) concerné(s)		Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : tous les habitats			
Localisation : site classé du pont d'Arc (extension), RNNGA (extension)		Superficie ou linéaire : 277 ha du site classé	Priorité 1
Contexte et description :			
<p>Extension du site classé du Pont d'Arc Extension du périmètre de la RNNGA (nouveau décret) Futur périmètre de protection de la RNNGA</p> <p>Il s'agit de compléter la cartographie des habitats et les espèces patrimoniales présents sur les zones concernées par les extensions du site classé du Pont d'Arc et de la RNNGA (nouveau décret) ainsi que celles du futur périmètre de protection de la réserve naturelle.</p>			

Méthodes et moyens techniques

La liste des espèces patrimoniales à inventorier sera définie dans le cadre du conseil scientifique en fonction des statuts de protection et des données déjà disponibles sur chacun des secteurs.

Site classé du Pont d'Arc :

Complément d'inventaire des habitats naturels et des espèces patrimoniales des parcelles intégrées dans le nouveau périmètre du site classé du Pont d'Arc.
 Cartographie des habitats et des espèces patrimoniales des parcelles intégrées dans le nouveau périmètre du site classé du Pont d'Arc. La cartographie sera conforme au cahier des charges du Conservatoire botanique.

RNNGA :

Complément d'inventaire des habitats naturels et des espèces patrimoniales des parcelles intégrées dans le nouveau périmètre de la RNNGA (nouveau décret),
 Cartographie des habitats des parcelles et des espèces patrimoniales intégrées dans le nouveau périmètre de la RNNGA (nouveau décret),

Réalisation d'une plaquette de sensibilisation des enjeux écologiques des parcelles intégrées aux nouveaux périmètres du site classé du Pont d'Arc et de la RNNGA ainsi qu'à celui du futur périmètre de protection de la RNNGA.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

SGGA, CG07, CERMOSEM

Partenaires privilégiés

CS RNNGA, CERMOSEM, LPO, ONF, FRAPNA, experts scientifiques et naturalistes

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Complément d'inventaire et cartographique des habitats et espèces patrimoniales du site classé du Pont d'Arc, de la RNNGA et de son périmètre de protection : - site classé du Pont d'Arc (2015 ou 2016) - RNNGA (2015 ou 2016) Plaquette de sensibilisation des enjeux écologiques des parcelles (2019)		x	X	X	X	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Cartographie complémentaire des habitats et espèces patrimoniales		13 000	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
Cout prévisionnel		13000					13000

Financeurs potentiels

Conseil Général, DREAL,

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : inventaire habitats et espèces, cartographie habitats et espèces

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

PG RNNGA, SAGE, requalification Combe d'Arc...

ENS10	Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche		
Objectif(s) concerné(s)	Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :			
Localisation : le site ENS	Superficie ou linéaire : 3119 ha	Priorité 3	
Contexte et description :			
<p>Sur le plan géomorphologique, l'importance du canyon creusé par l'Ardèche, ses falaises, ses méandres, son modelé karstique en font un site unique en France. Dépendant de son environnement immédiat, le plateau de Saint-Remèze et ses bordures, est l'aboutissement de millions d'années d'évolutions qu'il est possible de retracer grâce à un certain nombre de marqueurs géologiques et géomorphologiques.</p> <p>Dans nul autre endroit sur le territoire français il n'existe un exemple aussi emblématique d'un canyon creusé durant la crise de salinité messinienne et actuellement intégralement exhumé.</p> <p>Ce capital géologique et géomorphologique remarquable à protéger et à valoriser afin de préserver au mieux la combinaison des éléments morphologiques et géologiques de ce territoire, l'est en particulier hors des limites réglementaires de la réserve naturelle, s'avère plus que nécessaire. Un travail important de sensibilisation et d'information doit être réalisé par le SGGGA et ses partenaires.</p> <p>Elle s'accompagne également d'une amélioration de nos connaissances.</p>			

Méthodes et moyens techniques

Mises en œuvre de protection des richesses (marqueurs) géomorphologiques et géologiques (géosites - géotopes) :

- Poursuite et participation au diagnostic du patrimoine géologique notamment par le biais du groupe de travail "Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA", du Conseil Scientifique et d'experts au diagnostic du patrimoine géologique des Gorges de l'Ardèche,
- Création d'un protocole d'actions permettant d'accélérer et de faciliter les procédures d'évaluation et de protection des sites retenus (géosites - géotope),
- Rapport d'évaluation présentant l'intérêt de ces cavités et de ces sites remarquables,
- Mesures de gestion concertée et adaptée en fonction des caractéristiques du site à protéger et en interaction entre propriétaires, ayant droit, usagers,
- Travail en partenariat avec les administrations pour l'obtention d'un statut de protection (type arrêté préfectoral) pour les zones les plus sensibles hors réserve,
- Mise en place d'une veille administrative des géotopes-géosites remarquables susceptibles de faire l'objet de travaux d'aménagement,
- Surveillance -des géotopes-géosites remarquables,

Outils de sensibilisation et de valorisation du patrimoine géologique :

- Création d'un ouvrage pédagogique sur la valeur patrimoniale géologique des Gorges de l'Ardèche à destination des élus, des CG, des administrations et des gestionnaires d'espaces naturels.

Contractants ou bénéficiaires potentiels

Partenaires privilégiés

Conseil Scientifique de la RNNGA, Experts scientifiques, groupe de travail « Inventaire et gestion, des cavités de la RNNGA », CG07 (services routes et environnement), administrations, communes, labellisés, CDS07, SGGGA, propriétaires privés, IFREEMIS.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche		X	X	X	X	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	
Coût prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Conseil Général de l'Ardèche ; DRAC

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'évaluation présentant l'intérêt de ces cavités et de ces sites remarquables,
- Procédures d'évaluation et de protection des sites retenus (géosites - géotope),
- Mesures de gestion concertée et adaptée.

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle

Actions ou programmes liés

Documents d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale -SCOT, Plan local d'urbanisme (PLU), carte communale...

ENS11	Suivi des pelouses psammophiles		
Objectif(s) concerné(s)	Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :			
Localisation : site classé Pont d'Arc et RNNGA	Superficie ou linéaire : 14ha	Priorité 3	
Contexte et description :			
<p>Bien que non communautaire, les pelouses psammophiles des dunes de sable (Montagne de sable, dunes de Gaud et de Gournier) présentes dans les Gorges de l'Ardèche constituent un habitat original pour la région, à haute valeur patrimoniale.</p> <p>Par ailleurs, un des objectifs prioritaires définis depuis le premier plan de gestion 1999-2003 de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche : « Conserver les pelouses psammophiles » concernait les dunes sableuses des Gorges, riches en espèces rares et jugées comme un élément de grande valeur patrimoniale pour la réserve.</p> <p>La mise en œuvre du plan de gestion a montré toute l'importance de la restauration et le suivi des mesures de gestion des dunes de Gaud, de Gournier et de la Montagne de sable", action jugée prioritaire par le Conseil Scientifique de la réserve (Gaud -2004).</p> <p>Menacées à court terme de destruction, ces dunes ont donc fait l'objet de diverses mesures de gestion, mises en place par le Syndicat de Gestion de Gorges de l'Ardèche depuis le premier plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de barrières (en 1995 à Gournier et fin 2003 à Gaud), - bivouacs décalés vers l'aval, dans des secteurs moins sensibles (Gournier en 1995 et Gaud en 2004), - lutte contre la fermeture des milieux et l'évolution des espèces envahissantes (ailante, robibier faux acacia...) et gestion des espèces colonisatrices... - installation (BTS GPN), en 2004, de cinq placettes matérialisées par des piquets plantés dans le sol sur la dune de Gournier, - mise en place d'un suivi par comptage exhaustif dans des parcelles permanentes (6 placettes par sites) sur les dunes de Gaud, Gournier et Montagne de sable (à partir de 2006). 			

Méthodes et moyens techniques

Suivi annuel par comptage exhaustif dans des parcelles permanentes des pelouses psammophiles des dunes de Gaud, Gournier, Montagne de sable.

A partir de 2015, les sites de Ribeirrol et du Pas du Mousse pourraient faire également l'objet d'un suivi.

A ce sujet, la prochaine extension de la RNNGA (nouveau décret) inclue une zone de pelouses psammophiles sur dunes de sable qui semble particulièrement intéressante, au lieu dit « Pas du Mousse ». Ce site et celui de Ribeirrol feront l'objet d'un diagnostic et d'une mise en place d'un suivi, si les données récoltées confirment la présence des espèces typiques de ces milieux remarquables.

Diagnostic et mise en place du suivi sur les deux nouveaux sites en 2015 ou 2016 (Stagiaire Master 2)

Suivi réalisé sur l'ensemble des pelouses identifiées : 5 sites.

Saisie des données sur le logiciel SERENA (Système de gestion et d'Echange de données des Réseaux d'Espaces Naturels), base de données naturaliste de RNF.

Rapport de synthèse différentes études menées sur les pelouses psammophiles : végétation, reptiles, hyménoptères, coléoptères saproxyliques.

Journées de terrain, (diagnostic - suivi) cartographie: 8j *500= 4 000 €

Stage Master 6 mois (analyses données, rapport de synthèse, mesures de gestion) : 3 500 €

Réalisation et pose de panneaux d'information (Ribeirrol et Pas du Mousse) : 2 x 800 € = 1 600 €

Contractants ou bénéficiaires potentiels

SGGA, CG07, communes.

Partenaires privilégiés

Conseil scientifique de la RNNGA, LAOS d'Aubenas (BTS GPN – Le Pradel), Chantiers jeunes, ECATE.

Calendrier

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Suivi des pelouses psammophiles des dunes de sable	X	X	X	X	X	X

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total
Suivi des pelouses psammophiles des dunes de sable	Temps agent SGGA +2500	Temps agent SGGA + 4000	Temps agent SGGA +7500	Temps agent SGGA+4000	Temps agent SGGA +4000	Temps agent SGGA + 4000	
Réalisation et pose 2 panneaux				1600			
Coût prévisionnel	2 500	4 000	7500	56 00	4 000	4 000	27600

Financeurs potentiels :

DREAL, Conseil Général.

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : rapport synthèse, cartographie

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la réserve naturelle

Actions ou programmes liés

Plan de gestion RNNGA.

ENS12		Etude de connaissance du milieu souterrain superficiel (MSS) comme interface du milieu souterrain et des habitats épigés	
Objectif(s) concerné(s)		Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive habitats /Oiseaux	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : 92A0 : Forêts galeries à salix alba et populus alba 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9180 Forêt de pentes éboulis ravins du tillioacercion		1083 Lucane cerf volant 1088 Grand capricorne	
Localisation : RNNGA (ENS des Gorges de l'Ardèche)		Superficie ou linéaire : 1575 ha	Priorité 2
Contexte et description :			
<p>Le « protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières » est mis en place sur plus de 80 sites en France (Réserves naturelles, Réserves biologiques, Parcs nationaux). L'objectif de ce suivi est de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation initial du milieu forestier étudié et de suivre la dynamique de ces peuplements dans le temps et dans l'espace. L'analyse des données issues de ces suivis peut permettre également de caractériser la résilience des peuplements étudiés dans un contexte de réchauffement climatique.</p> <p>Il a été mis en place en 2013 dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche suite à un travail d'adaptation pour répondre aux contraintes spécifiques des taillis qui sont caractérisés par une faible visibilité en sous-bois et une forte difficulté pour la progression. 268 placettes permanentes ont été installées dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, elles sont matérialisées par une borne géomètre équipée d'un système de verrou et d'un marquage des arbres à longue durée afin de réitérer les mesures et de suivre l'évolution du peuplement tous les 10 ans.</p> <p>Un des principaux objectifs du plan de gestion de la Réserve naturelle vise à maintenir le vieillissement en cours des différents types de chênaies présentes, favorables à la naturalité et à la biodiversité du site. A l'échelle du site Natura 2000 et ENS, le suivi dendrométrique sera cantonné à la réserve naturelle qui servira de référence sur la connaissance et l'évolution des milieux forestiers. Ponctuellement et en fonction des préconisations nationales, d'autres suivis plus légers en terme de protocole pourront être mis en place sur le reste du site.</p> <p>Le maintien et l'amélioration (accroître) de la naturalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche sont mesurés par différents indicateurs et paramètres issus, entre autre, de la mise en place du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) adapté au contexte du taillis méditerranéen.</p> <p>Afin d'améliorer les connaissances et de compléter l'étude de la dynamique naturelle des milieux forestiers des Gorges de l'Ardèche, la caractérisation de la Pédofaune (Faune du sol) et du Milieu Souterrain Superficiel liées au vieillissement de la forêt, sera associée aux placettes du PSDRF méditerranéen.</p>			

Méthodes et moyens techniques

Utilisation des placettes du PSDRF adapté au contexte du taillis méditerranéen avec Plan d'échantillonnage
Mise en œuvre de l'étude en simultané avec la deuxième campagne du PSDRF,
Protocole à définir puis acquisition des données,
Analyse croisée avec les données de la deuxième campagne du PSDRF

Contractants ou bénéficiaires potentiels

SGGA, CG07, communes

Partenaires privilégiés

Conseil scientifique de la RNNGA

Calendrier

Le PSDRF méditerranéen, ayant été mis en place en 2012- 2013, la prochaine campagne de suivi est prévue pour 2023. Elle prendra donc en compte l'étude de la Pédofaune du sol et du Milieux Souterrains Superficiel

Intitulé actions	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etude de connaissance du milieu souterrain superficiel (MSS) comme interface du milieu souterrain et des habitats épigés	X					X A confirmer

Coût estimatif et montage financier en euros

Intitulé actions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	total
Etude de connaissance du milieu souterrain superficiel (MSS) comme interface du milieu souterrain et des habitats épigés	A préciser					A confirmer (deuxième campagne ?) et coût à préciser si besoin	
Cout prévisionnel							

Financeurs potentiels :

Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (crédits Natura 2000, crédits Réserve Naturelle Nationale, FEADER, LIFE).

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Indicateurs de suivi : à définir dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle,

Indicateurs d'évaluation : à définir dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle.

Actions ou programmes liés

Plan de gestion RNNGA.

2.6 Tableau financier

La mise en œuvre d'actions de préservation du patrimoine naturel de façon concertée et contractuelle implique un temps d'animation important qui ressort dans les tableaux ci-après.

Le chiffrage en temps et financier des actions est une estimation qu'il faudra affiner lors du lancement des actions. Il est basé notamment sur des devis, les coûts connus pour certaines actions déjà menées précédemment sur le site, les estimations réalisées dans le projet de programme LIFE.

Le coût d'animation pour les actions spécifiques ENS n'est pas mentionné car compris dans les missions des agents de la Réserve naturelle et du site classé et financé par la dotation globale du Conseil Général de l'Ardèche au SGGA.

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
				nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €
Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs	FREQ1	Conventionner avec les Fédérations et professionnels d'activités de pleine nature	1	20		20		20		20		24		24	
	FREQ2	Associer les acteurs du tourisme et soutenir les labellisations	3	3	500	3	500	43	6000	22	500	19	500	19	500
	FREQ3	Maintenir la dynamique autour du Label des Gorges de l'Ardèche	1	4		4		4		10	3500	10		4	
	FREQ4	Partenariat et mise en place d'une "charte/démarche" avec les loueurs de Canoës	1			25	15000	10	5000	10		10		10	
	FREQ5	Organiser les accès aux abords des cours d'eau	2	An		30		40	Ap	Ap	Ap	Ap	Ap	Ap	Ap
	FREQ6	Sensibiliser les acteurs des sports motorisés	3											50	
	FREQ7	Sensibiliser les acteurs des sports aériens	3											15	10
	FREQ8	Accompagner les porteurs de projets sportifs et culturels pour la réalisation des évaluations d'incidences	1	20				20			10				
	FREQ9	Mettre en place des schémas d'organisation de la fréquentation	1			100	50000	80		45		40			
Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement des forêts	FORE1	Sensibiliser et conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, l'ONF et les communes de la RNINGA en faveur de la libre évolution des forêts	1	74	3000	48		42	0	18		17		8	
	FORE2	Sensibilisation du grand public à la libre évolution des forêts et à sa biodiversité	2	12,5	3500		4,5					4,5			
	FORE3	Poursuivre le suivi dendrométrique de la forêt de la Réserve naturelle	1										20	7000	
	FORE4	Identification et conventionnement des secteurs à laisser en libre évolution	2	30						20					
	FORE5	Préservation du vieux bois ou d'îlots de sénescence	1						10000		10000				

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019			
				nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €		
Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées	OUV1	Animer l'association foncière pastorale	1	10		55	5000	25		10		10					
	OUV2	Restauration des milieux ouverts	1	Ap				15	43500	20	25000		6000		6000		
	OUV3	Entretien des milieux ouverts par le pâturage et les travaux de gestion	1	Ap				30000					5000		20000		
	OUV4	Mise en place d'expérimentations et suivi des pelouses de la Dent de rez	1					10000	20	36000		5000		5000			
	OUV5	Accompagner les éleveurs et réaliser un suivi agropastoral	1					12000		10000		10000		12000		10000	
	OUV6	Etat des lieux des pratiques agricoles et sensibilisation à la conversion à l'agriculture biologique	3								15	5000	10	5000			
Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux	URBA1	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT	1	An		10	3500	7		7		7		7			
	URBA2	Traiter les points noirs et renaturaliser les sites	1	An						20	150000				10400		
	URBA3	Conventionnement avec le carrier sur l'aval Ardèche	2					25									
	URBA4	Définir et animer une stratégie foncière avec les communes et les Conseils Généraux	1	An									40	27000	25		
Préserver les milieux souterrain et rocheux (falaises, éboulis)	ROCH1	Information, sensibilisation et formation sur le milieu souterrain	2	An			1000		500		3000	25	30500		1000		
	ROCH2	Définir les modalités de gestion et maîtriser la fréquentation dans les cavités à enjeux	1	10	4000	35	1000	10	0	10	0	10			10		
	ROCH3	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris et suivre la fréquentation	1	4	7000			4	7000	4	7500	9	22500		4	9500	
	ROCH4	Améliorer les connaissances sur les cavités (géologie, hydrologie, karstologie...)	2	An						10	12000		AP		AP		
	ROCH5	Etat des lieux des équipements et de la pratique de l'escalade	2							15	10000	20	3000	20	3000	20	3000
	ROCH6	Etude phytosociologique des falaises et de l'impact de la pratique sur corde	2								25000	15	30000		5000		5000

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019		
				nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	
Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces	RAPA1	Renforcer les actions en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli	1	60	15000		1200		1200		1200		1200		1200	
	RAPA2	Suivi et surveillance des couples d'Aigles de Bonelli	1		11100		11100		11100		11100		14100		11100	
	RAPA3	Suivi et évaluation des populations de lapins de garennes	2		4500		4500		4600		4600		4700		4700	
	RAPA4	Réalisation d'un colloque sur la conservation de l'Aigle de bonelli	3						5000	20	60000					
	RAPA5	Maintien des placettes d'éclairissage naturel en faveur du vautour Percnoptère	1		13625		13625		13625		13625		13625		13625	
	RAPA6	Suivi et surveillance des couples de vautours Percnoptères	1	An	9975		9975		9975		9975		9975		9975	
	RAPA7	Etude sur les risques de collisions entre les rapaces et les câbles - mise en œuvre de mesures de réduction des menaces	1	Ap					25000		15000					
	RAPA8	Informier et sensibiliser les usagers sur la sensibilité des rapaces	1	10			10		16	3500	6		6		26	4000
	RAPA9	Suivi et recherche de nidification du Circaète Jean le Blanc et du Busard cendré	3					10000				10000		10000		
	RAPA10	Régulariser le périmètre du site Natura 2000	1	Ap							30					
Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau	RIVE1	Identifier les secteurs de zones humides menacés ou dégradés	2	2		2		12	11000	2		2		2		
	RIVE2	Mieux connaître les menaces présentes sur les cours d'eau intermittents et mettre en œuvre des mesures adaptées	1			15	15000	15	15000							
	RIVE3	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1	Ap + An												
	RIVE4	Gestion et protection des ripisylves	2	Ap												
	RIVE5	Améliorer la franchissabilité des seuils et restaurer le transport solide	1	Ap												
	RIVE6	Sensibiliser les acteurs locaux et les riverains au fonctionnement des cours d'eau	2	Ap												
	RIVE7	Relancer et participer à la réflexion à l'amélioration du débit dans le ruisseau du Tiourre	1	Ap							10	3500				
	RIVE8	Améliorer la connaissance sur la mulette épaisse	1				6	12500								

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019				
				nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €			
Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau	RIVE9	Centraliser les données sur les poissons et améliorer les connaissances sur le barbeau méridional	2				10000											
	RIVE10	Favoriser le retour de la lamproie marine	3	Ap									10		4			
	RIVE11	Poursuivre et valoriser le suivi des populations de loutre,	1	25	3000	10	3000											
	RIVE12	Mise en place du suivi des populations de castors	3	25	3500													
	RIVE13	Suivi écologique des ripisylves	2	Ap				25	3500									
	RIVE14	Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes	2															
	RIVE15	Travaux d'élimination ou limitation des espèces exotiques envahissantes	1	3		3					3				3			
Sensibiliser les publics à la conservation de la biodiversité et aux enjeux écologiques	EDUC1	Projet pédagogique à destination des scolaires	1		15750			15750						15750		15750		
	EDUC2	Inventaire des outils pédagogiques du Sud Ardèche	3			10	5000											
	EDUC3	Concevoir et mettre en place un sentier pédagogique	2												20	3500	15	50000
	EDUC4	Soutenir les camps de vacances nature de découverte du site	2		1750											5970		5970
	EDUC5	Informier et sensibiliser les étudiants et mettre en place des partenariats avec des centres de recherche	2	An		6						AP						
Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine	COMM1	Réaliser un film sur le patrimoine naturel du site	1			17,5	30000	17,5	30000	6					6			
	COMM2	Mettre en œuvre le plan de communication	1	3	500	13	5000	16	3500	13	3500				13	5000	16	11000
	COMM3	Améliorer l'appropriation des enjeux Natura 2000 et ENS par les élus	1					15		10	5000							

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019		
				nombre jours SGGa	coût externe en €	nombre jours SGGa	coût externe en €	nombre jours SGGa	coût externe en €	nombre jours SGGa	coût externe en €	nombre jours SGGa	coût externe en €	nombre jours SGGa	coût externe en €	
Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces	CONN1	Améliorer les connaissances sur les insectes d'intérêt communautaire	2	Ap	3500										8000	
	CONN2	Inventaire reptiles	3											7	6000	
	CONN3	Complément d'inventaire des amphibiens	3									10	8500			
	CONN4	Synthèse, analyse et capitalisation des connaissances écologiques	1	An				30	7000						20	4000
	CONN5	Cartographie des habitats d'espèces	3										7	10000		
Améliorer la connaissance socio-économique	CONN6	Création d'un observatoire socio-économique	1	Ap				17	3500							
Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM1	Animer le site et mettre en œuvre les actions	1	100	7300	100	17500	100	17700	100	17900	100	18100	170	38300	
	ANIM2	Acquérir des compétences partagées en Système d'Information Géographique	1	An +Ap												
	ANIM3	Mettre en place une démarche éco-responsable dans la structure animatrice	3				10	7000								
Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques	POL1	Mettre en place une programme inter-sites Natura 2000 / ENS (Life)	1	25												
	POL2	Elaboration d'un plan d'urgence des situations de crise	3			13						45	5550			
Renforcer la surveillance et l'information	SURV1	Développer l'équipe d'écogardes	2		9000		9000		9000				9000		9000	
	SURV2	Renforcer les missions des gardes de la Réserve naturelle	2			2	3850	2	3850	2	3850		3850		3850	
An = temps d'animation Ap = à préciser		total en euros		440,5	129000	586,5	339770	658	345770	488	454470	602,5	277320		265370	
		total en nombre de jours													430	

Objectif à long terme	code	intitulé fiche action	priorité	2014		2015		2016		2017		2018		2019		
				nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	nombre jours SGGA	coût externe en €	
Mise en œuvre de la politique du conseil Général sur l'ENS	ENS1	Travaux et entretien des bâtiments de Gaud et Gourmier et réfection des stations d'épuration	1													
	ENS2	Création et entretien des supports d'interprétation à destination du grand public sur les bivouacs de Gaud et Gourmier	2		6000		4500		10000			1000				1000
	ENS3	Réalisation de petits livrets thématiques	3						5000			5000				5000
	ENS4	Notice de gestion sur les propriétés départementales	2		6000											
	ENS5	Actions de préfiguration de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc	1		9700		10000		10000			10000				10000
	ENS6	Mise en œuvre des actions de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc	1		à définir		à définir		à définir			à définir				à définir
	ENS7	Etude des orthoptères des milieux ouverts	3						6000							
	ENS8	Syrphes : amélioration des connaissances et évaluation de l'état de conservation	1		5000		10000		10000							
	ENS9	Cartographie complémentaire des habitats et espèces patrimoniales du site classé du pont d'Arc, de la RNNGA et de son périmètre de protection	1					13000								
	ENS10	Protection et valorisation du patrimoine géologique remarquable des Gorges de l'Ardèche	3		à définir		à définir		à définir			à définir				à définir
	ENS11	Suivi pelouses psammophiles	3		2500		4000		7500			5600				4000
	ENS12	Etude de connaissance du milieu souterrain superficiel	2													
total en €				0	29200	0	41500	0	48500	0	21600	0	14000	0	20000	

2.7 CHARTE NATURA 2000



Document Unique de Gestion Document d'Objectifs

SITE NATURA 2000

SUD ARDECHE ET DE LA DENT DE REZ

Zone Spéciale de Conservation de la Basse Ardèche Urgonienne FR820 1654

Zone de Protection Spéciale de la Basse Ardèche FR 821 0114

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES GORGES DE L'ARDECHE

CHARTRE NATURA 2000

Validée le 09 décembre 2014



ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Contexte

Le réseau Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

Le programme Natura 2000 est en cours sur le site du Sud Ardèche et de la Dent de Rez depuis 1996. De nombreuses actions ont été menées en faveur des espèces et des milieux sur le site : labellisation des moniteurs titulaires de brevets d'Etat via le label « Guide nature », le suivi et la protection des Aigles de Bonelli, le retour des troupeaux sur la Dent de Rez, la restauration des milieux d'intérêt communautaire ... Toutes ces actions se sont organisées sur la base du volontariat et de l'implication des propriétaires, associations, communes ...

Le Document Unique de Gestion (DOCUG) est le document cadre qui fixe les enjeux, objectifs et actions à réaliser sur le site. Il est élaboré et validé avec les membres du comité de pilotage puis le Préfet. Il concerne le programme Natura 2000 et l'Espace Naturel Sensible pour le secteur des Gorges de l'Ardèche qui sont gérés conjointement et animés par le SGGA.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en oeuvre des actions de gestion prévues dans le DOCUG du site :

- Les mesures agro-environnementales et climatiques (pour les milieux de production agricole uniquement),
- Les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole)
- Les Chartes Natura 2000 (tous milieux et toutes les activités).

Ces trois outils sont engagés à la demande d'un propriétaire ou d'un ayant droit et uniquement sur les parcelles que ces derniers sélectionnent.

La charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document unique de gestion relatif au site Natura 2000. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de faire reconnaître ou de valoriser les actions qui permettent le maintien des habitats et des espèces remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Cf : Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement.

Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?

- Tout **titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000** peut adhérer à la charte du site. Il s'agit donc de personnes physiques, morales, publiques ou privées titulaires de droits réels ou personnels. Le signataire peut être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte. Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits, l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

- **Toute personne ayant un usage ou une pratique sur le territoire** du site Natura 2000, personnes privées ou publiques (collectivités, associations), physique ou morale, pratiquant ou organisateur d'une activité, sont susceptibles de signer la charte. Cependant l'adhésion aux éléments de la charte relatifs à une pratique ne confère aucun avantage fiscal, elle permet de valoriser les actions favorables à la biodiversité mises en place par les pratiquants.

Le contenu de la Charte

La charte contient :

- **Des recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation. Il s'agit de conseils qui permettent aux propriétaires le cas échéant d'améliorer leurs pratiques mais sans engagement formel.

- **Des engagements de portée générale**, applicables sur toutes les parcelles et relatifs à des considérations larges (autoriser l'accès des parcelles aux experts, ne pas introduire d'espèces invasives ...). Ces engagements constituent le socle de la Charte et sont obligatoirement souscrits.

- **Des engagements par types de milieux naturels (forêts, zone humides, falaises, pelouses ...) et /ou par activité (agriculture, escalade, pêche...)**. Les engagements doivent être contrôlables et visent à maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont pas rémunérés. Ils donnent cependant accès à des avantages fiscaux, ils font l'objet de contrôles par les services de l'Etat pour évaluer le respect ou non par le signataire de la charte qui, le cas échéant, justifie les avantages fiscaux.

Modalités d'adhésion

Le candidat à l'adhésion contacte la structure animatrice du site Natura 2000 (Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche) afin d'élaborer le dossier et préciser les engagements qui seront choisis par le signataire au regard des terrains ou activités qu'il souhaite intégrer dans la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale sur la partie incluse dans le périmètre du site Natura 2000. L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et choisit de souscrire à une ou plusieurs catégories d'engagements selon les milieux effectivement présents sur sa parcelle. Une cartographie doit être jointe pour préciser les milieux sur lesquels portent les engagements.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du site, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées et fournit la matrice cadastrale, qui permettent de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise).

Selon les cas, il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire et/ou le mandataire.

L'usager ou le pratiquant (encadrant d'activité sportive, association, centre de formation, fédération de chasse ou ACCA, organisateur de manifestation sportive, Fédération de pêche ...), adhère à tous les engagements de portée générale et choisit de souscrire à une ou plusieurs catégories d'engagements liés à une ou plusieurs de ses activités.

Pour le premier juin, l'adhérent transmet à la DDT en deux exemplaires, une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, une copie de pièce d'identité, le plan cadastral et au 1/25000 (ou plus précis) de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion démarre au 1^{er} janvier de l'année civile suivant le dépôt de dossier complet.

Les avantages

L'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel. Elle ne s'applique pas aux quatrième et septième catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

Exonération des droits de mutation pour certaines successions et donations (hors forêt)

Cette exonération s'élève aux $\frac{3}{4}$ des droits de mutation. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000 qui ne sont pas en nature de bois et forêts. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces. L'acte doit également contenir l'engagement par l'héritier d'appliquer pendant dix-huit ans, aux espaces naturels concernés, des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation de ces espaces.

Garantie de gestion durable des forêts :

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales.

Avantages procurés par cette garantie de gestion durable :

- Exonérations fiscales au titre de l'ISF ou des mutations à titre gratuit (amendement Monichon, 30 ans d'adhésion minimum).
- Exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha (15 ans d'adhésion minimum).
- Aides publiques à l'investissement forestier.

Attention :

- Certains milieux présents dans la charte ne correspondent pas à une catégorie fiscale, la possibilité de bénéficier des avantages sera à vérifier avec les services administratifs : grotte, habitats rocheux ou bâti.
- Les engagements relatifs aux usages n'étant pas directement liés à la maîtrise foncière et à des engagements surfaciques (parcelles cadastrales), aucun avantage fiscal ne pourra être octroyé dans le cadre de ces engagements.

Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDT. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. Les contrôles peuvent s'effectuer sur pièces et/ou sur place après que l'adhérent en ait été avisé au préalable.

Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte. Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT.

PRESENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Sud Ardèche et de la Dent de Rez » est localisé à cheval sur le sud du département de l'Ardèche et le nord du département du Gard. Il s'étend sur 19 communes sur 6865 ha pour la Directive habitats et sur 6059 ha pour la Directive Oiseaux. Le programme Natura 2000 a débuté en 1996 sur ce site qui s'étend de Vallon Pont d'Arc à Pont Saint Esprit. La rivière Ardèche et plus particulièrement la partie des gorges sont le cœur du site. Le patrimoine naturel lié à la rivière et aux versants qui la surplombent y est particulièrement remarquable (Aigles de Bonelli, Loutres, Castors...). Le massif de la Dent de Rez sur les communes de Gras, Saint Maurice d'Ibie et de Lagorce apporte une diversité bien différente de celle liée à la rivière avec des espèces des pelouses sèches et du massif forestier (chênaies verte et pubescente). A l'heure actuelle, on peut mentionner notamment 32 espèces d'oiseaux, 10 espèces de chauves-souris, 7 espèces de poissons répertoriées sur le site au titre des directives européennes.

L'activité principale sur le secteur est liée au tourisme et aux loisirs ; l'élevage, l'exploitation forestière et les autres activités pratiquées sur le site sont plus marginales mais parfois étroitement liées à la protection de certains milieux.

- Zone Spéciale de Conservation B1 de la Basse Ardèche Urganienne (FR8201654)

Superficie : 6865 ha

Altitude : entre 39 et 731 m

Départements : Ardèche (89 %), Gard (11 %)

Régions : Rhône-Alpes (89.00 %), Languedoc Roussillon (11.00 %)

Région biogéographique : Méditerranéenne

Communes :

Ardèche : Bidon, Bourg Saint Andéol, Gras, Labastide-de-Virac, Saint-Remèze, Vallon-Pont-d'Arc, Larnas, Saint Montan, Saint Maurice d'Ibie, Lagorce, Salavas, Saint Martin d'Ardèche, Saint Just d'Ardèche, Saint Marcel d'Ardèche,

Gard : Aiguèze, Le Garn, Saint Julien-de-Peyrolas, Saint Paulet-de-Caisson, Pont Saint Esprit

- Zone de Protection Spéciale 09 de la Basse Ardèche (FR8210114)

Superficie : 6059 ha

Altitude : entre 39 et 731 m

Région biogéographique : Méditerranéenne

Régions : Rhône-Alpes (93.00 %), Languedoc Roussillon (7.00 %)

Départements : Ardèche (93 %), Gard (7 %)

Communes :

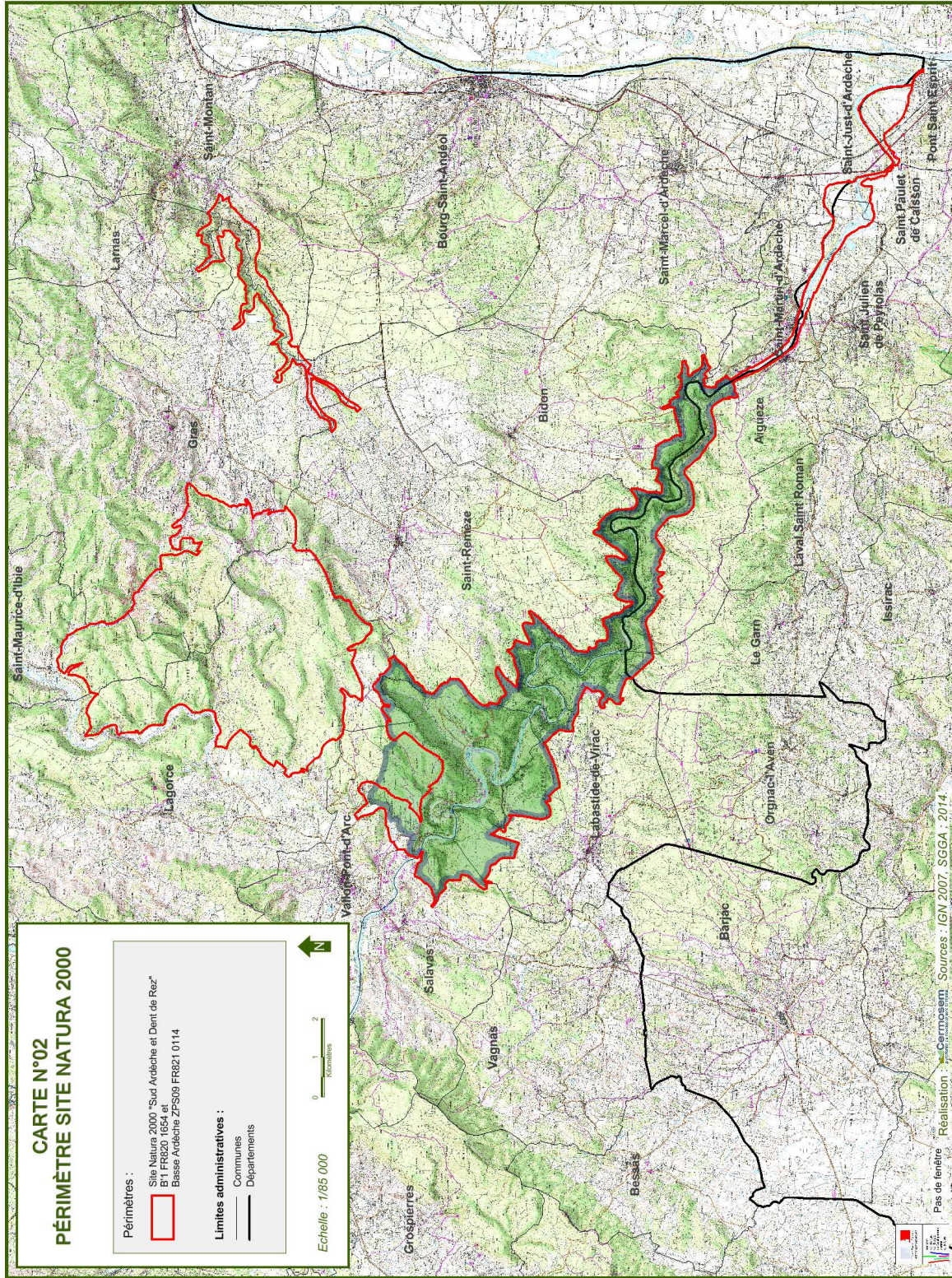
Ardèche : Bidon, Gras, Labastide-de-Virac, Saint-Remèze, Vallon-Pont-d'Arc, Lagorce, Saint Maurice d'Ibie, Salavas, Saint Marcel d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche

Gard : Aiguèze, Le Garn



DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Sud Ardèche et Dent de Rez" (ZPS FR8210114 - ZSC FR8201654)
Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche



MESURES DE PROTECTION ET REGLEMENTATION

Le site Natura 2000 englobe plusieurs espaces naturels protégés qui ont leur propre réglementation. Ci-après les principales zones soumises à une protection réglementaire sur le périmètre du site.

Intitulé de la protection réglementaire	Nombre d'ha	secteurs
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes de la Dent de Rez	3223	Massif de la Dent de Rez
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes de la Basse vallée de l'Ibie	130	Basse vallée de l'Ibie
Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche	1575	Les gorges de l'Ardèche
Site classé du Pont d'Arc	1362	Pont d'Arc et alentours
Espace naturel Sensible du département de l'Ardèche	2937	La RNNGA + site classé du Pont d'Arc

Chacun de ces espaces naturels présente une réglementation spécifique qu'il convient de respecter, les textes relatifs à ces espaces sont disponibles auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la structure animatrice du site.

Carte des espaces naturels remarquables et protégés à consulter dans l'Atlas cartographie (tome 3).

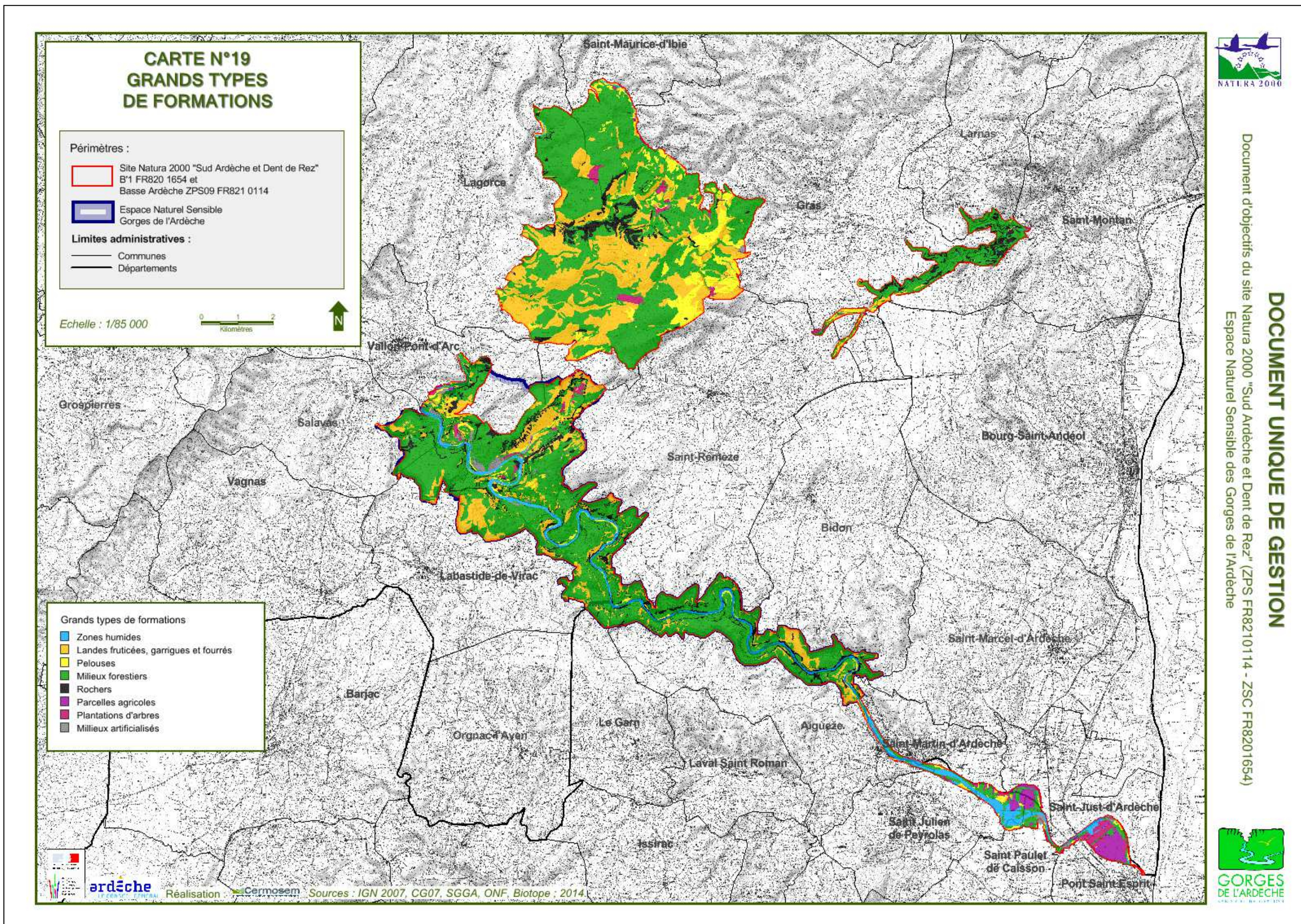
Evaluation des incidences Natura 2000

Pour mémoire, la signature de la charte n'exonère pas les porteurs de projet de la réalisation de l'évaluation d'incidence.

Les textes relatifs à la réalisation des évaluations d'incidence sont disponibles auprès de la DDT et de la structure animatrice.

GRANDS TYPES DE MILIEUX NATURELS DU SITE

La carte n°20 est déclinée au 1/25 000 dans l'Atlas cartographique, se référer à l'Atlas pour plus de précisions.



ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR « **MILIEUX** »

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

Ces engagements et recommandations sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte. Ils constituent le socle des actions en faveur des milieux naturels et sont le préalable aux engagements concernant les milieux spécifiques.

Les signataires s'informeront et respecteront la réglementation en vigueur notamment celles liées aux espaces naturels protégés présents (décret de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, règlement des APPB ...),

ENGAGEMENTS CONCERNANT TOUS LES MILIEUX

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- 1. Informer la structure animatrice** du site Natura 2000 de toute **dégradation des habitats** et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.

Point de contrôle : Correspondances et contrôle sur place.

- 2. Autoriser l'accès des terrains** soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet, la DDT ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. Je serai informé au préalable de la date des visites auxquelles je pourrai participer. Je serai informé des résultats de ces opérations.

Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

- 3. Informer mes mandataires** des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.

Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

- 4. Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes.** La liste des espèces est mentionnée en annexe2.

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature de la Charte, contrôle sur place.

- 5. Ne pas réaliser de travaux et d'activités dans les zones de nidification des rapaces** (Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère, Faucon pèlerin et Circaète Jean- le Blanc) **durant les périodes de sensibilités** (telles que précisées sur la carte ci-jointe en annexe 1)

Point de contrôle : Sur place.

Recommandations non soumises à contrôles :

1. Conformément à la réglementation en vigueur, ne pas circuler avec des véhicules motorisés en dehors des pistes carrossables,
2. Ne pas réaliser de travaux du 1^{er} mars au 30 juin période de sensibilité de la faune et la flore sauf risques liés à la sécurité ou après accord de la structure animatrice,
3. Veiller à conserver les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire,
4. Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants,
5. Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier installé et à sa réversibilité,
6. Limiter l'utilisation de vermifuges (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...),
7. Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles,
8. Informer tous les prestataires ou autre intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.

Madame, Monsieur,

Leà.....

Signature

MILIEUX FORESTIERS

Habitats :

9180 Tillaie-érablaie sur pente forte
92A0 forêts galeries
9340 Chênaies vertes

Espèces :

1303-Petit Rhinolophe
1304-Grand Rhinolophe
1308 Barbastelle
1323 Vespertilion de Bechstein
1083 Lucane cerf-volant
1088 Grand Capricorne
A 080 Circaète Jean-le-Blanc
A 073 Milan noir ...



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. **Maintenir plusieurs arbres sénescents** (min 4 /ha) à cavités, morts sur pieds et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité sont laissés sur place sauf en cas de risque avéré (ex : crue...).
Point de contrôle : contrôle sur place.
2. **Conserver les forêts de bords de cours d'eau** (ripisylves), sauf arbres présentant un risque avéré pour la sécurité.
Point de contrôle : contrôle sur place.
3. **Ne pas planter de résineux** à moins de 10 mètres des cours d'eau ou sur les zones humides.
Point de contrôle : contrôle sur place.
4. **Utiliser exclusivement des essences locales** lors de plantations (cf liste en annexe 3).
Point de contrôle : contrôle sur place.
5. **Laisser au sol une partie du bois mort** et des vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques.
Point de contrôle : contrôle sur place.
6. **Ne pas pratiquer de coupes rases** de plus de 4ha d'un seul tenant sur des zones de pentes supérieures à 30%. Sur les communes du Gard, le seuil est de 10 ha pour le taillis.
Point de contrôle : Contrôle sur place des surfaces de coupes rases.
7. **En cas d'installation de clôtures, elles devront permettre le déplacement de la faune sauvage** (ongulés).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de clôtures ou de clôtures adaptées au déplacement de la faune sauvage.
8. **Ne pas revêtir de manière imperméable les voies forestières** sauf cas particuliers liés à la pente ou des risques d'érosion.
Point de contrôle : contrôle sur place.
9. demander un avis **technique à l'ONF, le CRPF et/ou la structure animatrice** du site en cas de création de desserte, ainsi qu'un accompagnement du forestier ou de l'affouagiste pour organiser les coupes.
Point de contrôle : correspondances.

Recommandations

1. Privilégier des entreprises ayant adhéré au cahier des charges de l'exploitation forestière durable,
2. Privilégier la régénération naturelle,
3. Privilégier l'évolution naturelle du boisement,
4. Conserver au maximum différentes strates en sous étage,
5. Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires au strict nécessaire et seulement en cas de problème sanitaire,
6. Eviter l'usage des produits phytosanitaires à proximité des cours et plans d'eau,
7. Favoriser une diversification des essences,
8. Orienter la gestion pour aboutir à l'échelle du site à une mosaïque de peuplements à structures et compositions différentes,
9. En cas de parcelles pâturées, mettre en défend ou aménager le point d'eau de telle sorte que les troupeaux n'altèrent pas le point d'eau.

Madame, Monsieur,

Leà.....

Signature

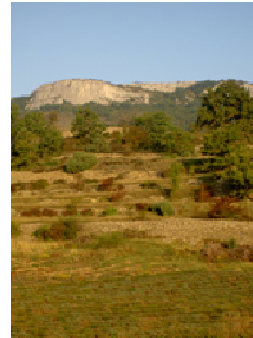
MILIEUX ARBORES HORS FORETS (HAIES, BOSQUETS, TALUS, ARBRES ISOLÉS, VERGERS)

Habitats :

5210 matorrals arborescents à juniperus
6220 Ourlets à Brachypode rameux
4090 Landes oro-méditerranéennes

Espèces :

1065 Damier de la Succise
1074 Laineuse du Prunellier
A246 Alouette lulu
A338 Pie-grièche écorcheur
A255 Pipit rousseline
A302 Fauvette pitchou
A379 Bruant ortolan
A074 Milan royal
A093 Aigle de Bonelli
A072 Bondrée apivore ...
Toutes les chauves-souris



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- 1. **Ne pas détruire les haies, bosquets et arbres isolés** ... présents sur mes parcelles et identifiés à la signature de la charte.
Points de contrôle : contrôle sur place après état initial à la signature de la charte.
- 2. **Conserver les arbres et arbustes morts** au sein des haies et bosquets sauf en cas de risque sanitaire ou danger pour le public.
Points de contrôle : contrôle sur place après état initial à la signature de la charte.
- 3. **Ne pas pratiquer de nivellement**, de désherbage chimique (hors zone agricole), de déblais, de remblais, de gyrobroyage, de labour, de plantation, de sous-solage d'assèchements sauf cas de restauration d'habitats d'intérêt communautaire.
Points de contrôle : absence de constatation visuelle.
- 4. **Conserver et planter uniquement des essences locales** (cf liste en annexe3).
Points de contrôle : contrôle sur place.
- 5. **Pratiquer à minima une agriculture raisonnée pour les vergers**
Points de contrôle : vérification du cahier d'enregistrement des traitements de l'agriculture raisonnée.
- 6. **Ne pas réaliser de travaux** (gyrobroyage, abattage, élagage, débroussaillage) sur les haies, arbres isolés, vergers entre le 1^{er} mars et le 30 juin pour ne pas détruire la faune en période de nidification (sauf risques liés à la sécurité).
Points de contrôle : contrôle sur place.

Recommandations

- 1. Préserver au maximum les vergers traditionnels présents même lorsqu'ils ne sont plus exploités,
- 2. Ne pas traiter les haies, bosquets ... avec des produits phytosanitaires,
- 3. Utiliser des essences variées, locales en cas de plantations,
- 4. Privilégier les haies stratifiées (3 niveaux : arbres de haut jet, de moyen jet et arbustes).

Madame, Monsieur,

Leà.....

Signature

PELOUSES, PRAIRIES, LANDES (SECHES)

Habitats :

5210 matorrals arborescents à juniperus
6220 Ourlets à Brachypode rameux
4090 Landes oro-méditerranéennes
5110 Formations stables à Buis

Espèces :

1065 Damier de la Succise
1074 Laineuse du Prunellier
A246 Alouette lulu
A338 Pie-grièche écorcheur
A255 Pipit rousseline
A302 Fauvette pitchou
A379 Bruant ortolan
A074 Milan royal
A093 Aigle de Bonelli
A072 Bondrée apivore
A077-Vautour percnoptère
A093-Aigle de Bonelli
A103-Faucon pèlerin
A215-Grand-duc d'Europe...
Toutes les chauves-souris



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- 1. **Ne pas détruire les prairies, pelouses et landes**, les parcelles ne devront pas être retournées, reboisées, mises en culture, désherbées chimiquement.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie, pelouse.
- 2. **Maintenir les éléments structurants du paysage** (haies, mares, arbres isolés, terrasses ...) identifiés lors de la signature de la charte.
Point de contrôle : Contrôle sur place au regard de la cartographie initiale à joindre lors de l'adhésion à la charte.
- 3. **Le cas échéant, maintenir l'exploitation des parcelles par la fauche et/ou le pâturage.**
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie, pelouse.
- 4. **Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire.**
Point de contrôle : Contrôle des cahiers d'enregistrement.
- 5. Hors milieux agricoles, **ne pas faucher avant le 30 juin** en cas de présence d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place.

Recommandations

1. Ne pas mettre en pâturage des animaux ayant subi un traitement antiparasitaire depuis moins de 3 jours, privilégier les molécules à faible spectre et à rémanence courte, éviter les produits de la famille des avermectines (cf annexe 4),
2. Sur les parcelles agricoles, favoriser le retard de fauche et maintenir des bandes ou îlots non pâturés, non fauchés pour le maintien de zones refuges pour les insectes,
3. Ne pas pratiquer d'amendements, d'épandages particuliers (boues par exemples) et d'apports fertilisants chimiques.

Madame, Monsieur,

Leà.....

Signature

ZONES HUMIDES (COURS D'EAU, BERGES, BANCs DE GALETS, PRAIRIES HUMIDES, RUISSELETS, ZONES HUMIDES TEMPORAIRES ...)

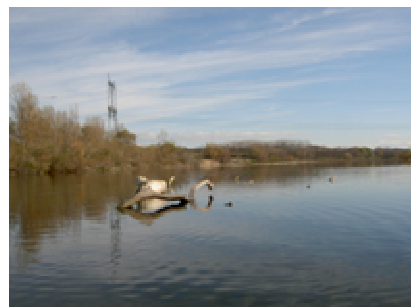
Habitats :

3250-1 Végétation pionnière des bancs de graviers
 3260-4 Végétations aquatiques à Renoncules
 3280 Formations pionnières à Salix
 3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries

 6420 prairies humides méditerranéennes
 7220-1 tufs calcaires

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loure d'Europe
 1041 Cordulie à corps fin
 1036 Cordulie splendide
 1046 Gomphe de Graslin
 1126 Toxostome
 1138 Barbeau méridional
 1131 Blageon
 1158 Apron du Rhône
 1103 Alose feinte
 1096 Lamproie de Planer
 1134 Bouvière
 1163 Chabot
 A229 Martin-pêcheur d'Europe
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal ...
 Toutes les chauves-souris



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. **Conformément à la réglementation, ne pas détruire la zone humide** : ne pas drainer, ni assécher, ni boiser, et en dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas empêcher les débordements naturels des rivières (busage, endiguement ...) pour garantir leur bon fonctionnement hydrologique.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage et d'endiguement de cours d'eau.
2. **Ne pas faire de travaux dans le lit des cours d'eau, sur les berges** ou les zones humides en général même en dessous des seuils nécessitant une demande d'autorisation administrative (enrochement, dépôts de sables, de déchets verts ...) sans avis préalable de la structure animatrice, du Syndicat en charge du SAGE ou de la DDT 07.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces visuelles de travaux.
3. **Préserver la végétation des rives (ripisylve) notamment les grands arbres et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces** d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges : frêne oxyphylle (*fraxinus angustifolia*), peuplier noir (*populus nigra*), saules... maintenir des arbres dépérissants ou morts (sauf en cas de danger pour le public), conserver les lianes, n'enlever les embâcles que s'ils constituent une menace pour le public ou les ouvrages.
Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités d'entretien de la végétation des berges.
4. **Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau** en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables à la loutre et au castor, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenues.
5. **Ne pas dessoucher les arbres coupés sur les berges** sauf dans le cadre des opérations collectives conformes au Plan d'entretien mis en œuvre par le syndicat en charge du SAGE.
Point de contrôle : Contrôle sur place du non dessouchage des arbres coupés sur les berges.
6. **Ne pas détruire ou faucher les herbiers aquatiques.**
Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction des herbiers.
7. **La création de chemins d'accès** se fera dans le cadre de démarches collectives et après avis de la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place.

8. **Ne pas modifier l'écoulement naturel du cours d'eau** en créant des barrages ou canaux avec les galets ou autres matériaux.
Point de contrôle : Contrôle sur place.
9. **Ne pas utiliser de produits chimiques** (pesticides, fertilisants) dans un rayon de 100 m autour des zones humides ou 20 mètres du cours d'eau.
Point de contrôle : Vérification sur place et cahiers d'enregistrement.

Recommandations

1. Conformément à la réglementation, ne pas faire circuler d'engins sur les berges et dans les zones humides sauf autorisation spécifique,
2. Limiter au maximum les passages (piétons, VTT ...) sur les secteurs de tuf et zones humides en général,
3. Limiter les apports de sable ou de galets sur les « plages »,
4. Privilégier la régénération naturelle des ripisylves,
5. Maintenir les bosquets, talus de terre meuble des berges de cours d'eau favorables à la nidification des oiseaux, aux castors ...
6. Eviter le remaniement du sol et les coupes qui favorisent le développement des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Robinier Faux acacia),
6. En cas de parcelles pâturées, mettre en défend ou aménager le point d'eau de telle sorte que les troupeaux n'altèrent pas le point d'eau,
7. Utiliser des huiles de tronçonneuses biodégradables,

Madame, Monsieur,

Leà.....
Signature

MILIEUX ROCHEUX, FALAISES ET GROTTES

Habitats :

8310 _Grottes
8210-26 Falaises sciaphiles à
Polypodes
8210-1 Falaises éclairées
xérothermophiles
8130-22 Eboulis et pierriers
thermophiles

Espèces :

1303-Petit Rhinolophe
1304-Grand Rhinolophe
1305-Rhinolophe euryale
1307-Petit Murin ...

A077-Vautour percnoptère
A093-Aigle de Bonelli
A103-Faucon pèlerin
A215-Grand-duc d'Europe
...



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- 1. **Demander une expertise** auprès de la structure animatrice dès lors que je souhaite implanter un aménagement notamment destiné à une pratique de loisirs (escalade, spéléologie, via ferrata...).
Point de contrôle : Vérification de la demande auprès de la structure animatrice.
- 2. **Conformément à la réglementation, ne pas exploiter la roche** ou effectuer d'aménagement qui entraînerait une perturbation de la dynamique des éboulis rocheux et de la végétation.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'exploitation de la roche et d'aménagements.
- 3 **Se conformer aux préconisations des conventions et schémas d'organisation** des pratiques sportives existants sur le site et fournis lors de la signature de la charte.
Point de contrôle : Contrôle sur place.
- 3. **Le développement de la fréquentation ne sera pas encouragé** dans une grotte en période de présence de colonies de chauves-souris.
Point de contrôle : vérification sur place, correspondance.
- 4. **La création de chemins ou le développement d'accès** en dehors des démarches collectives sera soumis à un accord de la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place et correspondance.
- 5. **Aucune source de lumière ou projecteur** ne sera installé à moins de 100 m de l'entrée d'une cavité ou en direction des falaises.
Point de contrôle : Contrôle sur place.

Recommandations

1. Limiter au maximum la fréquentation sur ces milieux fragiles,
2. Eviter le passage sur les éboulis rocheux,
3. Respecter les périodes de sensibilité des espèces tant en hibernation qu'en reproduction, éviter tout dérangement à ces périodes,
4. Informer les usagers de la présence d'espèces sensibles et du comportement à adopter pour éviter le dérangement.

Madame, Monsieur,

Leà.....

Signature

LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR **ACTIVITE**

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

Ces engagements et recommandations sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) et usagers indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte. Ils constituent le socle des actions en faveur des milieux naturels et sont le préalable aux engagements concernant les milieux spécifiques.

Les signataires s'informeront et respecteront la réglementation en vigueur notamment celles liées aux espaces naturels protégés présents (décret de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, règlement des APPB ...),

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- 1. Informer la structure animatrice des projets d'équipements** ou des pratiques d'activités présentes ou en projet sur le site.
Point de contrôle : courriers et constat sur le terrain.
- 2. Faire le lien entre mon site Internet et celui de la structure animatrice.**
Point de contrôle : vérification sur le site internet.
- 3. Ne pas réaliser de travaux et d'activités dans les zones de nidification des rapaces** (Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère, Faucon pèlerin et Circaète Jean- le Blanc) **dans les périodes de sensibilités** (telles que précisées sur la carte ci-jointe en annexe 1) sauf avis favorable de la structure animatrice.
Point de contrôle : Sur place d'absence d'activité.
- 4. Ramener avec moi tous mes déchets.**
Point de contrôle : sur place.
- 5. Adopter un comportement discret** (limiter l'utilisation d'instruments sonores ou de sources lumineuses).
Point de contrôle : sur place.
- 6. Je m'engage en fonction de mes connaissances à signaler les espèces** remarquables observées sur le site.
Point de contrôle : échanges avec la structure animatrice.

Recommandations

1. Envoyer copie de la charte à l'ensemble des adhérents de la structure,
2. Organiser des réunions d'information et de sensibilisation environnementale auprès de mes adhérents ou clients notamment sur l'impact environnemental potentiel de(s) l'activité(s) pratiquée(s), les dispositions réglementaires en vigueur sur les sites fréquentés,

3. Collaborer, lorsque cela est possible et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000 à la réalisation d'opérations de gestion du site (par exemple : évacuation de déchets, éradication d'espèces invasives... etc.),
4. Respecter les propriétés privées et publiques.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

ESCALADE, VIA FERRATA, TYROLIENNES ...

Habitats :

8310 _Grottes
8210-26 Falaises sciaphiles à
Polypodes
8210-1 Falaises éclairées
xérothermophiles
8130-22 Eboulis et pierriers
thermophiles

Espèces :

1303-Petit Rhinolophe
1304-Grand Rhinolophe
1305-Rhinolophe euryale
1307-Petit Murin ...
A077-Vautour percnoptère
A093-Aigle de Bonelli
A103-Faucon pèlerin
A215-Grand-duc d'Europe



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Me conformer à la convention établie entre le SGGA et la FFME**
Concernant les interdictions temporaires d'escalade dans les zones de nidification de rapaces cartographiées en annexe 1. Lorsque la zone de quiétude recoupe une zone conventionnée pour la pratique de l'escalade, le signataire s'informe auprès de la structure animatrice de la présence ou non des oiseaux avant de pratiquer sur le site. Le SGGA informe en début de saison la FFME des sites fréquentés et une signalétique in situ est mise en place.
Point de contrôle : sur place, respect des sites conventionnés et des voies équipées, absence de verbalisation.
- 2. Promouvoir uniquement des sites d'escalade et de pratique intégrés au PDESI** ou ayant fait l'objet d'un avis positif conjoint, de la FFME et de la structure animatrice du site Natura 2000.
Point de contrôle : sur place et sites Internet.
- 3. Associer la structure animatrice et la FFME** à tout nouveau projet d'équipement, inscription de sites en CDESI ou de développement d'activité sur le périmètre du site Natura 2000 afin d'intégrer les enjeux environnementaux.
Point de contrôle : sur place et sites Internet.
- 4. Pratiquer sur des sites d'escalade où aucun conflit n'existe avec le(s) propriétaire(s)** des parcelles équipées.
Point de contrôle : sur place et correspondance avec le propriétaire.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la propreté et tranquillité du site,
2. Etablir un code de bonne conduite, avec l'aide de la structure animatrice, à destination des pratiquants,
3. Introduire dans l'offre touristique et d'accompagnement des objectifs pédagogiques avec l'aide de la structure animatrice concernant la sensibilisation à l'environnement,
4. Pratiquer son activité sur des sites conventionnés avec l'accord du ou des propriétaires.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

FREQUENTATION DES CAVITES, SPELEOLOGIE

Habitats :

8310 _Grottes
8210-26 Falaises sciaphiles à Polypodes
8210-1 Falaises éclairées xérothermophiles
8130-22 Eboulis et pierriers thermophiles

Espèces :

1303-Petit Rhinolophe
1304-Grand Rhinolophe
1305-Rhinolophe euryale
1307-Petit Murin ...
A077-Vautour Percnoptère
A093-Aigle de Bonelli
A103-Faucon pèlerin
A215-Grand-duc d'Europe
...



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Me conformer à la convention établie entre le SGGA et le Comité Départemental de Spéléologie.**
Point de contrôle : sur place, respect des sites conventionnés, absence de verbalisation.
- 2. Promouvoir uniquement des sites de pratique intégrés au PDESI** ou ayant fait l'objet d'un avis positif conjoint, du CDS et de la structure animatrice du site Natura 2000.
Point de contrôle : sur place, absence de verbalisation.
- 3. Associer la structure animatrice et le CDS** à tout nouveau projet d'équipement, inscription de sites en CDESI ou de développement d'activité sur le périmètre du site Natura 2000 afin d'intégrer les enjeux environnementaux.
Point de contrôle : sur place et sites Internet.
- 4. Pratiquer sur des sites où aucun conflit n'existe avec le(s) propriétaire(s)** des parcelles équipées.
Point de contrôle : sur place et correspondance avec le propriétaire.
- 5. Si l'accès à des cavités se fait par les parois rocheuses**, respecter les termes de la convention escalade signée entre la FFME et le SGGA et fourni à la signature de la charte.
Point de contrôle : sur place.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la propreté et tranquillité du site,
2. Etablir un code de bonne conduite, avec l'aide de la structure animatrice, à destination des spéléologues,
3. Introduire des objectifs pédagogiques dans l'offre touristique et d'accompagnement, avec l'aide de la structure animatrice, concernant la sensibilisation à l'environnement du milieu souterrain,
4. Pratiquer son activité sur des sites conventionnés avec l'accord du ou des propriétaires.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES (COURSES, TRAILS, MARATHONS, RAIDS...)

Habitats :

3250-1 Végétation pionnière des bancs de graviers
 3260-4 Végétations aquatiques à Renoncules
 3280 Formations pionnières à Salix
 3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries
 8310 _Grottes
 8210-26 Falaises sciaphiles à Polypodes
 8210-1 Falaises éclairées xérothermophiles
 8130-22 Eboulis et pierriers thermophiles

Potentiellement tous les habitats

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loutre
 1041 Cordulie à corps fin
 1036 Cordulie splendide
 1046 Gomphe de Graslins
 1032 Mulette épaisse
 1126 Toxostome
 1138 Barbeau méridional
 1131 Blageon
 1158 Apron du Rhône
 1103 Alose feinte
 1096 Lamproie de Planer
 1134 Bouvière
 1163 Chabot
 A229 Martin-pêcheur d'Europe
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal ...
 Toutes les chauves-souris

Potentiellement toutes les espèces



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Informer la structure animatrice de l'organisation d'un événement et préciser avec elle le circuit afin de ne pas fréquenter des secteurs sensibles.**
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice, respect des itinéraires validés par la structure animatrice.
- 2. Ne pas ouvrir de nouveaux tracés et chemins, utiliser les sentiers existants** en particulier ceux faisant l'objet d'un balisage.
Point de contrôle : vérification des tracés et lieux pour l'événement, absence de verbalisation.
- 3. Placer les balises ou autres équipements provisoires à distance des zones sensibles** abritant des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : vérification des tracés et lieux pour l'événement.
- 4. Faire apparaître sur les cartes de course d'orientation, raid, etc. les zones sensibles à éviter** (avec l'aide de la structure animatrice du site Natura 2000).
Point de contrôle : vérification des tracés et lieux pour l'événement.
- 5. Réaliser un balisage discret et temporaire** qui ne laissera pas de trace après la manifestation et en respectant la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur.
Point de contrôle : vérification du débalisage.

RECOMMANDATIONS

1. S'inscrire dans une démarche d'Eco-événement pour réduire l'impact écologique de la manifestation (réduction des emballages, toilettes sèches ...),
2. Respecter la propreté et tranquillité du site,
3. Coordonner les tracés et les événements avec ceux déjà existants,
4. Pratiquer son activité sur des sites conventionnés ou avec l'accord du ou des propriétaires.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

ACTIVITES CYNEGETIQUES

Habitats :

3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries
 8210-26 Falaises sciaphiles à Polypodes
 8210-1 Falaises éclairées xérothermophiles
 8130-22 Eboulis et pierriers thermophiles
 9180Tillaie-ébraiaie sur pente forte
 92A0 forêts galeries
 9340 Chênaies vertes
Potentiellement tous les habitats

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loure
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal
 A077-Vautour percnoptère
 A093-Aigle de Bonelli
 A103-Faucon pèlerin
 A215-Grand-duc d'Europe
 A246 Alouette lulu
 A338 Pie-grièche écorcheur
 A255 Pipit rousseline
 A302 Fauvette pitchou
 A379 Bruant ortolan



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques** (garenes, miradors, agrainage, points d'eau artificiels...) mis en place sur le territoire dont j'assure la gestion et l'aménagement et veiller à ce qu'ils soient cohérents avec les prescriptions du Docug.
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
- 2. Informer mes adhérents sur les enjeux de la charte Natura 2000.**
Point de contrôle : vérification des différents supports d'informations.
- 3. Fournir à la structure animatrice mon sentier d'agrainage** établi conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
Point de contrôle : Correspondances.
- 4. Ne pas clôturer les parcelles chassées avec du grillage infranchissable** pour la faune sauvage.
Point de contrôle : vérification sur place.

RECOMMANDATIONS

1. Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant les regroupements (plusieurs chasseurs par véhicule),
2. Ramasser les douilles de cartouches vides,
3. Renvoyer systématiquement les bagues (suivi migratoire) trouvées sur les oiseaux *,
4. Veiller à la protection des eaux souterraines, ne rien jeter dans les avens et autres cavités,
5. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, fertilisants, insecticides et semences traitées lors des opérations de gestion des milieux et cultures faunistiques.

* à la Fédération départementale des chasseurs et à la LPO Ardèche ou directement au Centre de Recherche par le Bagage des Populations d'Oiseaux (CRBPO/MNHN)

Madame, Monsieur

Leà

Signature

SPORTS D'EAU (CANOE-KAYAK, CANYONNING, RANDONNEES AQUATIQUES ...)

Habitats :

3250-1 Végétation pionnière des bancs de graviers
 3260-4 Végétations aquatiques à Renoncules
 3280 Formations pionnières à Salix
 3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries
 8310 _Grottes

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loutre
 1041 Cordulie à corps fin
 1036 Cordulie splendide
 1046 Gomphe de Graslin
 1032 Mulette épaisse
 1126 Toxostome
 1138 Barbeau méridional
 1131 Blageon
 1158 Apron du Rhône
 1103 Alose feinte
 1096 Lamproie de Planer
 1134 Bouvière
 1163 Chabot
 A229 Martin-pêcheur d'Europe
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal ...
 Toutes les chauves-souris
 Potentiellement toutes les espèces



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

1. Pour les diplômés encadrants d'activités sportives ayant une activité dans le site Natura 2000 s'**inscrire dans la démarche de labellisation mise en place par le SGGA.**
Point de contrôle : adhésion à la charte et démarche de labellisation.
2. **Sensibiliser les pratiquants, le personnel, les adhérents et clients aux enjeux biologiques, à la sensibilité et la réglementation en vigueur (Réserve Naturelle, APPB, espèces protégées).**
Point de contrôle : vérification que la sensibilisation des pratiquants a bien été effectuée (support de diffusion)
3. **Faire la promotion uniquement des sites de pratique intégrés au PDESI** ou ayants fait l'objet d'un avis positif conjoint du CDESI et de la structure animatrice du site Natura 2000.
Point de contrôle : sur place, absence de verbalisation.
4. **Pratiquer sur des sites où aucun conflit n'existe avec le(s) propriétaire(s)** des parcelles.
Point de contrôle : sur place et correspondance avec le propriétaire.

RECOMMANDATIONS

1. Eviter, dans la mesure du possible, de naviguer ou de circuler dans les herbiers aquatiques, afin de limiter leur régression ou de favoriser la propagation de certaines plantes exotiques envahissantes (jussie),
2. Pratiquer le canoë - kayak à un niveau d'eau suffisant pour éviter tout piétinement et raclement des fonds (destruction des frayères),
3. Sensibiliser les pratiquants au réseau d'alerte pour la nature de la FFCK.
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
5. Pratiquer son activité sur des sites conventionnés ou avec l'accord du ou des propriétaires.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

ACTIVITES DE PECHE

Habitats :

3250-1 Végétation pionnière des bancs de graviers
 3260-4 Végétations aquatiques à Renoncules
 3280 Formations pionnières à Salix
 3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries
 8310 _Grottes

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loutre
 1041 Cordulie à corps fin
 1036 Cordulie splendide
 1046 Gomphe de Graslín
 1032 Mulette épaisse
 1126 Toxostome
 1138 Barbeau méridional
 1131 Blageon
 1158 Apron du Rhône
 1103 Alose feinte
 1096 Lamproie de Planer
 1134 Bouvière
 1163 Chabot
 A229 Martin-pêcheur d'Europe
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal ...
 Toutes les chauves-souris
 Potentiellement toutes les espèces



ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Pour les diplômés encadrants d'activités sportives ayant une activité dans le site Natura 2000 s'inscrire dans la démarche de labellisation mise en place par le SGGA.**
Point de contrôle : adhésion à la charte et démarche de labellisation.
- 2. Sensibiliser les pratiquants, les adhérents et clients aux enjeux biologiques, à la sensibilité et la réglementation en vigueur (Réserve Naturelle, APPB, espèces protégées).**
Point de contrôle : vérification que la sensibilisation des pratiquants a bien été effectuée (support de diffusion).
- 3. Communiquer aux adhérents des Associations et Fédérations de pêche le statut patrimonial des espèces suivantes : Chabot commun, Barbeau méridional, Apron du Rhône, Blageon, Toxostome, Alose, Bouvière, Lamproies de planer, marine et de rivière, Anguille.**
Point de contrôle : vérification que la sensibilisation a bien été effectuée (support de diffusion).
- 4 Transmettre à la structure animatrice les comptes rendus de déversement de poissons et d'alevinage dans et à l'amont du site.**
Point de contrôle : correspondances.
- 5. Ne pas détruire ou faucher les herbiers aquatiques.**
Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction des herbiers.

RECOMMANDATIONS

1. Eviter, dans la mesure du possible, de naviguer ou de circuler dans les herbiers aquatiques, afin de limiter leur régression ou de favoriser la propagation de certaines plantes exotiques envahissantes (jussie),
2. Respecter la propreté et la tranquillité du site.

Madame, Monsieur

Leà

Signature

COMMUNES, INTERCOMMUNALITES, COLLECTIVITES TERRITORIALES

Habitats :

3250-1 Végétation pionnière des bancs de graviers
 3260-4 Végétations aquatiques à Renoncules
 3280 Formations pionnières à Salix
 3290 Cours d'eau intermittent
 3290/3260 végétation des rivières mesotrophes
 92A0 forêts galeries
 8310 _Grottes

Potentiellement tous les habitats

Espèces :

1337 Castor d'Europe
 1355 Loure
 1041 Cordulie à corps fin
 1036 Cordulie splendide
 1046 Gomphe de Graslins
 1032 Mulette épaisse
 1126 Toxostome
 1138 Barbeau méridional
 1131 Blageon
 1158 Apron du Rhône
 1103 Alose feinte
 1096 Lamproie de Planer
 1134 Bouvière
 1163 Chabot
 A229 Martin-pêcheur d'Europe
 A 026 Aigrette garzette
 A094 Balbuzard pêcheur
 A074 Milan royal ...
 Toutes les chauves-souris
Potentiellement toutes les espèces

ENGAGEMENTS

Je m'engage par la charte à :

- 1. Informer la structure animatrice des aménagements et projets** mis en place sur la commune ou l'intercommunalité pouvant avoir un impact sur le patrimoine naturel.
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
- 2. Informer les administrés au travers du bulletin municipal ou de la communauté de communes** de l'adhésion à la charte et des enjeux liés au patrimoine naturel de la commune ou communauté de communes.
Point de contrôle : contrôle sur pièces.
- 3. Ne pas favoriser l'introduction d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes** (cf liste annexe 2).
Point de contrôle : contrôle sur place.
- 4. Informer la structure animatrice lors des travaux ou rénovation sur les bâtiments publics** qui sont susceptibles d'accueillir des chauves-souris ou des rapaces.
Point de contrôle : correspondances.
- 5. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires** pour le désherbage des chemins, routes et voiries, privilégier le désherbage mécanique ou thermique.
Points de contrôle : cahier d'enregistrement des travaux.
- 6. Retarder la fauche des bords de route après la floraison (30 juin)** sauf en cas de danger et sécurité.
Points de contrôle : Cahier d'enregistrement des travaux.
- 7. Raisonner l'éclairage public** en limitant les points lumineux et en utilisant des éclairages non attractifs pour les insectes, ne pas installer d'éclairage supplémentaire sur des sites abritant des rapaces ou des chiroptères.
Points de contrôle : Sur place après la réalisation d'un état initial.

RECOMMANDATIONS

1-Mettre en place des programmes de maîtrise foncière sur les espaces naturels remarquables,
2-Raisonner les apports en eau estivaux pour les espaces verts et favoriser les espèces végétales locales mieux adaptées au climat.

Madame, Monsieur

Leà

Signature



CHARTRE NATURA 2000

Annexe 1

Zonage des sites de nidification et périodes sensibles

- Zones de nidification par espèce
- Aigle de Bonelli (15/01 au 30/06)
 - Faucon Pèlerin (01/02 au 30/06)
 - Vautour Percnoptère (01/03 au 30/09)
 - Reposoir Vautour percnoptère et vautour fauve
 - Circaète Jean-le Blanc (01/03 au 31/07)

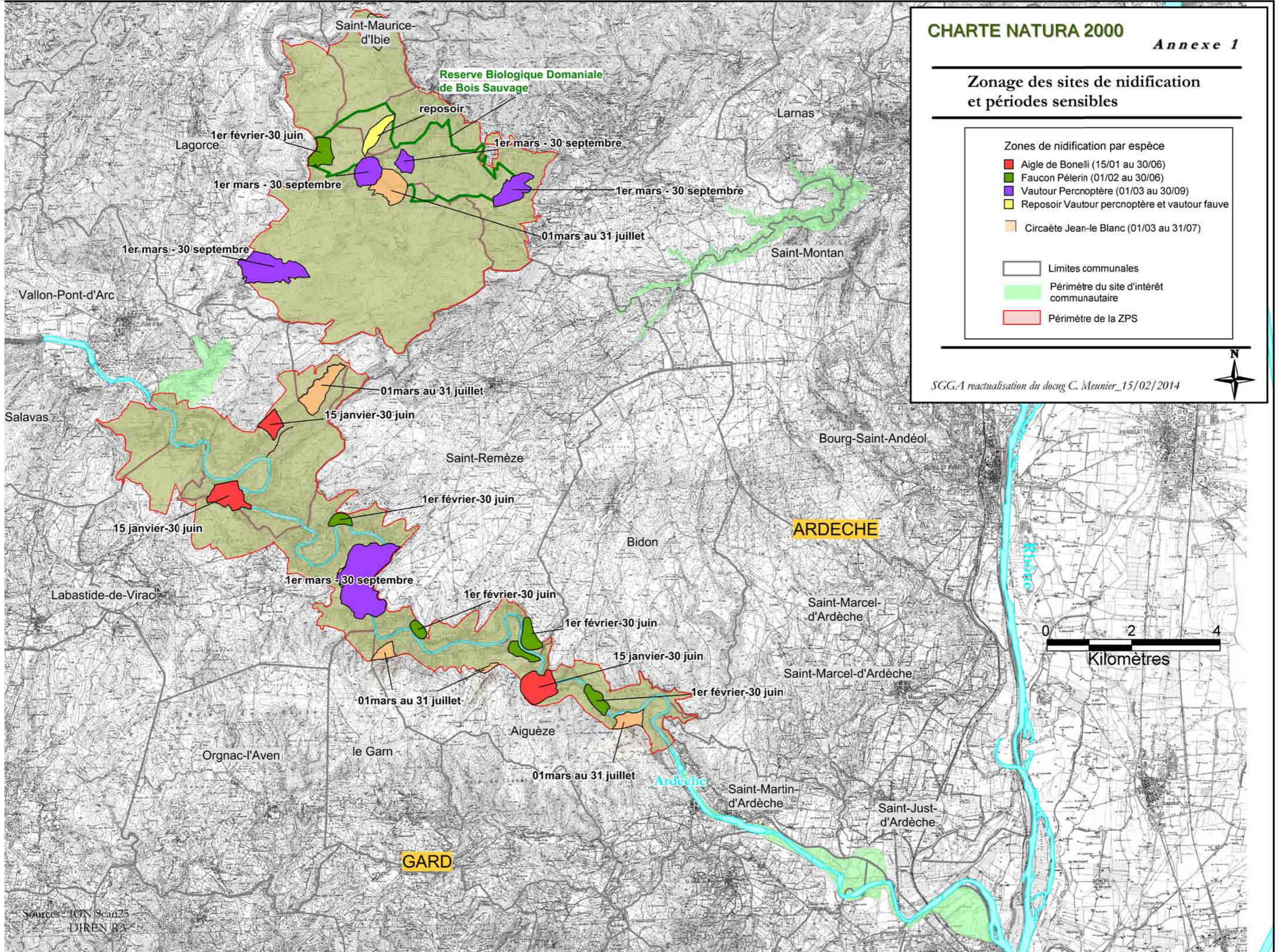
- Limites communales
- Périmètre du site d'intérêt communautaire
- Périmètre de la ZPS

SGGA reactualisation du docng C. Meunier_15/02/2014



DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Sud Ardèche et Dent de Rez" (ZPS FR8210114 - ZSC FR8201654) Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche



Sources : IGN Scan25
DIREN RA

Charte Natura 2000

Site Natura 2000 Sud Ardèche et Dent de Rez
Zone de Protection Spéciale en faveur des oiseaux

Périodes sensibles en faveur de la reproduction des grands rapaces

Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère, Faucon Pèlerin et Circaète Jean le Blanc



(Crédit photo : D.Lacaze)

Aigle de Bonelli : 15 janvier au 30 juin



(Crédit photo : N.Bazin)

Faucon Pèlerin : 01 février au 30 juin



(Crédit photo : D.Lacaze)

Vautour percnoptère : 01 mars au 30 septembre (RNNGA + Site classé du Pont d'Arc)

01 mars au 31 août dans la Réserve Biologique Domaniale de bois sauvage) sauf dans la (ou les) zone de nidification utilisée par le Vautour percnoptère (01 mars au 30 septembre)



(Crédit photo : N.Bazin)

Circaète Jean le Blanc : 01 mars au 31 juillet

ANNEXE 2 : Les plantes exotiques envahissantes à ne pas planter ou favoriser sur le site

Des questions sur les techniques de lutte. Contactez nous !



L'Ailante glanduleux, *Ailanthus altissima*

Elle libère par ses racines des substances chimiques qui inhibent le développement des autres espèces. Ses puissantes racines peuvent soulever les chaussées et endommager les bâtiments.

Faucher les semis et privilégier l'écorçage des arbres adultes. Attention ! La coupe employée seule, sans dévitalisation des souches, n'est pas efficace. L'arbre rejette.



Le Robinier faux-acacia, *Robinia pseudo-acacia*
Espèce très agressive. Elle forme des populations importantes et modifie la dynamique des milieux envahis, entraînant une disparition et une banalisation de la flore locale.

Mêmes préconisations que pour l'Ailante.



Le Févier d'Amérique, *Gleditsia triacanthos*

Ces grandes épines vous tiendront à l'écart des cours d'eau. Comme le Robinier, cette espèce modifie la dynamique naturelle des milieux colonisés.

Mêmes préconisations que pour l'Ailante et le Robinier.



L'Erable negundo, *Acer negundo*
Cet arbre d'ornementation s'échappe des parcs et jardins et forme des peuplements denses sur les bords des cours d'eau. Difficile de s'en débarrasser : il résiste à l'écorçage et rejette abondamment. Couper les troncs et dévitaliser les souches à l'aide de produits homologués.

Attention !

L'utilisation des produits phytosanitaires est réglementée en bordure des cours d'eau

Les Bambous, *Phyllostachys* sp.

Ses tiges produisent des peuplements si denses qu'aucune autre plante ne peut s'y développer. Ses rhizomes traçants endommagent les chaussées et les fondations »

L'arrachage est ardu et demande de n'oublier aucun rhizome en terre. Pour les trop vastes populations, une barrière en plastique, enterrée en profondeur, limitera l'expansion.



L'Ambroisie, *Ambrosia artemisiifolia*

Attention ! Son pollen peut provoquer de graves allergies ! Vérifier sous vos mangeoires à oiseaux : les mélanges de graines sont souvent infectés de graines d'Ambroisie.

Ne vous laissez pas envahir, arrachez les plantes avant la floraison (août).

Pour les vastes populations, réaliser 2 fauches par an (mi-juillet et fin août).

Ramasser les plants et incinérer les !



Le Topinambour, *Helianthus tuberosus*

Il vous charme par ses fleurs jaunes et ses tubercules comestibles, mais attention ! Il s'échappe des jardins et envahit les bords des cours d'eau, où il étouffe la flore sauvage locale.

Arracher minutieusement les tubercules ou pour les plus vastes populations, réaliser 2 fauches par an (fin juin et fin août) pendant quelques années.



Les Balsamines

Impatiens *I. balfouri*, *I. parviflora*

Plantées dans vos platebandes, elles les égayaient de couleur, mais une fois échappées, elles forment des peuplements denses et prennent la place des espèces herbacées locales.

Arracher les avant la floraison ou faucher régulièrement les pieds sans les laisser fleurir pendant 2 à 5 ans.



Le Raisin d'Amérique, *Phytolacca americana*

Attention, ses belles baies noires sont toxiques.

Déterrer et arracher la souche tubérisée (en forme de navet). Attention à ne pas la casser !

Pour limiter la dispersion des graines, faucher avant la floraison (juillet).

Les Renouées asiatiques

Reynoutria japonica, Reynoutria sachalinensi, Reynoutria x bohemica

Importées d'Asie orientale (Japon, Chine...), elles figurent parmi la liste mondiale des 100 espèces exotiques envahissantes les plus dangereuses.

Aujourd'hui, elles s'implantent sur le territoire des Gorges de l'Ardèche !

Description

Elles forment des touffes denses, en bordure des cours d'eau, sur les talus des routes...

Leurs racines ou rhizomes peuvent s'enfoncer jusqu'à une profondeur de 3 m.

Mode de dispersion

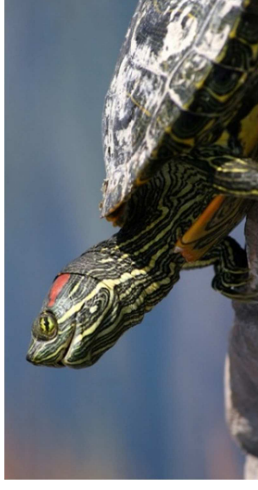
Principalement par transport de fragments de plante (rhizomes, tiges) par les cours d'eau ou le transport de terre « contaminée ».



Impacts

- formation de fourrés denses, étouffant les autres espèces ;
- production de substances chimiques empêchant le développement d'autres espèces ;
- érosion des berges...

Liste des principales espèces animales exotiques à ne pas introduire ou favoriser sur le site



Tortue de Floride



Poisson chat



Portrait de ragondin. © Patrick Straub



Perche soleil



Ecrevisse dite Américaine

Consulter la liste complète sur <http://www.invmed.fr>

ANNEXE 3 : Espèces locales à favoriser lors de plantations

Si vous souhaitez planter des arbres, haies ou parterre de fleurs dans vos jardins, de nombreuses espèces **indigènes** peuvent être valorisées, parfaitement adaptées aux conditions locales.

Arbres et arbustes

Le Micocoulier
Celtis australis

Arbre d'ornement, offrant ombrage dans les jardins.



L'Erable de Montpellier
Acer monspessulanum

En automne, ses feuilles prennent des teintes rouges et or.



L'Arbousier
Arbutus unedo

Arbuste persistant produisant des fruits rouges décoratifs et comestibles.



Le Chêne pubescent
Quercus pubescens

Arbre majestueux et pluricentenaire, se parant d'or et rouge à l'automne.



Le Laurier tin
Viburnum tinus

Arbuste à feuillage persistant, en fleurs dès la fin de l'hiver.



Le Fusain d'Europe
Euonymus europaeus

Ses baies roses et son feuillage automnal écartelé sont un plaisir pour les yeux.



La Lavande ou Lavandin
Lavandula sp.

Ses fleurs très odorantes et colorées aigüeront vos platebandes durant l'été.



Petite pervenche
Vinca minor

Plante couvre-sol, formant rapidement d'épais tapis dans les lieux ombragés.



Ciste à feuille de sauge
Cistus salvifolius

Arbrisseau fleurissant de mars à juin sur sol calcaire, supportant la sécheresse.



Les Chèvrefeuilles
Lonicera etrusca, L. implexa

Lianes grimpantes persistantes et odorantes.





Limiter les effets toxiques des traitements antiparasitaires

Le bétail et les chevaux reçoivent régulièrement des traitements antiparasitaires. Ces traitements visent à améliorer la santé et les performances zootechniques des animaux. Cependant, certains d'entre eux engendrent des effets toxiques sur la faune non-cible, en particulier les insectes coprophages (coléoptères et diptères), car leurs résidus, encore actifs, sont éliminés dans la matière fécale.

© MT Coreil

VACHE
LACTIÈRE.

Des mesures appropriées permettent de réduire l'impact toxique des traitements antiparasitaires. Première règle : limiter le nombre de traitements antiparasitaires et mettre en œuvre une gestion raisonnée du parasitisme. Celle-ci repose sur la rotation des pâtures, sur l'alternance d'animaux d'âges différents et sur le fait de déterminer les dates d'administration des traitements en fonction du cycle de vie des parasites. Les vétérinaires sont désormais formés à ce mode de raisonnement. La mise en pâture simultanée de plusieurs espèces (par exemple des bovins, chevaux et oies) vise également à rompre les cycles parasitaires. En effet, il a été montré que la répétition fréquente de traitements toxiques,

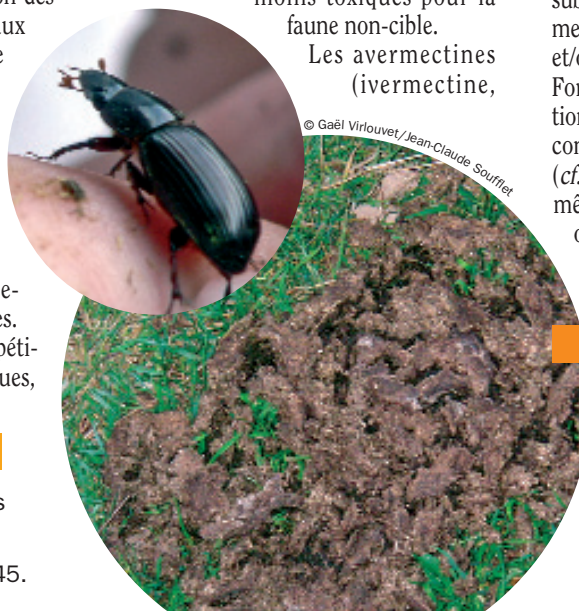
même différents les uns des autres, peut conduire à la disparition locale des coléoptères coprophages. Espacer les traitements réduit le risque toxique.

La deuxième règle consiste à choisir les molécules antiparasitaires les moins toxiques pour la faune non-cible.

Les avermectines (ivermectine,

doramectine, éprinomectine...) et les pyréthrinoïdes (cyperméthrine, deltaméthrine...) représentent deux familles d'antiparasitaires dont la toxicité est reconnue pour la faune non-cible. Cette toxicité s'exprime par des effets létaux et sub-létaux (réduction de ponte, ralentissement du développement...) sur les larves et/ou les adultes.

Fort logiquement, plus la durée d'élimination fécale des résidus est longue, plus les conséquences toxiques sont importantes (cf. tableau ci-joint). En outre, pour une même molécule, les applications «pour-on»⁶ (sur le dos de l'animal) conduisent à une toxicité plus intense que les injections sous-cutanées.



© Gaël Virilouvet/Jean-Claude Sourffet

En savoir plus

« Effets des antiparasitaires bovins et équins sur les insectes coprophages », Gaël Virilouvet, *Point Vét.*, 2005 ; 36 (255), p. 42-45.

LES APHODIENS (PHOTO DE GAUCHE) PEUVENT ÊTRE AFFECTÉS PAR LES RÉSIDUS D'IVERMECTINES DANS LES EXCRÉMENTS DU BÉTAIL (CI-CONTRE).

Durée moyenne des effets létaux¹ provoqués chez les insectes non-cibles par les antiparasitaires vétérinaires, après leur administration aux bovins, en fonction de la molécule administrée et de la voie d'administration

		Coléoptères coprophages		Diptères
		Adultes	Larves	Larves
SC : injection sous-cutanée PO : application « pour-on » ⁶				
ANTHELMINTHIQUES STRICTS	BENZIMIDAZOLES ET LEVAMISOLE	0 jour		
ENDECTOCIDES (MOLECULES À LA FOIS ANTHELMINTHIQUES ET INSECTICIDES)	IVERMECTINE SC	8 jours ²	1 à 2 semaines	> 4 semaines
	IVERMECTINE PO	Effets non décrits mais probables durant la 1 ^{re} semaine	1 à 3 semaines ³	> 4 semaines ³
	DORAMECTINE SC		9 à 18 jours	1 à 2 semaines
	DORAMECTINE PO		3 à 28 jours	> 4 semaines
	ÉPRINOMECTINE PO	3 jours ²	1 à 2 semaines	> 4 semaines
	MOXIDECTINE SC	0 jour	0 jour	10 jours
MOXIDECTINE PO	1 semaine ⁴		1 à 2 semaines ⁴	
PYRETHRINOÏDES (INSECTICIDES STRICTS)	CYPERMÉTHRINE PO	> 1 semaine	> 1 semaine	> 1 semaine
	DELTAMÉTHRINE PO	1 à 3 semaines	1 semaine	> 1 semaine
	FLUMÉTHRINE PO	0 ⁵ ou 2 semaines	Non décrit	0 jour ⁵

1. Ce tableau ne s'intéresse qu'aux effets létaux (mortels), et non aux effets sub-létaux (ralentissement de ponte).
2. Ne concerne que les adultes fraîchement émergés.
3. Une étude montre un effet jusqu'à 12 semaines sur les cyclorrhaphes et sur une espèce de bousier.
4. La mortalité observée est beaucoup plus faible qu'avec la doramectine, l'ivermectine et l'éprinomectine.
5. Les données disponibles divergent sur ce point.
6. Une solution (liquide) « pour-on » généralement huileuse qu'on applique sur le dos de l'animal. Le principe actif agit soit en surface, soit après pénétration par voie transcutanée. Ce mode de traitement est particulièrement pratique pour les éleveurs.

La moxidectine possède une toxicité plus faible que les avermectines, mais cependant non nulle. En revanche, les benzimidazoles et le lévamisole n'ont, à ce jour, montré aucun effet toxique sur la faune non-cible. En troisième règle, il convient de tenir compte de la vulnérabilité des populations d'insectes coprophages (approche écosystémique).

Il est ainsi recommandé d'éviter l'administration des traitements toxiques lors de la mise à l'herbe du bétail. En effet, les populations d'insectes coprophages sont alors faibles, et les individus ayant survécu à l'hiver se précipitent vers les excréments disponibles. Si ceux-ci contiennent des résidus toxiques, la première génération d'insectes sera fortement affectée, ce qui se répercutera sur les générations suivantes.

Certains auteurs suggèrent également de ne pas traiter simultanément tous les animaux du troupeau, ce qui offre aux insectes d'une zone donnée l'accès à des excréments exempts de résidus de traitement.

Enfin, il faudra se rappeler que l'emploi d'antiparasitaires toxiques sous climat sec, montagnard ou méditerranéen a des conséquences plus néfastes sur les insectes non-cibles. Ceci concorde avec l'une des lois générales de l'écotoxicologie, selon laquelle un organisme est plus sensible à un polluant s'il est déjà stressé par certains facteurs de son environnement, par exemple des conditions climatiques rigoureuses. ■

Gael Virlouvét - DR VÉTÉRINAIRE

>>> Mél: gaelvirlouvét@yahoo.fr



Le Parc naturel de Camargue veut savoir si les traitements sont adaptés

Certains produits antiparasitaires, à forte rémanence, sont nocifs pour les insectes coprophages, et par ce biais, pour les grands rhinolophes (chauves-souris) qui s'en nourrissent. Face à ce constat et afin de gérer le risque parasitaire chez les bovins de Camargue, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait appel au Parc naturel régional de Camargue et à la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire pour mener une étude.

L'élevage en Camargue a ceci de particulier que les taureaux sont des animaux sauvages, élevés en zone humide et en mode extensif. Contrairement aux pratiques utilisées avec les animaux domestiques, ces modes de gestion induisent une manipulation moins fréquente des animaux. Ils consistent principalement en un changement raisonné des pâturages, au tri des animaux pour les spectacles de course camarguaise et à la réalisation d'actes sanitaires (prophylaxie).

L'étude vise, dans un premier temps, à identifier les parasites existants dans chacun des écosystèmes d'élevage. Les paramètres pris en compte sont le type de milieu pâturé et les lots d'animaux présents (par sexe ou par classe d'âge). Dans cette phase, il convient de mettre en relation le cycle des parasites avec le mode de gestion du troupeau, afin de limiter leur propagation. Un exemple : on a pu observer que selon les molécules utilisées pour le traitement, des œufs de parasites peuvent être excrétés dans les bouses durant quelques jours après ce traitement. Aussi, si l'éleveur change les animaux de pâture le jour du traitement, ces derniers risquent d'infester le nouveau pâturage avec les œufs qu'ils expulsent dans les jours qui suivent le traitement. Il conviendra donc d'attendre trois à quatre jours avant de déplacer les animaux vers une nouvelle pâture.

Cette étude s'attache également à mettre en évidence les moyens de stimuler l'immunité antiparasitaire des bovins. Celle-ci peut être obtenue en veillant à maintenir les animaux en présence d'une faible quantité de parasites. Une meilleure réponse immunitaire peut être également induite par une correction des excès ou défaillances éventuels en minéraux ; les taux pouvant être révélés par une analyse des poils (utilisation de pierres à lécher, surtout sur les jeunes animaux).

Cette étude est menée sur trois ans, en partenariat avec les vétérinaires, le Groupement de défense sanitaire (GDS) des Bouches-du-Rhône et les éleveurs. Elle porte sur un suivi global du parasitisme sur l'ensemble du territoire du Parc. Des coprologies (analyses de bouses) sont donc régulièrement effectuées. Par ailleurs, un suivi de quatre sites pilotes volontaires permet d'entrer plus en détail (coprologies, prises de sang, analyses de poils, etc.). Parallèlement à cette démarche, le GDS a engagé une enquête complémentaire sur les territoires de Crau et des Alpilles en zones dites « sèches ». Le but de ce travail est de sensibiliser les éleveurs afin qu'ils « raisonnent » leurs traitements en fonction du contexte parasitaire que connaissent leurs animaux. Ceci dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. ■

ANNE VADON - PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

>>> Mél: agri.elevage@parc-camargue.fr



1 an
4 numéros
33,50 €
seulement

Espaces NATURELS

oui, je m'abonne

Je souscris abonnements à 33,50 €, soit un total de €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

Espaces naturels • service abonnements • Méditerranée • Route Royale • 20600 Bastia
Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

Sigles et Bibliographie



Sigles

AAPPMA	Association agréés de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AFP	Association Foncière Pastorale
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes
CC	Communauté de communes
CBNMC	Conservatoire Botanique Massif Central
CDS	Comité Départemental de Spéléologie
CEN	Conservatoires des Espaces Naturels
CG07	Conseil Général de l'Ardèche
COFIL	Comité de Pilotage
CORA	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
DDT	Direction Départementale des Territoires
DH	Directive Habitats, Faune et Flore de 1992
DO	Directive Oiseaux de 1979, revue en 2005
DOCOB	Document d'objectif (pour un site Natura 2000)
DOUG	Document Unique de Gestion
ENS	Espace Naturel Sensible
FDP	Fédération Départementale de Pêche
FFME	Fédération Française Montagne Escalade
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FSD	Formulaire Standard des Données du site Natura 2000 (disponible en ligne)
ha	Hectare
IC	Intérêt communautaire
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
LIFE	l'instrument financier pour l'environnement
LPO	Ligue de Protection pour les Oiseaux
MAEt	Mesure Argi environnementale Territorialisée
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MRM	Association Migrateur Rhône-Méditerranée
NC	Non Communautaire
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Humides
ONF	Office National des forêts
PR	Prioritaire
RBDDBS	Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage
RNF	Réserve naturelle de France
RNNGA	Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche
SAGE	Schéma <i>d'aménagement et de gestion des eaux</i>
SCAL	Schéma de cohérence des activités de loisirs
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDENS	Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Ardèche
SMAC	Syndicat Mixte Ardèche Claire
SGGA	Syndicat mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche
SIC	Site d'Intérêt Communautaire (désigné pour devenir une ZSC)
SIG	Système d'Information Géo-localisées
STEP	STation D'EPuration des Eaux usées
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS Zone de Protection Spéciale (au titre de la DO)
ZSC Zone Spéciale de Conservation (au titre de la DH)

Bibliographie

Bibliographie nationale

2000- Commission européenne. Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

2007. MELKI F./Biotope Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

1994- ROCAMORA, G. et al. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

2008- TERRAZ, L. et al Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

1998- VALENTIN-SMITH, G. et al. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

2009- ATEN, SOUHEIL H., BOIVIN D., Douillet R. Document d'objectifs Natura 2000, Guide méthodologique d'élaboration

Bibliographie locale

Documents généraux :

2007-MOSAIQUE (avril) Document d'objectifs du site FR 820 1657 – B5 : « Moyenne vallée de l'Ardèche et de ses affluents et plateau des Gras, 97 pages

2004, PISSAVIN S.Docob moyenne vallée du Rhône et Basses vallées de la Drôme et du Roubion

2005- Conseil Général de l'Ardèche, Ecosphère, IRAP, Requalification de la Combe d'Arc et Restitution de la Grotte Chauvet ,

2010- EDYTEM, Etude préalable au projet d'extension de classement du site des abords du pont d'Arc

2010 - GEORGET,M. PROJET N°LIFNAT/FR/000083 Programme de conservation de l'Apron du rhone et de ses habitats, rapport final technique.

Suivi agropastoral de la Dent de Rez

2001 sept G. Martineau Chambre d'agriculture, Rapport intermédiaire N° 2 du LIFE Concernant le volet agricole du document d'objectifs du site Basse Ardèche Urganienne Le Massif de la dent de Rez

2002 G. Martineau Chambre d'agriculture, Rapport intermédiaire N° 3 du LIFE Concernant le volet agricole du document d'objectifs du site Basse Ardèche Urganienne Le Massif de la dent de Rez

2003 G. Martineau Rapport Final Concernant le volet agricole du document d'objectifs du site Basse Ardèche Urganienne Le Massif de la dent de Rez

2003 - G.Martineau Chambre d'Agriculture de l'Ardèche- Rapport final concernant le volet agricole du DOCOB du site Basse Ardèche Urganienne. Le massif de la Dent de Rez

2004 K. Martin Chambre d'agriculture 07 Suivi agro-pastoral Concernant le volet agricole du document d'objectifs du site Basse Ardèche Urganienne, Le Massif de la dent de Rez

2005 K. Martin - Chambre d'agriculture 07 - Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

2007 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

2008 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

2009 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

2010 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

2011 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

- 2012 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc
2013 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc
2014 K. Martin -Suivi agro-pastoral sur le massif de la Dent de Rez et du plateau de Mézenc

Suivi écopastorale (botanique) de la Dent de Rez

- 2000 - M. Lebrun- SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2001 - M. Bernard - SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2002 G.Trouillas SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2003 P.Y.Dupuy SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2004 - P. Bellut -SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2005 - M. Warly -SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2007 - O. Peyronel -SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports
2008 - R. Lamontagne -SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage
2009 - S. Payen - SIGARN Suivi de la végétation dans le cadre d'une gestion eco – pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc – Rapports de stage

Suivi des papillons de la Dent de rez

- 2000- P. Lentenois, Inventaire des lépidoptera Site de la Dent de Rez et du Mezenc avant travaux de débroussaillage version provisoire
2001 - Inventaire des lépidoptera Site de la Dent de Rez et du Mezenc avant travaux de débroussaillage,
2001 -P. Lentenois, Euphydryas Aurinia provincialis La dent de Rez,
2002 - P. Lentenois, Suivi des Lépidoptères (transect de suivi des papillons Col d'eyrole, Mezenc, Dent de Rez) ,
2004-2005 - P. Lentenois, Suivi des Lépidoptères (transect de suivi des papillons Col d'eyrole, Mezenc, Dent de Rez)
2009 Y. Rozier, Suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères sur le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez
2010 A. Ladet Suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères sur le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez

Suivi des chauves-souris

- 2004 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 "Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urganienne"
2005-2006 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 "Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urganienne"
2007 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 "Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urganienne"

- 2008 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 "Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urgonienne"
- 2009 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 "Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urgonienne"
- 2010 G. ISSARTEL CORA Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 de la basse Ardèche Urgonienne,
- 2011 G. ISSARTEL LPO Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 de la basse Ardèche Urgonienne,
- 2012 G. ISSARTEL LPO Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B1 Natura 2000 de la basse Ardèche Urgonienne,
- 2013 G. ISSARTEL LPO Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 de la basse Ardèche Urgonienne,
- 2014 G. ISSARTEL LPO Inventaire et suivi des populations de chiroptères Site B'1 Natura 2000 de la basse Ardèche Urgonienne.

Suivi de l'Aigle de Bonelli

Chaque année de 2006 à 2014-M. MURE, Aigle de Bonelli - Suivi des couples et des espèces proies - Bilan 2006 des actions menées en Ardèche / M.Mure-CORA.

Suivi du Vautour Percnoptère

- 2006, M. MURE, CORA Programme LIFE Nature, restauration du vautour percnoptère dans le Sud Est de la France, rapport d'activité n°4
- 2007M. MURE, F. VEAU, CORA, Bilan de la surveillance de la reproduction du vautour percnoptère dans l'APPB de la Dent de rez
- 2008, M.MURE Plan National de Restauration du Vautour percnoptère, bilan de la surveillance de la reproduction du vautour percnoptère dans l'APPB de la Dent de Rez.
- Chaque année de 2009 à 2014 CORA puis LPO, Plan national d'action en faveur du Vautour Percnoptère bilan des actions menées en Rhône Alpes.

Documents de gestion et bilans

- 1988 FRAPNA,. - Le Massif de la Dent de Rez. Etudes et propositions de classement. – Aubenas, FRAPNA 07, CORA 07, GVERV, Société Botanique 07, 11p.
- 1998 - S. Mari SIGARN Document d'objectifs Natura 2000, Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours
- 1998 Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle, - Dossier de candidature Life Nature « Sauvegarde des habitats et des espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux ». - Vallon Pont d'Arc, SIGARN, 54p.
- 1998 OFFICE NATIONAL DES FORETS - F. PERNON, : Aménagement forestier de la forêt domaniale de Bois Sauvage. – Aubenas, ONF Ardèche, 48p.
- 1999 -S. Mari -SIGARN Plan de gestion RNNGA
- 2003 Y.Ventalon - ONF Bilan des actions à la charge de l'ONF –Rapport final LIFE
- 2003 -D. Doublet – SIGARN Rapport final programme Life Natura 2000 habitats et espèces des gorges de l'ardèche et leurs plateaux 1999-2003
- 2006-2007 ONF Réserve Biologique de Bois Sauvage - Détails des actions réalisées
- 2001 -Pernon – ONF Plan de gestion de la Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage
- 2002 SIGARN Dossier Restitution du débit naturel du Tiourre - Commune de Vallon-Pont-D'Arc
- 2005 Ecosphère IRAP Etude d'impact requalification de l aCombre d'arc et restitution de la grotte chauvet.

2005 D. DOUBLET -BILAN 2004-2005 Rapport de synthèse Mise en œuvre d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 B'1 (FR8201654)« Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urganienne »

2007 –D. DOUBLET -BILAN 2006-2007 Rapport de synthèse Mise en œuvre d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 B'1 (FR8201654)« Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urganienne » Décembre 2007

2007- D. Doublet SGGA - Deuxième plan de gestion de la réserve naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche 2008-2012

2008-C. Meunier -Bilan d'activités 2008 site Natura 2000 B'1 de la Basse Ardeche Urganienne Septembre 2011 ; C. Wawrziniak ONF CORA Blodiv Document d'objectifs partiel Natura 2000 site FR8201654 secteurs du Rimouren et de la Basse vallée de l'Ibie 2011-2016.

Mars 2010C. Menard Blotope Document d'objectifs Natura 2000, de l'extension du site FR 8201654 dit B1' BASSE ARDECHE URGONNIENNE – Partie avale.

Etudes Habitats naturels et flore

1971 Mandin Données préliminaires sur la végétation des Gorges de l'Ardèche Visites site et relevés-identification espèces

1975, Couteaux, Recherches écologiques en Ardèche : essais de cartographie de la flore et de la végétation. Visites terrain et cartographie

1984,,Descoing, Inventaire des espèces végétales rares menacées dans la RNGA, Inventaire

1990 MANDIN J.P., . - Essai de chorologie écologique sur la flore vasculaire du Vivarais méridional. – Montpellier, Thèse de Doctorat, Université du Languedoc, 229p.

1991,Ferrand, Milieux sableux de Gournier , Etude –Inventaire

1993 Godron - Mandin Etude de la flore du Vivarais (Ardèche)

1993 J.P Mandin Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche : Habitats naturels, espèces protégées Etude-Inventaire

1993 J.P Mandin Progression actuelle d'espèces méditerranéennes vers le nord. Le cas de *Ferula communis*, L. subsp. *glauca* (L.) Rouy et Camus en Ardèche Etude-Inventaire

1993 AQUASCOP Inventaire de la végétation aquatique de la RNGA Inventaire

1994 Mandin - Ferrand Inventaire et cartographie de la végétation de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. Inventaire et cartographie

1994 J.P Mandin - Ferrand Inventaire et cartographie de la végétation de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. Inventaire et cartographie

1995 MANDIN J.P., . - Forêt domaniale de Bois Sauvage. Inventaire floristique. – Aubenas, Société Botanique de l'Ardèche, 5p.

1996 DOUETTE. M,. -Inventaire floristique de la forêt domaniale de Bois Sauvage. Rapport interne. Aubenas, ONF Ardèche, 6p.

1996 Gasnier - Mari Etude sur la vocation des milieux et les modes de gestion à mettre en œuvre dans la RNGA et ses alentours Cartographie par interprétation de photos aériennes, points de sondages et extrapolation

1996 Gasnier - Mari, Cartographie des Unités écologiques (Plan de gestion RNGA 1999 – 2003), - Description de la végétation à partir de sa structure et sa composition floristique sans cahier des charges cartographiques des habitats naturels

1996 SOCIETE BOTANIQUE DE L'ARDECHE. - Compte rendu de sortie à Bois Sauvage, pp4-9.

1996 S. Mari Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles Description de la végétation à partir de sa structure et sa composition floristique

1997 Gachon Etude des groupements floristiques des résurgences de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. Inventaire et cartographie

- 1997 GAYRAL L., . - La forêt domaniale de bois sauvage. - Rapport interne. Aubenas, ONF Ardèche, 22p.
- 1998 Mandin Liste des espèces végétales rencontrées dans les Gorges avec description des espèces rencontrées
- 2001 -2002 ONF STIR – Agence Drôme - Ardèche Protocole expérimental – étude du renouvellement des taillis de chêne vert dans les gorges de l’Ardèche
- 2000 OFFICE NATIONAL DES FORETS , - Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage - Placettes d’inventaire permanent -Relevés dendrométriques – Etat « 0 », Aubenas, ONF Ardèche, 104 p.
- 2000 OFFICE NATIONAL DES FORETS , Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage - Placettes d’inventaire permanent -Relevés floristiques – Etat « 0 ». – Aubenas, ONF Ardèche, 72 p.
- 2005 à 2008, Mandin, Etude du Genévrier de Phénicie dans les gorges de l’Ardèche
- 2005 Mignaut , Impact de l’escalade sur la flore rupestre des Gorges de l’Ardèche, le cas du genévrier de Phénicie, Rapport de stage,
- 2005 Mandin Rapport intermédiaire: "Inventaire, études et propositions de mesures de gestion
- 2006 Vatelot Etude des pelouses psammophiles des dunes de sable (Montagne de sable, Gaud et Gournier) Placettes de suivi et Inventaire de la végétation
- 2007 Kessler (ONF) Cartographie des habitats naturels de la RNNGA (Plan de gestion RNNGA 2007-2010) Cartographie des habitats naturels (cahier des charges pour la cartographie des milieux naturels - MnHn) : terrain avec relevés simples et phytosociologiques
- 2007 Peyronel Etude des pelouses psammophiles des dunes de sable (Montagne de sable, Gaud et Gournier)
- 2009, Marais ONF-Biodiv, Etude des habitats naturels sur les secteurs du site classé du Pont d’Arc et de la Dent de Rez.

Inventaires de la Faune

- 1911 -Germain -Sur les mollusques recueillis par L. Chiron dans les dolmens du département de l’Ardèche.
- 1947- Balazuc Un peuplement de *Rhinolophus euryale* dans la grotte de Saint-Marcel d’Ardèche.
- 1952 Balazuc et Dresco Araignées et opilions des grottes de l’Ardèche
- 1956- Van Herrdt-Sluter Une expédition chiroptérologique dans les grottes de l’Ardèche en 1956
- 1957- Van Herrdt-Sluter Suite des recherches sur les Chiroptères dans les grottes de l’Ardèche.
- 1975 Frier- Inventaire ornithologique de la Basse Ardèche
- 1979 Cochet Compte-rendu des nidifications d’aigles de Bonelli et de percnoptères d’Egypte
- 1979 -Reboulet- Observations sur la nidification du vautour percnoptère en Basse Ardèche
- 1976- Fayard –Erome *Mus musculus spretus* en Ardèche
- 1977-78-79 -Frier -Contribution à l’étude de la faune ardéchoise : l’Aigle de Bonelli
- 1980 -Frier - Le grand corbeau en Ardèche
- 1981-82-83-84- Duc - Frier / CORA Compte rendu des nidifications d’aigles de Bonelli et de vautours percnoptères
- 1884 - Vervier Etude du peuplement souterrain karstique de la Réserve Naturelle Rapport de travail.
- 1984- Balazuc -Coléoptères de l’Ardèche. Contribution à l’inventaire d’une faune régionale
- 1985 Vervier Le milieu aquatique souterrain des Gorges de l’Ardèche. Premiers résultats hydrologiques et faunistiques.
- 1985-1986 Vervier Etude du peuplement souterrain karstique de la Réserve Naturelle. Rapport de travail III
- 1987- CORA Proposition d’un plan de sauvegarde de l’aigle de Bonelli dans la Réserve Naturelle des Gorges de l’Ardèche -
- 1986 – Dodelec- Etude des peuplements de macro invertébrés, benthiques du cours inférieur de l’Ardèche. Dynamique spatio-temporelle.
- 1986-1987- Dodelec -Etude des peuplements de macro invertébrés benthiques de l’Ardèche dans son cours inférieur.
- 1986- Vervier - Etude du peuplement souterrain karstique de la Réserve Naturelle. Rapport de travail II

- 1988 Vervier- Hydrologie et dynamique des peuplements aquatiques souterrains : comparaison de deux systèmes karstiques des gorges de l'Ardèche.
- 1989 Vervier -La vie dans les eaux souterraines karstiques des gorges de l'Ardèche
- 1989- Faugier-Issartel -Animaux sauvages de l'Ardèche. Mammifères ()
- 1989-1993- M.Mure -Plan de sauvegarde des habitats de l'aigle de Bonelli en Ardèche Rapport final
- 1991- G.Issartel-CORA - Etude sur les populations de Chiroptères de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (Rapport d'activités)
- 1992 –A.Ladet- FRAPNA La faune de la vallée de l'Ardèche et de ses affluents Tome 1 et 2
- 1992- A. Ladet Amphibiens, reptiles de la vallée de l'Ardèche et de ses affluents.
- 1992- A. Ladet - Les Odonates de la vallée de l'Ardèche et de ses affluents.
- 1992- Sanchez -Inventaire des Amphibiens et Reptiles dans la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche et ses alentours.
- 1993- M. Mure -Premier recensement de l'avifaune nicheuse rupestre de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche
- 1993 – Ladet -Liste des espèces d'oiseaux observées dans toute l'Ardèche depuis 30 ans
- 1993 COGARD, - Atlas Biogéographique des oiseaux nicheurs du Gard 1985-1993. - Centre Ornithologique du Gard (COGARD), 287p.
- 1993 MURE M., . - Premier recensement de l'avifaune nicheuse rupestre de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. - CORA 07 / SIVA, 79 p.
- 1993- Le Rhône et ses affluents retrouvent leurs migrateurs
- 1994- M.Mure- Inventaire de l'avifaune nicheuse de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (Rapport intermédiaire)
- 1994- Bascle -Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. Suivi Population du Castor. ()
- 1994- Brulois- Dénombrement et cartographie des implantations de Castor fiber dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche
- 1995 MURE. M., . - Inventaire des oiseaux nicheurs de Bois Sauvage. 28p. CORA 07 -Rapport interne Rapport interne ONF.
- 1995 MURE M., . - L'Aigle de Bonelli *Hieraetus fasciatus* en Rhône-Alpes : état des connaissances, bilan des actions et élément de gestion (Ardèche). 72 p et annexes. CORA / Région Rhône-Alpes-ONF
- 1996- Bendele Répartition de la loutre dans le bassin versant Rhône-Méditerranée du Département de l'Ardèche
- 1996- Mure- Inventaire des oiseaux nicheurs (non rupestres) de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche
- 1996- Ladet Inventaire des frayères potentielles d'Aloses sur le bassin de l'Ardèche et le Rhône court-circuité
- 1994 LADET A. - L'avifaune de l'Ardèche. - 07 NATURE n°1,. CORA 07, pp 55-73
- 1997 LENTENOIS. P, - Inventaire des Lépidoptères. (RBD de Bois Sauvage), coordination et rédaction : HP ABERLENC. - Rapport interne, Aubenas, ONF Ardèche.
- 1998- Eloy Sanchez, Inventaire Papillon 1er partie dans la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche et ses alentours
- 1998- Chalembel -Impact de la fréquentation touristique sur la population de Castor dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.
- 1998 MURE. M., . - Inventaire des oiseaux nicheurs de Bois Sauvage - actualisation. 10p. CORA 07 -1998- Gaget Bouquetin, le retour ? Etude de faisabilité pour la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.
- 1998- Sanchez Inventaire des Amphibiens et Reptiles dans la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche et ses alentours
- 1998- L'Apron du Rhône, un poisson remarquable dans un site exceptionnel tel que les Gorges de l'Ardèche
- 1998 RIEUCAU C., . - Inventaire de l'entomofaune et des micromammifères de la forêt domaniale de Bois Sauvage. –Rapport interne, Aubenas, ONF Ardèche, 36p.
- 1999 ROSA M., . - Inventaire des grottes de la Forêt Domaniale de Bois Sauvage. - Syndicat intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle, 8p
- 1999 -2001- M.Richard/SIGARN Etude de la population de castor des gorges de l'Ardèche : dénombrement, cartographie et perspectives d'évolution – rapport de stage
- 1999-2003 D.Doublet – G.Issartel Rapport de synthèse LIFE

- 2000 M.Mure – CORA Inventaire ornithologique. Actualisation. dans la Réserve Biologique domaniale de Bois Sauvages
- 2000 ECATE Inventaire batracologique – Vallon du Tiourre - Document de synthèse des résultats-
- 2000 CSP-SIGARN Suivi comparé de la faune piscicole du Tiourre, par pêches électriques
- 2000 ISSARTEL G.CORA, . - Inventaire des chauves- souris de la forêt domaniale de Bois Sauvage. Rapport interne, Aubenas, ONF Ardèche, 16p.
- 2000- Betton- Les Chêvres de la RNNGA
- 2000-2006 G.Issartel Rapport annuel suivi des populations de chiroptères de la RNNGA
- 2000-2010- MRM Rapports annuel suivi migrateurs
- 2001 CSP DR de Lyon Suivi de l'impact piscicole du retour à un débit naturel dans le ruisseau du Tiourre, affluent de la rivière Ardèche – Etat initial
- 2001 A.Ladet FRAPNA Suivi des odonates du ruisseau du Tiourre (la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curetisii*) - Annexe II de la Directive Habitats
- 2001 A.Ladet C. Bauvet Les odonates des Gorges de l'Ardèche suivi 2001 et compléments d'inventaires sur les espèces de l'A.II de la DHFF
- 2001 LENTENOIS P . - Inventaire des Lépidoptères, LIFE NATURE « Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs Plateaux ». - Vallon Pont d'Arc, Rapport SIGARN, 15p.
- 2002 –I. Argoud Rapport de stage: Impacts des activités touristiques sur une frayère à alose -
- 2002-2003 -Alain Bertrand- Données préliminaires sur mollusques stygobies de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche
- 2003 - M. Mure - CORA Rapport final : phase de réalisation du document d'objectifs des gorges de l'Ardèche et leurs plateaux alentours. Programme de suivi et d'actions en faveur de la faune sur les zones d'intervention
- 2003 G.Issartel –CORA-Inventaire et suivi des populations de chiroptères – Rapport final -
- 2003Laboratoire HBES Lyon I (Melle Turquin - Réserve Naturelle de la grotte de Hautecourt) Rapport final Evaluation de l'impact des différents types de fréquentation sportive sur le milieu souterrain et ses espèces animales
- 2003 – TEO/ CERMOSEM M. Franchini – M. Mignotte. Rapport final Etude de la fréquentation pédestre et de ses impacts sur le milieu naturel dans les gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours
- 2003 /2001/2002 – MRM /M. Mazarre/ M.Dubrulle et Benjamin - SIGARN Rapports Campagne de prospection et de suivi des frayères d'Alose en Ardèche.
- 2003- Falkner et Gargominy -Etude mollusques continentaux des gorges de l'Ardèche
- 2007- JC.Ledoux -Araignées des berges à galets des gorges de l'Ardèche
- 2007 -B.Calmont -Arthropodes ripicoles des Gorges de l'Ardèche
- 2007- S.Mérigoux, B.Celliot § S.Dodélec -Etude hydrobiologique de la rivière Ardèche dans son parcours des Gorges
- 2008 -B.Calmont -Etude des coléoptères saproxyliques de la RNNGA et d'Eyrole 2006 – 2008
- En cours, M. Mure CORA Faune Sauvage, Inventaires des oiseaux de la Directive Oiseaux sur le site Natura 2000 ZPS 09 de la Basse Ardèche.